

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Université Abou Bekr Belkaid
Tlemcen Algérie



جامعة أبي بكر بلقايد
تلمسان الجزائر

Université Abou Bekr Belkaid -Tlemcen-Faculté des Sciences Economiques Gestion
Mémoire pour l'obtention du Diplôme de Magister
Option : Innovation et Entrepreneuriat

**Impact des projets de Proximité de
développement rural intégré -PPDRI-
sur le développement de
l'entrepreneuriat rural en Algérie.
- Cas de la wilaya de Tlemcen -**

Présenté par :

Mme Addou Nassima née Semmache

Sous la direction de :

Pr.Benhabib Abderrezak

Membre de Jury :

Pr. Taouli M.K	Université de Tlemcen	Président
Pr. Benhabib .A	Université de Tlemcen	Encadreur
Dr. Maliki Samir B.E	Université de Tlemcen	Examineur
Pr. Bouteldja .A	Université de Tlemcen	Examineur
Dr. Benledghem . F	Université de Tlemcen	Examineur

Année : 2014-2015



Dédicace :

Je dédie ce présent mémoire à:

*Mon cher mari Ahmed Rafik qui m'a créé le milieu favorable et les conditions idéales pour faire mon travail, aussi pour ses orientations et son encouragement et la fierté qu'il éprouve envers moi.

* Mes beaux-parents que dieu leur prête la santé et une longue vie.

* Mes chers parents pour tous les grands sacrifices fournis durant ma formation et leurs encouragements, qui veulent partager avec moi le bonheur et la réussite.

*Enfin merci à toutes les personnes qui me sont chères qui m'ont offert un soutien inconditionnel durant tout mon parcours.

Merci de m'avoir encouragé et aidé

Chacun de sa façon.

NASSIMA





Remerciements

Avant tout, je remercie Dieu le plus puissant de m'avoir donné le savoir, la capacité et la volonté pour établir ce modeste travail.

Il est très agréable de pouvoir remercier tout d'abord et au fond du mon cœur mon encadreur **Monsieur Benhabib Abderrezak**, Professeur à l'Université de Tlemcen, de m'avoir fait confiance en acceptant de me guider dans la réalisation de ce mémoire et pour ces orientations, encouragements et ces précieux conseils.

Mes remerciements vont également à l'encontre de Monsieur le **Docteur Maliki Samir.B.E** (Université de Tlemcen) pour sa précieuse contribution à l'évaluation de ce mémoire.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements les plus sincères à Monsieur le **professeur benbouziane Mohamed** pour ses conseils judicieux et son aide précieuse.

Mes profondes gratitude à monsieur le **Docteur Chaib Baghdad** à qui J'ai grandement bénéficié de ses conseils pertinents.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent aussi à tout le personnel qui travaille dans le Projet de Développement Rural des Monts de Traras et de Sabâa Chioukh PDRMT et en particulier le directeur **Mr Abdelmoumene Ali** qu'il m'a soutenu pour réaliser ce projet. Je tiens également à remercier le Directeur de la Direction DPAT au niveau de la Wilaya de Tlemcen **Mr Hamed** ainsi que **Mr Hadj Ali**, pour leurs réceptions, aides, orientations et leurs encouragements.

Je n'oublie pas **Mr Zenagui** de la Direction des Forêts de la Wilaya de Tlemcen de m'avoir communiqué les informations aussi importantes qu'elles soient.

Merci à vous tous

Sommaire

Dédicace.....	1
Remerciement.....	2
Sommaire.....	3
Introduction Générale.....	1

Partie 1 :

Chapitre 1 : De la Genèse au développement des projets de proximité de développement rural intégré-PPDRI-

Introduction.....	4
Section 1 : Généralités sur les notions de développement, Espace et Territoire Rural.....	6
1. Les critères de définition de l'espace rural.....	6
2. Définition de concepts incluant le développement.....	9
3. Le territoire : une appropriation de l'espace.....	15
4. Les territoires ruraux : l'expression d'un développement.....	18
5. Les espaces ruraux au cours des siècles.....	21
6. Caractéristiques du milieu rural en Algérie.....	23
7. Les instruments de préservation et de valorisation des territoires ruraux.....	24
Section 2 : la politique de renouveau rural.....	35
1. L'évolution des politiques agricoles et rurales (1962-2012).....	36
2. La politique de renouveau rural, ses définitions, ses constructions et ses articulations avec autres politiques de développement.....	51
3. Les principaux objectifs visés par la politique de renouveau rural.....	55
4. La stratégie nationale de développement rural durable SNGRD : outil de mise en œuvre de la politique de renouveau rural.....	56
5. L'approfondissement et la consolidation de la politique de renouveau rural : rôle de la commission nationale de développement rural.....	59
Conclusion.....	75

Chapitre 2 : Evolution et obstacles des PPDRI

Introduction.....	76
Section 1 : Présentation générale des PPDRI.....	77

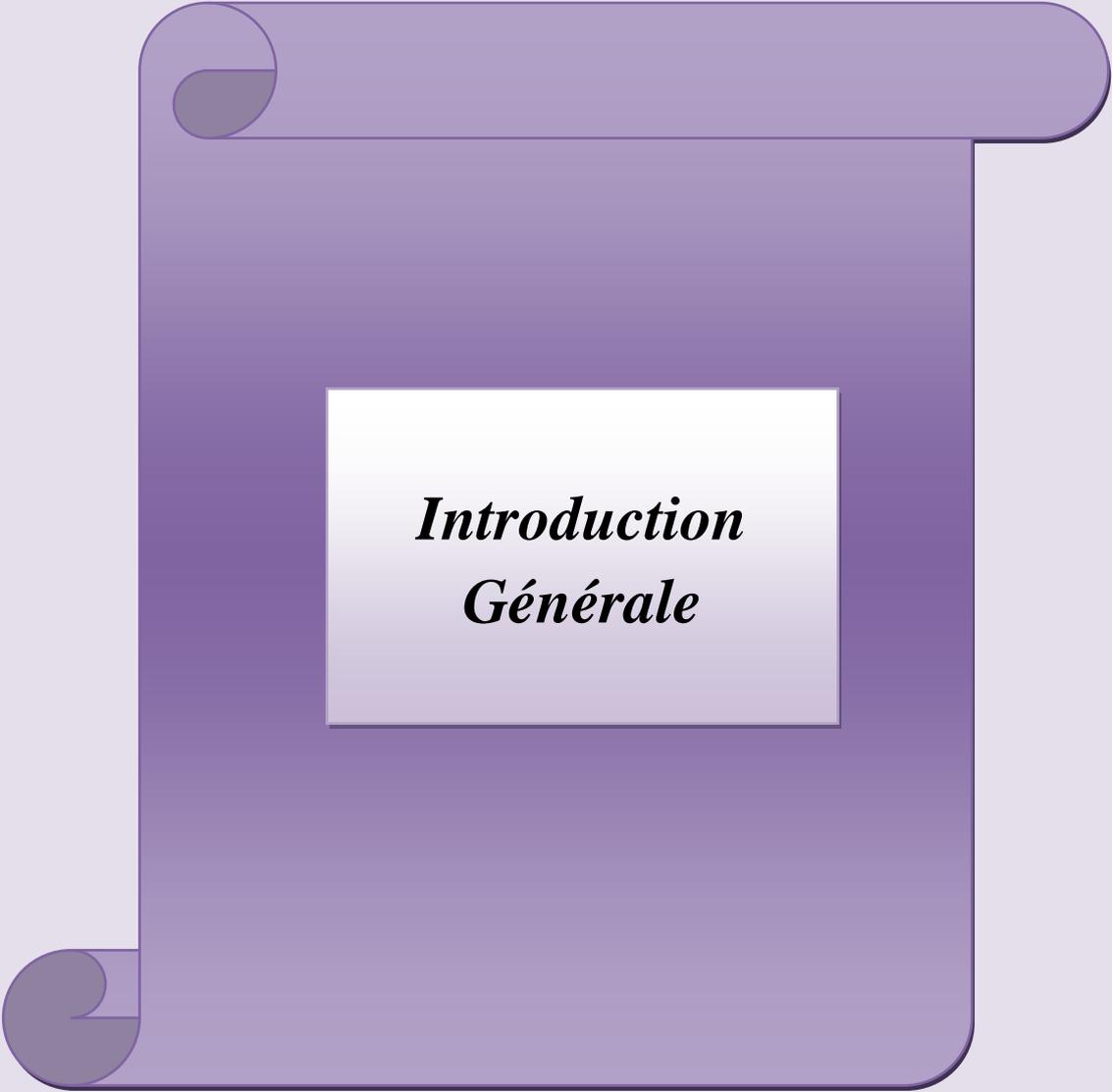
Sommaire

1. Définition.....	77
2. Objectifs des PPDRI.....	78
3. Les acteurs intervenant dans le PPDRI.....	78
4. L'enquête du groupe.....	81
5. L'enquête de ménages.....	83
6. Justification du projet.....	83
Section 2 : les étapes d'élaboration des PPDRI.....	84
1. L'initiation du PPDRI.....	85
2. La préparation du PPDRI.....	85
3. La formulation du PPDRI.....	86
4. L'approbation du PPDRI.....	88
5. La réalisation et la clôture du PPDRI.....	91
6. Suivi-évaluation et contrôle du PPDRI.....	93
7. Exemple d'un PPDRI-Wilaya de Tlemcen -.....	93
Conclusion.....	129
 <i>Partie 2 :</i>	
Chapitre 1 : le développement de l'entrepreneuriat rural	
Introduction.....	130
Section 1 : Généralités sur l'entrepreneuriat.....	131
1. Typologie de l'entrepreneuriat.....	131
2. Importance de l'entrepreneuriat dans la société.....	132
3. Les diverses formes d'entrepreneuriat.....	135
4. Définition de l'entrepreneuriat.....	140
5. Historique de l'entrepreneuriat.....	141
6. Les moyens de financement de l'entrepreneuriat.....	145
7. Les conceptions dominantes de l'entrepreneuriat.....	146
8. Les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneuriat.....	147
9. Les caractéristiques individuelles favorables à l'entrepreneuriat.....	148
Section 2 : la politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie.....	150
1. L'entrepreneuriat en Algérie.....	150
2. L'entrepreneuriat rural.....	154
3. La politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie.....	156
Conclusion.....	158

Sommaire

Chapitre 2: l'impact des projets de proximité de développement rural sur le développement de l'entrepreneuriat rural

Section 1 : l'évolution des PPDRI (cas de l'Algérie)	160
1. Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural.....	160
2. Présentation de l'Algérie.....	160
3. Etat de mise en œuvre des programmes du renouveau rural.....	164
4. Etat de mise en œuvre des PPDRI cas d'Algérie.....	168
5. Classement des régions et des Wilayas suivant la zone de programme et l'importance des projets lancés.....	170
6. Impacts prévus pour les PPDRI.....	172
Section2 : Cas de la Wilaya de Tlemcen	173
1. Présentation de la Wilaya de Tlemcen.....	173
2. Les principaux axes de développement.....	175
3. Répartition des PPDRI par thèmes fédérateur dans la Wilaya de Tlemcen.....	
4. Projet de développement rural dans la Wilaya de Tlemcen.....	185
5. Etat d'avancement des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI dans la Wilaya de Tlemcen (troisième trimestre 2013).....	187
6. Impact des PPDRI sur le développement de la micro-entreprise et de l'artisanat.....	191
Conclusion	194
Conclusion général	195
Références	197
Annexe1	212
Annexe2	215
Annexe3	220
Liste des tableaux	224
Liste des figures	225
Liste des photos	227
Liste des Abréviations	229
Table des matières	233



***Introduction
Générale***

Introduction Générale :

La notion d'approche de la ruralité peut être différente conçue selon qu'on parle de territoire rural (géographiquement délimité ou culturellement circonscrit) , de monde rural ,territoire rural, milieu rural , espace rural ou de zone rurale ; d'une part géographiquement par opposition à l'urbain ,encore faut-il adjoindre d'autres éléments d'appréciation à la délimitation spatiale d'autre part économiquement considérant que la ville (l'urbain) est synonyme de commerce et la campagne (le rural) qui signifie agriculture

En tout état de cause l'espace rural est connu pour être moins développé et moins peuplé que la ville et renvoi à une organisation économique et sociale différente de celle la ville.

S'agissant du PPDRI qui consiste en la définition, d'un programme d'actions de développement dont l'initiative appartient aux communautés rurales concernées dans le cadre d'une démarche d'accompagnement dans leurs efforts par l'administration déconcentrée et visant l'amélioration durable de leurs revenus et partant de leurs conditions de vie.

S'inscrivant dans la dynamique du développement rural durable, le PPDRI constitue l'un des instruments opérationnels privilégiés de la politique du développement rural .Il est par définition un cadre d'intervention flexible, intégrateur de proximité, fédérateur et participatif. S'il est possible de définir des principes et des démarches communes dans la formulation des PPDRI , les divers produits qui en sont les produits , sont uniques de part le fait qu'ils répondent à l'accompagnement d'une action programmée de changement , portée par des communautés différenciées en face de réalité socio-économique et naturelles divergentes.

Ce en quoi le PPDRI peut être un processus entrepreneurial spécifique puisque touchant un espace défini (espace rural) et concernant des personnes qui suivant un processus visent à réaliser une valeur.

Schématiquement un porteur de projet (PPDRI) est par excellence un entrepreneur rural qui partant d'une idée novatrice cherche à créer une valeur. Tel est la conception simpliste de l'entreprenariat qui nécessite un individu mettant en œuvre un processus donné produit un changement et crée une valeur.

Problématique :

Afin d'étudier l'impact des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural, nous avons posé la problématique suivante:

Les projets de proximité de développement rural intégré PPDRI contribuent-ils au développement de l'entrepreneuriat rural ?

Cet essai d'évaluation d'impact des PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie, nous permet d'aborder les éléments essentiels de travail qui permet d'examiner cet impact :

- l'entrepreneuriat rural.
- le développement rural en Algérie.
- la politique de renouveau rural.
- la stratégie de développement rural durable.
- les indices et indicateurs d'évaluation.
- les étapes de projets de proximité et de développement rural (PPDRI).

Hypothèses :

Pour clarifier et donner des réponses à cette problématique, nous avons formulé deux hypothèses :

H1: les projets de proximité de développement rural intégré PPDRI contribuent au développement de l'entrepreneuriat rural.

Et la deuxième hypothèse:

H2 : le choix des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI ouvrent des opportunités pour accélérer l'évolution de l'entrepreneuriat rural.

Structure du travail :

Afin de déterminer l'impact des PPDRI projets de proximité et de développement rural intégré sur le développement de l'entrepreneuriat rural, nous avons subdivisé notre travail en Deux parties.

La première partie contient deux chapitres, le premier chapitre montre tout les définitions des termes ruraux, et explique la politique de renouveau rural en intégrant les différentes évolutions qu'ont connues le secteur de l'agriculture et du milieu rural, la population rural, l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la stratégie de développement rurale

durable et ses principes. Le deuxième chapitre explique toutes les phases de construction d'un PPDRI.

La deuxième partie contient aussi deux chapitres, le premier chapitre aborde des généralités sur l'entrepreneuriat et sa typologie, les divers formes d'entrepreneuriat, l'entrepreneuriat rural : définition, fondements et objectifs et dernièrement la politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie. Le dernier chapitre examinera la performance des projets de proximité de développement rural intégrés, la relation entre les PPDRI réalisés et le nombre des porteurs des projets ruraux et l'intervention de l'état avec la politique de renouveau rural pour la réduction de la migration urbanisme.

Objectif de la recherche :

L'objectif de ce travail est d'analyser l'impact des projets de proximité et de développement rural intégré PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural, ainsi de montrer la contribution de ces PPDRI au développement rural.



***Première
Partie***

Chapitre 1 : De la genèse au
développement des projets de
proximité de développement
rural intégré -PPDRI-

Introduction

« L'agriculture algérienne doit relever deux défis majeurs : jouer le rôle d'un véritable moteur de la croissance et contribuer à l'amélioration significative de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale. »

« L'enjeu en est aussi un développement soutenu et durable du pays, une amélioration sensible des conditions de vie des populations, particulièrement des jeunes, et finalement, la préservation de notre liberté et de notre souveraineté. »

« L'enjeu en est enfin, l'aboutissement réel de ce long chemin qui nous a conduit à restaurer la liberté et à recouvrer la terre de nos ancêtres. »

Son Excellence le Président de la République,¹

Abdelaziz BOUTEFLIKA

Biskra, février 2009

Depuis l'an 2000, les prémices d'une approche territoriale du développement rural semblent commencer à germer en Algérie, après l'adoption de la Politique du Renouveau Rural (PRR) et de ses principaux instruments de mise en oeuvre, notamment les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). L'introduction du paradigme de « proximité » et de l'expression « développement rural », dénotent une innovation institutionnelle majeure dans la manière d'agir sur le monde rural et de le penser. Dans l'histoire des politiques publiques en Algérie, ces concepts entrent pour la première fois dans le jargon des pouvoirs publics et dans les fondements et les principes qui guident leurs actions. Le premier renvoi à une volonté de décider et d'agir ensemble au plus près des territoires d'intervention, et en concertation avec les populations qui y habitent. Quant au second, il sonne la rupture avec une représentation longtemps dominante, du développement rural comme développement agricole, et sous entend la diversification des activités en milieu rural, par la valorisation des potentialités de chaque terroir, l'intégration intersectorielle et l'amélioration des conditions de vie des ruraux.²

¹ : Discours de SEM Le Président de la République Algérienne à Biskra, 2009

² : Omar Bessaoud, perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord, option Méditerranéennes, B64, 2009

Puis, avec la mise en œuvre de mesures destinées à appuyer la politique de réconciliation nationale et à dynamiser le développement rural, et à partir de février 2009 et le discours fondateur du Chef de l'Etat à Biskra, une autre période est engagée avec le lancement de la politique actuelle de Renouveau Agricole et Rural. Celle-ci généralise une approche de développement intégré, participatif et décentralisé, et une nouvelle forme de gouvernance basée sur un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, la modification profonde des rapports entre les acteurs du monde agricole et rural et la construction progressive d'un véritable partenariat public-privé.¹

Le concept d'intervention a traversé plusieurs champs débutant de la médecine chirurgicale et arrivant au champ des sciences sociales. « Les expressions d'interventions psychologiques et sociologiques désignent le plus souvent des pratiques de consultation répondant aux demandes d'acteurs se trouvant en situation problématique. Certaines d'entre elles, donnent la priorité à l'établissement d'une relation d'aide, d'autres les utilisent davantage comme stratégie de recherche, toutes s'inscrivent dans un rapport de collaboration entre praticiens et acteurs. »²

Dans ce contexte, nous essayons d'expliquer les étapes d'évolution de la politique de renouveau rural arrivant à la démarche de programmation participative ascendante définie pour les projets de proximité et de développement rural intégré PPDR, la première section de ce chapitre aborde des généralités sur les notions de développement rural, espaces et territoires ruraux et la deuxième section examinera l'intervention de l'état Algérien à travers la politique de renouveau agricole et rural et ses fondements.

¹ : Rachid Benaïssa, Ministre de l'Agriculture et de Développement Rural au forum de "Liberté": "La disponibilité des produits alimentaires est de la responsabilité de l'État". <http://fr.africatime.com/algerie/articles/rachid-benaïssa-ministre-de-lagriculture-et-du-developpement-rural-au-forum-de-liberte-la#sthash.WMVPRdIe.dpuf>

² : Grawitz Madeleine, Lexique des sciences sociales, 8^{ème} édition, Dalloz, 2004, P237.

Section 1 : Généralités sur les notions de Développement, Espace et Territoire Rural

1. Les critères de définition de l'espace rural :

1.1. La définition par le seuil de population :

Selon l'OCDE¹, la méthode la plus courante consiste à fixer une taille limite entre ville et campagne, limite qui varie cependant sensiblement d'un Etat à l'autre. Le seuil des 2000 habitants par unité administrative de base (la commune pour la France, par exemple), le plus utilisé, a été choisi dans des pays aussi différents que la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Ethiopie, le Liberia, le Honduras, la Bolivie, Cuba.

La limite très voisine de 2500 habitants, elle aussi fréquente, est utilisée aux Etats-Unis, au Mexique, au Venezuela, à Porto-Rico, à Bahreïn.

Le seuil des 5000 habitants est retenu dans plusieurs pays d'Afrique (Cameroun, Soudan, Tchad) ainsi qu'en Inde, en Iran, en Autriche et en Tchéquie.

La limite peut cependant monter jusqu'à 10000 habitants (Sénégal, Jordanie, Portugal) et même à 50000 au Japon, pour tomber à 1000 habitants au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, à 500 en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à 400 en Albanie et à 200 dans les pays scandinaves.

En France, durant de nombreuses décennies, le découpage du territoire reposait sur la notion d'agglomération ou unité urbaine basée sur la continuité de l'habitat. Il s'agissait d'un ensemble de communes dont le territoire était partiellement couvert par une zone bâtie d'au moins 2000 habitants. Dans cette zone bâtie, les constructions étaient séparées de leurs voisines de moins de 200 mètres. Les campagnes, ou espaces ruraux, étaient en quelque sorte le négatif des agglomérations.

¹ : Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), PERSPECTIVES Ouest-AFRICAINES/ N°04, septembre 2011. <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/48837478.pdf>.

Cette définition fondée sur le seuil de population a cependant l'inconvénient de considérer que l'espace rural s'organise en partie en fonction de la proximité et de la taille des villes : même si ce « modèle » de la campagne correspond largement à la réalité, il est cependant réducteur de la complexité rurale.

1.2. le rural défini par rapport à la ville :

A présent, l'Institut National de la statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ¹ distingue toujours deux grands types d'espaces, mais avec des définitions différentes : d'une part, l'espace à dominante urbaine ou sont inclus, outre les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multi polarisées (plus de 40 % de la population active y travaillent dans une aire urbaine), d'autre part, l'espace à dominante rurale, lui-même divisé en sept sous-types.

A priori, sont considérées comme rurales, les communes de l'espace à dominante rurale. En revanche, la question, au regard de ce critère, est de savoir si les couronnes périurbaines et les communes multi polarisées peuvent être caractérisées comme rurales. La conception française du territoire semble répondre par l'affirmatif car, si ces communes sont fonctionnellement dépendantes des pôles urbains, leurs habitants sont massivement d'accord pour estimer qu'ils habitent la campagne et la couverture végétale y reste très prépondérante. Elles sont donc incluses dans l'espace rural au côté de l'espace à dominante rurale.

1.3 .une définition faisant appel à d'autres critères :

En plus de la taille, certaines définitions étrangères intègrent d'autres critères :

¹ Gwennaél Solard; À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population

;Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE; http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1245.

- Nature des activités (pourcentage d'actifs agricoles relativement élevé par exemple),
- Densité maximum de population (390 habitants /KM² en Inde),
- Manque de certains équipements (au Cameroun, en Inde).

Enfin, les critères sont parfois purement administratifs : les chefs-lieux d'un certain niveau peuvent être considérés comme des villes, quelle que soit leur population, ou bien l'administration dresse elle-même la liste des villes (plusieurs pays africains, ainsi que la Hongrie

La notion d'espace rural est donc floue et varie d'un pays à l'autre. De ce fait, si l'on veut pouvoir suivre des évolutions, il faut se donner une définition précise et s'y tenir.¹

1.4. le rural : un concept en constante évolution :

Le « rural », des latins rus, désigne ce qui relève de la campagne. Le rural se rapporte donc à la campagne, aux espaces et milieux ruraux. Globalement, le rural désigne l'ensemble des espaces où prédominent les activités agricoles et rurales, par opposition aux espaces urbanisés, tels que les villes, agglomérations, zones industrielles. Mais le sens du mot rural ne cesse d'évoluer dans le temps. Les premiers chercheurs à avoir défini le concept de rural sont les sociologues ruraux, tels que MENDRAS .H², JOLLIVET. M³, J-L.MAYAUD⁴, HERVIEU .B⁵

¹ : Rapport du groupe de travail «Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie» Annexes du rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR -Juillet 2003. http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/annexes_1.pdf

² MENDRAS, "Les Sociétés Paysannes" (folio /histoire, 1995).
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1978_num_19_75_2825_t1_0666_0000_3.

³JOLLIVET, "Pour Une Agriculture Diversifiée" (l'harmattan, 1988).
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1989_num_98_548_20922_t1_0476_0000_3

⁴MAYAUD, "La Petite Exploitation Rurale Triomphante France 19e Siècle" (Belin, paris, 1999). <http://ruralia.revues.org/17>

⁵ HERVIEU, "Les agriculteurs,PDF,coll.Que Sais-je ?," 1996.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1996_num_234_1_4817_t1_0118_0000_2

Aujourd'hui, le rural a connu de telles évolutions, sur le plan de sa composition et de sa distribution démographique, dans ses modes de consommation et de vie, puis dans ses modèles culturels de référence, que la seule expression de « société rurale » n'englobe pas l'ampleur du phénomène. (ALVERGNE et al. 2005).¹

1-4-1- les fondements du rural :

Pour comprendre le concept du rural, *il est important d'en comprendre ses fondements. Ainsi, inspirée des travaux de BONTRON (2001),² on présente sous un aspect historique et sociologique les trois principaux fondements du concept.*

Le territoire est également une « construction sociale, il résulte des interactions entre les acteurs et les activités et peut s'analyser en tant que réseau de relations.

C'est aussi un cadre, un contexte, un environnement au sein duquel s'inscrivent ces relations, c'est le support de ressources.

C'est également un espace approprié par les acteurs et dont les ressources sont valorisées, qui conditionne le déroulement des activités et les capacités d'interaction entre les acteurs tout en générant de nouvelles potentialités et de nouvelles opportunités. Enfin, c'est un lieu d'enjeux » (LARDON, 2001) ³

1-4-2-positionnement : le rural ne se limite pas à l'agricole :

Le terme rural est de nature descriptive, par opposition à la ville, dont il est une sorte de symétrie, il renvoie à la disponibilité d'espace, aux faibles densités, mais il est aussi associé à diverses représentations et valeurs, des rapports différents au temps et aux territoires. Il n'y a donc ni similitude, ni opposition entre les termes « rural » et « agricole », car d'ailleurs ils n'ont pas de sens scientifique précis, le « rural » désigne le caractère, une appartenance au rural et évoque les campagnes dans leur globalité.

2. Définition de concepts incluant le développement :

¹ ALVERGNE Christel.,ARLAUD Samuel et YVES Jean.,ROYOUX Dominique, Le Regard de L'aménagement Du Territoire Sur Les Nouvelles Frontières Entre l'Urbain et Le Rural, Dans Rural-Urbain :nouveaux Liens, Nouvelles Frontières, Actes Du Colloque International de Poitiers., Urbain :nouveaux liens, nouvelles frontières, actes du colloque international de Poitiers., Urbain :nouveaux liens, nouvelles frontières, actes du colloque international de Poitiers, 2003,p, 19–25.

² BONTRON Jean-Claude, *La Notion de Ruralité à L'épreuve Du Changement Social, Dans Les Actes Des Assises, Du Rural Aux Territoires : La Contribution Des Associations*, Paris,CELEVAR, Novembre 2001, p, 14–22.

³ LARDON Sylvie, MAUREL Pierre, PIVETEAU Vincent, “, Représentations Spatiales et Développement Territorial,” Paris, Hermès, 2001 p, 437.

Pour être véritablement humain, le développement devait s'orienter vers une vision centrée sur les besoins des populations ; vers une vision favorisant le développement endogène. Cette approche qui met de l'avant des valeurs telles que le progrès social, l'égalité et la liberté souligne le désir inné d'autonomie des hommes¹

Et comme nous l'avons cité ci-dessus, le concept du développement se voit de plus en plus joindre de nouveaux qualificatifs dont nous essayerons d'explicitier certains comme suit :

2-1-le développement durable :

L'expression « développement durable » a commencé à être largement acceptée à la fin des années 80, après être apparue dans le document *notre avenir à tous*, appelé aussi Rapport Brundtland. Ce rapport est le fruit d'une commission réunie par l'ONU pour proposer « un programme global de changement » en ce qui a trait au concept et aux pratiques de développement.

Il montre qu'il est urgent de repenser nos façons de vivre et de gouverner. Pour « répondre d'une façon responsable aux objectifs et aux aspirations de l'humanité », il est nécessaire de trouver de nouvelles manières d'aborder les vieux problèmes, ainsi que de mettre en place une coopération et une coordination internationales.

Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins²

Le développement durable permet également de prendre en considération les relations qui unissent les choses entre elles, et ce, afin de proposer des solutions viables. Comme le Rapport Brundtland l'affirme, « le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution ». c'est un outil qui nous oblige à examiner des facteurs que nous serions plutôt enclins à ignorer au profit d'un bénéfice à court terme.³

¹ Tremblay Solange, « Développement Durable et Communications : Au-delà Des Mots, Pour Un Véritable Engagement », Presses de l'Université Du Québec (PUQ), 2007,p, 18. <http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/WEBx0001xPA-EducationKitFR.pdf>

² Strange Anne, Bayley Tracey, « Le Développement Durable : à La Croisée de L'économie, de La Société et de L'environnement, » OCDE, 2008,p, 26. http://www.untheque.com/Livre/ocde/Les_essentiels_de_l_ocde/Le_developpement_durable-33231.html

³ Strange Anne, BAYLEY Tracey, « Le Développement Durable », op cit.,p 34.

2-2-le développement participatif :

L'émergence de ce concept en Afrique, à la fin des années 1970 (début 1980), découle du constat des limites des stratégies de développement adoptées au cours des deux premières décennies des périodes postcoloniales. Ces approches qui étaient centralisées et verticales, ne laissent aucune place à une participation des populations aux processus de prise de décisions.

Le développement participatif, basé sur le principe de l'approche participative sous-entend une vision du développement qui accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre, afin de contribuer à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent.

Le développement participatif, ou participation de la population, est défini comme : « *processus qui consiste pour les individus, à jouer un rôle actif et déterminant dans l'élaboration des décisions qui doivent influencer sur leur vie* »²

2-3-le développement intégré :

En 1979, l'UNESCO a réuni à Quito un groupe de 18 experts pour réfléchir sur le concept de développement intégré, dont il pourra signifier soit l'intégration pluri régionale, soit la meilleure cohésion des secteurs.²

MORIZE (1992) avance que « *le développement intégré est un développement logique et rationnel, visant dans un but de croissance, tous les aspects qui dépendent les uns des autres, de manière à n'oublier aucune des conditions nécessaires à ce développement* »³.

Le développement intégré a alors une vision globale et systémique dans les approches, contrairement à l'approche sectorielle.

¹ Tommasoli Massimo, "Le Développement Participatif : Analyse Sociale et Logique de Planification," Karthala, 2004 <http://livre.fnac.com/a1580488/Massimo-Tommasoli-Le-developpement-participatif>.

² Bertin George et collaborateurs, , Développement Social et Intervention, l'harmattan, 2003, p 32. <https://sites.google.com/site/imaginouest/mes-travaux/developpement-local-et-intervention-sociale>

³ :Morize Jean, Manuel, Pratique de Vulgarisation Agricole, Vol 1 Maisonneuve et Larose, 1992, 45. http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers_joint/9330_ocr.pdf

2-4- le développement communautaire :

Le développement communautaire répond spécifiquement à un besoin socio-économique des catégories défavorisées de la population. C'est une spécificité du développement local sur un territoire d'entreprendre et de participer à des activités en vue d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Douglas, cité par André (2007)¹, parle de développement économique communautaire ; pour lui, il est « ... *un ensemble d'actions collectives visant la satisfaction d'intérêts locaux à caractères socio-économiques* ». selon lui, le développement communautaire conduit à ce qu'il appelle « économie sociale ou alternative » qui se veut un processus de développement appuyé sur « *la gestion collective, la recherche de la rentabilité sans objectif d'enrichissement* » mais dont la production répond aux vrais besoins de la communauté.

Quand à Tremblay (1999)², le développement local ou communautaire est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations selon des initiatives qui sont mises en œuvre à la fois par et pour les populations locales C'est aussi « *saisir dans un langage qui soit le sein, chacun peut dire son mot, exprimer ses aspirations, mobiliser ses ressources en intégrant ses choix dans des perspectives dynamiques et plus vastes* ».

1 : Joyal L. André, PME et développement

territorial. <http://www.Globenet.org/archives/web/2006://www.Globenet.org/horizon-local/persojoyal-chicha.html>.

2 : Tremblay Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne, Développement local, économie sociale et démocratie, Presse de l'Université du Québec (PUQ), 2002, p17.

http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3401/ES-3401-14.pdf

2-5- le développement agricole :

MORIZE (1992) avance que « *le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendement par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitant* »¹.

Tous ces attributs versent dans le développement d'un milieu rural. Ce développement rural qui prend une place importante dans le débat politique, l'espace rural demeure, jusqu'à présent le terrain d'action de la Politique agricole et rurale qui rappelle les objectifs de cohésion économique et sociale sur l'ensemble du territoire.

2-6- le développement rural :

Dans « les mots de la géographie », BRUNET (1998) définit le développement comme une « *amélioration des situations locales et régionales qui assure une certaine harmonie entre une croissance quantitative et une amélioration quantitative dans le domaine social et culturel en particulier* »².

Le développement rural est d'abord affaire de conscience, de volonté et de créations collectives, il ne se laisse pas enfermer dans un déterminisme causal qui l'expliquerait par l'enchaînement de quelque facteurs dominants, il est : « *une résultante globale, une combinaison originale, relativement imprévisible de séries de forces qui, peuvent être analysées et pronostiquées avec rigueur* »³.

Le développement rural, local et participatif désigne donc, un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Autrement dit, c'est un processus qui vise à la participation des acteurs avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des habitants d'une zone déterminée.

1 : Boukhari, le développement humain durable, indh,22 Aout 2005, banque-pdf.com/fr/dveloppement-humain-durable.html.

2 : Brunet Roger, FERRAS Robert, They Hervé, les mots de la géographie, dictionnaire critique. Montpellier-Paris ;Ed. Reclus – la documentation Française, 1993, p157.

https://books.google.dz/books/about/Les_mots_de_la_g%C3%A9ographie.html?id=B8oRAQAAIAAJ&hl=fr

3 : Houee Paul, les étapes du développement rural : la révolution contemporaine (1950-1970), Editions ouvrières, Paris, 1972, p256 et 247. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1974_num_29_3_16309

2-7-le développement local :

Le développement local s'est imposé dans les années 1970 d'abord *comme remise en question des politiques de développement régional, puis comme complément aux politiques macroéconomiques dans les années 1980*¹.

Jean BONNAL définit le développement local ainsi : « *le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils s'intègrent* »².

Le local est « ce que l'on prend en considération quand on a mis en évidence les déterminants économiques et culturels à l'échelle nationale et internationale ..., dans l'organisation administrative du territoire, il est conçu comme une entité économique autonome, déconnectée du centre et qui jouit d'une large autonomie politique, administrative et financière ... »³

Pour Pierre TEISSERENC, une démarche de développement local ne peut être entreprise sans « *modifier la façon dont les hommes se représentent leur territoire et adaptent leurs comportements pour appréhender collectivement son avenir* »⁴.

1 :Favreau Louis, LEVESQUE Benoit, Développement économique communautaire : économie sociale et intervention, Presse de l'Université du Québec,1999,p13. www4.uqo.ca/observer/Auteurs/LouisFavreau.htm

2 :Bonnal Jean, participation et risques d'exclusion, Rome, FAO, 1995, p14.
https://books.google.dz/books/about/Participation_et_risques_d_exclusion_ref.html?id=1uC_AAAACAAJ&hl=fr

3 : Jaglin Sylvie, Dubresson Alain, pouvoirs et cités d'Afrique noire : décentralisations en questions, Karthala, 1993,p35.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1995_num_36_143_4995_t1_0714_0000_3

4: Teisserenc Pierre, les politiques de développement local, Economica, 2002,p230. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco_1150-1944_1994_num_18_1_1170

La mobilisation de l'ensemble des forces vives de la microsociété locale (acteurs institutionnels, entrepreneurs, hommes politiques, associations, habitants...), afin de les associer à la définition et à la réalisation des objectifs visés, est en effet un facteur déterminant de la réussite d'un projet de développement local : « *les politiques de développement local reposent sur un processus de transformation du système social local capable d'apporter une réponse conjoncturelle à la crise, et de porter un projet de développement dont la réalisation met en cause l'aptitude de la société locale à s'intégrer à un environnement en mutation rapide et à puiser dans son environnement les ressources indispensables à sa réussite* »¹

Après cette série de définitions relatives au développement, il est évident que le mot quel que soit le qualificatif attribué, se rapporte toujours au changement, à la transformation à l'amélioration d'une situation à une autre jugée préférable.

3. Le territoire: une appropriation de l'espace :

L'idée de territoire est en lien avec la notion d'espace, et bien qu'utilisées souvent comme synonymes ces termes se distinguent sous plusieurs aspects et varient aussi de sens selon les conceptions. *Alors, qu'est-ce qu'un territoire ? Un espace aménagé, façonné par l'histoire des interventions humaines ? Un espace vécu, pratiqué, approprié par des individus ou des groupes sociaux ? Un « espace de pouvoir »* (AQUINO, 2002)²

L'espace évoque donc une forme d'organisation rassemblant tous les flux nécessaires au fonctionnement d'une société, quelle que soit l'échelle.

Puis, l'adjectif « territorialisé » est employé en géographie ou il est défini comme « une relation polymorphe qui se tisse entre un groupe social et son environnement dans l'activité de production et de consommation » (MAUREL, 1984)³ et il implique une appropriation et un marquage de l'espace.

1 : Teisserenc Pierre, les politiques de développement local, op cit, p 233.

2 : Aquino Patrick, le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante, dans l'Espace Géographique, Paris Ed. Belin, tome 31, N°1, 2002, pp. 3-22, <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-1-p-3.htm>

3 : Maurel Marie-Claude, pour une géographie du territoire. L'étude du maillage politico-administratif, dans Hérodote, N°33-34, 1984, pp131-173. <http://www.cefres.cz/aldetec/aldetecpdf/MaurelCV.pdf>

Ce qui rend, le concept d'espace sans limite, tandis que celui de territoire est, quand à lui, délimité. La notion de « territoire » n'est plus seulement un espace sur lequel s'exerce une autorité limitée par des frontières politiques et administratives. Elle devient un système spatialisé, mettant en relation une multitude d'agents et d'objets matériels et immatériels.

Le territoire est un espace marqué par le politique, par tout ce qui structure la société. Le territoire est donc une construction sociopolitique sur un espace donné. Selon GUMUCHIAN (1991)¹ le territoire s'affirme comme un objet à triple entrées, rappelant les trois trames du système complexe énoncé par RIGALDIES(1996)².

Tout d'abord, une entrée de l'ordre des pratiques et des usages, il s'agit de la trame de nature socio-économique. Une seconde entrée de l'ordre des représentations, c'est la trame de nature géo historique et géo symbolique. Puis, une troisième entrée, celle de la prise de décision et de l'action, qui correspond à la trame de nature institutionnelle. Ces trois entrées fonctionnent en accord. Le territoire est certes un enjeu politique, économique et social, mais il est aussi et en même temps, utopie, idéologie et mythe³.

D'après RAFFESTIN (1986)⁴ « le territoire est une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme ».

1: Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire, Editions Anthropos, 1991,143p.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espato_0339-3267_1992_num_49_1_3832

2 : Riguldies Bernard, CHAPPOZ Yves, le projet de territoire. Editions du papyrus, collection les Guides Actuels, 1996,p27.
<http://www.leslibraires.fr/livre/122205-le-projet-de-territoire-bernard-rigaldies-ed-du-papyrus>

3 : Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire,op.cit.,p135.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espato_0339-3267_1992_num_49_1_3832

4 : AURIAC Franck., BRUNET Roger ,Espaces, jeux et enjeux, Fayard Fondation DIDEROT, Paris, 1986,p177.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1987_num_16_3_4257

La question territoriale est éminemment politique et mobilise les enjeux de pouvoir » (MAYAUD, 2007)¹. L'idée d'appropriation contenue dans un grand nombre de définitions du territoire, renvoie au domaine décisionnel et organisationnel, ainsi qu'à la force des représentations sociales. Pour LEFEBVRE (1974) l'appropriation est « *la transformation d'un espace, par un groupe, en vue de servir les besoins et les possibilités de celui-ci* »². Cette idée est souvent utilisée en anthropologie pour caractériser l'action des populations en vue de garantir l'accès, le contrôle et l'usage des ressources contenues dans une portion d'espace (GODELIER, 1984)³.

De cette définition découle une conception du territoire assimilable au résultat d'un processus de production, incluant des stratégies d'organisation, mais aussi de domination et d'exclusion. L'appropriation du territoire par les acteurs permet de rendre compte de la façon dont sont structurées les relations entre les sociétés, et, dans le cadre des jeux sociaux internes, des relations entre les individus, qui se traduiraient dans le territoire.

Le territoire est un espace d'intermédiation entre les multiples trajectoires d'acteurs, il lie le « local » et le « global ». Dans cette perspective, le territoire n'est pas un lieu géographique limité avec des caractéristiques données, mais une entité mouvante dans l'espace et dans le temps, qui « *se nourrit de multiples gènes qui permettront ou non une certaine dynamique, une cohésion, une prise de conscience et de pouvoir* » (PECQUEUR, 1996)⁴.

1 : Mayaud Jean-Luc, la question territoriale dans le champ de la recherche ruraliste, intervention lors du séminaire Prospective, Agricultures, Politique Et Territoires, 2007. http://bibfac.univ-tlemcen.dz/bibcentrale/opac_css/doc_num.php?explnum_id=120

2 : Lefebvre Henni, la production de l'espace, Anthropos, Paris, 1974, p 193.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1974_num_31_1_1855

3 : Godelier Maurice, l'idéal et le matériel : pensées, économies, sociétés, Fayard, Paris 1984, p 348.

<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-2-p-185.htm>

4 : Pecqueur Bernard, Dynamique territoriales et mutations économiques, l'Harmattan, Paris, 1996, p. 209-226.

<https://lecerclledesdeveloppeurs.files.wordpress.com/2012/04/fdl--dynamique-territoriale-bis2.pdf>

Le lieu local comme lieu de « résistance », et de « mobilisation contre » est défini, moins par une proximité physique, géographique et même organisationnelle, que par une proximité de problèmes ou d'appartenance à des préoccupations semblables.

4. Les territoires ruraux : l'expression d'un développement :

Si le concept de territoire suscite un grand intérêt auprès des chercheurs, les acteurs institutionnels se sont depuis largement appropriés, sinon le concept, du moins la notion. Le territoire évoque le support de nouvelles modalités de développement et d'aménagement socio-économique de l'espace, s'appuyant sur des valeurs et des principes collectivement partagés. En se référant aux études théoriques précédentes, le territoire constitue pour le rural un vecteur de développement en réponse aux demandes sociales actuelles envers les territoires ruraux. Dans ce sens, l'étude du développement des territoires ruraux permet, d'une part, de chercher le sens de ces territoires, d'autre part, de situer le « référentiel habitant » (GUMUCHIAN, 1991)¹ au cœur de la démarche de réflexion. Selon BERRIET –SOLLIEC (2007)², « le territoire peut être considéré comme un espace donné, institué, souvent issu d'un héritage historique et culturel », c'est le cas du territoire administratif. puis, il « peut être conçu comme un espace d'action, construit, révélé par l'action des acteurs et qui peut constituer un cadre collectif pour l'intervention publique ». De ce fait, le système territorial se caractérise par la capacité de ses acteurs à définir et réaliser des projets. Ces projets résultent d'un diagnostic global qui permet d'identifier les forces et faiblesses d'un territoire, d'en connaître ses ressources et les attentes des sociétés qui l'utilisent. Bien entendu chaque groupe d'utilisateurs construit sa propre représentation de l'espace.

1 :Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire, op.cit., P135.

2 :Beriet solliec, Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural. 2001, avec Daucé, P., Léon, Y., Schmitt, B., Revue d'Economie Régionale et Urbaine, p 1003.

<http://www2.dijon.inra.fr/cesaer/membres/marielle-berriet-solliec/>

Il peut donc y avoir plusieurs territorialités sur un même espace, correspondant aux sens et valeurs que les individus lui confèrent. En ce sens, le territoire est donc un enjeu du développement, et il peut abriter des intentions variées et différentes, parfois sources de tensions entre les groupes. Ainsi pour qu'un territoire soit légitimé, il doit être reconnu, identifié et investi par les acteurs, afin que le partenariat entre le territoire, les acteurs fonctionne et qu'il soit le siège d'un développement équilibré.

4.1. Le territoire : base du développement local :

Le développement local ou communautaire renvoie à deux notions fondamentales : la communauté et le territoire. D'abord, nous pouvons dire qu'ils sont deux concepts intimement liés dans la mesure où l'un ne peut exister sans l'autre au sens du développement. Le territoire peut être appréhendé comme un espace physique défini organisé par une communauté qui y vit et en dépend. Quant à la communauté elle-même, elle est constituée d'individus (hommes et femmes) interdépendants qui se sont organisés partageant une même histoire, des valeurs identiques et ayant un territoire en commun. D'une manière générale, le territoire et la communauté se sont historiquement constitués. Donc, le territoire est un élément indispensable à prendre en compte dans toute initiative de développement. Enfin, toute action de développement réaliste devra être prise par /ou avec la communauté pour résoudre des problèmes et des défis spécifiques de son territoire et lui assurer de meilleures conditions de vie.

4.2. Le territoire : mis en scène par les acteurs :

A la lecture de ces positionnements théoriques, et si tant est que l'on puisse en quelques lignes se positionner sur la définition d'un concept, nous retenons que le « territoire » est « *le résultat des représentations inconscientes collectives, de comportements spécifiques et d'une réalité géographique objective* »¹

¹ : Alvergne Christel, le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, Karthala –PDM, Paris, 2008, p 21. <http://www.decitre.fr/livres/le-defi-des-territoires-9782845869431.html>

La formation du territoire est aussi une production humaine aux enjeux multiples à laquelle concourent toutes les forces à l'œuvre dans la société. Aussi son étude paraît d'emblée l'une des clés indispensables de la compréhension de la vie des groupes et collectivités¹.

Au-delà de ses composantes matérielles, il correspond donc à un niveau de représentation mentale. Les sociétés humaines, qui s'installent sur territoire dans le but de s'y développer, l'aménagent et mettent en œuvre dans leurs territoires des réalités matérielles et des informations, socialisées et symbolisées. « *le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple, par la représentation) un espace, l'acteur « territorialise » l'espace.*

Le territoire, dans cette perspective, est un espace dans lequel on a projeté du travail... et qui, par conséquent, révèle des relations toutes marquées par le pouvoir. L'espace est la prison originelle-, le territoire est la prison que les hommes se donnent. » (RAFFESTIN, 2003)².

¹ : Boudreau Claude, Courville Serge, Seguin Normand, Atlas historique du Québec : le territoire, les Archives nationales du Québec. Les Presses de l'université Laval, 1997, p10.

<https://www.ggr.ulaval.ca/sites/default/files/documents/plandecours/ggr-2102.pdf>

² :Levy Jacques, Lussault Michel, Dictionnaire de la géographie et de l'Espace des sociétés, Paris, Belin., 2003, p 907.

<http://livre.fnac.com/a4243202/Jacques-Levy-Dictionnaire-de-la-geographie-et-de-l-espace-des-societes>

La seconde approche est plus subjective, c'est celle de « l'individualisme » développée par ARON (1965), puis BOUDON (1982)¹. L'acteur joue de multiples rôles et possède une capacité d'adaptation selon les mises en situation qu'il rencontre. L'individu agissant au sein d'une structure collective oriente ses actions selon ses valeurs et intérêts.

Le développement mis en scène dans un territoire tend de modifier la façon dont des populations tisse leur rapport au territoire². Chaque acteur a des stratégies propres orientées en vue de poursuivre ses objectifs. Par cette approche, les actions de l'individu sont analysées par leurs liens aux critères subjectifs de valeurs et d'intérêts qui leur sont propres. Plus que le lieu et le nom d'un territoire, c'est son appropriation par une société, un groupe d'individus, sous la responsabilité de ses représentants, les acteurs, qui en fait l'identité et la singularité.

5. Les espaces ruraux au cours des siècles:

5-1- Dans la numide antique :

Les espaces ruraux sont complémentaires et les populations adaptent les cultures et pratiques agricoles aux éléments naturels offerts par les différents types de territoire montagnes (arboriculture, oliveraies...), plaines sèches (orge et blé, Elevage), forêts (bois, chasse et cueillette) et terres de cultures (maraichage, vergers, etc.)³.

5-2- la colonisation Romaine :

A introduit une rupture dans l'utilisation des espaces ruraux avec des territoires et des couloirs de communication sécurisés et l'extension de la monoculture céréalière au profit des

1 : Aron Raymond, Démocratie et totalitarisme, Editions Gallimard, 1965, p 370 . <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00610986/document>

2 : Massicotte Guy, Sciences du territoire : perspectives Québécoises, Presse universitaire du Québec, 2008, p151. <http://www.puq.ca/catalogue/livres/sciences-territoire-1678.html>

3 : Jean-Luc Mayaud, Sociétés et espaces ruraux de l'Europe contemporaine, 19e-21e siècles, Université Lumière Lyon 2, Institut d'études rurales. Séminaire 2003-2004. <http://ruralia.revues.org/341>

villes garnisons et des marchés extérieurs. Il y a segmentation des espaces agricoles et juxtaposition entre agriculture autochtone et agriculture coloniale et apparition de la séparation entre ville et campagne.

5-3- Avec les Foutouhates :

Et l'essor de la civilisation islamique, le pays enregistre simultanément une reconstruction des complémentarités, l'introduction du droit musulman (« propriété Melk ») et de nouvelles cultures, une urbanisation plus poussée, un développement des campagnes ainsi qu'une réinsertion de la Numidie dans les courants d'échanges avec la méditerranée, l'Orient arabe et l'Afrique subsaharienne.

5-4- Avec la période Ottomane :

les changements apportés par la Régence turque, ont concerné prioritairement le régime foncier (propriété dite beylicale sur les territoires agricoles contrôlés par la Régence turque, terres dites azelières confisquées par la Régence ou achetées aux tribus, concédées et administrées par des groupes sociaux alliés de la Régence, Propriété Melk, terres arch...) et les prélèvements opérés sur les zones rurales sous forme de divers impôts. Avec la présence turque, l'on observe enfin une dégradation des formes collectives d'appropriation des terres et un lent processus de décomposition de la propriété tribale, communautaire et familiale par le jeu des successions, des confiscations et des rapports de force instaurés par certaines tribus ou fractions de tribus.

5-5- la colonisation Française : Amplifie la rupture territoriale et sociale avec la formation de « l'Algérie utile ». Elle introduira les ruptures les plus radicales, à la fois dans les formes d'organisation des espaces ruraux, comme dans les rapports de propriété des terres. Les lois foncières et les expropriations, compléteront le formation d'un espace colonial privé sur près de 3 millions d'hectares, soit près de 35 % de la superficie agricole utile (SAU), contrôlés par 150000 colons et regroupant 22000 exploitations. La propriété latifundiaire finira par détenir 87% de la propriété coloniale. L'espace agricole algérien a été progressivement spécialisé en une série de sous-espaces juxtaposés : terres riches pour les colons, piémonts et pentes pour les fellahs, montagnes comme réserve de main d'œuvre, steppes pour l'élevage. Toutes les pratiques de complémentarités à « l'échelle nationale » sont rompues ou entravées au profit de nouvelles complémentarités (Algérie Utile- métropole) et d'une spécialisation d'un certain

nombre de territoires. En définitive, l'Algérie a hérité à l'indépendance, d'un monde rural dans lequel le foncier agricole qui constitue le patrimoine identifiant la ruralité, est caractérisé par une complexité des situations induite par la coexistence de plusieurs statuts juridiques de la terre, elle-même générée par une évolution historique discontinue et tumultueuse. Dans cette complexité, le patrimoine foncier récupéré des colons soulève toujours les questions les après coup, comme des « réformes transitoires », préparant des dispositions plus radicales et partant définitives. L'option en faveur du régime de la concession des terres agricoles du domaine national avancée dès le début des années 2000 devrait constituer une option structurante pour l'avenir. Elle n'a pu dépasser le stade de projet.¹

6- Caractéristiques du milieu rural en Algérie :

En Algérie, les déséquilibres entre le milieu rural et le milieu urbain sont le produit d'un héritage historique, celui de la période coloniale et des rapports villes/campagnes qui la caractérisent, mais aussi des politiques de développement qui lui ont succédé depuis l'indépendance. Le contexte social des régions rurales reste profondément marqué par la faiblesse des revenus agricoles, l'extension du chômage et de la pauvreté. Quelque indicateur de ce déséquilibre entre milieux peut être rappelé. Selon le PNUD (2000)², la malnutrition est plus élevée en milieu rural (7,8%) qu'en milieu urbain (4,8%) ; le taux de scolarisation reste relativement faible en zone éparse (65,50%) et en dessous de la moyenne nationale (82%) ; le taux d'accouchement des femmes à domicile est plus fort en milieu rural ; l'analphabétisme est plus important en zone éparse (51,5%) et en zones d'agglomérations secondaires (34,9%). L'on note une faible participation des femmes au développement et un faible niveau d'instruction des chefs de ménage ruraux : 60% de cette catégorie sont sans instruction. La carte de la pauvreté élaborée par l'ANAT (2001)³ confirme la tendance que les communes pauvres sont situées dans l'ensemble en zones rurales.

¹ Chahrazed Guerrad, la question du foncier agricole algérien entre discours et actions –cas de la vallée du Saf-saf (wilaya de skikda), mémoire pour l'obtention du diplôme de magister en aménagement du territoire, 2004, p.47-50.

² PNUD, 2000, Programme des Nations Unies pour le Développement. Rapport national sur le développement humain, Algérie 2000.

³ ANAT, 2001, Agence National de l'Aménagement du Territoire, Carte de la pauvreté en Algérie.

En milieu rural, la nature des emplois et leurs structures (travaux saisonniers, irréguliers, créneaux limités, importance de l'emploi administratif) renseignent sur leurs fragilités et limitent les projections pour une population majoritairement jeune. Le taux de chômage moyen, évalué à 25,1%, touche majoritairement la tranche des 20-29 ans qui représente, à elle seule, plus de la moitié (51,4%) de tous les demandeurs d'emploi. (CENEAP, 2001)¹.

De plus, la population rurale augmente dans l'absolu, même si elle a baissé en termes de pourcentage (60% en 1997 et 37% en 2005). Entre 1998 et 2005, cette population est passée de 12 millions à plus de 13 millions d'habitants (ONS, 2006)². En outre, la taille des ménages ruraux est plus importante qu'en milieu urbain, elle se situe en moyenne entre 7 à 10 personnes par famille (RGPH, 1998)³.

7-Les instruments de préservation et de valorisation des territoires ruraux⁴ :

Malgré l'enrichissement du cadre juridique régissant diverses matières liées à l'organisation foncière, au développement durable, à la protection de l'environnement et à la biodiversité, la législation sur la préservation des territoires et leur valorisation est encore embryonnaire. Or, il est admis aujourd'hui que le territoire conçu en tant que réalité économique, sociale et culturelle est seul capable de révéler les dynamiques et entraîner les acteurs.

Force est de constater, en effet, que la législation se limite à énoncer des principes sans se soucier de leur efficacité et de leur adaptabilité au monde rural. C'est le cas, en particulier, de l'accès des populations rurales aux ressources naturelles et aux ressources financières, de l'organisation des activités et des nombreuses règles de droit souvent inefficaces en dehors des pôles urbains

¹ CENEAP, 2001, Centre Nationale d'Etude et d'Analyse pour la population et le développement, Evolution de l'emploi en Algérie, N°21.CD.

² ONS, 2006, Office National des Statistiques. Principaux indicateurs. CD.

³ RGPH, 1998, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Algérie, CD.

⁴ Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Renouveau agricole et rural revue et perspective, MADR,2006,p

A titre d'exemple, la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire pourtant porteuse de progrès en ce domaine, ne met pas suffisamment l'accent sur le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux. C'est par le biais de ce schéma en effet, Qu'il est possible de fixer les orientations permettant leur développement durable en prenant en compte l'ensemble des activités qui s'y déroulent, leurs caractéristiques locales ainsi que leur fonction économique, environnementale et sociale.

7-1- Les instruments de préservation des espaces ruraux :

La législation et la réglementation, même embryonnaires, couvrent les modalités de préservation des différents espaces qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la steppe, des zones de montagne ou de l'habitat.

Par endroit, il s'agira d'apporter des améliorations pour les adapter aux besoins des différentes politiques publiques. Il faut en effet, relever que ces dispositifs juridiques ont une portée générale et s'appliquent à l'échelle de l'ensemble du territoire ; il conviendrait de prévoir des règles spéciales, dérogatoires au cadre général, pour mieux l'appliquer à certaines parties du territoire telle que la steppe, la montagne ou tout simplement les territoires à promouvoir.

7-1-1- L'aménagement foncier :

La loi n°90-25¹ du 18 Novembre 1990 portant orientation foncière qui régit les modes et les instruments d'intervention de l'Etat et des collectivités locales en matière d'aménagement foncier, date déjà de 15 ans. L'essentiel des dispositions relatives à cette matière sont contenues dans les articles 48 à 65 de la loi. Les textes d'application qui devaient définir les modalités de mise en œuvre de ces instruments ne sont pas encore intervenus et notamment les modalités de mise en œuvre :

- Du remembrement et de la réorganisation foncière ;
- De l'échange des parcelles ;
- Du droit de préemption.
- Hormis les textes qui concernent la mise en valeur des terres, il n'existe pas de législation complète et cohérente sur l'aménagement foncier rural. Les règles relatives au remembrement, à l'aménagement forestier et aux organismes chargés de ces opérations sont soit caduques soit inexistantes. Ces opérations sont d'un intérêt capital lorsqu'il s'agit de promouvoir une activité agricole dans des exploitations économiquement viables.

Pourtant, l'aménagement foncier rural est un moyen efficace pour la mise en valeur des espaces naturels ruraux et pour contribuer à l'aménagement du territoire communal. Il demeure nécessaire ainsi qu'il a été souligné que les opérations d'aménagement foncier rural s'inscrivent dans les schémas directeurs sectoriels d'aménagement du territoire.

Par exemple, au lieu de réaliser des voies en vue de désenclaver certaines zones, sans avoir au préalable défini les règles de leur gestion, l'aménagement foncier rural peut, dans certains cas, indiquer le tracé de nouvelles voies de communication tout en les intégrant à la législation qui les régit en fonction de leur nature.

L'aménagement foncier en zone forestière n'est pas défini par la législation. La réglementation du droit d'usage n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de conduire des opérations pouvant conduire à la distraction d'une parcelle du domaine national forestier.

De plus, l'aménagement foncier doit reposer pour l'essentiel, sur une organisation sociale. Mais là encore, la législation algérienne n'a pas prévu de mécanismes spécifiques tels que les associations foncières. Les associations qui ont été créées (celle de Béni Slimane par exemple) ont utilisé le statut de la société civile prévue par le code civil qui n'est pas appropriée. Cet état de fait, prive les pouvoirs publics de moyens d'impulser une nouvelle gouvernance des territoires ruraux. Mais, au-delà des politiques de structures, l'aménagement foncier des espaces éloignés des villes, doit être conçu comme un instrument de protection des espaces et des ressources naturelles, de maintien de la diversité biologique et de protection du patrimoine rural et des paysages. Sa mise en œuvre sur des terres incultes offre en effet la possibilité de développer des cultures qui traduisent les spécificités des territoires.

7-1-2- la préservation des espaces sensibles :

Ainsi qu'il a été souligné, la législation relative à la protection de l'environnement et des textes particuliers définissent les moyens de protection des espaces sensibles tels que les parcs naturels, les steppes et les zones de montagne. Ces textes demandent parfois des précisions ou une actualisation.

7-1-2-1- les aires protégées : un instrument efficace de protection de l'environnement :

Le droit Algérien a consacré une place importante à la protection du patrimoine naturel, culturel et historique. La première loi en la matière a été l'ordonnance n° 67-281 du 20/12/1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels. A partir des années 1970 une profusion de textes est venue renforcer et couvrir l'espace juridique des aires à protéger. Cet arsenal juridique s'est également renforcé par un certain nombre de conventions et de traités internationaux que l'Algérie a signés¹.

Toute cette législation peut être scindée en deux séries de textes. Une première série qui cite ou régleme incidemment les aires protégée. Une deuxième série composée des textes spécifiques aux aires protégées ; il s'agit principalement :

- Du décret 87-458 fixant le statut type des parcs nationaux.
- Du décret 87-143 du 16/07/1987 fixant les règles et les modalités de classement des parcs nationaux, et des réserves naturelles.
- Du décret 87-144 fixant les modalités de création et de fonctionnement des réserves naturelles.

De la loi n°98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Cette législation spécifique a prévu un certain nombre de dispositions relatives à la définition et la détermination de ces aires protégées ainsi qu'aux mesures tendant à leur protection.

La définition des aires protégées est à rechercher dans la loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement et la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

L'article 29 de la loi relative à la protection de l'environnement définit les aires protégées de la manière suivante « sont considérées au titre de la présente loi aires protégées, les zones soumises à des régimes particuliers de protection des sites, des sols, de la flore, de la faune, des écosystèmes ou de façon générale, de l'environnement ».

Quant à la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, elle dispose dans son article 2 : « sont considérés comme patrimoine culturel immobilier et mobilier par destination et mobilier existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours ».

Ces deux définitions sont exprimées dans une formulation extrêmement large permettant d'englober et de mettre sous protection toute partie du territoire.

Selon l'article 31 de la loi relative à la protection de l'environnement, les aires protégées comprennent :

- Les réserves naturelles intégrales ;
- Les parcs nationaux ;
- Les monuments naturels ;
- Les aires de gestion des habitats ou des espèces ;

- Les paysages terrestres ou marins protégés ;
- Les aires protégées de ressources naturelles gérées.

La loi relative à la protection de l'environnement prévoit pour chaque catégorie d'aire protégée, les mesures de protection qui leur sont propres, les règles de surveillance et de contrôle des prescriptions qui les concernent, ainsi que les modalités et conditions de leur classement ou de leur déclassement dans chacune des catégories concernées.

Des mesures de protection sont également prévues par la loi 98-04 du 15 juin 1998.

Les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement. Elles sont habilitées à agir devant les juridictions compétentes pour toute atteinte à l'environnement même pour des cas ne concernant pas leurs membres régulièrement affiliés.

Les associations légalement agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de refendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air et de l'atmosphère, des sols et sous-sols, des espaces naturels, à l'urbanisme ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions.

7-1-2-2- le développement de la steppe :

La steppe est encore régie par l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975 portant code pastoral et quelques textes d'application et notamment :

- Le décret n° 75-166 du 30 décembre 1975 portant limites des zones steppiques.
- Le décret n° 75-170 relatif à la carte professionnelle d'éleveur :

- Le décret n° 81-337 du 12 décembre 1981 portant création du haut-commissariat au développement de la steppe (HCDS).

A l'évidence, le code pastoral est largement dépassé. Son abrogation et son remplacement par une loi plus appropriée sont d'une urgence manifeste. Cette nouvelle loi sur les steppes aurait pour objectifs :

- De rechercher les moyens d'améliorer les actions de développement et de protection de l'activité pastorale, notamment dans les zones où celle-ci doit se concilier avec la présence d'activités productives ;
- D'adapter le statut des entités collectives afin de simplifier et de moderniser les procédures ; il s'agit notamment d'harmoniser les conditions de versement des à des structures gérant collectivement des pâturages ;
- De rechercher une plus grande cohérence entre les droits d'usage et la législation domaniale pour favoriser le regroupement des éleveurs et agir sur le foncier agropastoral ;
- D'adapter les dispositifs d'aides publiques à la gestion des territoires pastoraux. On retiendra notamment les propositions d'élaboration d'un document unique présentant les différents dispositifs d'aides publiques pouvant être mobilisés pour la gestion des espaces collectifs.

7-1-2-3- le développement des zones de montagne :

L'aménagement et le développement des zones de montagne sont régis par la loi n° 04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable. Des textes d'application non encore intervenus doivent déterminer les communes classées zones de montagne et leur classement dans différentes catégories prévues par l'article 4 de la loi.

La loi a prévu par ailleurs, un conseil de protection et de promotion des zones de montagne ainsi qu'un fonds destiné au financement des activités, des opérations de réhabilitation et des études y afférentes.

Enfin, la loi a prévu un mécanisme de révision des modalités l'implantation des services publics tels que la santé, l'éducation, les transports.

7-1-3- les règles d'urbanisme et l'amélioration de l'habitat :

Les règles d'aménagement et d'urbanisme prévues par la loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990, modifiée et complétée par la loi n° 04-05 du 14 août 2004 ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire ; elles ne sont pas toujours adaptées aux espaces ruraux. Leur application à ces espaces peut même conduire à des incohérences. Il en est ainsi des normes devant régir l'habitat

7-1-3-1- les règles d'urbanisme :

La loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990, modifiée et complétée par la loi n° 04-05 du 14 août 2004 relative à l'aménagement et l'urbanisme exige un permis de construire sur l'ensemble du territoire national, il s'agira de porter une attention particulière aux textes d'application de la loi 2004 afin d'y introduire quelques assouplissements, s'ils n'existent déjà, en vue de faciliter le développement du logement rural surtout lorsque le PPDR inclut l'amélioration de l'habitat. Un arrêté interministériel pourrait suffire pour alléger certaines formalités.

Il est également nécessaire d'adapter les règles d'urbanisme aux situations locales à travers une logique de projet d'aménagement durable. L'une des principales propositions est de permettre aux prescriptions particulières pour les zones de montagne ou aux documents d'urbanisme d'adapter les règles d'urbanisme dans des domaines strictement définis. En effet, l'application mécanique de règles conçue dans le cadre national peut aboutir localement à des résultats absurdes, contraires au but recherché ou entravant gravement le développement local. Afin d'éviter toute dérive, cette faculté d'adaptation serait strictement encadrée par la loi.

Dans les territoires agricoles contigus aux centres urbains, la législation pourrait prévoir des périmètres de protection et de préservation des espaces agricoles et naturels qui seront

déclarés non constructibles (cf. l'article 4 de la loi 90-29 modifié). Les terrains situés dans ces périmètres peuvent être acquis par l'Etat en vue de leur préservation et de leur mise en valeur.

Les terrains ainsi acquis peuvent être destinés à des activités conformes à la spécialisation de l'espace concerné. Un cahier des charges pourrait définir les modalités de sa concession, de sa location ou de sa cession. Elle pourrait être complétée par l'instauration, en l'absence de plan, de zones de préemption.

7-1-3-2- l'habitat rural et la réhabilitation du cadre bâti :

A ce niveau, deux remarques paraissent s'imposer : d'une part, la politique de l'habitat en milieu rural se confond avec celle du milieu urbain. Or, ce type d'action doit également tenir compte des spécificités du monde rural et de ses besoins. D'autre part, la réhabilitation du cadre bâti en milieu rural n'est pas prise en compte alors que la réhabilitation des exploitations et des logements qui s'y rattachent doit retenir un peu plus l'attention des pouvoirs publics.

Les textes réglementaires en vigueur traitent du soutien de l'Etat à la promotion du logement social. Il s'agit notamment :

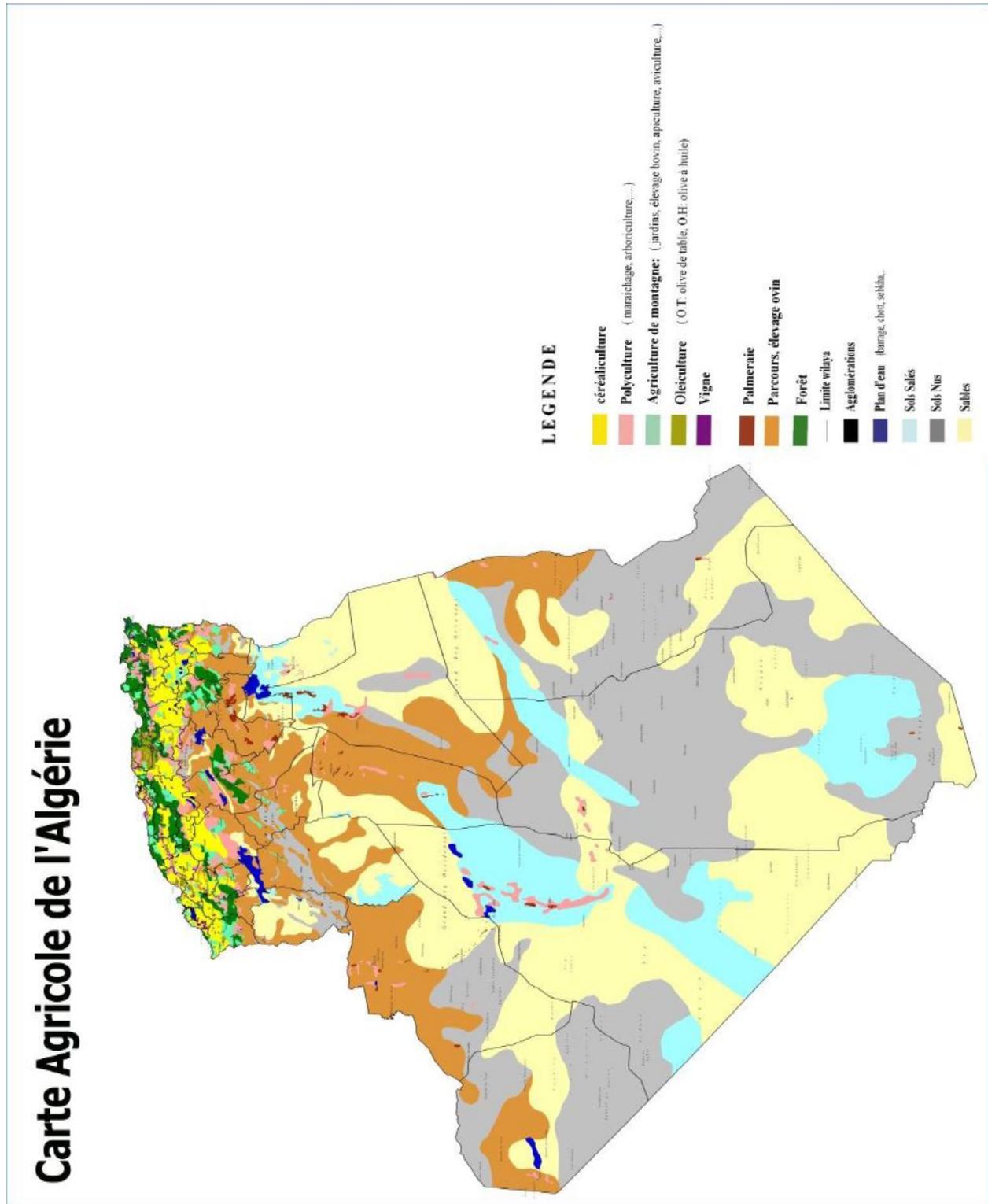
- Du décret exécutif n° 94-308 du 4 octobre 1994 définissant les règles d'intervention de la caisse nationale du logement en matière de soutien financier des ménages ;
- Du décret exécutif n° 98-42 du 1^{er} Février 1998 définissant les conditions et modalités d'accès aux logements publics locatifs à caractère social modifié par le décret exécutif n° 2000-76 du 2 avril 2000 et par le décret exécutif n° 04-334 du 24 octobre 2004 ;
- De l'arrêté interministériel du 15 novembre 2000 fixant les modalités d'application du décret exécutif n° 94-308 du 4 octobre 1994 définissant les règles d'intervention de la caisse nationale du logement en matière de soutien financier des ménages, modifié par l'arrêté interministériel du 9 avril 2002.

L'instruction interministérielle n° 06 du 31 juillet 2002 portant modalités de mise en œuvre des opérations d'habitat rural dans le cadre du dispositif de développement rural semble prendre la mesure des enjeux. En effet, elle met l'accent sur la nécessaire simplification des procédures de soutien aux ménages ruraux et étend l'aide à la réhabilitation de l'habitat.

La réhabilitation de l'habitat rural doit être élargie aux exploitations agricoles dans la mesure où ces cadres bâtis sont souvent indissociables. La réhabilitation de l'habitat rural telle que définie par la circulaire interministérielle du 31 juillet 2002 doit être envisagée dans un cadre plus large de réhabilitation des exploitations agricoles pouvant favoriser le retour des populations. Un cadre juridique définissant les modalités de soutien de l'Etat paraît indispensable pour accompagner le dispositif de développement rural.

SECTION 2 : LA POLITIQUE DE RENOUVEAU RURAL

Figure1.1 : Carte Agricole d'Algérie :



Source : Bilan 2011 des programmes du renouveau agricole et rural 2011. Janvier 2012.p 3.

1-L'évolution des politiques Agricoles et Rurales (1962-2012) :

Une lecture chronologique des différentes phases qui ont guidé le développement du secteur agricole depuis l'indépendance est nécessaire pour mieux appréhender le cheminement qui a conduit à l'adoption de la politique de renouveau agricole et rural actuelle et pour se rendre compte que celle-ci constitue en fait l'aboutissement d'un processus d'apprentissage et d'appropriation progressive qui plonge ses racines dans notre histoire. Elle permet aussi de percevoir toute la portée et la profondeur des réformes et des réponses apportées par la Politique de Renouveau Agricole et Rural.¹

1-1-Autogestion et révolution agraire (1962-1979) :

Au lendemain de l'indépendance, la situation créée par le départ brutal et massif des colons, a conduit l'Etat à concentrer son attention sur ces exploitations, les plus riches du pays, désormais collectivement autogérées par les ex-ouvriers agricoles qui avaient spontanément pallié à leur abandon. La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex-employés des colons et de leurs familles.²

1 :Hennane souhila, Mémoire de fin d'études Magister en Anthropologie Sociale et Culturelle-Les Représentations Sociales Des Agents De Développement Rural par la Population Locale- Cas Dahmane commune Beni Ouarsous Wilaya de Tlemcen-2011-2012.

2: La politique de Renouveau agricole et rural: Rapport d'étape analytique 2008/2011 et perspectives à 2014. Juillet 2010.p.37.

La révolution agraire (1971-1979) est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées et l'adoption d'un mode de gestion collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions, ainsi que l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation de la production. Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricoles ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural.

Pendant cette période, les modes de financement du secteur agricole sont demeurés essentiellement publics, sous forme de subventions dont le volume dépendait étroitement du niveau des recettes pétrolières et leur allocation était fixée selon les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale. Les premières années de construction de cette économie agricole étatique ont été empreintes d'un vent d'optimisme quant aux chances de succès de cette politique. Cet enthousiasme s'est progressivement estompé au fur et à mesure qu'il devenait évident que les efforts consentis étaient loin de donner les résultats escomptés. La croissance moyenne annuelle de la production agricole était faible et la facture des importations alimentaires devenait de plus en plus lourde à supporter du fait de la hausse constante de la demande intérieure due à la forte croissance¹.

1: Review of Agricultural Policies and Agricultural Services 1987-1993, Report No 12543-AL, BM, décembre 1994.p.45-63.

1-2-premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999) :

Au cours de cette période, devant la stagnation persistante de la production agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et le déficit chronique de celles-ci, un certain nombre de réformes ont été progressivement introduites. C'est ainsi que furent mises en place les premières expériences de libéralisation des marchés, suivies peu après par une restauration des domaines agricoles socialistes (DAS), transformées en exploitations agricoles collectives (EAC) et en exploitations agricoles individuelles (EAI) tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fut introduit (loi 87-19) au cours de la même période, une partie des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire ont été restituées à leurs anciens propriétaires (loi d'orientation foncières de 1990) et le système coopératif issu de la révolution agraire, réorganisé.

Timides au début, ces réformes se sont amplifiées pendant les années 90 à la suite des crises pétrolière et financière qu'a connu le pays et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché qui s'en est suivie. Ceci a entraîné la création des chambres d'agriculture et du crédit mutuel agricole, mais suivi par le démantèlement de certaines entreprises publiques de valorisation et de transformation des produits agricoles ainsi que des offices d'approvisionnement et du système des coopératives de services (époque ou l'ONAPSA et les coopératives de services ont été dissoutes) ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions sur les intrants et une chute des investissements agricoles. L'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à la même époque n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs, en particulier les plus démunis d'entre eux, obligeant les pouvoirs publics à remettre de nouveau en place certains mécanismes de soutien et de régulation.

La portée de ces réformes et particulier celle relative à l'introduction d'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres des EAC et EAI est toutefois restée relativement limitée. Ceci peut s'expliquer du fait que la plupart d'entre elles ont été adoptées en l'absence d'une consultation et d'une sensibilisation suffisantes des exploitants, d'un environnement institutionnel ébranlé et des structures de financement et d'appui au secteur remises en cause. Dans le même temps, les transactions informelles sur les terres se sont multipliées, sans que les investissements privés dans le secteur agricole ne soient relancés, aggravés ainsi par des dispositifs de cloisonnement entre la sphère agricole et celle de l'industrie agroalimentaire¹.

1-3- la consultation nationale sur l'agriculture de 1992 :

En réaction aux effets et aux chocs induits par les politiques et réformes successives engagées pendant la décennie précédente et celles annoncées, une large consultation nationale regroupant des représentants de très nombreux acteurs du secteur, experts et universitaires, a été organisée en 1992. L'objectif de cette consultation consistait à établir un diagnostic sans complaisance de l'Etat de l'agriculture au terme de 30 années d'indépendance et de proposer une nouvelle approche du développement de l'économie agricole et un nouveau modèle de relations à établir entre l'administration et la profession et ce, dans un contexte de transition et d'ouverture au marché mondial. La consultation s'est attachée à établir son diagnostic sur la base d'un examen et d'une analyse systématiques de l'état de toutes les ressources naturelles et humaines qui concourent à l'activité agricole, y compris les aspects liés à la fonction de préservation des patrimoines naturels contre les effets de la désertification et des pollutions.

1 : Développement agricole et rural, Défis et perspectives stratégiques (le PNDAR), Note de politique générale, BM, décembre 2003.p.56.

Au terme de cette analyse, la consultation a d'abord réaffirmé la place centrale que devait conserver la sécurité alimentaire dans les préoccupations du secteur et par voie de conséquence, la nécessité de maintenir la priorité absolue accordée à l'accroissement de la production nationale, seul moyen de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires

Dans cette optique, toutes les composantes des filières relatives aux principales cultures et à l'élevage ont été analysées, depuis l'étape de la production à celle de la transformation et de la commercialisation, y compris l'organisation de la profession, la politique foncière, la mobilisation des facteurs de production, la régulation économique, la politique des prix et celle du commerce extérieur. Les problématiques spécifiques à chacune des filières ont été prises en considération dans l'élaboration des recommandations émises par la consultation.

La stratégie proposée en matière de relance de la production agricole soulignait, pour la première fois, la nécessité de recentrer le rôle de l'administration de l'agriculture sur ses missions régaliennes de réglementation, régulation, contrôle et appui aux opérateurs de terrain. Elle insistait en outre sur la nécessité de décentraliser et de déconcentrer les responsabilités et les moyens et sur le besoin d'encourager la participation des acteurs de terrain à l'identification et à la mise en œuvre des opérations qui leur étaient destinées¹.

1 : Consultation nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture 1992.CD.

1-4- les tentatives de relance des institutions et des actions de développement :

Suite aux recommandations de cette consultation, certaines mesures de réorganisation ont été entreprises par l'Etat pour promouvoir le développement du secteur. Des conférences nationales thématiques ont été lancées, en particulier sur le foncier agricole (décret de création de l'ONTA, 1996) et sur l'agriculture (politique de filière, et statut d'exploitant agricole). Parallèlement, l'Etat a lancé des programmes spécifiques, comme par exemple les programmes de grands travaux, de reboisement, et d'emploi rural. De nombreuses recommandations avancées par la consultation nationale ainsi que par les conférences thématiques n'ont malheureusement pu se matérialiser immédiatement compte tenu des contraintes liées à la crise financière que traversait le pays pendant les années 90 et aux mesures d'austérité imposées à l'époque par le Programme d'ajustement structurel (PAS), le tout aggravé par l'insécurité poussant nombre de familles rurales à désertir leurs villages et leurs champs¹.

1-5-stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008) :

A partir de 1999, et le retour progressif de la sécurité dans le pays qui a coïncidé avec le rétablissement des finances publiques et la clôture du programme d'ajustement structurel, l'Etat a procédé au lancement d'un programme de relance ambitieux à travers le Plan national de développement agricole² (PNDA 2000-2004).

1 : Conférence nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1996.CD officielle.

2 : Le Plan National De Développement Agricole, document de Ministère, 2000.p.13.

1-5-1- le soutien aux exploitations agricoles :

Le plan national de développement agricole (PNDA) s'est inscrit dans une nouvelle logique favorable à l'initiative privée, même si les principaux outils et procédures du plan sont restés alignés sur les règles administratives. Les soutiens se sont orientés vers l'investissement au sein des exploitations agricoles afin d'accroître les niveaux de production et de productivité et ce dans le souci d'améliorer rapidement la contribution du secteur agricole aux besoins alimentaires du pays. Les efforts budgétaires importants consentis ont également permis d'accroître les importations d'équipements agricoles sans pour autant satisfaire pleinement les besoins du secteur. Les institutions techniques et administratives concernées ont poursuivi leur travail d'encadrement et de transmission de directives et de messages de vulgarisation tout en commençant à les adapter aux demandes nouvelles et plus diversifiées des producteurs.

Les effets de cette redynamisation ont été marqués par un processus d'intensification de la production, une extension des surfaces cultivées (production fourragère, vignoble, vergers et maraichage), et un taux de croissance de la production agricole, supérieur à celui du reste de l'économie, ainsi qu'une relative stabilisation du niveau des importations agricoles. Cette croissance a aussi été rendue possible du fait de la vitalité de la demande intérieure induite par l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et par le climat de paix retrouvée suite à la réconciliation nationale¹.

1-5-2- l'élargissement des appuis au domaine rural :

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a par conséquent été renommé Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Une nouvelle étape a ainsi été franchie. Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définis pour inclure la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire ; la valorisation de toutes les ressources disponibles et la protection de l'environnement.

¹ : Développement agricole et rural, Défis et perspectives stratégiques, op.cit, p.29.

Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté. Une importance particulière a été donnée au soutien à l'investissement en faveur des initiatives privées en prenant l'exploitation agricole comme cible privilégiée en tant qu'entité créatrice de richesse, ainsi qu'en faveur des zones intérieures (sud, hauts plateaux, montagnes).

Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement¹.

1-6- la nomination du MDDR et la stratégie de développement rural durable (SDRD) :

Après les élections de Mai 2002, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) est devenu celui de l'Agriculture et au Développement Rural (MDDR) a été nommé. C'est la première fois qu'une autorité de ce niveau est instituée au sein du ministère chargé de l'agriculture, pour concevoir et mettre en œuvre une politique et des outils spécifiques au développement rural. La stratégie de développement rural durable élaborée par le MDDR dès 2004² entendait promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles humaines, tout en tenant compte de la diversité des situations et des atouts et potentialités propres à chaque territoire. Elle se donnait également pour objectif l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs publics et privés avec pour but d'encourager la participation et la responsabilisation élargies des populations et des services décentralisés.

1 : Développement agricole et rural, Défis et perspectives stratégiques, op.cit, p.30.

2: Présentation de la stratégie de développement rural durable (SDRD), Rapport principal, mars 2004.CD officielle.

La mise en œuvre de cette stratégie a consisté en premier lieu à faire évoluer les approches multisectorielles vers une vision intégrée des programmes destinés à prendre place en milieu rural tout en associant plus intensément les populations bénéficiaires et leurs représentants dans les différentes étapes d'identification, de conception, de mise en œuvre et de suivi de ces programmes.

Elle s'est attelée ensuite à rassembler pièce par pièce et à harmoniser un ensemble de moyens et de procédures existants en les adaptant et en les articulant au sein d'une réflexion axée sur le développement rural.

Les principaux instruments développés en mis en œuvre sont : **les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)** dont les modalités d'identification et de conception s'appuient sur une approche ascendante, participative, intégrée et territoriale ; la décentralisation administrative et la coordination des activités de développement rural au niveau wilaya sous l'autorité du Wali et de l'Assemblée populaire de wilaya à travers une structure formellement établie à cet effet¹.

1-7- la mise en cohérence des politiques agricoles et rurale :

La suppression du poste de Ministre Délégué au Développement Rural et la fusion de ses missions, en juin 2008, au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a jeté les bases d'une mise en cohérence des politiques de développement agricole et rural,

L'harmonisation de leurs modalités d'exécution, et la synergie dans leur mise en œuvre. Ceci a ensuite été conforté par :

1 : Appui institutionnel à la mise en œuvre de la SDRD, Rapport principal, MDDR, juillet 2004.Circulaire officielle.

l'adoption de la loi d'orientation agricole 08-16¹, du 3 août 2008 qui trace les « axes de développement durable de l'agriculture et du monde rural en général » ; le discours du chef de l'Etat de février 2009² à Biskra qui a posé les fondements de la politique de renouveau agricole et rural (PRAR).

1-8- la politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour) :

1-8-1- les objectifs et la vision de la Politique de Renouveau Agricole et Rural :

La politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédées depuis 1962, à savoir le « renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale ». Ce défi passe inévitablement par la recherche de changements significatifs à moyen terme des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire. La stratégie adoptée consiste à réduire les vulnérabilités, à développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux³.

1-8-2- les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural :

Elle s'articule autour de 3 piliers complémentaires: le Renouveau rural, le Renouveau Agricole, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) et d'un Cadre Incitatif.

1 Journal Officiel de la République d'Algérie, no 46. Loi d'orientation agricole no 08-16 du 3 août 2008.

2 : Discours de SEM Le Président de la République Algérienne op cit.p.3. *

3 : Le ministre Benaïssa, La sécurité alimentaire, un des objectifs de la "nouvelle vision" de l'agriculture algérienne.
<http://www.ennaharonline.com/fr/news/18413.html>

PILIER 1 : Le Renouveau Rural :

Le programme du Renouveau Rural a pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens, à travers la

Mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDR), pris en charge par les acteurs locaux.

En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la Réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays. Il prend en compte les objectifs économiques et Sociaux en matière d'emploi, de revenu et de stabilisation des populations.

Plus large dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara). Le Renouveau Rural implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.). Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification, Valorisation du patrimoine culturel, etc.), en promouvant l'inter-sectoriel. Enfin, il veille par les activités qu'il soutient, à traduire dans la réalité, le concept de gestion durable des ressources naturelles et la prise en charge des actions sur le terrain par les acteurs locaux : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, et mise en valeur des terres¹.

1 : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, Mai 2012, P 8.livre officielle.

PILIER 2 : Le Renouveau Agricole :

Le Renouveau agricole met l'accent sur la dimension économique et la rentabilité du secteur pour assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il encourage l'intensification et la modernisation de la production dans les exploitations et leur intégration dans une approche « filière » pour recentrer les nombreuses actions de soutien aux investissements réalisés dans le secteur, autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne allant de la production à la consommation. L'objectif visé par ce pilier est l'intégration des acteurs et la modernisation des filières pour un accroissement durable, internalisé et soutenu de la production agricole. Une dizaine de filières des produits de large consommation ont été considérées comme prioritaires: céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniculture, semences, plants et géniteurs.

Deux autres actions spécifiquement réalisées à l'attention de la production agricole sont aussi attribuées au programme de renouveau agricole : le système de régulation (SYRPALAC) mis en place en 2008 pour sécuriser et stabiliser l'offre de produits et assurer une protection des revenus des agriculteurs et des prix à la consommation et la modernisation et adaptation du financement et des assurances agricoles. Ces actions sont aussi inscrites dans le cadre incitatif qui accompagne globalement les trois programmes du renouveau¹.

PILIER 3 : Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de L'Assistance Technique (PRCHAT) :

Ce troisième pilier vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à pleinement s'intégrer dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie :

1 : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, op cit, P 9.

D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole¹ ;

- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur ;
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

LE CADRE INCITATIF :

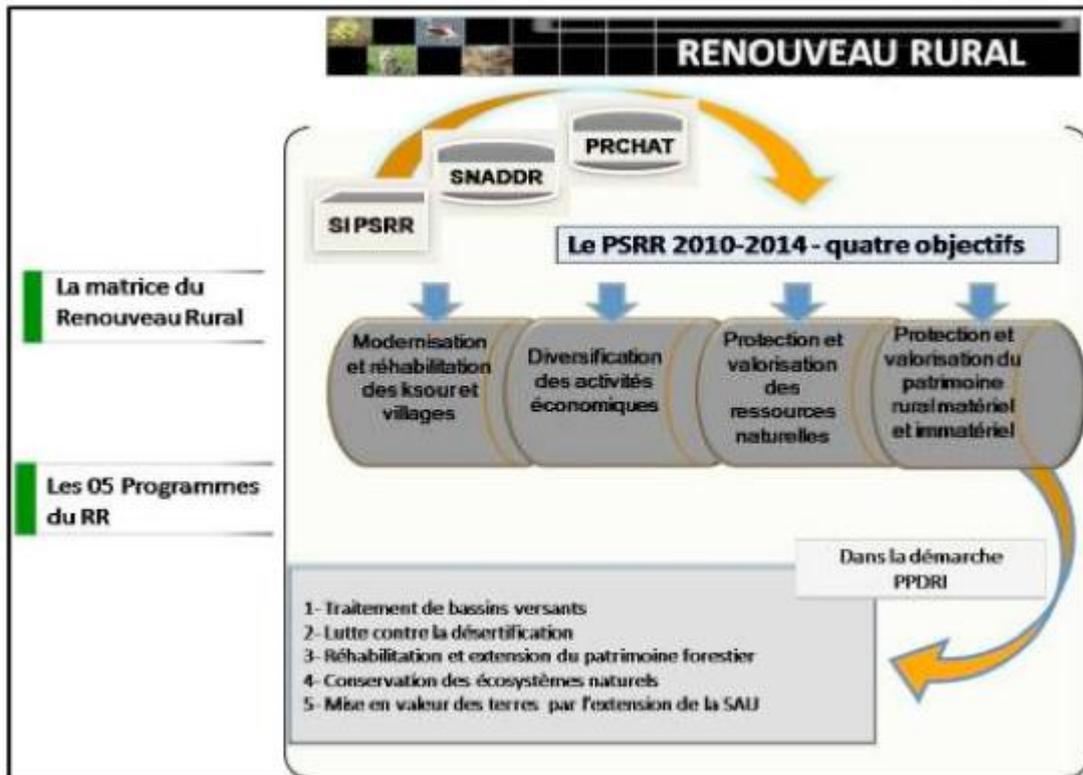
En complément des trois piliers, le cadre incitatif regroupe les instruments développés et utilisés par l'administration, dans la conduite de son rôle régalién. Ces instruments sont principalement² :

- le cadre législatif, règlementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés,
- les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole,
- les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire,
- les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens, et
- L'animation d'espaces mixtes (privés publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.

1 : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, op cit, P10.

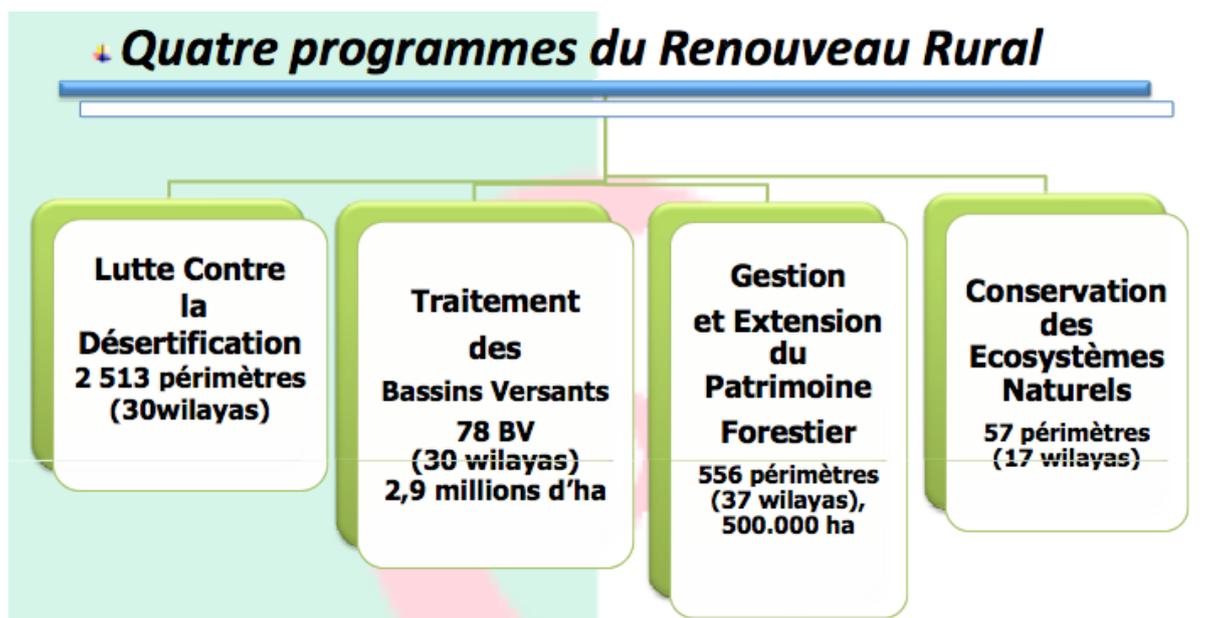
2 : Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, op cit, P11.

Figure 1.2 : Matrice du renouveau rural.



Source : [http : analysealgversionFinaleannexe mémoire.pdf](http://analysealgversionFinaleannexe_mémoire.pdf), p 54.

Figure 1.3 : les programmes du renouveau rural.

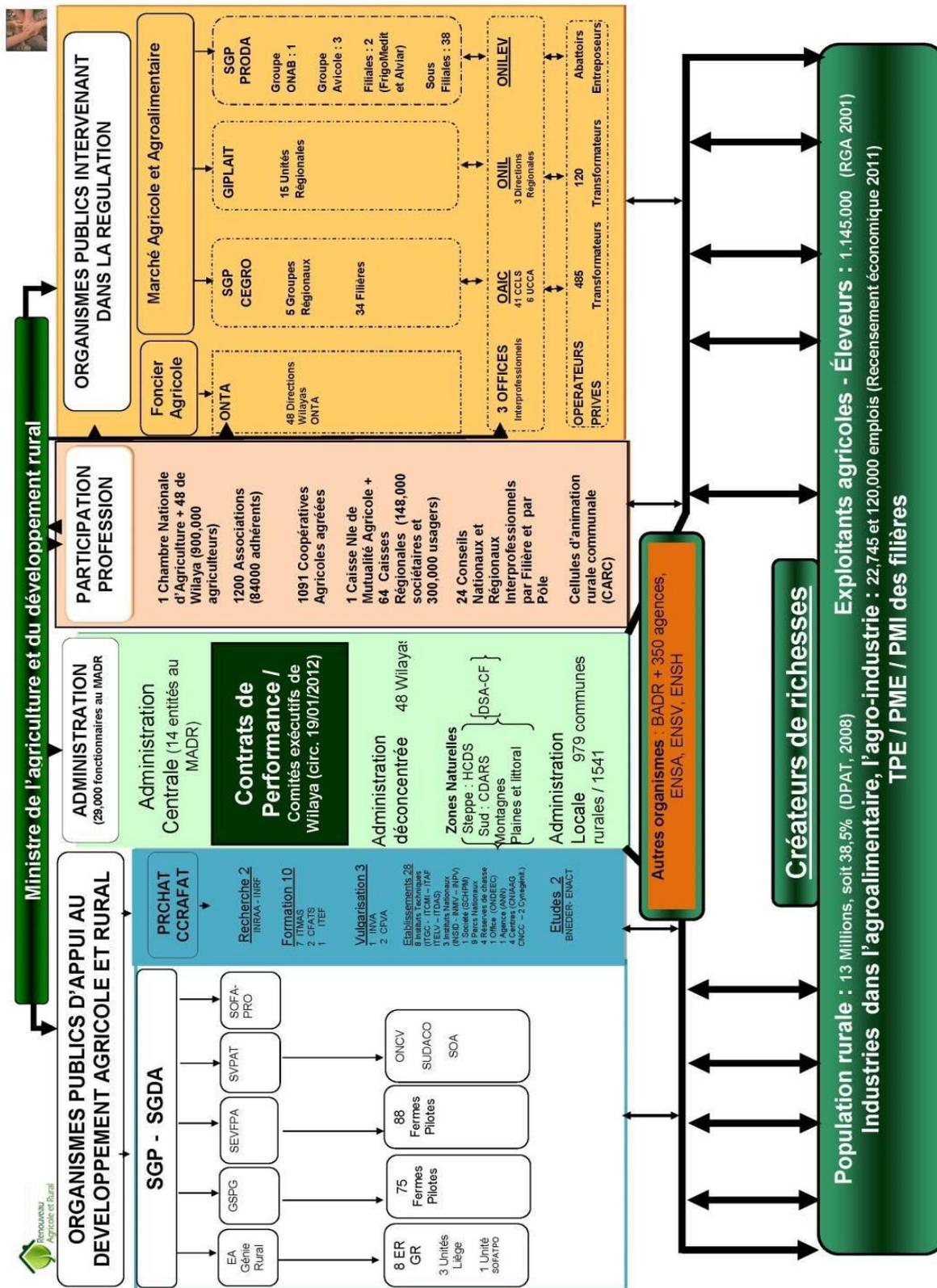


Source : La politique de renouveau agricole et rural en Algérie: MADR/Novembre 2010.p 40.

La mise en œuvre de la Politique de Renouveau agricole et rurale dans sa première phase s'est inscrite dans le cadre d'un plan quinquennal (2010 – 2014)¹, qui mobilisera près de 1000 milliards de dinars (10 milliards d'euros) de fonds publics, alloués à la modernisation de l'administration (budgets d'équipement et fonctionnement de l'administration centralisée et décentralisée), aux divers mécanismes de soutien au renouveau agricole et au renouveau rural, et au soutien des prix à la consommation.

1 : Programme quinquennal 2010-2014, Document de base, MADR, 2010.p.35.

Figure 1.4: l'agriculture et le développement rural.



Source : Schéma organisationnel et fonctionnel des acteurs du secteur agricole et rural ;
 Compilation des Textes législatifs et réglementaires de la PRAR, SG – MADR, Janvier 2012 ;

2- La politique de Renouveau Rural, Ses Définitions, Ses constructions et ses articulations avec les autres politiques de développement :

2-1- La Politique de Renouveau Rural se définit aussi comme une politique territoriale :

Visant à assurer les conditions de viabilité socio-économique des zones rurales et aussi à réduire les iniquités pour celles défavorisées ou affectées de handicaps naturels et autres. La dynamique démographique qu'a connue le monde rural ces dernières décennies a entraîné d'une part, une concentration de populations dans certaines zones et pôles urbanisés (Nord, pourtours urbains des villes moyennes) et d'autre part, une marginalisation des espaces ruraux. Si la population rurale est en effet en baisse (en pourcentage par rapport à la population totale du pays), elle demeure néanmoins forte. Ces tendances se rencontrent aussi dans les pays de la sous-région.

Ces tendances, même si elles concernent l'ensemble du pays, ne touchent pas les différentes zones rurales avec la même ampleur et la même progressivité. On retrouve aussi cette disparité, au sein des zones rurales elles-mêmes, avec des évolutions différenciées comme par exemple un regroupement de populations dans leur chef lieu ou d'autres bourgs ruraux, sous l'effet de l'insécurité subie ou de l'impact de l'implantation des infrastructures et équipements de base. Les situations rurales sont très diversifiées et doivent donc être traitées au cas par cas.

Les moins de 20 ans constituent plus de la moitié des ruraux. Si l'on ajoute la tranche d'âge des 20- 29 ans qui représente plus de 36 % des actifs ruraux, on se trouve devant une population rurale majoritairement jeune. La dynamique des secteurs d'activité en milieu rural est aussi très différenciée selon les zones. Si le poids de l'agriculture est globalement important, des variations existent d'une commune à l'autre. De même, la montée des autres secteurs d'activité ainsi que la tendance forte à la pluriactivité des ménages faisant évoluer les conditions d'existence des ruraux est très inégalement répartie. De plus, si l'agriculture comporte une dominante de petites exploitations agricoles dont la productivité est en hausse, ces améliorations restent irrégulières et la production de produits agricoles est encore

Insuffisante pour couvrir les besoins croissants du pays. L'emploi agricole (y compris ceux créés dans le cadre des programmes des forêts, de la lutte contre la désertification, de la mise en valeur des terres...) représente 45% de l'emploi global dans les zones rurales ; il aura tendance à diminuer chaque fois que l'intensification des pratiques culturales s'amplifie et que les grands chantiers publics se réduisent, c'est dire toute sa fragilité. Ces différences démographiques et économiques entraînent la dévitalisation de certains territoires avec des situations de précarité et de marginalisation sociales. Ceci se marque aussi par le fait que les dépenses des ménages ruraux sont encore à majorité de type alimentaire.

Néanmoins, des investissements sociaux importants sont consentis mais ils restent inégalement répartis sur le territoire. Des potentialités sont encore à exploiter que ce soit au travers de potentiel important de production agricole sur laquelle des contraintes persistantes demeurent, que ce soit dans la mobilisation des ressources naturelles non encore exploitées ou encore au travers de la reconnaissance et de la valorisation des patrimoines culturels et naturels dont disposent les territoires ruraux.

La diversité des espaces ruraux avec leurs multiples variétés de peuplement, de climat, de relief, de biodiversité, est pourtant une grande richesse au regard de leur patrimoine naturel (les ressources naturelles, la faune, la flore, les paysages), de leur patrimoine culturel (le savoir, les coutumes, la tradition, l'organisation sociale, la musique, l'artisanat) et de leur patrimoine construit (les ksour, les monuments, l'architecture locale, etc.) mais qui n'a pas suffisamment ou correctement été prise en compte.

Le milieu rural algérien a ainsi été depuis l'indépendance, le théâtre d'interventions publiques multiples qui ont été menées soit dans le cadre de programmes de développement avec une forte vocation d'équipement pour désenclaver les populations ou améliorer leurs conditions de vie, soit dans le cadre de politiques sectorielles visant elles aussi, la réalisation d'infrastructures socio-éducatives ou d'équipements publics (routes, réseaux d'électrification, d'AEP, d'assainissement, écoles, centres de santé...).

Les programmes de développement local et programmes sectoriels, orientés quasi exclusivement vers la satisfaction des besoins sociaux des populations, ont permis d'enregistrer des progrès significatifs en terme de développement humain puisque les conditions de vie des populations rurales se sont globalement améliorées. Mais l'impact réel de la politique d'équipement en milieu rural sur son développement économique et social, suscite beaucoup d'interrogations si l'on se réfère à des données objectives sur la persistance

de la pauvreté, du chômage et de la précarité sociale, malgré leurs diminutions substantielles ces dernières années.

Le développement économique est, lui, resté basé sur une surexploitation voire un gaspillage des ressources naturelles entraînant une polarisation croissante et des risques de disparités sociales, ce qui compromet les chances de développement durable des zones rurales. Ces effets sont alors un facteur de fragmentation et de fragilisation du milieu rural¹.

2-2- La Politique de Renouveau Rural s'inscrit dans le cadre de la politique économique et sociale du pays :

Elle prend en compte les objectifs économiques et sociaux en matière d'emploi, de revenu, et de stabilisation des populations. Elle respecte les lignes directrices du schéma national d'aménagement du territoire 2025 et englobe la politique agricole qui a pour support économique les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires. Plus large dans ses objectifs et dans sa portée, la Politique de Renouveau Rural cible, quant à elle, les ménages ruraux qui vivent et travaillent en milieu rural, avec une attention particulière pour ceux d'entre eux, habitant les zones enclavées ou isolées.

Bien que l'agriculture constitue encore une composante forte de l'activité économique des zones rurales, la Politique de Renouveau Rural élargit son champ d'application à de multiples secteurs (multisectorialité) et met à contribution de nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services, administrations, institutions de formation...)².

2-3- La Politique de Renouveau Rural intègre les différentes évolutions qu'ont connues les secteurs de l'agriculture et du milieu rural :

1 : Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, Document. août 2006. P30.

2 : Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, op cit, P32.

Elle trace les contours d'un développement rural intégré, équilibré et durable des différents territoires ruraux (territoires ruraux dévitalisés, territoires ruraux profonds, territoires agricoles potentiellement compétitifs et territoires agricoles contigus aux espaces urbains), en identifiant les conditions nécessaires à mettre en place aux fins :

- d'une part, de promotion d'une agriculture d'entreprise responsable écologiquement et performante économiquement et s'appuyant sur les exploitations agricoles viables économiquement (quelque 400.000 exploitations disposant d'une superficie individuelle de 5 ha et plus sur le million d'exploitations que compte le pays) et sur la nécessaire construction des approches filières par produit;
- d'autre part, un développement rural intégré en organisant les synergies économiques, sociales et environnementales au niveau des différents territoires pour stimuler l'emploi par la diversification des activités économiques, promouvoir l'égalité des chances, lutter contre la précarité, la marginalisation et l'exclusion, et participer de manière active aux politiques d'aménagement des territoires ainsi qu'à la réduction des inégalités¹.

2-4- La Politique de Renouveau Rural prend en compte les évolutions des politiques Agricoles et rurales au niveau mondial :

A des degrés divers, tous les pays s'orientent vers la reconnaissance du rural que ce soit en raison de l'importance de leur population rurale, des apports économiques des activités rurales ou de l'importance sociale et environnementale des territoires et de leurs atouts. Ce mouvement s'est accéléré depuis 1994, année de la conclusion des accords dits de Marrakech qui ont inscrit les produits agricoles parmi les produits marchands et leur soumission aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce².

1 : Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, op cit. P33.

2 : Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, op cit. P34.

3- Les Principaux Objectifs Visés Par La Politique De Renouveau Rural :

La politique de renouveau rural vise à¹ :

- Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales.
- Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant et actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires.
- Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leur système productif afin de renforcer leur compétitivité :
 - en encourageant la valorisation des ressources locales,
 - en stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux,
 - en exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur Ajoutée,
 - en favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural.
- Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture, qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural.
- Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

En définitive, l'ambition centrale de la Politique de Renouveau Rural est de participer au Renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires prenant en compte :

¹ Ben sania Madjeda, mémoire de fin d'étude pour l'Obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie Saharienne
Option : Phytotechnie, La politique du renouveau rural dans la wilaya de Ghardaïa: Situation et perspectives ,juin 2012,p.27.

- leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des
- objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.
- Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés par les 191 Etats membres de l'ONU en septembre 2000. Ils fixent pour 2015, les progrès à accomplir en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. L'analyse des variables (pauvreté, chômage des jeunes, éducation, parité, mortalité infantile, santé maternelle, émission de CO₂, eau potable, assainissement, aide publique, dette, etc.) Depuis 1990 permet de mettre en lumière les progrès accomplis.

4- La Stratégie Nationale De Développement Rural Durable SNDRD : Outil de mise en œuvre de la politique de renouveau rural :

La mise en œuvre de la Politique de Renouveau Rural s'appuie sur la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable « SNDRD »¹, élaborée en juillet 2004, laquelle se réfère en particulier au programme du gouvernement de Mai 2004 qui crée le lien entre la revitalisation des espaces ruraux et la politique de l'aménagement du territoire, avec pour Objectif un développement équilibré et harmonieux de tous les territoires sans exclusion ni marginalisation.

La SNDRD a été présentée en Conseil du Gouvernement à deux reprises, la première fois en Juillet 2003 pour exposer ses fondements, la seconde fois en Février 2006 dans sa Version définitive et après une phase pilote (2003-2005) durant laquelle, elle a été testée dans ses démarches, ses méthodes et son efficacité au niveau des 48 wilayas. Chacune des wilayas a également dans ce sillage, élaboré dans la concertation, sa propre stratégie tenant compte de ses spécificités locales.

¹ :Appui institutionnel à la mise en œuvre de la SDRD, Rapport principal, MDDR, op cit.p.52.

C'est sur cette base, que le Conseil du Gouvernement du 14 Février 2006 a affirmé que la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable et les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés(PPDR) sont aujourd'hui une réalité et a défini les contours du concept de développement rural¹.

4.1. - LES AXES DE LA STRATEGIE :

Pour rappel, la stratégie s'articule autour de quatre (4) axes visant la promotion de partenariats entre les différents acteurs du développement et d'une intégration multisectorielle, l'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes, la valorisation et la gestion équilibrée et durable des ressources et des patrimoines des territoires, la synergie économique et sociale

Ainsi que la coordination des actions. Ces axes convergent tous vers l'aménagement et la revitalisation des territoires.

4.2. LE CHEMINEMENT DE LA STRATEGIE :

Elaborée dans le cadre d'une interactivité avec les autorités et populations locales, la SNDRD a bénéficié de l'appui technique de l'expertise nationale et étrangère pour d'une part, apprécier la validité de la démarche de développement rural intégré retenue et d'autre part, s'assurer de la pertinence des outils d'intervention qui l'accompagnent pour la rendre opérationnelle au niveau de l'ensemble du pays².

1 : Audition 2007. Rapport sur le développement rural et ses perspectives, Présentation power point. Document de synthèse et ses 14 annexes, MDDR, août 2007.

2 : Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, op cit. P47.

Figure 1.5: Le cheminement de la SDRD.



Source : Audition 2007. Rapport sur le développement rural et ses perspectives, Présentation power point. Document de synthèse et ses 14 annexes, MDDR, août 2007.

Encadré 1.1 : La Stratégie de Développement Rural Durable.

« La stratégie de développement rural durable s'est déjà matérialisée par la réalisation de projets de proximité de développement rural intégrés ayant nécessité le développement d'instruments d'appui à leur réalisation, à l'effet d'améliorer l'environnement nécessaire à leur concrétisation. **Les actions engagées en matière de développement des territoires ruraux tendent à conforter le développement économique et notamment agricole mais aussi le développement humain.** »

Source : Extrait du communiqué du Conseil du Gouvernement du 14 février 2006.CD officielle.

5- L'approfondissement Et La Consolidation De La Politique De Renouveau Rural : Rôle de la Commission Nationale de Développement Rural :

En application de cette instruction gouvernementale, et pour consolider et approfondir la Politique de Renouveau Rural, la Commission Nationale de Développement Rural, composée de représentants de Ministres de 18 secteurs et de 3 institutions nationales a été installée le 15 Mars 2006¹.

L'élaboration d'un projet de territoire est perçue comme un processus visant à faire acquérir aux acteurs locaux et aux institutions une quadruple capacité :

- à valoriser leur environnement,
- à agir ensemble,
- à créer des liens entre secteurs en faisant en sorte de retenir sur place le maximum de valeur ajoutée,
- à entrer enfin en liaison avec d'autres territoires.

Aussi, la Commission Nationale de Développement Rural s'est fixée conformément à la décision sus- citée trois objectifs :

- Le diagnostic exhaustif de la situation des zones rurales,
- L'étude des fondements, des approches et des méthodes proposées dans le cadre de la Politique de Renouveau Rural,

1 : Ministère d'agriculture et de développement rural, Projet de proximité et de développement rural, MADR, 2008, p30.
[http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.p
df](http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.pdf)

- L'évaluation des capacités d'intégration intersectorielle au niveau territoriale et propositions de renforcement.

5.1. Le diagnostic exhaustif de la situation des zones rurales :

Le diagnostic de la situation du milieu rural peut être valablement apprécié à partir de quatre grands constats ¹:

Premier constat : La population rurale augmente dans l'absolu et émergence de zones « Tampons » vis-à-vis du milieu urbain.

Même si elle a baissé en terme de pourcentage de 42 à 40% de la population totale, de 1998 à 2005, la population rurale a augmenté de près de un million deux cent mille (1 200 000) habitants passant de 12 100 000 à 13 400 000 habitants.

A côté de l'augmentation de la population rurale, il y a lieu de relever une tendance à l'urbanisation du milieu rural autour d'agglomérations et de pôles d'activités rurales ; tendance qui traduit en quelque sorte, l'émergence de « zones tampons » vis-à-vis du milieu fortement urbanisé. Cette forme d'urbanisation permet surtout d'atténuer la pression migratoire sur les grands centres urbains.

Deuxième constat : L'Indice de Développement Rural Durable (IDRD) progresse.

L'indice moyen national de Développement Rural Durable a progressé substantiellement ces ; il est passé de 0,31 en 1998 à 0,58 en 2005. La progression du développement dans l'absolu et dans tous les secteurs est une réalité.

Troisième constat : Même en progression ces dernières années, l'emploi en milieu rural reste à renforcer et à consolider.

La nature des emplois en milieu rural et leurs structures (travaux saisonniers, irréguliers, créneaux limités, importance de l'emploi administratif,...) renseignent sur leurs fragilités et limitent les projections pour une population majoritairement jeune.

¹ Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, op cit, P 52.
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a71/06400059.pdf>

D'où la nécessité d'agir dans cette phase de mutation et de renouveau rural pour renforcer la diversité économique en milieu rural.

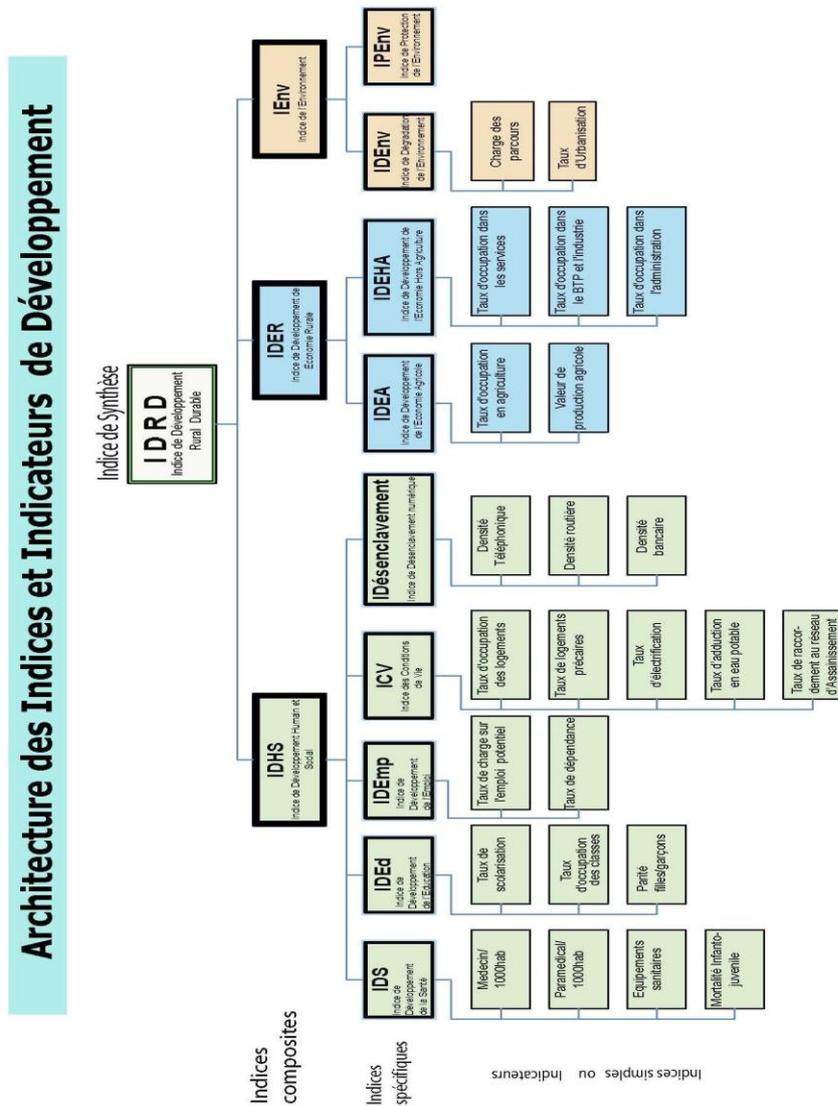
Quatrième constat : Les déséquilibres dans le développement global et aussi entre la dimension économique et sociale persistent.

Apparaissant rarement au niveau des agrégations wilayas, l'homogénéité du développement au sein des territoires de chacune d'elle est rarement respectée ; d'une commune à l'autre l'écart mesurable varie de 1 à 20 au sein d'une même wilaya. Le déséquilibre est encore plus prononcé entre la dimension économique et la dimension sociale du développement (la moyenne de l'Indice Humain et Social est de 0,60 alors que celle de l'Economie Rurale est de 0,34) .

Ces quatre constats confirment la nécessité d'améliorer la gouvernance locale des territoires ruraux et renseignent sur la pertinence de la Politique de Renouveau Rural et de la stratégie adoptée pour sa mise en œuvre.

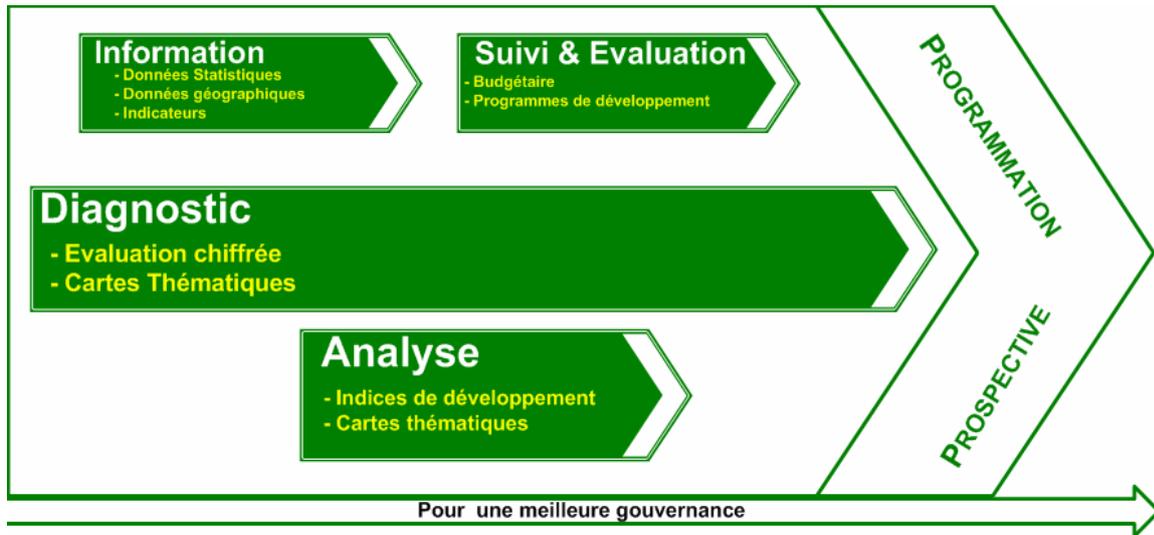
Le logiciel Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural [SADDR], a été utilisé comme réceptacle de l'ensemble des données statistiques, géographiques, écologiques et des potentialités des zones rurales. Ceci a permis par l'utilisation de méthodes d'analyses appropriées, non seulement d'apprécier le niveau de l'évolution du développement de chacune des 1541 communes mais aussi de la classer au niveau national à travers des indices et indicateurs pertinents, et de la comparer avec les autres communes par Daïra, Wilaya, zone naturelle, région de programmation (MATE), grande région (Nord, Hauts plateaux, Sud).... Les résultats obtenus sur la base de données arrêtée au 31/12/2005 permettent, en les utilisant telles que, en les combinant ou en les corrélant avec d'autres données, d'avancer un certain nombre d'appréciations que les graphes ci-après permettent d'étayer (une autre partie des données figure dans l'annexe 1. La version exhaustive est présentée sur support électronique).

Figure 1.6 : les indices et les indicateurs de développement.



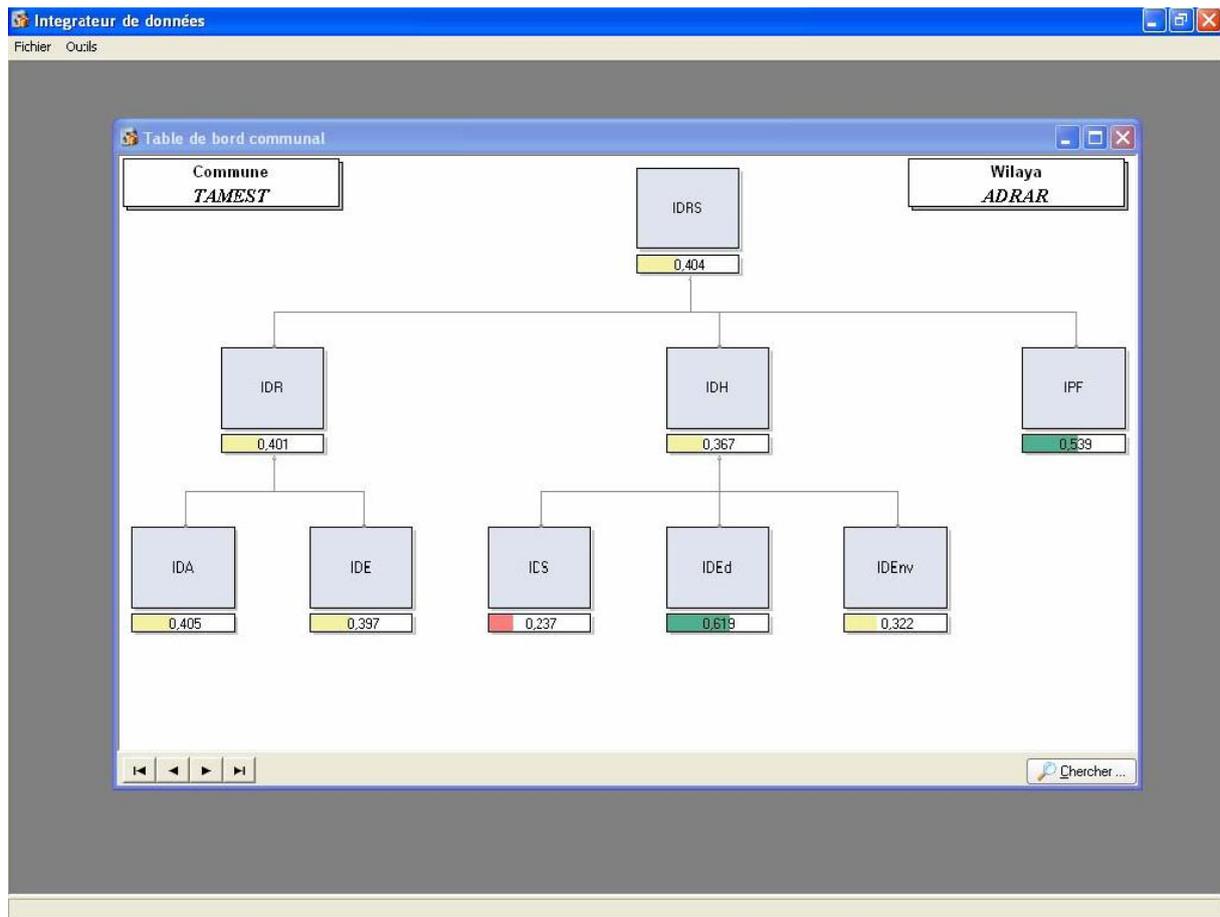
Source : Omar Bessaoud, chercheur au CIHEAM - IAM de Montpellier, Article de La Stratégie de Développement Rural en Algérie, Options Méditerranéennes, Sér. A / n°71, 2006, P 88.

Figure 1.7 : Fonctions de l'outil système d'Aide à la décision pour le développement rural(SADDR).



Source : Le Renouveau rural. Commission nationale du développement rural. Aout 2006 op cit, P 101.

Figure 1.8: table de bord communal.



Source : Nora MEDJDOUB, Inspectrice au MADR. <http://www.ondh.ma/pdf/trdh/Dev-RuralAlgerie.pdf>.p 17.

5.2. La typologie des communes rurales :

L'essai de typologie des communes rurales trouve son originalité, dans la constitution de nouveaux indices mesurant le niveau de développement notamment l'Indice de Développement Rural (IDR) qui regroupe l'Indice de Développement de l'Agriculture (IDA) et l'Indice de Développement Economique hors Agriculture (IDE) à côté de l'utilisation de l'Indice de Développement Humain (IDH), et de l'Indice de Participation des Femmes (IPF) et dans la construction d'un indicateur de développement rural adapté au contexte national appelé Indice de Développement Rural Soutenable (IDRS)¹.

5.2.1. L'intérêt d'une typologie des communes rurales :

Outre ce premier trait d'originalité qu'est la construction de l'Indice de Développement Rural Soutenable (IDRS), l'intérêt du travail de typologie des communes rurales est de pouvoir raisonner la problématique du développement rural à travers la caractérisation de la situation et du mode d'évolution d'un ensemble d'entités géographiques et humaines que sont les communes rurales. La classification de ces dernières par l'utilisation des indices sus énoncés va permettre ainsi, d'obtenir des regroupements de communes qui présentent des profils similaires et qui peuvent avoir des comportements comparables face à des situations données, et ce sur la base d'une batterie d'indicateurs physiques (liés aux ressources et aux potentialités de ces communes) et socioéconomiques cohérents et dynamiques.

Elle permet d'appréhender, à travers les données et les indicateurs statistiques officiels et dûment vérifiables, la situation réelle des populations, des ressources, des activités, des espaces, des systèmes de production des institutions et des formes d'organisation socio-économiques et culturelles d'un ensemble de communes rurales classées selon des profils comparables.

La typologie complète également l'approche statistique et permet par les indices utilisés :

- de mettre en relief la nature et le degré de gravité des contraintes dans les zones rurales ;
- de classer et de différencier les communes rurales en fonction de leur niveau de développement et de leurs spécificités ;
- d'identifier les communes rurales qui nécessitent des interventions prioritaires ;
- de déterminer les besoins, les écarts et les priorités des communes et des populations rurales;
- de définir les objectifs à atteindre par commune et par secteur ;

¹ La Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales, l'Agriculture et de la Cartographie, recensement général de la population et de l'habitat-2008-résultats issus de l'exploitation exhaustive, collection statistique n°163/2011, ONS 2011,p.84. <http://www.ons.dz/IMG/armature2008-%20FINAL%281%29.pdf>

- d'évaluer l'impact des différents programmes engagés sur les territoires¹.

5.2.2. Les principaux domaines du développement rural retenus pour la typologie :

Outre les caractéristiques démographiques considérées comme des préalables à tout effort de développement, cinq domaines ont été identifiés comme déterminants pour un développement rural soutenable. Il s'agit :

- de l'agriculture (y compris l'élevage) considérée comme composante principale voire centrale du développement rural ;
- des autres activités économiques hormis l'agriculture identifiées comme essentielles voire indispensables à un développement rural harmonieux ;
- de l'environnement défini à travers les conditions de vie de la population et l'état du cadre physique notamment naturel du milieu rural. En effet, un développement rural durable ne peut être envisagé sans un environnement sain, lequel devra être préservé et promu ;
- de la santé et l'éducation composantes essentielles du développement humain ;
- de la participation des femmes au développement dans le monde rural. Dans tout effort de développement, le concours de toutes les forces de la société est vivement recherché. Les femmes constituent 50 % de cette force sociale. Si elles ne sont pas mobilisées et associées, elles ne peuvent qu'être un frein au développement. En outre, le droit au développement est un droit universel et inaliénable, il doit être égalitaire et équitable en luttant contre les disparités notamment celles qui sont fondée sur le sexe.

Au total, **95 indicateurs bruts** se rapportant à ces différents domaines, ont été rassemblés pour les besoins du travail de typologie des communes rurales².

5.2.3. Les indices utilisés pour la typologie :

Six (06) indices de base ont été calculés : l'**I**ndice de **D**éveloppement de l'**A**griculture (IDA) ; l'**I**ndice de **D**éveloppement **E**conomique hors agriculture (IDE) ; l'**I**ndice de **D**éveloppement de **S**anté (IDS); l'**I**ndice de **D**éveloppement de l'**E**ducation (IDEd); l'**I**ndice de **D**éveloppement lié à l'**E**nvironnement (IDEnv) et enfin l'**I**ndice de **P**articipation des

¹ La lettre de Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, la typologie des communes rurales n°64, Janvier 2004, p.2. <http://www.ceneap.com.dz/Pdf/L64.PDF>

² La lettre de Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, la typologie des communes rurales, op cit, p.3.

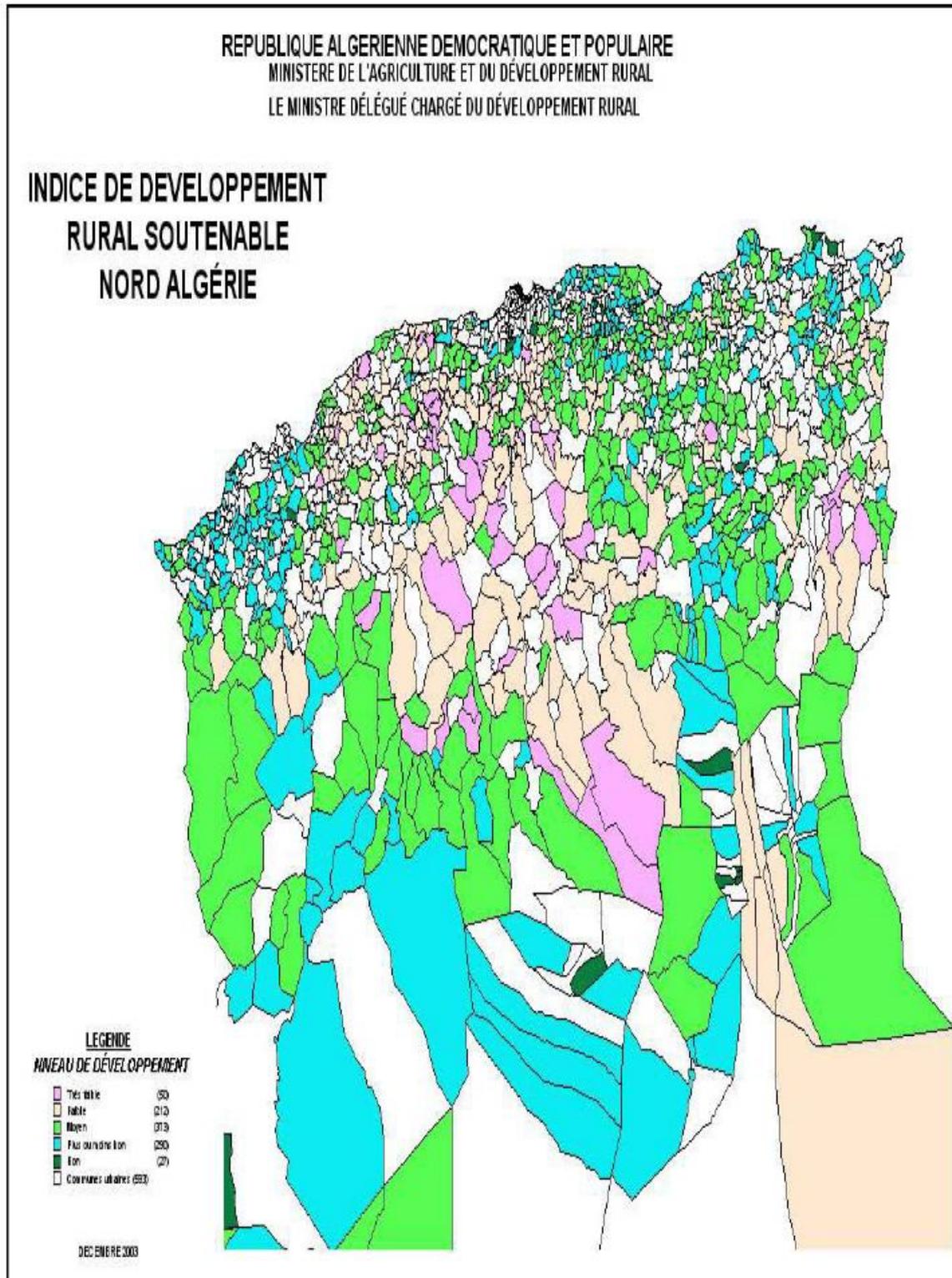
Femmes (IPF).

A partir de ces indices de base d'autres indices ont pu être calculés. Il s'agit de :

- l'**I**ndice de **D**éveloppement **R**ural (IDR) qui regroupe l'Indice de Développement de l'Agriculture et l'Indice Economique soit la moyenne arithmétique des deux indices ;
- l'**I**ndice de **D**éveloppement **H**umain (IDH) qui regroupe les Indices liés à la santé, à l'éducation et à l'environnement
- et enfin l'**I**ndice de **D**éveloppement Rural **S**outenable (IDS) qui comprend en plus de l'IDR et l'IDH, l'indice de participation des femmes¹.

¹ La lettre de Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, la typologie des communes rurales, op cit, p.4.

Figure 1.9 : Indice de développement rural soutenable Nord Algérie.



Source : Ministre Délégué chargé du développement rural Stratégie de développement rural durable, 31 janvier 2004, p8.

Figure 1.10 : Indice de développement rural soutenable Sud Algérie.



Source : Ministre Délégué chargé du développement rural Stratégie de développement rural durable, 31 janvier 2004, p9.

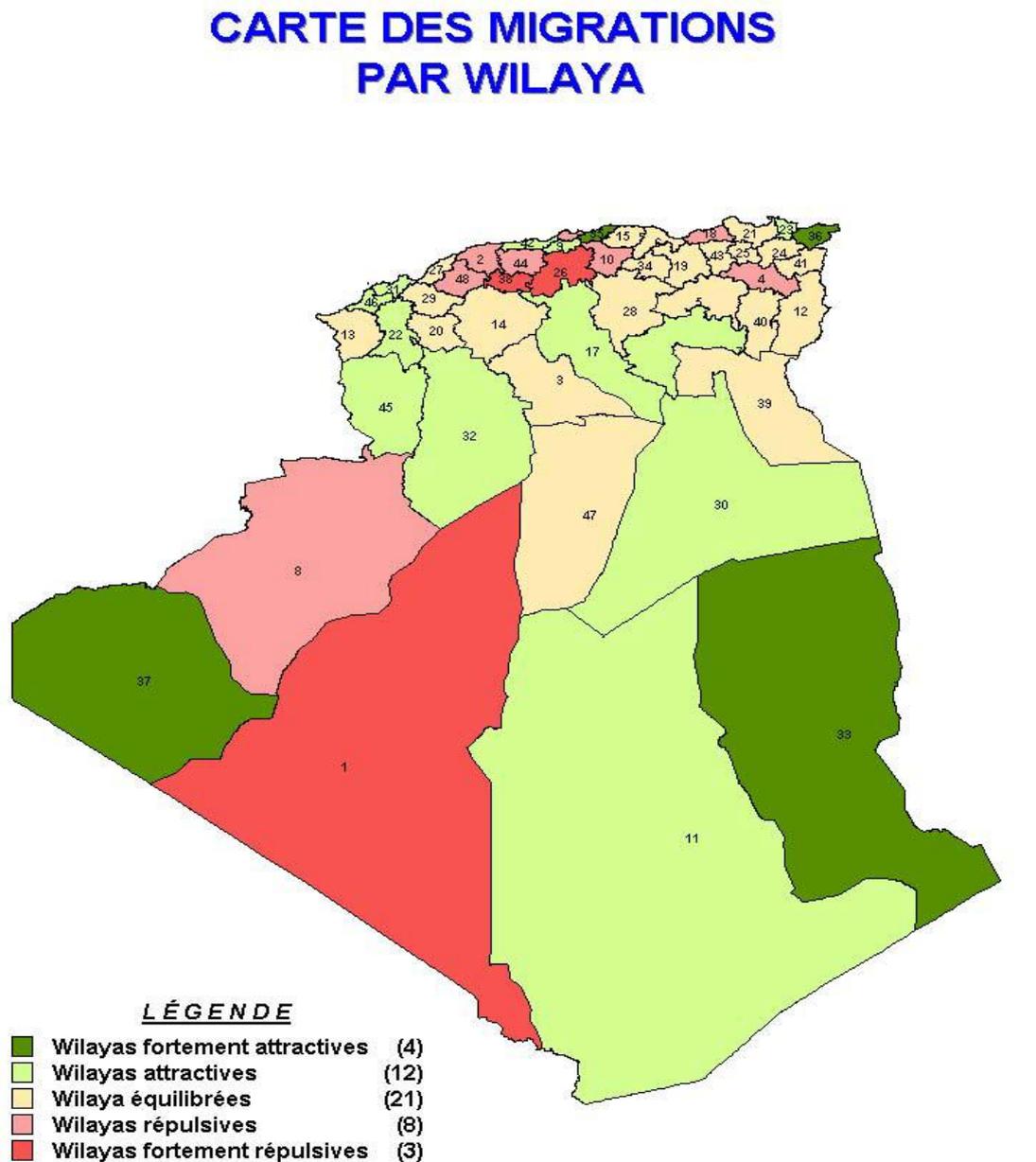
5.3. Les migrations rurales :

Le phénomène des migrations en milieu rural s'est amplifié en raison de plusieurs facteurs défavorables qui se sont conjugués dans certaines situations tels que la détérioration des conditions de vie des populations, le chômage, la pauvreté, la faiblesse des activités économiques et les aspects sécuritaires¹.

En conclusion, L'intérêt de la typologie est de déterminer un profil particulier qui décrit une région donnée par rapport à son niveau de développement et de trouver un dénominateur commun pouvant servir à agréger l'information au niveau d'un territoire plus vaste que la commune, soit la zone de planification.

¹ Hocine Doufene, la petite paysannerie et le développement des territoires ruraux, département des sciences agronomiques, université Mouloud Mammeri Tizi ousou, p.4. <http://www.ummo.dz/IMG/pdf/doufene-2.pdf>

Figure 1.11 : Carte des Migrations par Wilaya.



CARTE : SIG CENEAP 2003

Source : Ministre Délégué chargé du développement rural Stratégie de développement rural durable, 31 janvier 2004, p12.

Conclusion :

Ce premier chapitre de cette partie a été consacré à la présentation de différentes définitions des notions de territoire, espace et développement rural, Puis dans la deuxième section on a expliqué les étapes d'évolution de la politique de Renouveau Rural en Algérie, sa définition et ses fondements ou nous avons expliqué le rôle de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD).

Pour garantir et faciliter la politique de Renouveau Rural, de nouvelles modalités de gestion ont été développées, notamment une démarche de programmation ascendante et participative, a été définie pour les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI), ce qui nous ramène à étudier les fondements et les étapes d'évolution de ces projets dans le deuxième chapitre.

**Chapitre 2 : Evolution et
Obstacles des projets de
proximité de développement
rural intégré –PPDRI-**

Introduction :

Les Projets algériens de Proximité et de Développement Rural Intégré, issus de l'application de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, « sont un outil de lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural, en même temps qu'ils se présentent comme un moyen de protection des ressources naturelles, comme le recommande la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 consacrée au Développement Durable»¹.

L'Algérie, en proie depuis 1986 à une crise économique, sociale et politique, a tenté de répondre aux impératifs du moment mais ce n'est qu'en 2004, qu'elle met en place sa « Stratégie nationale de développement rural durable²» dont le principal outil est décrit dans la « Conception et mise en œuvre d'un PPDR³ ». Quatre autres années seront encore nécessaires pour l'affinement de la nouvelle approche du développement durable et des questions touchant au monde rural profond. En effet, une synthèse des instruments de gestion des territoires ruraux voit le jour en 2008 et prend le nom de « Politique de Renouveau Rural »⁴.

Le présent chapitre comprend deux sections : la première section s'attache d'une présentation générale et les phases d'élaboration d'un PPDR et la deuxième section est consacrée à sélectionner des exemples des PPDR dans la Wilaya de Tlemcen et les différents obstacles trouvés.

1 : Un exposé clair de la genèse du concept de développement durable est fait dans l'ouvrage de Laurent Comélieu, Nathalie Holec et Jean-Pierre Piéchaud : Repères pour l'Agenda 21 local, Editions 4d. <http://www.planetecologie.org>

2 : MDDR : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, Imprimerie Officielle, Juillet 2004, Alger. P.13.

3 : MDDR : Conception et mise en œuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural, juin 2004.p.26.

4 :MDDR : Le Renouveau Rural, 2008.p.12.

Section 1 : présentation Générale des PPDRI :

1. Définition :

Les PPDRI signifient littéralement Projets de Proximité de Développement Rural Intégré. L'expérience du terrain montre qu'il est peut-être plus prudent de ne retenir dans la majorité des cas que les quatre premières lettres. En effet, l'intégration signifie que plusieurs acteurs se mettent ensemble pour réaliser un objectif commun qui s'apparente dans notre cas à la revitalisation des territoires ruraux¹.

Les PPDRI ou Projets de Développement Rural Intégrés sont des projets intégrés fédérateurs construits « du bas vers haut » dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales.

Ils fédèrent les objectifs des programmes de l'Etat, et met en **synergie les politiques sectorielles existantes**, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable, économique viable et socialement acceptable.

Le PPDRI est l'espace où se construit le **partenariat entre le public** (financement des investissements à usage collectif) **et le privé** (les investissements à usage individuel), il mobilise les services publics, les porteurs de projets et les entreprises.

Il **mutualise les compétences des acteurs locaux** (agents des secteurs de l'administration et personnes qualifiées) au sein d'une **cellule d'animation**, pilotée par le Chef de Daïra pour accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de développement social et économique².

1 : Abdel-Madjid DJENANE, Professeur, FSEG-UFA Sétif, Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes, mars 2011.p5.

2 : Le monde des forêts et de l'environnement en Algérie. [C:\Users\lenovo\Desktop\section3 ppdruil\Renouveau rural \(PPDRI\).htm](C:\Users\lenovo\Desktop\section3 ppdruil\Renouveau rural (PPDRI).htm).

2. Objectifs des PPDRI :

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun (thème fédérateur) aux fins¹ :

- D'améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages et des K'sours, la promotion d'infrastructures et équipements socio-économiques et culturels à usage collectif ;
- D'augmenter et de diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la pluriactivité ;
- D'inciter à l'exploitation rationnelle et à la meilleure valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.
- Et de renforcer les capacités des institutions et des populations rurales.

3. Les acteurs Intervenant Dans Le PPDRI :

Plusieurs acteurs interviennent dans les différentes étapes du processus PPDRI allant de son initiation à sa mise en œuvre² :

3.1. Le service Réceptacle du PPDRI :

Le Wali désigne pour chaque commune de sa Wilaya, en tenant compte de la vocation de la région et de la proximité des services techniques par rapport au site du projet, le service réceptacle du PPDRI qui peut être la subdivision agricole, la circonscription forestière ou exceptionnellement un autre service administratif, auprès duquel toute initiative de projet pourra être présentée et exprimée. Ce service suivra le PPDRI pendant toutes les phases de sa préparation et de sa réalisation.

Les communautés rurales et autres promoteurs de projets trouveront appui auprès du service réceptacle tout au long du processus de formulation et de mise en œuvre du PPDRI.

¹ : Le monde des forêts et de l'environnement en Algérie. [op.cit. C:\Users\lenovo\Desktop\section3_ppdri\Renouveau rural \(PPDRI\).htm](http://op.cit. C:\Users\lenovo\Desktop\section3_ppdri\Renouveau rural (PPDRI).htm).

² : Ministre Délégué Chargé du Développement Rural, Conception et mise en oeuvre du PPDR "Guide de Procédures", version JUIN 2004, p 13.

3.2. L'Agent Technique Facilitateur Du PPDR :

Le chef de la subdivision agricole ou le chef de la circonscription des forêts désignent, au sein de leur équipe, un agent technique, qui sera l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif "projet de proximité de développement rural intégré".

Il aura pour tâche de suivre le PPDR dans toutes ses phases. Lorsque c'est possible, l'Administration décentralisée est encouragée à désigner une technicienne.

3.3. L'Animateur Du PPDR :

La communauté rurale choisit parmi ses membres une personne, qui exercera la fonction d'animateur de projet et dont le rôle est de porter à la connaissance de celle-ci, les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet. Il est souhaitable qu'une personne de chaque genre contribue à l'animation du projet. Toute personne volontaire ayant manifesté un intérêt particulier pourra s'impliquer dans le projet.

3.4. - La cellule d'animation rurale communale (CARC) :

Cette cellule qui est composée des éléments locaux, associations, techniciens et autres représentants de la localité étudiée, a pour mission de finaliser le dossier de formulation du PPDR (faisabilité et acceptabilité) (photo n° 01).

Photo n° 01 : une C.A.R.C. regroupée dans une classe d'école



Source : P.D.R.M.T.Remchi.2009

3.5. Le Comité Technique De Daïra :

Outre les missions qui lui sont dévolues, à émettre un avis d'opportunité sur le PPDRI, ce comité est appelé à étudier et confirmer le projet PPDRI avec l'affectation du financement de chacune des actions retenues.

3.6. Le Comité Technique De Wilaya De Validation Des Projets De Développement Agricole Et Rural (CTW) :

Il est mis en place par la décision n° 599 du 8 juillet 2000, a été élargi par décision n° 353 du 30 septembre 2002 ; le CTW a pour mission d'étudier et de valider les PPDRI.

3.7. Le Financement:

S'agissant d'un projet intégré, le financement sera supporté par les différentes sources disponibles : PSD (Plan Sectoriel de Développement), PCD (Plan communal de Développement), Fonds de développement et autres.

3.8. Le Maitre D'œuvre Du PPDRI :

Il s'agit selon le cas de la Direction des Services Agricoles ou de la Conservation des Forêts. Il est désigné par le Wali en fonction de la vocation de la zone du projet.

3.9. L'Adhérent au PPDRI :

L'adhérent au PPDR est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur du projet et bénéficiaire des actions du PPDRI.

3.10. Le Bureau Conseil (Consultant) :

Il s'agit d'intervenants extérieurs agréés : Bureaux conseils, consultants (universitaires indépendants installés en bureau conseil) chargés d'appuyer les programmes de développement rural auprès de l'administration de manière générale et du service réceptacle en particulier, ainsi que d'aider l'adhérent au PPDRI à monter son dossier.

A la demande de l'un ou de l'autre (service réceptacle, adhérent) ils pourront intervenir pour appuyer la mise en œuvre du PPDRI : préparation du PPDRI, montage des dossiers

individuels, vérification de travaux à usage individuel et évaluation. Si la demande émane de l'administration, une lettre de commande signée par le Wali, est nécessaire.

Dans un souci d'intégration des acteurs de la profession au PPDRI, ces bureaux conseils pourraient s'organiser en association ou groupement adhérent à la chambre d'agriculture de Wilaya.

4. L'Enquête du Groupe :

Cette étape, qui correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, est effectuée selon une approche participative. Elle consiste en une phase de discussion avec la communauté et d'animation de réunions des deux sexes (Photo n°02).

L'enquête de groupe doit permettre en particulier de faire émerger les attentes des différentes composantes de la population du territoire et notamment des femmes en leur qualité de porteur de projet clairement identifié, ainsi que celles de la population des jeunes.

L'enquête de groupe va permettre d'identifier les actions à usage collectif à prévoir dans le PPDRI.

Les éléments à identifier¹ :

- Les atouts et les contraintes du territoire ;
- Les moyens d'existence des populations cibles ;
- Les contraintes et préoccupations et leur classement (hiérarchisation) ;
- L'analyse du problème nodal (arbre à problème) ;
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité alimentaire des communautés rurales : les actions à usage collectif ainsi que les porteurs de ces actions : commune, groupement, association,...
- La définition des alternatives.

¹ : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), Direction Générale des Forêts (DGF), Boulefred commune de Sebâa Chioukh, P 36.

Photo n° 02 : une enquête de groupe



Source : P.D.R.M.T Remchi.2009

Photo n° 03 : un focus groupe



Source : P.D.R.M.T.2009

Le focus groupe c'est un groupe de personnes d'une même activité économique ou sociale (**Exemple** : focus groupe des éleveurs : il s'agit d'un groupe de personnes tous liées par l'activité d'élevage).

5- Enquête de ménages :

Elle est effectuée par le ou les **facilitateurs**, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI.

Il s'agit d'identifier chaque acteur du projet en sa qualité de **porteur de projet individuel** :

- Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement dans le cadre du PPDRI,
- Leur apport personnel pour le financement de celles-ci : autofinancement et/ou force de travail,
- Le nombre de journées de travail que chaque ménage peut consacrer à des travaux d'intérêt collectif pour le PPDRI,
- En particulier, l'enquête de ménages déterminera les besoins en formation initiale (alphabétisation) des porteurs de projet. Il s'agit de donner aux porteurs de projet la capacité de compréhension du processus dans lequel ils sont les principaux acteurs.

Aussi bien pour l'enquête de groupe que pour l'enquête individuelle, l'agent féminin aura pour mission d'aider à l'émergence des préoccupations des femmes de la communauté¹.

6- Justification du projet :

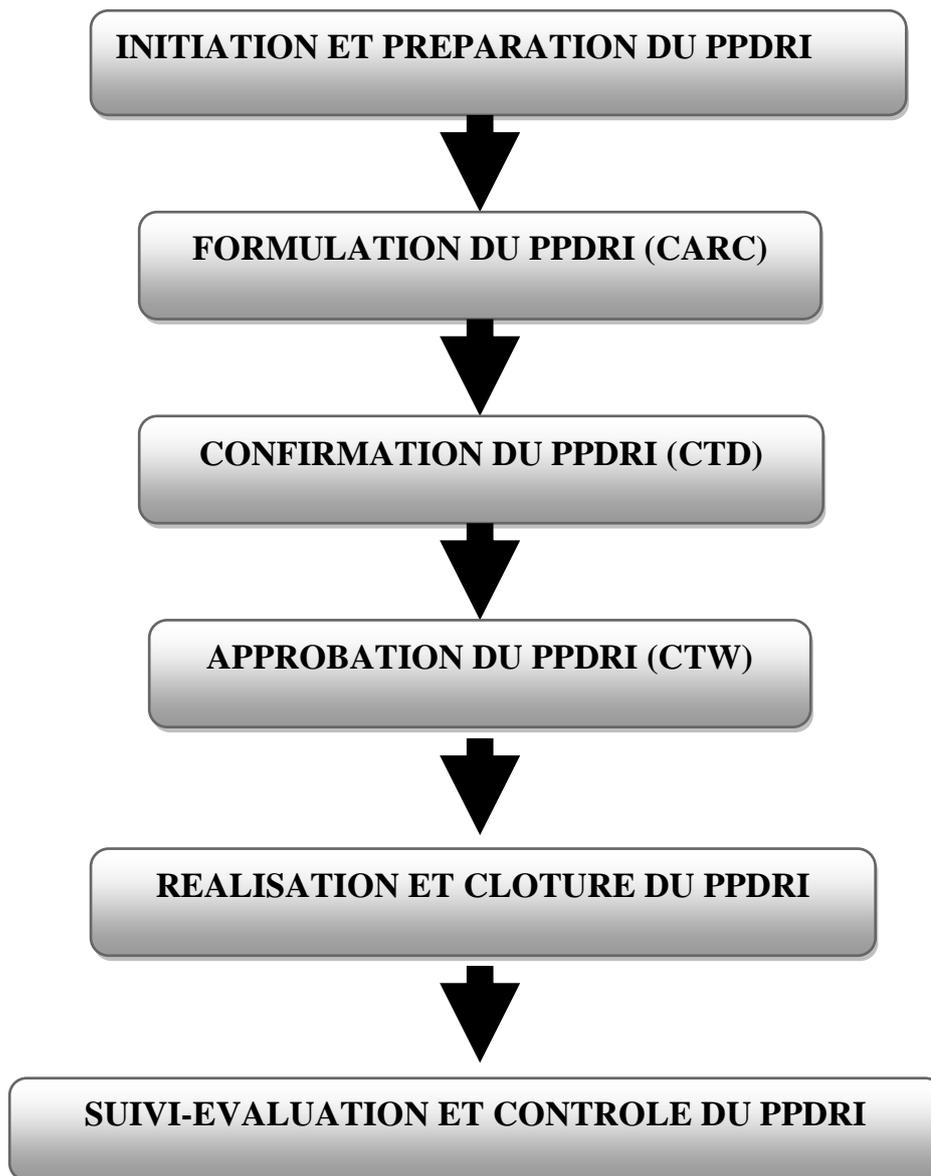
Le projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement caractérisée par la priorité accordée aux projets ciblant les populations pauvres des zones rurales défavorisées, notamment celles situées dans les zones de montagnes souvent marginalisées, les zones steppiques et les zones subsahariennes dans le sud aride. Ces populations ont été en général fortement touchées par les événements des années 90. Elles disposent de faibles ressources et d'un accès difficile aux systèmes de financement bancaires limitant fortement leur capacité à développer leurs activités économiques actuelles.

¹ : Rapport principal et Appendices. (Rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural des Monts des Traras et de Sabâa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen « PDRMT »). Vol.1.Fond International de Développement Agricole (FIDA), Alger, P60

Le projet comporte la promotion de systèmes de financement de proximité permettant d'orienter les interventions, de faciliter leur exécution et un système de suivi-évaluation chargé de suivre et évaluer les impacts des actions réalisées¹.

Section2 : les étapes d'élaboration des PPDRI :

Figure2.1 : L'organigramme du Projet de Proximité de Développement Rural Intégré :



¹ : Rapport principal et Appendices. (Rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural des Monts des Traras et de Sabâa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen « PDRMT »). Vol.1,op. cit,p.63.

1. L'Initiation Du PPDR :

1.1. Les Références Réglementaires :

***Textes :**

- Décision n°306 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302 - 111 intitulé " fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession", les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.
- Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien du fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

1.2. L'INITIATION DU PPDR :

L'initiation du Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDR) est issue d'une idée locale, d'identification de préoccupations qui émanent¹ :

- d'une personne (le ménage est l'unité de base), groupe de personnes ou communauté déjà organisée ;
 - de l'Assemblée Populaire Communale ;
 - de l'administration décentralisée qui intervient sur des communes défavorisées ou à promouvoir, en engageant une concertation avec les communautés rurales éparses intéressées.
- L'idée de projet de proximité de développement rural est exprimée auprès du service réceptacle désigné par le Wali. Ce service réceptacle mobilisera les moyens nécessaires à la formulation du projet.

2. La préparation du PPDR :

2.1. Les Références Réglementaires :

***Textes :**

Décision n°306 du 14/07/2003 précisant les modalités de financement des projets de développement rural ainsi que les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302 - 101 intitulé "fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession", les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

¹ Comité de pilotage du projet FFEM, optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changement globaux, Rabat janvier 2015.

http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/presentation_C3_Algerie_comite_pilotage_foret.pdf

- Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien du fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

Le montage du PPDR consiste à traduire les préoccupations prioritaires des communautés rurales concernées en un programme d'actions assorti d'un plan de financement des investissements aussi bien individuels que collectifs nécessaires à

La satisfaction des objectifs sociaux et économiques de la communauté. Il comporte deux phases : la préparation et la formulation du projet.

La préparation- formulation est de la responsabilité du service réceptacle de la proposition de PPDR¹.

3. La formulation du PPDR :

Les étapes précédentes doivent faciliter la formulation du PPDR qui doit déboucher sur l'identification détaillée du programme d'actions à mener, la proposition du plan de financement du projet et l'identification des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Cette formulation tiendra compte des remarques éventuelles formulées dans l'avis d'opportunité.

3.1. Les Références Réglementaires :

***Textes :**

Arrêté interministériel (MADR/MF) n°117 du 20 avril 2003, déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spécial n° 302-111 intitulé FDRMVTC
Circulaire interministérielle (MADR/MRE) n° 294/SPM/86 du 27/07/02 relative au programme "retenues collinaires".

Instruction interministérielle (MADR/MHU) n°06 du 31 juillet 2002 relative aux modalités de mise en œuvre des opérations d'habitat rural dans le cadre du dispositif de développement rural.

Circulaire interministérielle (MADR/MPMEA) n°20 du 8 février 2003 relative à la promotion des activités artisanales dans le cadre du dispositif de développement rural

Circulaire interministérielle (MADR/MESN) n°094 du 8 avril 2003 relative à la promotion des activités socio économiques dans le dispositif de développement rural.

¹ Abdel-Madjid Djennane, Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré, op. Cit, p4.

Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les modalités d'éligibilité au soutien du Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe ,les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

Décision n°306 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spécial n°302-111 -intitulé "Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession" les niveaux de soutien et modalités de leur paiement .

3.2. Les domaines concernés :

Le PPDR agit sur les thèmes suivants¹ :

- la mobilisation, la protection et la valorisation des ressources naturelles (eau, sol, forêt, parcours);
- la promotion et la valorisation des produits agricoles, de terroir et d'élevage ;
- la promotion des savoir-faire des populations.

Le PPDR contient une série d'actions à usage collectif et à usage individuel, d'aménagement et de développement parmi les domaines suivants :

-Mise en valeur des terres agricoles

(Défoncement, améliorations foncières)

_ Aménagements hydrauliques

(Ouvrages captage d'eau, de stockage d'eau, de dérivation d'oueds, canaux d'irrigation ou de drainage, équipements d'irrigation)

_ Travaux de conservation des sols

(Lutte contre l'érosion torrentielle, banquettes antiérosives, fixation de dunes, plantations fourragères pastorales, entretien des parcours et mise en défens)

_ Amélioration des systèmes de production agricole

(Plantations, fruitières, viticoles, fourragères, palmeraie)

_ Production animale

(Appui à l'élevage familial, création d'unités d'élevage de petite dimension, petites unités de fabrication d'aliments du bétail ou de collecte du lait, création de marché local)

_ Valorisation des produits agricoles

¹ Session de formation du « Panel de formateurs pour la PRR » organisée par le Cabinet du Ministre délégué au Développement Rural en collaboration avec CENEAP, le CIHEAM-IAMM de Montpellier et le CNASEA2014,p.3.
<http://www.ceneap.com.dz/Pdf/ForPRR.pdf>

(Réalisation d'unités de stockage, transformation et conditionnement des produits agricoles ou de cueillette, appui à l'élevage familial, création d'unités d'élevage de petite dimension, petites unités de fabrication d'aliments du bétail ou de collecte du lait)

_ Equipement des exploitations agricoles

(Mobilisation de l'eau, alimentation en énergie électrique, voies d'accès, opérations nécessaires à une utilisation rationnelle et optimale du patrimoine foncier à mettre en valeur)

_ Activités liées à l'agriculture et à l'artisanat rural

(Meunerie, huilerie, forge, sparterie, vannerie, fabrication de tapis, préparation de laine, de cuirs et peaux, tannerie, bourrellerie, sellerie, séchage, fabrication d'emballages en bois, d'articles de liège, ateliers de conditionnement et transformation, transport des produits, services de prestations techniques)

-Actions de consolidation des activités économiques

(Habitat rural, désenclavement, électrification, service sociaux...) La demande d'habitat rural doit être liée à la réalisation d'une action du PPDR par l'adhérent du PPDR.

_ Actions de formation et de perfectionnement

(Destinées aux communautés rurales et au personnel d'encadrement des projets)¹

4. L'Approbation Du PPDR :

4.1. Les Références Réglementaires :

*Textes :

Circulaire MADR n° 221 du 13 juillet 2002 relative à l'organisation et la valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural

Note n° 256 SPM du 25 août 2002 relative au suivi et à l'évaluation des PDAR

- Décision n°306 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302 - 111 intitulé "fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession", les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

- Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien du fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

¹ Session de formation du « Panel de formateurs pour la PRR ».2014.p3. <http://www.ceneap.com.dz/Pdf/ForPRR.pdf>

4.2. La transmission du dossier à la Wilaya:

Après la réunion d'acceptation du PPDR par la communauté, le chef de Daïra vérifie que les éventuelles préconisations émises avec l'avis d'opportunité ont bien été prises en compte dans la formulation du projet définitif. Le projet accepté est ensuite transmis par le chef de Daïra au CTW¹.

4.3 La validation du PPDRI par le CTW :

Le dossier de projet est présenté au comité technique de wilaya (CTW) de validation des projets de développement agricole et rural (PPDRI).

Les participants à ce comité, en particulier les directeurs exécutifs, l'institution financière spécialisée conventionnée, reçoivent les dossiers à examiner au moins quinze jours avant la réunion du comité.

Ce comité, présidé par le secrétaire général **du Wali**, qui représente le **Wali**, est composé des directeurs de l'exécutif directement concernés par les programmes de développement rural, des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées. et secrétariat du CTW est assuré conjointement par le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya (DPAT) et par le directeur des services agricoles ou le conservateur des forêts, selon la vocation de la wilaya.

Le comité a pour missions ²:

- d'examiner la conformité du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et de juger de l'impact et de la priorité du projet sur la base de critères techniques ;
- d'examiner l'éligibilité des actions envisagées aux différents fonds ;
- de se prononcer sur l'opportunité et la faisabilité des actions d'accompagnement en particulier celles concernant la promotion des activités artisanales,
- d'examiner le montage financier en particulier :
- L'éligibilité des actions d'accompagnement sur les fonds non agricoles concernés

¹ Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, projet de proximité de développement rural intégré, janvier 2008.

[http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.p](http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.pdf)

² Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, janvier 2008.

http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDRI%5CCONTENU_FORMATION.p

Chapitre2 : Evolution et Obstacles des PPDRI

- Les possibilités de financement sur les ressources des PSD ou PCD

Le comité technique de Wilaya valide le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée ans le procès-verbal de réunion.

Le Secrétaire Général signe le procès verbal de réunion du CTW et le transmet au Wali accompagné du dossier de projet.

Tableau 2.1 : les sources de financement des PPDRI.

	Source de financement	Nomenclature
1	Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession	FDRMVTC
2	Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession-GCA	FDRMVTC-GCA
3	Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe	FLDDPS
4	Fonds de soutien à l'Agriculture, élevage et petites exploitation agricole	FSAEPEA
5	Fonds spécial de développement des régions du sud	FSDRS
6	Fonds national d'aide au logement	FONAL
7	Fonds de solidarité nationale	FSN
8	Fonds de développement des hauts plateaux	FDHP
9	Fonds de l'artisanat	FNPAAT
10	Programme communal de développement pour le développement rural	PCD-DR
11	Programme communal de développement	PCD
12	Programme sectoriel DSA	PSD-DSA
13	Programme sectoriel HCDS	PSD-HCDS
14	Programme sectoriel DGF	PSD-DGF
15	Programme sectoriel CDARS	PSD-CDARS
16	Programme sectoriel de la Direction des Activités Sociales	PSD-DAS
17	Agence Nationale de soutien à l'emploi de jeunes	ANSEJ
18	Agence de développement social	ADS
19	Budget de wilaya	B-Wilaya

Source : Ramdane Dahel, Restitution des reflex ions sur les approches participative par site, Workshop for the definition of a methodological approach for the participative management of forests in the Mediterranean Region, Antalya, Turkey, 25-27 June 2013,p 5.

4.4. L'approbation du PPDR par le Wali :

Le dossier de projet validé par le comité technique de Wilaya, est présenté au Wali pour approbation.

L'approbation formelle du PPDR par le Wali engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur les fonds sectoriels concernés, sur les fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des PSD et PCD.

Cette approbation prend la forme d'une décision unique et globale engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arrêtés au projet, elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées.

Chaque directeur exécutif de Wilaya est responsable de la mise en œuvre des actions de son ressort¹.

5. La réalisation et la clôture du PPDR :

5.1. Les Références Réglementaires :

***Textes :**

- Décision n°306 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302 - 111 intitulé "fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession", les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

- Décision n°305 du 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité au soutien du fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe, les niveaux de soutien ainsi que les modalités de leur paiement.

5.2. La déclaration de lancement du projet :

Dès réception de l'approbation du PPDR, le service réceptacle, le facilitateur et l'animateur du PPDR organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager le chronogramme d'actions.

La date du procès-verbal de cette réunion tient lieu de date de lancement du projet et fait courir le délai de 12 mois pour réaliser les actions².

¹ Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, projet de proximité de développement rural intégré. Op.cit.http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CPPDR%5CCONTENU_FORMATION.pdf

² Forum officielle des forestiers algériens, le monde des forets et de l'environnement en Algérie.2014. <http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-de-developpement-rural-integre-ppdr>.

5.3. La réalisation du programme d'actions :

La DSA ou la Conservation des forêts de Wilaya est maître d'œuvre du projet de proximité de développement rural, dans sa composante agro-sylvo-pastorale. Elle assure la supervision des travaux. Pour les autres composantes du projet, elle assure la coordination et le suivi de réalisation, en relation avec les structures techniques locales concernées.

Les travaux nécessitant le recours à une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée relèvent de la procédure de Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO). Le service réceptacle est responsable du suivi de la réalisation du projet, il est en charge de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs et de l'agent technique facilitateur du PPDR, des bénéficiaires pendant la phase de réalisation des travaux¹.

5.4. La réception des travaux et service fait :

Après constat de réalisation de chacune des actions, le Maître d'œuvre du projet désigné par le wali contrôle la conformité de la réalisation, établit une "attestation de service fait" qu'il transmet à la l'institution financière spécialisée avec ordre de paiement des travaux concernés. Les états de service fait, de chaque adhérent sont transmis au Système de Gestion de la Base de Données (SGBDD) par le Maître d'œuvre en utilisant la fiche de liaison².

5.5. Le paiement des travaux :

A la réception de l'ordre de paiement, l'institution financière spécialisée conventionnée procède au paiement des factures et impute ces dépenses sur le compte-projet au chapitre correspondant.

Elle rend compte à la direction exécutive concernée du paiement ainsi effectué (date, montant payer, bénéficiaire du paiement)³.

5.6. La modifications du PPDR :

Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées aux actions du projet à usage individuel ou à usage collectif à condition de rester dans l'enveloppe globale budgétaire du projet⁴.

¹ Formation des présidents des assemblées populaire communautaire,2014,op.cit, <http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-de-developpement-rural-integre-ppdri>.

² Ben sania Madjeda, 2012, op.cit.p.20.

³ Ben sania Madjeda, 2012,op.cit.p.21.

⁴ Ben sania Madjeda, 2012,op.cit.p.21

5.7. La clôture du PPDR :

Elle se compose de trois étapes successives :

- La déclaration de fin de PPDR

Après réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, le maître d'œuvre établit une déclaration de fin de projet transmise au chef de Daïra, ainsi qu'à l'institution financière spécialisée en vue de la clôture du compte projet.

- La clôture du compte projet

A réception de l'attestation de fin de projet, l'institution financière spécialisée conventionnée procède aux opérations de clôture du compte projet et rend compte au maître d'œuvre (DSA ou Conservateur des Forêts) en charge du suivi du projet pour mise à jour des tableaux de bord de suivi évaluation. Il en adresse copie au chef de Daïra.

Dans les 12 mois suivant la date de lancement du projet, les actions qui n'ont pas été engagées sont annulées et le financement public correspondant réaffecté sur d'autres opérations.

- L'enquête de fin de PPDR

L'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique autre que le service réceptacle du projet.

Elle peut également être réalisée par un intervenant extérieur agréé, en appui à l'administration¹.

6. Suivi- évaluation et contrôle du PPDR :

6.1. Les Références Réglementaires :

***Textes :**

- Circulaire MADR/MICL 221 du 13 juillet 2002 relative à l'organisation et la valorisation du plan d'actions pour le développement agricole et rural

- Note N° 256 SPM du 25 août 2002 relative au suivi et à l'évaluation des programmes de développement agricole et rural Le suivi - évaluation du PPDR comprend l'ensemble des

¹ Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, 2014, op.cit, <http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-de-developpement-rural-integre-ppdr>.

opérations qui permettent de connaître l'état du projet et des actions collectives et/ou individuelles qui le composent.

***Le suivi - évaluation du projet démarre à son approbation par le Wali :**

A ce stade, l'information sur les PPDR est dirigée vers une Base De Données (BDD) située au niveau de la Wilaya.

Cette information est saisie et exploitée par un Système de Gestion de Base De Données (SGBDD) situé au niveau de la Wilaya et ce SGBDD génère à son tour de l'information vers les utilisateurs amont ou aval :

- Soit de façon périodique dans le cadre du processus formel de suivi - évaluation et selon un format prédéfini ;
- Soit à la demande des utilisateurs, en fonction de leurs besoins¹.

6.2. L'organigramme de suivi-évaluation du PPDR :

Le suivi - évaluation concerne les points suivants :

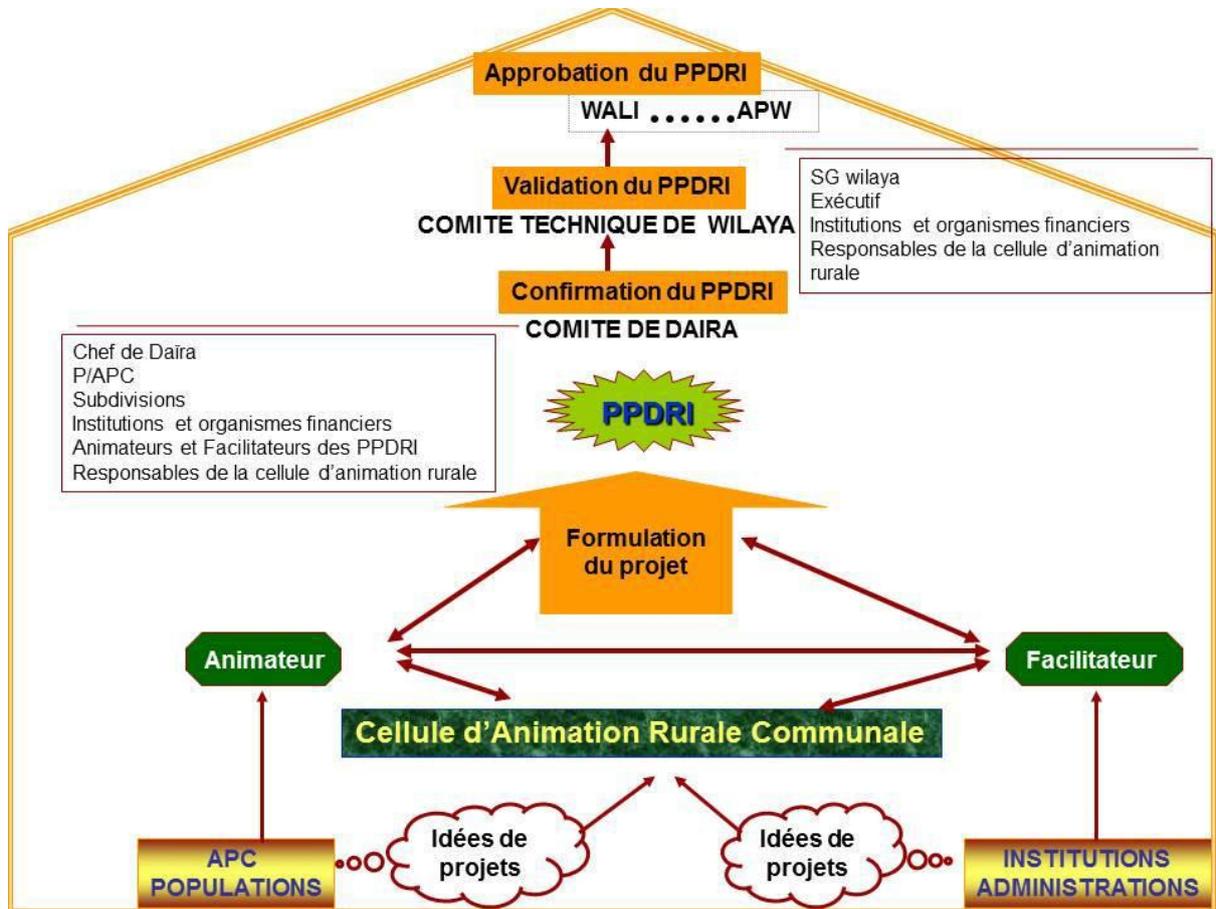
- La gestion administrative des dossiers ;
- L'état d'avancement physique des actions ;
- L'état d'engagement des fonds et crédits liés au financement des actions ;
- Les décaissements effectivement réalisés pour financer les actions.

Ces informations sont la base d'un système de consolidation permettant d'effectuer le pilotage du Programme National de Développement Rural au niveau régional et national².

¹ Zaghib mohammed, Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif. Mémoire de magister option production végétale.2009.p55. <http://www.univ-setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghib%20med.pdf>

² Zaghib mohammed.2009.p56. . <http://www.univ-setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghib%20med.pdf>

Figure2.2 : Schéma de programmation des PPDR :



Source :FSP « L'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires » El -Aurassi, 4 Mars 2009. <http://www.mate.gov.dz/pdf/fsp-lancement/atelier-3/F.DJAHICH.pdf>

7. Exemple d'un PPDR –Wilaya de Tlemcen-:

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR I

*REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DES MONTS DES TRARAS
ET SEBÂA CHIOUKH
WILAYA DE TLEMCEN*

*Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
(P P D R I)*

Ouled Bellahcen



Communauté: Ouled Bellahcen
Localité (s): Ouled Bellahcen-Touabi-Ouled khaldoun
Commune: Ain Fettah
Daïra: Fellaoucene

WILAYA DE TLEMCEN

SOMMAIRE

1) INTRODUCTION

1.1. Rappel de l'approche et des objectifs visés par le PPDR

2) CHOIX DE LA COMMUNAUTE

3) DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTE

3.1 Rappel de la démarche adoptée

4) MONOGRAPHIE DE LA COMMUNAUTE

4-1 Situation géographique et administrative de la communauté

4.1.1 Localisation

4.2.2 Délimitation

4-2 Milieu humain :

4.2.1 Historique de la communauté

4.2.2 Population

4.2.3 Emploi

4.2.4 Infrastructures de base

4.2.5 Les projets antérieurs

4-3 Milieu physique

4.3.1 Relief et hydrographie

4.3.2 Sols

4.3.3 Climat

4.3.4 Végétation

4.3.5 Faune sauvage

4-4 Répartition et nature juridique des terres :

4.4.1 Répartition des terres

4.4.2 Nature juridique des terres

4-5 Systèmes de production :

4.5.1 Productions végétales

- 4.5.1.1 Techniques culturelles mises en œuvre
- 4.5.1.2 Rendements observés et destination des productions

4.5.2 Productions animales

- 4.5.2.1 Effectifs et caractéristiques du cheptel

E.2.2. Paramètres zootechniques relevés

- 4.5.3 Pêche et Activités artisanales

5) SYNTHESE DES PRINCIPALES CONTRAINTES ET POTENTIALITES

6) RESULTATS DES ATELIERS D'IDENTIFICATION DES PROBLEMES ET BESOINS EXPRIMES

7) GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE

8) AUTRES INTERVENANTS DANS LA ZONE

9) CONCLUSION DU PPDRI

10) SUIVI ET EVALUATION

ANNEXE

CARTE SOCIALE

CARTE DES RESSOURCES

MONTAGE FINANCIER

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDRI

RECAPITULATIF DES LISTES DES BENEFICIAIRES

1) INTRODUCTION

1.1. Rappel de l'approche et des objectifs visés par le PPDRI

Le Projet Pilote de Développement Rural des Monts de Traras et Sebâa Chioukh de la Wilaya De Tlemcen (PDRMT) est financé par le Gouvernement Algérien.

L'objectif général du projet est de contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la diversification et la croissance de manière durable des revenus des populations, principalement celles ayant été contraintes de quitter le milieu rural, liées à la restauration et la gestion durable des ressources naturelles qui constituent la base de survie des groupes cibles du projet.

Pour atteindre cet objectif, le projet a retenu les objectifs spécifiques suivants:

1-Renforcer les capacités locales de planification à la base, de gestion du développement rural, de conception et mise en œuvre de projets de proximité de développement rural.

2- Soutenir et garantir la durabilité du développement agricole par une mobilisation prioritaire des eaux superficielles.

3- Faciliter, de manière durable, l'accès aux services financiers des populations rurales pauvres.

La démarche du projet consiste à assister les populations à identifier elles-mêmes leurs potentialités, hiérarchiser leurs priorités, analyser leurs contraintes et proposer des activités spécifiques de développement. Cette démarche exige également la participation des communautés ou de leurs représentants dans le planning, la programmation, la mise en œuvre et le suivi de leurs activités.

La finalité de l'approche de programmation adoptée est de formuler un projet de Proximité de Développement Rural Intègre (**PPDRI**), qui non seulement constitue un **instrument de synthèse** de l'analyse de problématique et des ressources et potentialités dont disposent les communautés, mais également un **outil de planification à court et moyen terme** d'un programme de développement élaboré en concertation avec une communauté.

Ainsi, le PPDRI, en prenant en considération la problématique de développement spécifique des différents groupes sociaux majeurs d'une communauté et l'identification d'un programme d'actions concerté, concrétise l'esprit de partenariat engagé avec les populations rurales et assure une vision de développement local à caractère global, soutenu et durable.

Le PPDRI englobera toutes les activités en liaison avec les besoins justifiés des différents groupes sociaux identifiés au sein d'une communauté, la gestion rationnelle des ressources dont elles disposent au niveau de leur **terroir communautaire**, et les solutions envisagées en étroite concertation avec les communautés. Une vision globale d'analyse de la problématique au niveau du terroir communautaire ainsi qu'au niveau des **groupes sociaux** devrait conduire à l'identification d'un programme d'intervention cohérent et intégré.

Les données de base collectées et analysées, la connaissance des pratiques et du savoir-faire des membres de la communauté, la maîtrise des acquis techniques face à la problématique et aux enjeux de la gestion des ressources naturelles du terroir, sont autant d'éléments permettant d'aboutir à un PPDRI qui constituera, en définitive, certainement

une **base intéressante de recherche de financement**. De même, le PPDRI, en adoptant une programmation à court et moyen termes constitue un **outil précieux de programmation souple**, qui balisera la phase d'exécution avec les membres de la communauté et offre la possibilité de réajustement périodique de la programmation arrêtée sur la base d'un **suivi-évaluation participatif** des réalisations.

2) CHOIX DE LA COMMUNAUTE

Le choix de la communauté a été fait selon plusieurs critères, classés par ordre de priorité :

- Niveau de pauvreté élevé
- Revenu faible des ménages
- Absence d'infrastructures de base (Scolarisation-Service sanitaire)
- Érosion importante

3) DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTE

3.1 Rappel de la démarche adoptée

- N° d'ordre de PPDRI dans la commune : 02

- Date et heure de la séance de sensibilisation : 02/03/2009 à 10 h

- Heure de la clôture : 12 :30 h

- Présences :

**** UGP**

- Mr KEBBATI ABDELHAFID : Responsable de la production végétale(UGP)
- Melle : BOURAGUBA RACHIDA : Responsable de promotion de micro-entreprise(UGP)
- Mr : ZEROUALI MOHAMED : Responsable de PMH(UGP)

****Membres de la CAPS**

- AHMED SAID ACHOUR : Technicien CAPS Nedroma
- FAKIRI MOHAMED : Sociologue CAPS Nedroma
- BENMESSAOUD RACHIDA : Sociologue CAPS Nedroma
- BELHADJI MOHAMMED : Sociologue CAPS Nedroma
- ZIANI SMAIL : Sociologue CAPS Nedroma
- BECHLAGHEM KHADIDJA : Sociologue CAPS Nedroma

**** Partenaires**

- BENDIAB MOHAMED : Chef District des Forêts Nedroma
- SAYAD MUSTAPHA: Subdivisionnaire de TP Nedroma
- BENZAADA ABDELKADER: Représentant de la subdivision l'hydraulique fellaoucen
- ABDELLAH BENFRID : Délégué communale d'Ain Fettah

**** Autorités locaux**

- ABIDLI MOHAMMED : Représentant de l'APC d'Ain Fettah
- DAOUD MOHAMMED : Représentant de la daïra de Fellaoucene

**** Associations : Aucune**

****Nombre de la population présente : 57**

- Aperçu sur le débat :

La séance de sensibilisation a été animée par le responsable de l'UGP en présence de la population de la localité y compris les collectivités locales (APC –Subdivision Agricole-Elus locaux).

Après explication des grandes lignes du projet, on a opté pour recensé tout les problèmes exposés par la population qui entre temps ils ont choisi deux personnes (CDC) pour les représenter durant la formulation du PPDR.

- Focus de groupe existants dans la communauté :

- Agricultures
- Eleveurs
- Chômeurs
- femmes

L'animateur

Nom : KHALDOUN

Prénom : LAHBIB

Adresse : Ouled bellahcen, Ouled khaldoun

Téléphone : /

Le Facilitateur :

Nom : PDRMT

Prénom : PDRMT

Adresse : Rue Didouche Mourad- Remchi

Téléphone : 043 24.03.67

Effet marquant :

4) MONOGRAPHIE DE LA COMMUNAUTE

4- 1 Situation géographique et administrative de la communauté

4.1.1 Localisation :

Situation géographique : Sud Est du chef lieu de la commune (AIN FETTAH)

Distance de chef lieu : 03Km

Nombre de localités rattachées : 03localités

Noms des localités : Ouled Bellahcen - Ouled Khaldoun - Touabi

Localisation administrative : Daïra : Fellaoucene

Commune : Ain Fettah

4.1.2 Délimitation :

Nord : Par la localité de Taouia et CW 105.

Sud : Par Oued Tafna.

Est : Oued Tafna et la localité de Abdelmadjid.

Ouest : Par la commune de Ain Fettah.

Présence d'une organisation sociale : Néant

4-2 Milieu humain :

4.2.1Historique :

L'origine de la population de la communauté d'ouled Bellahcen d'après les citoyens, revient aux premiers ancêtres installés depuis 1820 qui portent de nom de Bellahcen.

4.2.2 Population : Les caractéristiques du milieu humain de la communauté d'Ouled Bellahcen se présentent comme suit:

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

<i>communauté</i>	<i>localités</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre de ménages</i>
Ouled bellahcen	Ouled bellahcen	61	12
	Ouled khaldoun	69	13
	Touabi	41	08
Total	03	171	33

Revenu par catégorie (source : enquête ménage)

Catégorie	Nombre	Revenu annuel moyen/Personne /(DA)	Revenu annuel moyen/Global/(DA)
Agriculteurs	31	1 32 000	4092 000
Eleveurs	10	1 20 000	1200 000
Pêcheurs	00	00	00
Artisans	00	00	00
Pensionnés	00	00	00
Pensionnés (Etrangers)	02	144 000	288 000
Fonctionnaires	00	00	00
Journalier	06	1 58 400	9 50 400
Chômeurs	56	00	00
TOTAL			6530400
Revenu annuel moyen / ménage (DA)		197890 DA	
Revenu annuel moyen / habitant (DA)		38189 DA	

4.2.3 Emploi :

Désignation		Nbre d'hommes	Nbre de Femmes	Total
Population totale		82	89	171
Population active		50	49	99
Population occupée	Agr + élev	35	06	41
	Autres secteurs	06	00	06
	Total	41	06	47
Chômeurs		09	43	52
Taux de chômage		18%	87.75%	52.52%

Répartition de la population par classe d'âge:

Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins 6 ans	07	15	22
6 à 10 ans	08	09	17
11 à 14 ans	05	05	10
15 à 17 ans	05	06	11
18 à 25 ans	12	10	22
26 à 65 ans	38	39	77
> 65 ans	07	05	12
Total	82	89	171

Scolarisation :

Niveau	Garçons	Fillles	Total	Taux de scolarisation
Primaire	08	09	17	100%
Moyen	08	05	13	100 %
Secondaire	02	00	02	18.18%
Universitaire	00	00	00	00 %
Total	18	14	32	53.33%

Niveau d'instruction :

Niveau		Hommes	Femmes	Total
< 06 ans		07	15	22
Sans niveau (analphabète)		30	28	58
instruit	Moyen	44	46	90
	Elevé	01	00	01
Total		82	89	171

Le taux d'analphabétisme :

(Nombre analphabètes*100 / population totale – population de moins de 6 ans)

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
40%	37.83%	38.92%

4.2.4 Infrastructures de base :

Désignation	Nombre	Etat	Taux	Opérabilité	Observation
Mosquée	01	En dure	100%	Opérationnelle	Sans imam a Ouled bellahcen
Ecole primaire	01	dégradé	50%	Non opérationnel	
Salle de soin	00		00%		
Raccordement au réseau AEP			100%		
Alimentation AEP			100%		
Raccordement au réseau d'assainissement			00%		des fosses sceptique
Aire de jeux			00%		
Marché			00%		
Type d'habitat		En dure	80%		
		précaire	20%		O/khaldoun
Ménages ayant l'électricité			95%		03 ménages à O/bellahcen n'ont pas d'électricité
Ménages ayant le téléphone fixe			00%		
Ménages ayant téléphone mobile			40%		
Ménages ayant le gaz de ville			00%		

Type de projet	Année de réalisation	Source de financement	Nombre de bénéficiaires	Localité
----------------	----------------------	-----------------------	-------------------------	----------

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

Apiculture	2005	CF	02	Ouled bellahcen
Plantation	2006	CF	04	Ouled bellahcen Touabi
Bassin	2006	FNRDA	03	Ouled bellahcen
Equipement goutte a goutte	2006	FNRDA	03	Ouled bellahcen
Habitat rural	2005	FONAL	09	Ouled bellahcen Ouled khaldoun

4.2.5 Les projets antérieurs :

Les projets individuels antérieurs :

Les projets collectifs antérieurs : (moins de 5 ans)

Type de projet	Année de réalisation	Source de financement	Localité
Aménagement urbain (revêtement chemin communal)	2006	PCD	Ouled bellahcen Ouled khaldoun

4.3 Milieu physique :

4.3.1 Relief et hydrographie

Type de relief : Accidenté

Altitude moyenne : 276m

Degré d'érosion : Fort, zone exposée à l'érosion hydrique

Potentialité hydriques :

Désignation	Nombre	Etat actuelle	Observation
Oued	02	01 Ecoulement temporaire 01 Ecoulement permanent	Oued el katara Oued Tafna
Puits	NEANT	--	--
Forage	NEANT	--	--
Bassin	01	--	Ouled bellahcen
Source	01	Faible débit	Sis à l'intérieur d'OUED EL Katara

4.3.2 Sols

Type de sols dominant : Argileux - Limoneux.

4.3.3 Climat

- Etage bioclimatique : semi aride chaud
- Présence du vent : fréquents, ouest sud
- Pluviométrie annuelle moyenne : 150 à 200mm
- Température maximale : 35°
- Température minimale : 05°

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

- Nombre de jours de gelée : 5j/an
- Nombre de jours de sirocco : 20j/an

NB : En exception cette année la pluviométrie enregistrée dépasse les 500mm.

4.3.4 Végétation :

Désignation	Espèces
Forêt	NEANT
Plantes fourragères	NEANT
Plantes mellifères	Lavande-thyms-thuya-jujubier sauvage.
Plantes médicinales	NEANT
Arboriculture fruitière	Olivier-amandier-grenadier-poirier.
Maraichage	Pomme de terre-Tomate –poivron-navet- carottes-courgettes-concombre-oignon vert-artichaut –pois vert-fève vert- laitues.
Céréales	Blé dur-blé tendre –orge.
Légumes secs	Pois chiches-fèves sec-pois sec.
Fourrages	Avoine fourrage-
Plasticulture	Tomate-poivron-courgettes-concombre-

Taux de couverture : 10,23 %

4.3.5 Faune sauvage :

Sanglier - Chacal - Renard - Lièvre - Perdrix rouge - Porc-épic - Hérisson

4.4 Répartition et nature juridique des terres :

4.4.1 Répartition des terres (Ha):

Superficie Totale				430
Agglomération				10
Foret				00
SAT	Parcours			20
	Terre inculte			50
	Total			70
	SAU	Irrigué	Sous serre	10
			Plein champ	27
			Arboriculture	13
			Total	50
		Sec	244	
	Jachère			56
	Total			300
TOTAL				350

Activités principales : Céréales / Maraichage/ Elevages

4.4.2 Nature juridique des terres (Ha) :

Superficie Totale (ST)			430	
Agglomération			10	
Domaine public de l'état	Foret		00	
	Parcours		00	
	Terre Inculte		00	
Domaine privé de l'état	EAC	SAU	16	
		Parcours	00	
		Terre inculte	00	
	EAI	SAU	00	
		Parcours	00	
		Terre inculte	00	
	Total			16
Propriété privé	Melk indivis	SAU	240	
		Foret	00	
		Parcours	20	
		Terre inculte	50	
	Melk individuel	SAU	94	
		Foret	00	
		Parcours	00	
		Terre inculte	00	
	Total			404

4.5 Systèmes de production :

4.5.1 Productions végétales

4.5.1.1 Techniques culturales mises en œuvre

* Labour

- Labour mécanique : 80 %
- Labour de trait: 20 %

* Semis

- Semis mécanique : 00%
- Semis à la volée : 100%

* Semences utilisées

- Semences locales: 20 %

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

- Semences sélectionnées: 80 %

* Utilisation des engrais

- Fumure organique: 10 %
- Engrais chimique : 20 %

* Moissons

- Moisson mécanique: 90 %
- Moisson à la main : 10 %

* Battage

- Mécanique : 80 %
- Traditionnel: 10 %

* Taille et traitements phytosanitaires :

- Taille : 40%
- Traitement phytosanitaires : 60%

4-5-1-2 Rendements observés et destination des productions

* Rendements observés : (enquête ménage)

Espèce (* préciser le nombre de serres)	Superficie (Ha)	%/ SAU	Rende- ment (qx /ha)	Produc- tion (en qx)	Auto- conso- m(qt)	Commercia- lisation (qt)	Alimentati- on animale (qt)	Semenc- es(qt)	Préciser ce qui est sous serre et l'irrigué
<u>Céréales :</u>									
Blé dur	70	20	10	700	140	410		150	
Blé tendre	40	11.42	10	400	55	275	--	70	
Orge	60	17.14	10	600	130	330	60	80	
Avoine fourrage	10	02.85	80 Bottes	800 Bottes	--	340 Bottes	460 Bottes	--	
Mais	--								
Avoine graine Vesce									
Total	180	51.42							
<u>Légumes secs :</u>									
Fèves sèches	06	01.71	08	48	05	27	10	06	
Pois chiches	15	04.28	10	150	10	125	--	15	
Pois sec	03	0.85	06	18	02	13	--	3	
Lentilles									
Haricot sec									
Total	24	06.85							
<u>Maraichage :</u>									

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

Pois vert	15	04.28	15	225	25	200			
Artichaut									
Oignon vert	02	0.75	60	120	10	110			02
Haricot vert									
Fèves vertes	19	05.42	15	285	35	250			04
Pomme de terre	12	03.42	120	1440	170	1000		260	12
Concombre	03	0.85	80	240	20	220			03
Poivrons	04	01.14	40	160	60	100			04
Tomates	04	01.14	80	320	120	200			04
Courgettes	01	0.28	40	40	05	35			01
Betteraves									
Carottes	01	0.28	30	30	02	28			01
Melon	02	0.75	100	200	10	190			02
Navet	02	0.75	30	60	03	57			02
Haricot à égrainer									
Cardes	01	0.28	62	62	05	57			01
Ail									
Pastèques									
Poireaux									
Aubergines									
Laitues	01	0.28	25	25	05	20			01
Choux									
Chou-fleur									
Pomme de terre douce									
Total	67	19							37
Arboriculture fruitière:									
Olivier	12	03.42	15	180	20	160			06
Oranger									
Citronnier									
Pommier									
Amandier	04	01.14	10	40	03	37			
Grenadier	05	01.42	35	175	10	165			05
Abricotier									
Pêcher									
Figuier									
Prunier									

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

Vigne de table									
Poirier	02	0.75	25	50	02	48			02
Cognassier									
TOTAL	23	06.75							13
Jachère	56	16							

4.5.2 Production animale

4.5.2.1 Effectifs et caractéristiques du cheptel :

Désignation	Unité	Nbre	Nbre d'éleveurs	Production annuelle	Auto-consom	Commercialisation	Capacité de la localité	Mode de conduite d'élevage
Bovins	Tête	4	02	L: 1800	540	1260	20	Traditionnelle
				VR: 450	00	450		
Ovins	Tête	250	10	VR: 1800	1050	750	300	Traditionnelle
Caprins	Tête	40	03	L: 2400	2400	00	200	Traditionnelle
				VR: 400	60	340		
Equins	Tête	00	00	00	00	00	00	00
Apiculture	Ruche	20	03	Miel: 80	15	65	150	Moderne
Poulet de chair	Sujet	3000	01	VB:21750	150	21600	8000	Moderne
Poules Pondeuses	Sujet	00	00	Œufs: 00	00	00	00	00
Poules de ferme	Sujet	00	00	Œufs: 00	00	00	00	00
Dindes	Sujet	00	00	VB: 00	00	00	00	00
Cuniculture	Sujet	00	00	VB: 00	00	00	00	00
L: lait		/		VR: viande rouge		/		VB: viande blanche

4.5.2.2 Paramètres zootechniques relevés

Production du lait de vache : 10 L/Jour en moyenne

Désignation	Taux de naissance	Taux de mortalité
Bovins	100%	00%
Ovins	80%	02%
Caprins	80%	01%

4.5.3 Pêche et Activités artisanales

4.5.3.1 La pêche

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

Nbre de pêcheurs	Nbre embarcation	Type d'embarcation	Nature de produit	Rendement Kg/an	Autoconsommation	Commercialisation
N	E	A	N	T		

4.5.3.2 Artisanat

Nature de l'activité	Nbre artisans	Lieu de commercialisation
N	E	A
	N	T

5) SYNTHES DES PRINCIPALES CONTRAINTES ET POTENTIALITES :

Contraintes	Potentialité
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructure de mobilisation des eaux superficielles. • Absence d'orientation à l'accès aux sources de financement. • Absence d'infrastructure sanitaire • Existence d'une école non opérationnelle • Manque Habitat rural • Mauvais état des pistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialité hydrique importante. (OUED TAFNA) • Superficie importante des terres agricoles non exploitées favorables pour la céréaliculture. • Terrain favorable pour la plasticulture • Des terres en jachère à mettre en valeur

6) RESULTATS DES ATELIERS D'IDENTIFICATION DES PROBLEMES ET BESOINS EXPRIMES

- *Tableau du comité de développement communautaire :*

La communauté rurale d'Ouled Bellahcen a élu parmi ses membres un comité de développement communautaire (CDC) représentatif de tous les groupes sociaux dont le rôle est l'organisation pour la gestion communautaire.

Ce comité participera dans l'élaboration du PPDR, suivi des réalisations et l'évaluation des résultats.

Les Focus groups et ses représentants sont détaillés comme suit :

Groupe cible	Nom des Représentants (CDC)			
	Hommes	Agés	Femmes	Agés

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

Agriculture	KHALDOUN LEHBIB	49 ans		
Eleveurs	MEKALECH KADOUR	61 ans		
Chômeurs				
Femmes			KHALDOUN NOURIA	23 ans

- Tableau des résultats des ateliers d'identification des problèmes et besoins exprimés par groupe cible :

Problèmes exposés	Groupe cible	Rang	Solution suggérées par la population
Ecole non opérationnelle	Agriculteurs	01	Aménagement de l'école
Mauvais état des pistes		02	Aménagement des pistes
Habitat rural		03	Construction d'habitat rural
Problème d'assainissement		04	Réalisation des faux sceptiques collectifs
Insuffisance d'électricité		05	Alimentation en électrification rural
Ecole non opérationnelle	Eleveurs	01	Aménagement et ouverture de l'école
Mauvais état des pistes		02	Aménagement des pistes
Problème d'assainissement		03	Réalisation des fausses sceptique collective
Ecole non opérationnelle	Chômeurs	01	Aménagement de l'école
Chômage		02	Appui au micro crédit
Habitat rural		03	Construction d'habitat
Mauvais état des pistes		04	Aménagement des pistes
Inexistence d'infrastructure sanitaire		05	Salle de soins
Ecole non opérationnelle	Femmes	01	Aménagement de l'école
Mauvais état des pistes		02	Aménagement des pistes
Habitat rural		03	Construction d'habita rural
Inexistence d'infrastructure sanitaire		04	Construction d'une Salle de soin
Difficulté d'accès aux différents crédits		05	Accès au micro-crédit
Analphabétisme		06	Alphabétisation

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

Problème d'assainissement		07	Réalisation des fausses sceptiques collective
---------------------------	--	----	---

-Tableau récapitulatif des Résultats des ateliers d'identification des problèmes et besoins exprimés par les différents groupes sociaux :

Problèmes exposés	Rang	Solution suggérées par la population
Ecole non opérationnelle	01	Aménagement et ouverture de l'école
Mauvais état des pistes	02	Aménagement des pistes
Inexistence d'infrastructure sanitaire	03	Construction d'une Salle de soin
Manque Habitat rural	04	Construction d'habitat rural
Problème d'assainissement	05	Réalisation des fausses sceptique collectifs
Chômage	06	Appui au micro crédit
Difficulté d'accès aux différents crédits	07	Vulgarisation et information
Analphabétisation	08	Alphabétisation
Insuffisance d'électricité	09	Alimentation en électrification rural

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

Plan d'actions proposé par la population

- à usage collectif

Action	U	volume	Lieu	Dénomination	Prorité	Nbre bénéficiaires	Impact de l'action
Aménagement de Piste	Km	3.5	-Touabi -Ouled khaldoun	Touabi-CW 105	1	40	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 60Ha • désenclavement sociale
		02	-Ouled khaldoun	Ecole-Ouled khaldoun-RN 35	2	30	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 30Ha • désenclavement sociale
		1.4	-Touabi	RN 35-Touabi	3	20	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 25Ha
Ouverture de piste	Km	0.5	-Ouled bellahcen	Cimetière d'ouled bellahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité publique (Ouled bellahcen)
Réalisation de seuil en terre	M3	1000	-Ouled khaldoun	(Oued El Katara)		10	<ul style="list-style-type: none"> • Abreuvement de cheptel
Correction torrentielle en gabion	M3	1000	-Touabi -Ouled khaldoun	-Touabi -Ouled khaldoun		--	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des terres agricoles et des pistes
Plantation rustique (Olivier)	Ha	15	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	-Ouled Bellahcen -Ouled khaldoun -Touabi		11	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies : 15Ha
Electrification Rurale	MI	500	-Ouled belahcen	---		03	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en électricité 03 ménages
Réalisation des fosses sceptiques	--	--	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiene sanitaire
Aménagement d'école	--	06 Classes	-Ouled belahcen	-Ouled Bellahcen		13	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation
Aménagement d'entourage d'un cimetière	--	01	- Ouled belahcen	-Ouled Bellahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité publique
Alphabétisation	U	11	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	---		11	<ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation
Fixation des berges	Ha	15	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	---		---	<ul style="list-style-type: none"> • Protection contre l'érosion
Reboisement	Ha	30	- Touabi	---		---	<ul style="list-style-type: none"> • Repeuplement

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

Plan d'actions proposé par la population

- à usage individuelle :

Action	U	Volume	Lieu	Nbre bénéficiaires	Source de financement
Acquisition Ovin	Tête	276	-Ouled Bellyache	23	FDRMVTC
Acquisition Bovin	Tête	09	-Ouled Bellyache	03	FDRMVTC
Acquisition Caprin	Tête	48	-Ouled Bellahcen -Ouled khaldoun -Touabi	04	FDRMVTC
Apiculture	RV	60	-Ouled Bellyache -Ouled khaldoun -Touabi	06	FDRMVTC
	RV	60			
Acquisition de matière première	U	27	-Ouled Bellyache -Ouled Benkhaldoun -Touabi	27	ANGEM
Habitat rural	U	22	-Ouled Bellyache -Ouled Benkhaldoun -Touabi	22	FONAL

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

DAIRA : Fellaoucene

Commune : Ain Fettah

Communauté : Ouled Bellahcen

Localité : Ouled Bellahcen / Ouled khaldoun /Touabi

PLAN D' ACTIONS RETENUE PAR LA C.A.R.C DE AIN FETTAH à usage collectif

Action	U	volume	Lieu	Dénomination	Prorité	Nbre bénéficiaires	Impact de l'action
Aménagement de Piste	Km	3.5	-Touabi -Ouled khaldoun	Touabi-CW 105	1	40	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 60Ha • désenclavement sociale
		02	-Ouled khaldoun	Ecole-Ouled khaldoun-RN 35	2	30	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 30Ha • désenclavement sociale
		1.4	-Touabi	RN 35-Touabi	3	20	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des terres agricoles : 25Ha
Ouverture de piste	Km	0.5	-Ouled bellahcen	Cimetière d'ouled bellahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité publique (Ouled bellahcen)
Réalisation de seuil en terre	M3	1000	-Ouled khaldoun	(Oued El Katara)		10	<ul style="list-style-type: none"> • Abreuvement de cheptel
Correction torrentielle en gabion	M3	1000	-Touabi -Ouled khaldoun	-Touabi -Ouled khaldoun		--	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des terres agricoles et des pistes
Plantation rustique (Olivier)	Ha	15	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	-Ouled Bellahcen -Ouled khaldoun -Touabi		11	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies : 15Ha
Electrification Rurale	MI	500	-Ouled belahcen	---		03	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en électricité 03 ménages
Réalisation des fosses sceptiques	--	--	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiene sanitaire
Aménagement d'entourage d'un cimetière	--	01	- Ouled Belahcen	-Ouled Bellahcen		171	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité publique
Aménagement d'école primaire	--	--	Ouled belahcen	Ouled belahcen		13	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation
Alphabétisation	U	11	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	---		11	<ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation
Fixation des berges	Ha	15	-Touabi -Ouled khaldoun -Ouled Belahcen	---		---	<ul style="list-style-type: none"> • Protection contre l'érosion
Reboisement	Ha	30	- Touabi	---		---	<ul style="list-style-type: none"> • Repeuplement
Réalisation d'un château d'eau+Adduction	M3	150	Ouled Bellahcen	--			<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable
Mise en valeur par routage	HA	100	Ouled Bellahcen	--			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

Nb : Aménagement d'école : Effectif insuffisant (13 élèves)

Plan d'actions proposé par la population

- à usage individuelle :

Action	U	Volume	Lieu	Nbre bénéficiaires	Source de financement
Acquisition Ovin	Tête	276	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	23	FDRMVTC
Acquisition Bovin	Tête	09	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	03	FDRMVTC
Acquisition Caprin	Tête	48	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	04	FDRMVTC
Apiculture	RV	60	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	06	FDRMVTC
	RV	60			
Acquisition de matière première	U	27	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	27	ANGEM
Habitat rural	U	22	-Ouled Bellahcen -Ouled Benkhaldoun -Touabi	22	FONAL

Visa du P/ APC

7) AUTRES INTERVENANTS DANS LA ZONE

- FDRMVTC
- ANGEM
- FONAL
- CF
- PCD

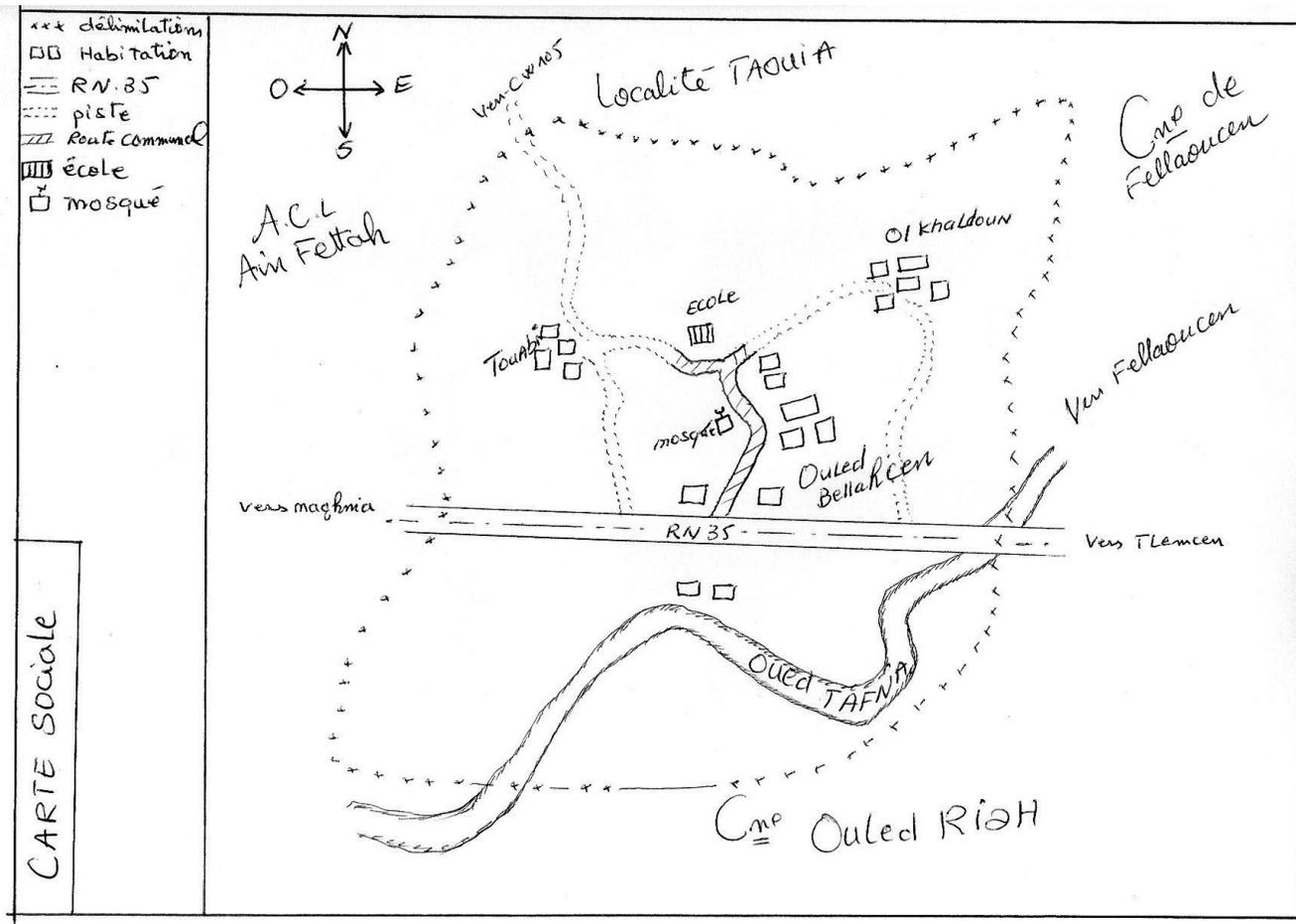
8) CONCLUSION DU PPDRI

La volonté politique de l'état pour le développement rural a été acceptée favorablement par la population qui espère redynamiser la localité socialement et économiquement, car la base des revenus des ménages et surtout l'agriculture et l'élevages vue que la localité se situe a proximité de oued Tafna.

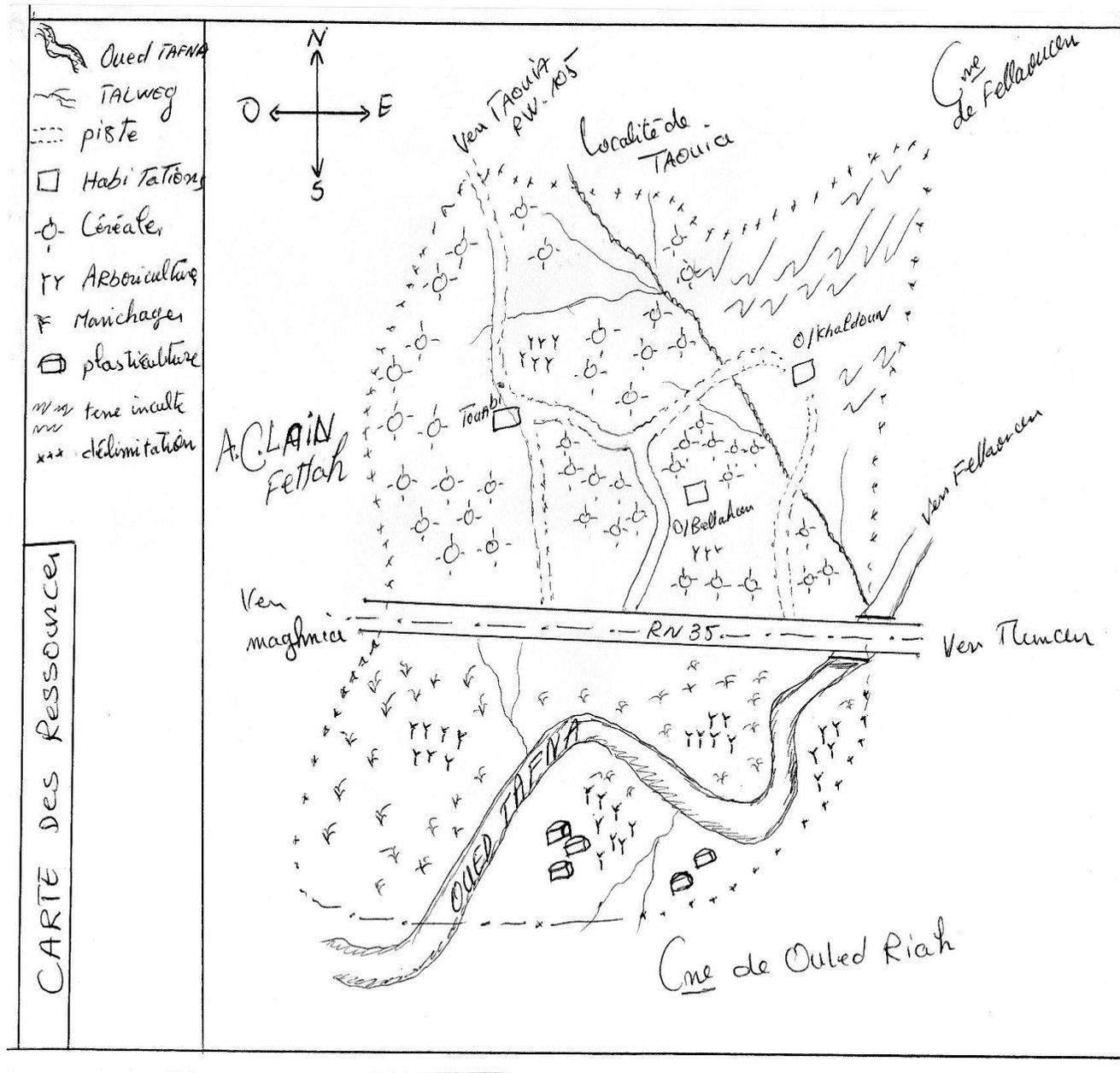
9) SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PPDRI sera assuré par les techniciens, les responsables matières concernés de l'UGP, les services technique de wilaya, et les représentants de la communauté (CDC).

CARTE SOCIALE



CARTE DES RESSOURCE



LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPRI D'OULED BELLAHCEN

« Plantation Rustique »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Action	Unité	Volume	Source de Financement	Localité
01	KHALDOUN Lahbib	02/02/1960	Plantation Olivier	ha	01	FDRMVTC	O/bellahcen
02	MEKALECH Kadour	28/03/1948	//	ha	01	FDRMVTC	Touabi
03	BEN KHALDI Boufaldja	28/11/1963	//	ha	01	FDRMVTC	O/khaldoun
04	KHALDOUN Med/Abdelkrim	08/01/1968	//	ha	01	FDRMVTC	O/khaldoun
05	MEKALECH El gouti	25/10/1975	//	ha	01	FDRMVTC	Touabi
06	MEKALECH Amer	02/02/1941	//	ha	01	FDRMVTC	Touabi
07	BEN KHALDI Ahmed	26/10/1963	//	ha	01	FDRMVTC	O/khaldoun
08	MEKALECH Mohammed	1961 JYGE	//	ha	01	FDRMVTC	Touabi
09	MEKALECH Benamer	09/03/1941	//	ha	01	FDRMVTC	Touabi
10	BEN KHALDI Abdeslam	01/09/1950	//	ha	01	FDRMVTC	O/khaldoun
11	BEN KHALDI MED/Abderrahman	19/03/1959	//	ha	01	FDRMVTC	O/khaldoun
TOTAL							11

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPRI D'OULED BELLAHCEN

« Elevage »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Action	Unité	Volum e	Source de Financement	Localité
01	BENKHALDI Abderrachid	26-06-1972	Bovin	Tête	03	FDRMVTC	O/khaldoun
02	BENKHALDI Boufeldja	28-11-1963	Bovin	Tête	03	FDRMVTC	O/khaldoun
03	BENABDERRAHMAN Abdelhafid	10-07-1982	Bovin	Tête	03	FDRMVTC	O/bellahcen
04	BENKHALDI Boufeldja/med	14-03-1939	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
05	MEKALLECHE AMER	02-02-1941	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
06	KHALDOUN Abdelkrim	23-01-1940	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
07	KHALDOUN Miloud	25-11-1958	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
08	MEKALECH Kadour	28-03-1948	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
09	KHALDOUN Mohammed	03-06-1951	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
10	KHALDOUN Abdellah	13-11-1961	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
11	KHALDOUN Djamel	14-09-1973	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
12	KHALDOUN Mustapha	25-12-1971	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
13	MEKALLECH Ibrahim	14-10-1978	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
14	KHALDOUN Omar	17-12-1968	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
15	KHALDOUN Ali	10-02-1971	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
16	KHALDOUN Med/Abdelkrim	08-01-1968	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
17	MEKALECH Mohammed	1961 jug 26-11-1964	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
18	BENKHALDI Ahmed	26-10-1963	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/bellahcen
19	BENKHALDI Mohamed	07-12-1957	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/bellahcen
20	MEKALECH Saleh	16-09-1968	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
21	KHALDOUN Mohammed Elsghir	12-10-1963	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« Elevage »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Action	Unité	Volume	Source de Financement	Localité
22	MEKLLECH Ghouti	25-10-1975	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
23	BENKHALDI Mohammed	05-02-1973	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/bellahcen
24	KHALDOUN Mohammed	04-09-1988	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
25	MEKALLECH Ahmed	27-04-1932	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
26	MEKALLECH Benamer	09-03-1941	Ovin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
27	KHALDOUN Elhabib	02-02-1960	Caprin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
28	MEKALLECH Yahia	20-12-1963	Caprin	Tête	12	FDRMVTC	Touabi
29	KHALDOUN Zakaria	24-04-1986	Caprin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
30	KHALDOUN Khaled	01-11-1987	Caprin	Tête	12	FDRMVTC	O/khaldoun
31	KHALDOUN Nouredin	05-03-1970	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/khaldoun
32	KHALDOUN Abdenour	30-01-1981	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/khaldoun
33	BENABDERRAHMAN Med	25-03-1951	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/bellahcen
34	KHALDOUN Mohammed	02-01-1989	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/bellahcen
35	KHALDOUN Djaoued	30-01-1991	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/bellahcen
36	KHALDOUN Abdelmalek	19-08-1984	Apiculture	Ruche	20	FDRMVTC	O/bellahcen
Total							36

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« Micro – crédit »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Action	Source de Financement	Localité
01	KHALDOUN Hakima	08-09-1981	Achat matière première (coiffure)	ANGEM	O/khaldoun
02	BENKHALDI Rachida	16-11-1969	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
03	BOUHANNA Nacera	11-07-1971	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
04	KHALDOUN Nouria	02-02-1986	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
05	KHALDOUN Yamina	18-03-1985	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
06	KHALDOUN Aicha	04-03-1963	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
07	KHALDOUN Rabha	17-04-1965	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
08	BENKHALDI Aicha	22-10-1965	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
09	KHALDOUN Fatiha	23-01-1977	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/bellahcen
10	HADDAD Hafida	05-08-1973	// (élevage cuniculture)	ANGEM	O/khaldoun
11	NAKACH Chrifa	23-01-1946	// (élevage cuniculture)	ANGEM	O/khaldoun
12	KHALDOUN Hafida	17-09-1971	// (élevage cuniculture)	ANGEM	O/khaldoun
13	KHALDOUN Zahira	21-09-1986	// (élevage cuniculture)	ANGEM	O/bellahcen
14	KHALDOUN Rabha	31-01-1978	// (élevage cuniculture)	ANGEM	O/bellahcen

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« Micro – crédit »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Action	Source de Financement	Localité
15	BADAUI Hafida	30-08-1973	Achat matière première (élevage cuniculture)	ANGEM	O/khaldoun
16	ATIGUI Nadira	25-10-1986	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
17	BOUZAR Fatma	07-03-1963	// (couture)	ANGEM	Touabi
18	MEKALECH Djamilia	17-01-1971	// (couture)	ANGEM	Touabi
19	OULDI Nacera	12-10-1964	// (couture)	ANGEM	O/khaldoun
20	MEKALECH Hiba	22-09-1974	// (élevage ovin)	ANGEM	Touabi
21	BOUCHIBA Saliha	21-02-1983	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
22	ALIAOUI Zahira	11-03-1977	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
23	BENAISSA Djamilia	20-07-1969	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
24	ALLAILOU Habiba	07-07-1974	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
25	BENAMER Fatma	1941 Jug03-06-1995	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
26	BENKHALDI Zahra	24-09-1964	// (élevage apiculture)	ANGEM	O/khaldoun
27	MEKALECH Khadra	1939Jug20-10-1961	// (élevage caprin)	ANGEM	Touabi
Total					27

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« Habitat Rural »

N°	Nom & Prénom	Date de Naissance	Situation Familiale	Source de Financement	Localité
01	KHALDOUN Mohammed	03-06-1951	Marier	FONAL	O/khaldoun
02	MEKALLECH Kaddour	28-03-1948	Marier	FONAL	Touabi
03	KHALDOUN Djamel	14-09-1973	Marier	FONAL	O/khaldoun
04	KHALDOUN Lahbib	02-02-1960	Marier	FONAL	O/khaldoun
05	BENKHALDI Boufeldja	14-03-1939	Marier	FONAL	O/bellahcen
06	KHALDOUN Miloud	25-11-1958	Marier	FONAL	O/bellahcen
07	MEKALLECH Amer	02-02-1941	Marier	FONAL	Touabi
08	KHALDOUN Mustapha	25-12-1971	Marier	FONAL	O/khaldoun
09	MEKALLECH Ibrahim	14-10-1978	Marier	FONAL	Touabi
10	KHALDOUN Abdelkrim	23-01-1981	Marier	FONAL	O/khaldoun
11	KHALDOUN Abdennour	30-01-1981	Marier	FONAL	O/khaldoun
12	MEKALLECH Yahia	20-12-1963	Marier	FONAL	Touabi
13	BENKHALDI Abderrachid	26-06-1972	Marier	FONAL	O/bellahcen
14	BENABDERRAHMAN Miloud	05-01-1981	Marier	FONAL	O/bellahcen
15	BENABDERRAHMAN Abd elhafid	10-07-1982	Marier	FONAL	O/bellahcen
16	BENABDERRAHMAN Mohammed	25-03-1951	Marier	FONAL	O/bellahcen
17	MEKALLECH GHOUTI	25-10-1975	Marier	FONAL	Touabi
18	MEKALLECH Ahmed	27-04-1932	Marier	FONAL	Touabi
19	MEKALLECH Ikhlef	17-10-1984	Célibataire	FONAL	Touabi
20	MEKALLECH Nacre Eddine	23-09-1968	Célibataire	FONAL	Touabi
21	MEKALLECH Benamer	16-03-1941	Marier	FONAL	Touabi
22	MEKALLECH Saleh	16-09-1968	Marier	FONAL	Touabi
Total					22

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« ALPHABETISATION »

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Alphabétisation	Localité
01	ALLAILOU Habiba	07-07-1974	X	O/khaldoun
02	BENKHALDI Aicha	22-10-1965	X	O/khaldoun
03	BOUHANNA Nacera	06-11-1971	X	O/khaldoun
04	NAKACH Chrifa	23-01-1946	X	O/khaldoun
05	KHALDOUN Hafida	17-12-1971	X	O/bellahcen
06	MEKALLECH Djamila	17-02-1971	X	Touabi
07	MEKALLECH Khadra	1939jugement 20-01-1961	X	Touabi
08	MEKALLECH Hiba	22-09-1974	X	Touabi
09	BOUZAR Fatma	07-03-1963	X	Touabi
10	BENAMER Fatma	10-04-1941	X	O/khaldoun
11	KHALDOUN Rabha	17-04-1965	X	O/khaldoun
TOTAL				11

LISTE DES BENEFICIAIRES DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

« ELECTRIFICATION RURALE »

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Electrification	Source de Financement	Localité
01	BENABDERRAHMAN Mohammed	25/03/1951	X		O/Bellahcen
02	BENABDERRAHMAN Miloud	05/01/1981	X		O/Bellahcen
03	BENABDERRAHMAN Abdelhafid	10/07/1982	X		O/Bellahcen
TOTAL					03

RECAPULATIF DES LISTES DE BENEFICIAIRE DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

Nom et Prénom	ELEVAGE				Achat matière première	Alphabétisation	Habitat Rural	Plantation rustique	Electrification Rurale
	Ovin	Bovin	Caprin	Apiculture					
KHALDOUN LAHBIB			X				X	X	
MEKALECH KADOUR	X						X	X	
BEN KHALDI BOUFALDJA							X	X	
KHALDOUN MED/ABDELKRIM	X							X	
MEKALECH EL GOUTI	X						X	X	
MEKALECH AMER	X						X	X	
BEN KHALDI AHMED	X							X	
MEKALECH MOHAMMED	X							X	
MEKALECH BENAMER	X						X	X	
BEN KHALDI ABDESLAM								X	
BEN KHALDI MED/ABDERRAHMAN								X	

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDRI

BENKHALDI Abderrachid		X					X		
BENKHALDI Boufeldja		X							
BENABDERRAHMAN Abdelhafid		X					X		X
KHALDOUN Abdelkrim	X						X		
KHALDOUN Miloud	X						X		
KHALDOUN Mohammed	X						X		
BENKHALDI Boufeldja/med	X								
KHALDOUN Abdellah	X								
KHALDOUN Djamel	X						X		

RECAPULATIF DES LISTES DE BENEFICIAIRE DU PPDRI D'OULED BELLAHCEN

Nom et Prénom	ELEVAGE				Achat matière première	Alphabétisation	Habitat Rural	Plantation rustique	Electrification Rurale
	Ovin	Bovin	Caprin	Apiculture					
BENKHALDI Mohamed	X								
MEKALECH Saleh	X						X		
KHALDOUN Mustapha	X						X		
MEKALLECH Ibrahim	X						X		
KHALDOUN Omar	X								
KHALDOUN Ali	X								
BENKHALDI Mohammed	X								
KHALDOUN Mohammed	X								
MEKALLECH Ahmed	X						X		
MEKALLECH Yahia			X				X		
KHALDOUN Zakaria			X						
KHALDOUN Mohammed Elsghir	X								
KHALDOUN Khaled			X						
KHALDOUN Nouredin				X					
KHALDOUN Abdenour				X			X		

Chapitre 2 : Evolution et Obstacles des PPDR

BENABDERRAHMAN Mohammed				X			X		X
KHALDOUN Mohammed				X					
KHALDOUN Djaoued				X					
KHALDOUN Abdelmalek				X					
MEKALECH Nacreddine							X		
MEKALECH Ikhlef							X		
BENABDERRAHMAN Miloud							X		X
BENAISSA Djamila					X				

RECAPULATIF DES LISTES DE BENEFICIAIRE DU PPDR D'OULED BELLAHCEN

Nom et Prénom	ELEVAGE				Achat matière première	Alphabétisation	Habitat Rural	Plantation rustique	Electrification Rurale
	Ovin	Bovin	Caprin	Apiculture					
BENAMER Fatma					X	X			
ALLAILOU Habiba					X	X			
KHALDOUN Hakima					X				
BENKHALDI Rachida					X				
BOUHANNA Nacera					X	X			
KHALDOUN Nouria					X				
KHALDOUN Yamina					X				
KHALDOUN Aicha					X				
KHALDOUN Rabha					X				
BENKHALDI Aicha					X	X			
KHALDOUN Fatiha					X				
HADDAD Hafida					X	X			
NAKACH Chrifa					X	X			
KHALDOUN Hafida					X	X			
KHALDOUN Zahira					X				

Chapitre 2 :Evolution et Obstacles des PPDR

KHALDOUN Rabha					X				
BADAUI Hafida					X				
ATIGUI Nadira					X				
MEKALLECH Djamila					X	X			
MEKALLECH Khadra					X	X			
MEKALLECH Hiba					X	X			
BOUZAR Fatma					X	X			
BOUCHIBA Saliha					X				
BENKHALDI Zahra					X				
ALLAIOU Zahira					X				
OULDJI Nacera					X				
TOTAL	23	03	04	06	27	11	22	11	03

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons présenté la définition et les différentes étapes d'élaboration des PPDRI ainsi que les objectives visées par cette démarche et au même temps nous avons cité un exemple d'un PPDRI d'OULED BELLAHCEN qu'on trouve dans la commune de Ain fettah qu'elle se situe à la Daïra de NEDROMA- la Wilaya de TLEMCEM.

Ces petits projets ont pour objectif de développer la capacité de prise en charge du développement par les organisations de base et la croissance économique à travers le développement d'activités économiques de proximité. Ainsi de créer l'emploi pour la population et permet de bénéficier des actions individuelles pour les gens porteurs de projets individuelles.

Pour bien comprendre l'impact des PPDRI sur les porteurs de projets ruraux, il sera nécessaire de savoir le développement de l'entrepreneuriat rural et ensuite analyser les critères qui nous permettent de juger cet impact. C'est ce que nous allons présenter dans la partie suivante.



***Deuxième
Partie***



Chapitre 1 : Le
Développement de
L'entrepreneuriat Rural

Introduction :

La création d'entreprise et, d'une façon plus large, l'entrepreneuriat sont aujourd'hui unanimement reconnus comme étant des phénomènes vitaux pour la société, par leur contribution à la régénération et au développement de l'économie. Néanmoins l'influence du dynamisme entrepreneurial sur la croissance économique dépend aussi fortement des dimensions sociales et culturelles des différents pays .ainsi il est remarqué que certaines spécificités sociales et culturelles de certains pays sont antinomiques avec l'esprit d'entreprendre. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater qu'elles contribuent à induire et à entretenir des situations paradoxales.

Dès lors qu'on étudie ce domaine, une question paraît s'imposer : qu'est ce que l'entrepreneuriat ?

Le dictionnaire reste muet¹ sur la définition de l'entrepreneuriat ; comme il n'ya pas de consensus sur une théorie de l'entrepreneuriat encore moins une définition univoque.

¹ Si le mot « entrepreneuriat » n'est pas dans le dictionnaire français , Julien et Marshesney rappellent que le terme a été choisi au Québec par le conseil de la langue Française au détriment du terme anglais entrepreneurship

Section 1 : Généralités sur l'entrepreneuriat :

Il y a autant de types d'entrepreneuriat qu'il ya de types d'entreprises ou d'entrepreneurs. Ainsi il peut y avoir l'entrepreneuriat public, l'entrepreneuriat privé, l'entrepreneuriat social

Selon les propos de Bygare et Hofner (1993 :13)¹, l'entrepreneuriat a besoin de s'appuyer sur une base assez large de sciences sociales. Il a ajouté ceci : « *au début des années 80, l'entrepreneuriat était au mieux un champ de recherche potentiellement prometteur. A la fin de la décennie, principalement en raison de l'impressionnante avancée en matière de recherche empirique, l'entrepreneuriat pouvait prétendre être un champ de recherche légitime à tout égard excepté un : son manque de fondation théorique substantielle* ».

Ce constat s'inscrit en résonance avec la question posée par Gartner (1990)² : « De quoi parlons-nous lorsque nous parlons d'entrepreneuriat ? »

1. Typologie de l'entrepreneuriat :

En se référant aux critères tels que la légalité, le nombre d'entrepreneurs, la durée de l'activité, le sexe, le statut juridique, nous pouvons classier l'entrepreneuriat en :

1.1. L'entrepreneuriat formel et informel : L'entrepreneuriat formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée c'est-à-dire les activités licites autorisées et reconnues par l'état ; alors que l'entrepreneuriat informel est relatif aux activités qui s'exercent dans la « clandestinité », non enregistrées par l'état. On peut aussi avoir l'entrepreneuriat souterrain, par analogie à l'économie souterraine qui concerne les activités prohibées et illicites³.

¹ Bygare, W.D , & Hofner, C.W. »Theorizing about entrepreneurship »,Théory and practice, 1991 p.13
<http://www.sbaer.uca.edu/research/icsb/1998/32.pdf>

² : Gartner W.B, »What are we talking about when we talk entrepreneurship ? »Journal of Business Venturing,p24.
<http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:3593/FULLTEXT01.pdf>

³ Sylvain Bureau, Jacqueline Fendt, l'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oublié, Ecole polytechnique CNRS,p10. <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/13-lentrepreneuriat-au-sein-de-leconomie>

1.2. L'entrepreneuriat individuel et collectif : L'entrepreneuriat individuel c'est la volonté d'une personne de se démarquer, d'acquies plus d'indépendance et de liberté sans qu'intervienne une autorité (Régis Lebeaume) ¹.

Les individus qui empruntent cette voie cherchent à se réaliser sur le plan personnel, professionnel et financier.

L'entrepreneur individuel correspond en fait au travail indépendant.

L'entrepreneuriat collectif ou communautaire est caractérisé par un groupe d'individus qui décèlent un même besoin et qui choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à un besoin. Dans l'entrepreneuriat collectif, les individus partagent les bénéfices et les risques. Ils ont envie d'entreprendre ensemble et non être en concurrence.

1.3.L'entrepreneuriat occasionnel et entrepreneuriat durable : selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel reprend les activités temporaires, journalières...alors que l'entrepreneuriat durable correspond aux activités et surtout aux sociétés dont l'exploitation dure longtemps².

1.4.L'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat masculin : Certaines activités sont exclusivement exercées par des femmes alors que d'autres sont spécifiques aux hommes³.

1.5.L'entrepreneuriat privé, public, social : Ici le critère est le statut juridique de l'entreprise. Le privé concerne les entreprises du secteur privé, le public concerne celles du secteur public et l'entrepreneuriat social concerne les entreprises du secteur de l'économie sociale.

¹ Paul-A. Fortin, Ph.D. déclaration pour un Québec entrepreneurial. http://www.entrepreneircilotbiniere.com/wp-content/uploads/2014/09/declaration_quebec_entrepreneurial-02-2006.pdf

² Jean-Michel Severino, Baromètre 2012 de l'entrepreneuriat social, convergence 2015, ashoka KPMG, 2^{ème} édition, p 3. <http://france.ashoka.org/sites/france.ashoka.org/files/Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf>

³ Sylvain ACKET, Carole BLOND-HANTEN, Blandine LEJEALLE, Ludivine MARTIN, Jordane SEGURA, L'entrepreneuriat féminine en région de Bruxelles-Capital, Actiris brussels.2014.p 13. http://www.abe-bao.be/sites/default/files/documents/entrepreneuriat_feminin_bruelles_fr.pdf

D'une manière générale, lorsqu'il est question d'entrepreneuriat, il est possible de cerner certaines caractéristiques. l'entrepreneuriat fait référence au démarrage d'entreprise .Il y a également la création de valeur pour les entrepreneurs .l'entrepreneur utilise l'innovation pour saisir des occasions d'affaires .Enfin, il y a une mobilisation de ressources pour atteindre les objectifs visés.(Sullivan Mort et al,2003)¹.

2. Importance de l'entrepreneuriat dans la société :

Les apports de l'entrepreneuriat à l'économie et à la société concernent la création d'entreprise, la création d'emploi, l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprendre dans les entreprises et organisations et l'accompagnement de changements structurels².

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse concrétise la volonté gouvernementale de tout mettre en œuvre pour que chaque jeune puisse se développer pleinement et contribuer de la sorte au façonnement de la société québécoise. Miser sur la jeunesse, c'est non seulement assurer son Engagement dans l'essor de la société, mais surtout garantir à la collectivité une source de vitalité et de dynamisme qui la conduit vers une culture de la relève. Non seulement la jeunesse est souvent le moteur des grands changements sociaux, mais surtout elle intègre plus facilement les changements relatifs aux éléments de culture, aux attitudes et aux valeurs.

Cela s'avère encore plus vrai dans un contexte où il est établi que les entrepreneurs et les entreprises qu'ils exploitent, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), concourent de façon déterminante au développement et à la croissance économique de leur communauté et de leur région

1: Sullivan Mort,G ,Weerawardena ,Jet Carnegie ,K,(2003) »Social entrepreneurship : Towards conceptualization
»International Journal of Nonprofit & VoluntarySector Marketing , vol.8,n°1,p76-88.

<http://seipa.edu.pl/s/p/artykuly/92/928/Social%20entrepreneurship%202006.pdf>

²: organisation de coopération et de développement économiques OCDE, promouvoir l'entrepreneuriat et PME innovantes dans une économie mondiale :vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée, Edition OCDE Juin 2004, p25.
<http://www.oecd.org/fr/cfe/pme/31946162.pdf>

Le lien entre le niveau d'entrepreneuriat d'une région ou d'un pays et son développement économique semble se confirmer à la lumière des études du Global Entrepreneuriat Monitor (GEM)¹ : « *En conformité avec les résultats des années précédentes, la croissance économique nationale est associée à un haut taux d'entrepreneuriat. Plus spécifiquement, la corrélation entre l'activité entrepreneuriale d'une année et la croissance du produit intérieur brut, deux ans plus tard, est positive et significative.* »

L'influence des nouvelles initiatives entrepreneuriales est déterminante, car démarrer une nouvelle entreprise et relancer une entreprise existante stimulent la productivité et augmentent la compétitivité, dans la mesure où d'autres entreprises sont forcées de réagir en réussissant mieux et en innovant². Une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), effectuée en 1998, concluait également à l'importance de la contribution des nouvelles entreprises qui apportent une diversification de l'industrie de base sur un territoire par l'établissement de pôles de croissance et l'émergence de pouvoirs d'attraction et d'effets boule de neige

¹ Étienne St-Jean, Diane-Gabrielle Tremblay, Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise, Ministère des finances et de l'économie Québec, Institut de recherche sur les PME, GEM Rapport du Québec 2013, p14.
<http://www.thecis.ca/cms3/userfiles/Image/GEM%20Quebec%20Report-4%202014%281%29.pdf>

² Commission des communautés européennes, Direction générale de l'entreprise, *Livre Vert - L'esprit d'entreprise en Europe*, 2003. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/livre-vert-ce.pdf>

Enfin, selon M. Yvon Gasse, professeur titulaire à l'Université Laval, « *les PME dynamisent le milieu par la création d'emplois, l'exploitation des ressources, l'utilisation des talents et de la créativité des personnes, l'émulation auprès de la population, surtout auprès des jeunes, et aussi par la diversification et la complémentarité des entreprises, petites et grandes, en assurant ainsi une certaine stabilité et une meilleure pérennité des économies locales et régionales* »¹.

3. Les diverses formes d'entrepreneuriat :

3.1. La création ex-nihilo :

Ex –nihilo² est une expression latine signifiant « à partir de rien ». Créer une entreprise quand rien n'existe n'est pas une situation facile.

Il faudra du temps pour arriver à implanter son produit dans un marché, pour convaincre les utilisateurs et les chercheurs et ce, d'autant plus que le degré d'innovation sera élevé. Par voie de conséquence, il faudra soigneusement dimensionner les besoins financiers et obtenir les ressources suffisantes. La création ex-nihilo exige beaucoup de travail, de rigueur et de ténacité. Par ailleurs les risques doivent être particulièrement bien évalués.

1 : Yvon GASSE, L'influence du milieu dans la création d'entreprises, Organisation et territoires, printemps-été 2003, p2 : https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=Jg6LU8O_N4iIyAPOloH4Bw#q=les+diverses+formes++de+l%27entrepreneuriat+pdf.

² Rachid Zammar, cours d'entrepreneuriat, Université mohammed V-Agdal facultés des sciences Rabat 2012,p23. http://www.fsr.ac.ma/cours/entrepreneuriat/entrepreneuriat_cours.pdf

*L'innovation :

L'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1935), avec la fonction d'innovation et l'idée de « destruction créatrice », a donné à l'entrepreneuriat ses premières bases théoriques. D'après cet auteur, les entrepreneurs constituent le moteur de ce processus de « destruction créatrice » en identifiant les opportunités que les acteurs en place ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à de nouvelles activités économiques. Les exemples de nouvelles entreprises innovantes et d'entrepreneurs qui ont apporté des innovations importantes ne manquent pas. Dans le domaine de l'informatique, Apple, Microsoft, Lotus, Digital constituent des références pionnières en la matière, avec leurs fondateurs, Steve Jobs, Bill Gates, Mitch Capor et Ken Olsen. Plus récemment, des entreprises qui ont bénéficié d'avancées technologiques liées à Internet comme Amazon, eBay, Google ou encore Yahoo! en sont également de bonnes illustrations. A une autre époque, nul n'a oublié que le développement de l'entreprise Ford (et de l'industrie automobile !) est pour une grande part lié au génie de son créateur, Henry Ford, qui a innové en introduisant avec succès, dans la production de véhicules automobiles, les principes de l'organisation scientifique du travail. En France, l'entreprise Technomed a été créée par un ingénieur qui a proposé un nouveau procédé, destiné à éliminer les calculs rénaux. Truong Trong Thi a innové lorsqu'il a mis au point le Micral, premier micro-ordinateur français. Certes, l'innovation n'est pas uniquement l'oeuvre des entrepreneurs, mais nous sommes convaincus que les entrepreneurs introduisent beaucoup plus fréquemment que d'autres acteurs les innovations de rupture. Les grandes entreprises utilisent davantage leurs ressources pour améliorer les produits et les processus en apportant des innovations incrémentales¹.

¹ Khiari Sonia, Amewokunu Yao, De la création ex nihilo d'entreprises innovantes : Pro activité libre, forcée ou ambivalente ?, Edition AIMS Montréal 2007, p7 <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/7-xvieme-conference-de-l-aims/communications/2055-de-la-creation-ex-nihilo-dentreprises-innovantes-proactivite-libre-forcee-ou-ambivalente/download>.

***La création d'emploi :**

Depuis le début des années 1970, la création d'entreprise apparaît comme une source potentielle d'emplois et une réponse au problème du chômage. Des chiffres sont, en général, prudemment avancés pour tenter de quantifier le nombre d'emplois générés par la création d'entreprise. La difficulté principale réside dans la définition qui est donnée au mot « emploi »: s'agit-il d'emplois directs ou d'emplois induits ? D'emplois créés ou d'emplois pérennisés ? D'emplois à temps plein ou d'emplois à temps partiel ? Malgré tout, on peut considérer, en nous appuyant sur les travaux de l'APCE¹, que la création d'entreprise contribuerait à créer annuellement, en France, environ 400.000 à 450.000 emplois, alors que la reprise d'entreprise permettrait d'en sauvegarder environ 300.000. Il s'agit bien, ici, d'emplois créés ou sauvegardés au moment de l'acte entrepreneurial, et non pas d'emplois pérennisés, au bout d'une période donnée (trois ou cinq ans, par exemple). L'esprit d'entreprendre dans les entreprises et les organisations : Des entreprises et des institutions cherchent à développer, à retrouver ou à conserver certaines caractéristiques entrepreneuriales comme la prise d'initiatives, la prise de risques, l'orientation vers les opportunités, la réactivité ou la flexibilité. Pour cela, elles n'hésitent pas à s'engager dans des démarches de changement et, parfois même, de transformation assez lourdes et consommatrices d'énergie et de ressources. Drucker (1985) EST l'un des premiers à observer cette tendance: « Today's businesses, especially the large ones, simply will not survive in this period of rapid change and innovation unless they acquire entrepreneurial competence. » Comment, dans ces conditions, développer la compétence entrepreneuriale ? Il faut s'efforcer de revoir, tout d'abord, les conditions de structuration et d'organisation des entreprises, car il n'est pas possible d'avoir l'agilité de la gazelle quand on est dans une configuration d'éléphant. Pendant très longtemps, on a dit à propos des petites structures : « Small is beautiful », pour souligner leur côté informel et convivial ; aujourd'hui, on ajoute, de plus en plus,

« Small is powerful », pour indiquer que la performance est également associée à l'organisation de petite taille. Avec l'organisation, c'est l'état d'esprit et la culture qui doivent évoluer. L'esprit d'entreprendre intéresse au plus haut point les entreprises et les institutions, en raison des caractéristiques qu'il révèle, comme l'encouragement à l'imagination, à l'adaptabilité et à la volonté d'accepter des risques. L'esprit d'entreprendre traduit une orientation forte vers la recherche d'opportunités, la prise de risques et les initiatives créatrices de valeur. Il peut également signifier un engagement plus fort des individus, et des aptitudes plus marquées à prendre des responsabilités, ou à les exercer¹.

3.2. La création par essaimage :

Créer une entreprise quand on est encore salarié et avec l'aide de son entreprise est certainement une démarche plus facile. Les grandes entreprises proposent des mesures et des dispositifs destinés à inciter et à accompagner leurs salariés dans des créations d'entreprise. Les projets peuvent être variés et concerner la création d'un commerce ou d'une entreprise industrielle, mais l'accompagnement (matériel, intellectuel, commercial et financier) d'une entreprise peut être de nature de réduire le niveau de risque de l'entrepreneur².

3.3. La création par franchise :

Elle met en relation un *franchiseur*, entreprise qui souhaite se développer en utilisant cette modalité, et un *franchisé*, individu qui veut créer une entreprise en appliquant une formule. Ce type de création consiste à imiter un fonctionnement qui existe dans un contexte géographique donné. La création en franchise bénéficie également d'un accompagnement important, mais payant, de la part du franchiseur. Elle peut permettre à celui qui n'a pas d'idées propres ou qui n'a pas une capacité à innover de réaliser son objectif de création d'entreprise³.

¹ Khiari Sonia, Amewokunu Yao, Montréal 2007, p 7-11. <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/7-xvieme-conference-de-l-aims/communications/2055-de-la-creation-ex-nihilo-dentreprises-innovantes-proactivite-libre-forcee-ou-ambivalente/download>.

² Denyse Létourneau, Louis Jacques Filion, Vocabulaire de la création d'entreprise par essaimage : incluant la terminologie élémentaire de la restructuration par cession, les presses de l'université de Montréal 2012, p20. http://expertise.hec.ca/chaire_entrepreneuriat/wp-content/uploads/Vocabulaire-Creation-Entreprise.pdf

³ Philippe Caplet, Entreprendre en franchise : Les mini-Guides bancaires des professionnels, les clés de la banque PROS 2009, p 12. <http://www.fbf.fr/fr/files/9FTCT3/Mini-Guide-Pro%207.pdf>

3.4. La reprise d'entreprise :

La reprise d'entreprise ou d'activité présente une différence de taille avec la création d'entreprise .L'organisation existe, elle n'a pas à être créée .Si elle existe, il est alors possible de s'appuyer sur des données qui la décrivent dans son présent, son histoire, sa structure et son fonctionnement. Dans ces conditions, l'incertitude est généralement moindre et les niveaux de risques beaucoup plus faibles. Comme pour la création d'entreprise, la reprise peut être réalisée par un individu pour son propre compte ou par une entreprise existante.

Au moins deux cas de reprise peuvent être examinés¹:

- ***La reprise d'entreprise ou d'activité en bonne santé :***

La principale difficulté est vraisemblablement d'avoir suffisamment tôt l'information qu'une entreprise de ce type est en vente. Ensuite il faut pouvoir disposer de ressources financières importantes, car le prix de marché de ces entreprises peut être élevé. Il est indispensable d'avoir, par ailleurs de bonnes compétences générales et une expérience de management réussie. Il convient, en effet, de ne pas perdre trop de temps dans l'apprentissage du métier de chef d'entreprise².

- ***La reprise d'entreprise ou d'activité en difficulté :***

Si les difficultés sont déclarées (entreprises en redressement judiciaire), il est indispensable de connaître le cadre légal de reprise d'entreprise en difficulté. Avoir des relations avec des acteurs clés dans ce milieu, apparaît comme une condition importante. Si le prix d'acquisition de ces entreprises est sans commune mesure avec celui des entreprises en bonne santé, il ne faut jamais perdre de vue que ces structures nécessitent également une très forte recapitalisation financière. Reprendre une entreprise en difficulté nécessite également une bonne connaissance des situations de crise. Il convient en effet, de restaurer rapidement la confiance à tous les niveaux : personnel, clients, fournisseurs, partenaires³....

¹ Emile Michel Hernandez, « l'entrepreneuriat-approche théorique », l'Harmattan-Paris-France 2001.p.21.

<http://www.youscribe.com/catalogue/livres/ressources-professionnelles/l-entrepreneuriat-169028pdf>

² Emile Michel Hernandez (2001),op.cit, p32. <http://www.youscribe.com/catalogue/livres/ressources-professionnelles/l-entrepreneuriat-169028pdf>

³ La chambre de commerce et d'industrie paris, Guide pratique de la reprise : entreprises artisanales, commerciales, hôtelières ou de service, Edition transcommerce 2011, p 16. <http://www.transcommerce.com/upload/File/GuideReprise2011web.pdf>

4. Définition de l'entrepreneuriat:

Les recherches empiriques sur l'entrepreneuriat sont nombreuses, pourtant le champ manque d'un cadre théorique solide, et particulièrement d'une définition standardisée de l'entrepreneur et de l'entrepreneuriat¹. elle peut se définir comme une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus, et matériaux, par des moyens qui, éventuellement, n'existaient pas auparavant².

Cantillon³ (1680-1734) définissait l'entrepreneur par *sa capacité à acheter ce qu'il appelait « les moyens nécessaires à l'activité » et à revendre biens et services « à un prix incertain »*. Cantillon parle de l'entrepreneur d'une façon très générale.

Jean-Baptiste Say (1767-1832) a défini l'entrepreneur avec davantage de précision en mettant l'accent sur « ce qu'il doit être », à savoir : prévoir, organiser, commander, contrôler. Il affirmait que : « *L'entrepreneur d'industrie est celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques un produit quelconque* (Verstraete, 1998)⁴. »

Say développe ici une approche très axée sur une interdépendance entre les attributs de la personne et le hameau « industrie » dans lequel celle-ci est définie. Contrairement à Cantillon, nous ne sommes donc plus dans une approche par l'activité fondée seulement sur l'achat et la vente, mais plutôt dans le dessin comportemental de celui qui doit porter et assumer l'identité et la position sociale de l'entrepreneur⁵.

La cinquième définition conditionne ainsi l'identité d'entrepreneur à un rôle défini par un lien de responsabilité qu'il se doit de porter vis-à-vis de la société, « L'entrepreneur a une fonction

¹ :Emile Michel Hernandez (2001), op.cit.p.20. <http://www.youscribe.com/catalogue/livres/ressources-professionnelles/l-entrepreneuriat-169028>

² : De Luze H, L'Ethnométhodologie, collection anthropos, éditions Economica, 1997. http://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fmzicola.free.fr%2Ffiches%2520lectures%2520faites%2520juin%25202005%2FDE%2520LUZE%2520H%25201997%2520ethno%2520m%25E9thodes.doc&ei=GJ1oVfbdEobiUYfVgLAL&usq=AFQjCNGA_NqRi05s_DVNxVarbey8Kmicqw

³ :Richard Cantillon, Essai sur la nature du commerce en général, Londres, 1755, Partie I, Ch.13 <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2011/12/Essai-sur-la-nature-du-commerce-en-gener-Richard-Cantillon.pdf>

⁴ :T. Verstraete, « Entrepreneuriat, connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes », éditions l'Harmattan, 1998, p. 83.

⁵ :4^{ème} congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat sous le haut patronage de Monsieur Christian Poncelet, président du Sénat, l'accompagnement situation entrepreneuriale :patinenceetcohérence.p.2. www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes05/toutain.pdf

sociale et son profit ne doit résulter ni d'un monopole actif, ni d'une exploitation de la main-d'œuvre. L'intérêt public et celui des salariés sont essentiels » (Verstraete, 1998)¹.

5. Historique de l'entrepreneuriat :

L'entrepreneuriat en tant qu'action est intimement liée à l'entrepreneur en tant que figure ou acteur. Ainsi le terme « entreprendre » ou encore les notions « d'entrepreneur » ou « d'entreprise » utilisées pour qualifier une activité sociale à vocation économique, sont des termes relativement anciens en langue française, anglaise, allemande et italienne dont le sens moderne prend forme à partir du 18^{ème} siècle (Tounes, 2002, Peredo et Mclean, 2006)².

En langue anglaise ce terme apparaît une première fois en 1475 pour désigner un manager, un contrôleur, un champion (Oxford English Dictionary, 2003). L'idée plus précise d'associer l'action de contrôle à une action économique émerge au 18^{ème} siècle. Dans l'encyclopédie d'Allembert et de Diderot (2010)³, nous retrouvons la définition suivante « L'entrepreneur, c'est celui qui s'engage à faire fabriquer et fournir un vaisseau tout construit, aux termes d'un certain devis qui se fait entre lui et l'acheteur, pour le prix dont ils ont convenus » au 18^{ème} siècle, l'idée d'entreprendre ou d'entreprise renvoi tant à l'action de produire un ouvrage qu'à celle de faire commerce.

La conception de la fonction d'entrepreneur comme acteur social revient à Cantillon. Ce dernier identifie en 1755 trois groupes d'acteurs présents dans la société Française : les propriétaires, indiquant par là des personnes indépendantes de fortune ; et les entrepreneurs, c'est-à-dire les marchands, les manufacturiers ou les hommes de loi (Tounes, 2002)⁴

En 1803, Say⁵ est le premier économiste à en donner une définition précise « l'entrepreneur d'industrie, (est) celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque » (Say, 1803). Il s'agit donc d'une personne qui prend des risques afin de produire une valeur économique.

¹ : T. Verstraete, 1998, op.cit., p. 84. <http://thierry-verstraete.com/pdf/Adreg%2001%20Verstraete%20singularite.PDF>

² Peredo, A.M et McLean, M (2006) « Social entrepreneurial : A critical review of the concept », journal of World Business, vol41, n°1, p 56-65 <http://web.uvic.ca/~aperedo/page1/page1.html>.

³ Encyclopédie d'Allembert et de Diderot: [http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject/var/artfla/encyclopédie/texdata/image\(1mai2010\)](http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject/var/artfla/encyclopédie/texdata/image(1mai2010))

⁴ Tounes, A l'entrepreneur : l'odyssée d'un concept, IAE de Rouen. CREGO. Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, 2002, p1-22. http://www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes07/Tounes_Assala.pdf

⁵ SAY, J.B (1803) (1972) Traité d'économie politique (1803) ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses. Paris. Clman-Levy, p 66. <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2011/12/Traite-deconomie-politique-Jean-Baptiste-Say.pdf>

Cette production de valeur se fait dans son intérêt et pour son propre bénéfice. Se développe avec Say une conception moderne de l'action économique : il s'agit d'un processus mettant en scène des individus libres qui, afin de s'enrichir et d'enrichir la société (thèse de Smith (1776)¹, sont amenés à développer un projet d'activité économique productrice d'une richesse qui leur reviendrait de droit étant donné les risques qu'ils ont pris au départ.

Say distingue différents types d'activités sociales : celles permettant la création de richesses économiques et qui relèvent de l'entrepreneur d'industrie ; celles permettant la création de richesses sociales, lesquelles sont prises en charges par des organisateurs de l'entraide ou de la culture par l'entremise des organisations de développement social ou culturel ; enfin, celles qui produisent de la richesse politique, donc des actions mises en œuvre par des acteurs de la sphère politique publique ou par des promoteurs d'actions collectives (mouvements sociaux). Say présente ainsi une vision intégrée des actions sociales prenant place dans la société ou cette dernière constitue un tout segmenté en grands secteurs d'intervention dédiés au développement économique, au développement social, au développement culturel, au développement politique.

La contribution de Say prépare le travail réalisé par Marshall à la fin du 19^{ème} siècle. L'apport de Marshall (1898)² est double. D'une part, il étudie le cycle de croissance des entreprises - de la petite entreprise locale à la grande entreprise internationale - et caractérise les possibilités de croissance en fonction des secteurs économiques (certains étant plus propices que d'autres à leur internationalisation). Au cycle entrepreneurial identifié par Marshall correspond un nouvel acteur : le manager ou le gestionnaire d'entreprise. L'entrepreneur ne représente plus seulement celui qui s'investit par son travail dans la production d'un bien ou d'un service, mais aussi celui qui a pour tâche de gérer les avoirs d'un propriétaire qui a pris une distance et qui délègue la tâche de gestion à un manager.

¹ Smith, A. (1776, 1904) *An Inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. London. Editor Edwin Cannan. Methuen and Co. Fifth edition, p. 29-40.

<http://www.econlib.org/library/Smith/smWN13.html#B.IV.%20Ch.2.%20Of%20Restraints%20upon%20the%20Importation%20from%20Foreign%20Countries.pdf>

² Marshall, A. (1898) *Principles of Economics*. An Introduction volume. Londres. Macmillan.

<http://www.jstor.org/discover/10.2307/2226236?uid=3737904&uid=2&uid=4&sid=21105103091083.pdf>

D'autre part Marshall observe un phénomène encore peu étudié : l'externalité. D'un côté ,l'externalité rend compte de ce qu'une communauté fournit à un entrepreneur .Ce dernier n'a pas à construire en place des routes ou des écoles, cette action incombe à l'état. De l'autre, l'externalité est ce qu'apporte l'entreprise à son milieu. L'entreprise, en produisant des biens , verse des salaires et crée de la richesse locale ,laquelle se diffuse sur le territoire en permettant le développement de nouvelles activités (externalité dite positive). Ce faisant , elle génère des irritants , la pollution par exemple(externalité négative)¹.

Les réalisations d'une entreprise –externalités positives et négatives- sont la source d'opportunités et rendent compte de situations d'imperfection ou d'incomplétude en ce qui a trait aux modalités de régulation de la société. Les opportunités constituent des occasions d'affaires .Des entreprises sont créées pour offrir des services aux firmes existantes .De telles opportunités permettent la création de nouvelles entreprises,privées ou publiques .

En résumé , pour permettre l'entreprenariat , il est nécessaire d'encadrer ce dernier par un environnement culturel qui soit favorable à son emergence et à son développement : L'implantation d'infrastructures (routes, ponts), le développement du capital humain de la population (écoles)et la mise en œuvre de dispositifs pour appuyer le développement de la science et des techniques (recherches et développement en milieux privés et publics). De façon rétroactive, il s'ensuit un développement des sociétés qui est le résultat de réponses sociales données à des besoins non comblés² :

- Par le développement d'organisations caritatives ,à vocation purement sociale , comme le démontre l'émergence du mouvement moderne des organisations sans but lucratif à vocation sociale dès le début du 19^{ème} siècle
- Par le développement d'un nouveau type d'activités sociales à vocation économiques ,tel que proposé par différents mouvements sociaux au 19^{ème} siècle , à l'image du mouvement coopératif tel que pensé par les pionniers de Rochalde en Angleterre.
- Par l'action interventionniste de l'état , tel qu'en rend compte la synthèse théorique de Keynes (1936)

¹:Jerome Blanc, Les monnaies parallèles : « évaluation et enjeux théoriques du phénomène », Revue d'économie financière, 1998,Volume 49,Numéro 49,p82-84.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecofi_0987-3368_1998_num_49_5_3727pdf

²———Jerome Blanc,1998,op.cit,p84. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecofi_0987-3368_1998_num_49_5_3727pdf

On ne peut occulter l'apport de Schumpeter(1935)¹. Ses travaux reposent sur l'hypothèse que l'entrepreneur joue un rôle central dans la transformation du système économique moderne. Pour Schumpeter, l'entrepreneur est un innovateur, c'est-à-dire une personne qui, dans et par la réalisation d'une activité économique, est capable de créer de nouveaux arrangements institutionnels, lesquels prennent la forme de nouveaux produits, de nouveaux procédés, de nouveaux modes d'organisation du travail ou de nouveaux usages pour des produits existants. Pour Schumpeter, l'entrepreneuriat relève d'une action individuelle située et influencée par le contexte social et politique dans lequel elle prend place. Cette action est produite par un être passionné qui recherche continuellement à se dépasser pour trouver les meilleures combinaisons afin de produire de la richesse économique en prenant des risques. L'analyse économique de Schumpeter présente l'entrepreneur comme un bâtisseur dont les actions orientent le développement des sociétés. Schumpeter pose alors une distinction claire entre l'entrepreneur et le gestionnaire, lequel se contente de gérer un actif. Cette distinction attribue un rôle particulier à l'entrepreneur et en fait un cas de figure plus rare. A ses yeux la grande majorité des entreprises sont dirigées par des gestionnaires et moins par des innovateurs. Cette lecture décrit bien la situation économique rencontrée dans les systèmes européens au milieu du 20^{ème} siècle où le moteur du dynamisme économique est attribué aux actions des grandes firmes, lesquelles sont administrées par des managers.

L'après Deuxième Guerre mondiale est caractérisée par une grande croissance économique dans les pays dits développés (1940-1970). Les turbulences économiques des années 1970 révèlent une situation pour le moins paradoxale (Birch, 1979)². Le moteur économique – en ce qui a trait à la création d'emploi – se déplace de la grande firme à la petite et moyenne entreprise. Cette réalité permet de redécouvrir la figure de l'entrepreneur. Aux Etats-Unis, indique Drucker (1985)³, entre 1960 et le milieu des années 1980, les grandes firmes perdent

¹ Jean Pièrre claveranne, christophe pascal et David piovesan, revue française des affaires sociales, la documentation française, 2003.N°3.

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFAS_033_0055&AJOUTBIBLIO=RFAS_033_0055.pdf

² Birch, D (1979). The Job Génération Process. Cambridge (Mass). MIT Press.

<http://www.emeraldinsight.com/rpsv/cgi-bin/cgi?body=linker&reqidx=0040-0912%282004%2946:8L.510pdf>

³ Drucker, P. Innovation and Entrepreneurship, New York, Harper & Row Publishers.

http://www.immagic.com/eLibrary/ARCHIVES/GENERAL/JOURNALS/unreadable_Journal%20Strategic%20Management%202486667.pdf

Environ six millions d'emplois et le secteur public cinq millions alors qu'il se crée environ 40 millions d'emplois au sein de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises. Dans la même période, des milliers d'organisations sans but lucratif apparaissent. Le dynamisme économique repose dorénavant sur la création de petites unités de production et d'intervention. Tous les regards se tournent alors vers les figures de proue à la gouverne du nouveau moteur économique : l'entrepreneur d'affaires (« business entrepreneur ») et l'entrepreneur social (« social entrepreneur »). Dès lors, les économistes et les grandes écoles de formation redécouvrent la figure de l'entrepreneur et accordent une place centrale à ce dernier pour expliquer les dynamiques de l'économie présentes au début des années 1980 (Julien, 1994 ; Boutillier et Uzunidis, 1995)¹.

6. Les Moyens de financement de l'entrepreneuriat :

Selon le professeur Nsimba Luzolo,² le financement correct d'un projet est une des conditions de réussite de ce projet. Il distingue 3 sources des capitaux dont les capitaux propres, les capitaux empruntés et les aides. Les capitaux propres comprennent le capital social et l'autofinancement (on le trouve dans les comptes réserves, reports à nouveau, provisions, amortissement).

¹ : Boutillier, S., Uzunidis, D. L'entrepreneur : une analyse socio-économique. Paris. Editions Economica 1995. p50.
http://books.google.dz/books?hl=fr&lr=&id=ju51bHHy54EC&oi=fnd&pg=PA9&dq=Boutillier+,S.,+Uzunidis+,D+%281995%29.+L%27entrepreneur&ots=aBczFmTe2s&sig=rWwwtDGmmbeGaQF1VvlvH5tgPss&redir_esc=y#v=onepage&q=Boutillier%20%2CS.%2C%20Uzunidis%20%2CD%20%281995%29.%20L%27entrepreneur&f=falsepdf

² : Nsimba Luzolo P., Entrepreneuriat, Petites et moyennes entreprises (PME), cours inédit, G₃ Economie UCG-Butembo, 2005-2006, p13. http://www.memoireonline.com/11/13/7971/m_L-entrepreneuriat-feminin10.html

Les capitaux empruntés sont constitués des dettes à long et moyen terme, ces fonds peuvent provenir des institutions financières bancaires et non bancaires (banques commerciales et de caisses d'épargne et de crédit). Mais aussi des obligations Les aides, sont généralement distribuées par l'Etat ou la collectivité locale. Elles sont de nature financière (subventions, avances remboursables, garanties d'emprunt), fiscale (exonération d'impôt, réductions et abattement fiscaux) ou encore sociale (exonération des charges sociales). Charles Hoang¹ estime que pour démarrer son entreprise, le créateur doit faire un choix optimal de ses ressources financières. Il distingue ainsi deux ressources principales : les fonds propres et les dettes.

- Les fonds propres représentent les apports effectués par les associés et les subventions obtenues par les organismes gouvernementaux. Pour lui, les subventions deviennent aussi directement de fonds propres.

- Les dettes, l'endettement représente les montants qu'il faudra emprunter (à court terme, moyen et long terme) pour compenser l'insuffisance de fonds propres. Il existe aussi d'autres qui sont alternatifs. Ainsi Robert Wanda en cite des moyens de financement comme l'épargne personnelle initiale, l'aide familiale, la dette commerciale non fontinale, l'épargne personnelle postérieure contenue dans les tontines, la dette fontinale, le capital de réputation sociale (crédit de gré à gré)².

7. Les conceptions dominantes de l'entrepreneuriat :

Différentes conceptions de l'entrepreneuriat semblent , actuellement faire école .

- Un premier courant place l'émergence organisationnelle au cœur du domaine : initié par Gartner (1988,1990,1993)³ qui reste un auteur très représentatif de cette façon de penser l'objet de recherche , défend l'idée que l'entrepreneuriat est la création de nouvelles organisations .Dans cette vision , l'étude de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités permettant à un individu de créer de nouvelles entités. L'émergence organisationnelle est donc le processus d'organisation qui

¹ : Hoang Abdelhamid. C. et SADI, Choix de la structure financière, [référence du 09 février 2009].

<http://www.memoireonline.com/11/13/7971/L-entrepreneuriat-feminin.html>

² Wanda. (2007) : « Distance culturelle, modes de financement et rationalité économique », in création, développement, gestion de la petite entreprise africaine (sous la direction de Victor TSOP), Yaoundé, Edition CLE, p. 319.

<http://www.seefeld.com/pdf/aktivitaeten/sommer/wander-kulturfaehrer.fr.pdf>

³ William B. Gartner, Is there an elephant in entrepreneurship ? blind assumptions in theory development, university of southern california, entrepreneurship, 2007.p203.

http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-540-48543-8_11pdf

mène à une nouvelle organisation. Néanmoins, des entreprises peuvent être créées par imitation, par reproduction ou encore dans le but de transférer une activité existante.

- Un deuxième se concentre sur l'identification et l'exploitation des opportunités : basée sur la notion d'opportunité entrepreneuriale, c'est celle de Shane et Vantakaraman (2000)¹. Cette perspective, comme la précédente, porte sur l'émergence, mais il s'agit ici, de l'émergence d'une nouvelle activité économique, qui n'est pas nécessairement liée à l'émergence d'une nouvelle organisation. Cette approche pose également quelques problèmes majeurs à l'étude du processus entrepreneurial. Elle présuppose, tout d'abord que les opportunités existent dans la nature, en tant que telles, et qu'il suffit d'avoir une capacité à les reconnaître pour se les approprier et les transformer en réalités économiques.

- Le troisième courant considère que l'entrepreneuriat est défini par le dialogue individu/création de valeur. Dans cette conception, ce qui est important c'est le couple en interaction individu/projet, formant un système dynamique ouvert sur son environnement.

8- Les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneuriat :

Cette forme d'action sociale que constitue l'entrepreneuriat permet de dégager des caractéristiques pour le moins fondamentales² :

Premièrement : l'entrepreneuriat met en scène un projet ayant une orientation fondamentalement économique

Deuxièmement : Pour justifier son action, l'entrepreneur invoque une rationalité plus large que la simple recherche de profit. Sans écarter la place importante occupée par la poursuite d'un intérêt personnel, la rationalité d'entreprendre inclut aussi une volonté de réaliser ou de favoriser l'atteinte d'un intérêt plus large.

Troisièmement : Entreprendre signifie prendre un risque, investir et aussi mobiliser des ressources et, peut être, le faire de façon innovante, c'est-à-dire d'une façon qui représente une rupture aux modes conventionnels de faire.

Quatrièmement : Une distinction entre entreprendre et gérer est posée en lien avec l'évolution du cycle de croissance et de développement des entreprises, d'une part et, d'autre part des cycles de transformation des systèmes économiques. Cette distinction rend apparente une

¹ Shane, S. et Venkataraman, S. (2000), « The Promise of Entrepreneurship as a Field of research », *Academy of Management Review*, vol25, n°1, p.217-226.

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/smj.v22:10/issuetocpdf>

² Gervais Douba, *L'entrepreneuriat: de l'esprit d'entreprise à l'esprit d'entreprendre...*, Institut universitaire de technologie Rouen Cedex 2002. p10. <http://archives.auf.org/55/1/02-67.pdf>

caractéristique centrale de l'entrepreneur, celle d'être une personne qui innove et dont l'innovation est porteuse de changement au plan économique et surtout qui a un impact à l'échelle de la société.

Cinquièmement : La déclinaison de l'entrepreneuriat nous révèle la présence de deux figures complémentaires.

D'une part, on retrouve la figure du grand personnage sur lequel tout repose et sans qui rien n'est possible : l'entrepreneur. Il actualise une intuition et met en scène un projet privé qu'il porte de main ferme et qui répond fondamentalement à une vision hiérarchique du fonctionnement de l'entreprise qu'il dirige. Ce dernier est entouré d'un réseau de ressources, tant sociales que techniques à la fois tangibles et intangibles.

D'autre part, les activités économiques suscitent des besoins qui demandent à être comblés par d'autres acteurs publics, sociaux ou collectifs. A la figure de l'entreprise privée se greffe d'autres types d'entrepreneuriat dont l'existence même est étroitement associée et imbriquée au système économique dominant.

9. les caractéristiques individuelles favorables à l'entrepreneuriat :

La littérature spécialisée a identifié des caractéristiques individuelles communes favorables à l'acte entrepreneurial. Les facteurs tels que la chance et la santé pourtant déterminants dans certains projets ont été écartés¹.

- ✓ La tolérance à l'ambiguïté, la confiance et l'optimisme

L'ambiguïté est inhérente au phénomène entrepreneurial. Rien n'est écrit par avance et les surprises sont inévitables. L'avenir est par essence, incertain et indéterminable ou inconnu. La confiance en soi et l'optimisme permettent de tolérer l'ambiguïté.

Donalds Kuratko et Richard Hodgetts² évoquent également la tolérance des erreurs, c'est-à-dire la capacité à apprendre des erreurs commises, lesquelles constituent de véritables expériences sur laquelle on peut capitaliser la suite.

¹Yvon Gasse, l'influence du milieu dans la création d'entreprises 2007, université de Laval, Québec centre d'entrepreneuriat et PME, p3.

http://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fapplicati ons.umons.ac.be%2Fdocnum%2F7b423fd-d183-486c-9cec-966066b9b364%2FD970527B-1CA2-42EE-8569-9ED23E335E6B%2FWorking%2520paper%25202007-3a%2520-%2520Influence%2520des%2520facteurs%2520socio-%25C3%25A9conomiques%2520et%2520culturels%2520sur%25201%25E2%2580%2599entrepreneuriat.pdf&ei=Q6JWVJL0JdDvarXigpgH&usq=AFQjCNHjahKcWZ8QYcSen7_Nb51GaEh4Rg&sig2=jsw1pYadJ-KqDC1PLivktg&bvm=bv.78677474.d.d2spdf

² :Richard M.H, Donalds K, 2001, Effective Small business management, Harcourt College Publishers, p 64. <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-047000343X.html>

- ✓ La perception et l'estimation des risques

Une des caractéristiques clés de la situation considérée est l'existence de la perception d'un degré d'incertitude plus ou moins élevé (lié à l'intensité du changement pour l'individu et pour l'environnement)

- ✓ Une forte capacité de travail et de résistance au stress

Il suffit de discuter avec avec les créateurs pour comprendre à quel point le phénomène entrepreneurial dont-ils ont l'initiative a consommé l'énergie.

- ✓ La créativité

Elle se révèle et s'apprend par des méthodes aujourd'hui éprouvées. Elle est à la base de tout le processus d'innovation.

- ✓ La capacité de convaincre et de communiquer

L'exercice de conviction est permanent .Il faut convaincre les possesseurs de ressources d'adhérer au projet d'entreprendre en apportant leur concours.L'échange de valeur

place l'entrepreneur en perpétuelle position de négociation et ses qualités en terme de communication s'avèrent importantes.

- ✓ La capacité à conduire l'organisation et l'équipe vers le futur souhaité

L'entrepreneur doit présenter des qualités de leadership.Le leader est celui sachant justement guider les autres , qu'il aura acquis à sa cause , vers l'atteinte des buts et objectifs.

- ✓ Une focalisation sur les opportunités d'affaires

Avant de se préoccuper des ressources, de la stratégie et la configuration organisationnelle nécessaire à la réalisation de celle-ci , tout entrepreneur a détecté ou construit une opportunité d'affaires , et ses actions ,ses buts et ses objectifs sont orientés vers l'exploitation de cette opportunité.

- ✓ Le sens de l'initiative, la responsabilité et l'intégrité

Prendre l'initiative de créer une entreprise responsabilise personnellement l'entrepreneur. Sa responsabilité est engagée vis-à-vis de toutes les parties prenantes qu'il aura convaincues, au premier chef desquels sa famille ,les salariés ,les actionnaires, les bailleurs de fonds etc.Une affaire en démarrage pose toujours une question d'éthique et adopter le comportement afférent constitue une ligne de conduite pour les salariés.Il en résulte un gage d'intégrité apprécié par les partenaires.L'entité créée n'ayant pas toujours une histoire accessible , ces partenaires parient sur un entrepreneur en qui ils peuvent avoir confiance.

- ✓ L'ouverture d'esprit et les capacités d'apprentissage

Il n'est pas difficile d'imaginer qu'un créateur entreprenant pour la première fois doit apprendre beaucoup durant les premières années de son entreprise .Outre ses capacités intrinsèques à l'apprentissage , son ouverture d'esprit , sa curiosité et sa capacité d'écoute le serviront.

Section2 : La Politique de L'Entrepreneuriat Rural En Algérie :

1. L'Entrepreneuriat en Algérie :

L'entrepreneuriat dans l'économie algérienne semble passer d'une préoccupation majeure et récurrente à une priorité socio-économique au vue des mesures prises et mises en place par l'état ces dernières années.Cette ferveur autour des pratiques de l'entrepreneuriat sous ses différentes formes et différents types résulte d'une prise de conscience du gouvernement quant à l'importance de la création d'entreprise pour la relance économique .

En effet , l'entrepreneuriat serait pour l'Algérie un moyen de développement économique permettant en plus de la réalisation de la valeur ajoutée et de l'amélioration de la croissance nationale , de lutter contre le chômage et le travail informel (Benredjem,2010)¹ Pour autant l'entrepreneuriat serait-il le moteur de l'économie Algérienne comme le suggère certains auteurs (Ait-Ziane, 2006² ; Benredjem, 2010).Comment est perçu , véhiculé et mobilisé l'entrepreneuriat en Algérie ? ses enjeux et sa réalité (Guechtouli,M et Guechtouli,W.)¹

1.1.Etat des lieux :

Le tissu économique Algérien est fragmenté et essentiellement constitué de petites entreprises (Toumi et Bouzidi, 2007)⁴

Dans les années 1990, l'Algérie a connu un bouleversement économique , en passant d'une économie socialiste à une phase de transition vers l'économie de marché.Le gouvernement

¹ Benredjem,R.(2010) , l'intention entrepreneuriale : l'influence des facteurs liés à l'individu et au milieu, Cahier de recherche du CERAG : 2009-21 E4halshs-00528755,version1 2010,p5. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00528755/document>

² Ait-Ziane .K et AIT-Ziane H ,2006,territoire et entrepreneur innovateurs : cas de l'Algérie , colloque international « création d'entreprises et territoires ,tamanrasset,p13. https://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_150.pdf

³Guechtouli,M et Guechtouli,W., L'entrepreneuriat en Algérie : quels enjeux pour quelles réalités Working Paper 2014,p33.<http://www.ipag.fr/publications/WP.html>

⁴Toumi M.,Bouzidi A.,(2007), Lancer la croissance de l'économie Algérienne par la performance de ses entreprises.Publications des adhérents d'ALTA Network(Algerian talent Network) https://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_150.pdf

Algérien a engagé un certain nombre de réformes économiques s'éloignant du modèle socialiste qui a prévalu jusque là ,

et qui s'est caractérisé par « *un mécanisme de gestion et de coordination de type planifié et la propriété publique sur l'outil de production et de distribution* » (Boukhari) ,ainsi que par un monopole exercé par les entreprises publiques dans le secteur de l'industrie.

Ce changement introduit est basé sur la libération des marchés.L'initiative entrepreneuriale privée est dès lors encouragée. Il ya eu une prise de conscience du rôle important des PME/PMI dans le développement de la croissance économique Algérienne.Des initiatives sont prises pour encourager leur extension .L'état s'implique en donnant une forte impulsion politique par la création d'un ministère délégué ,une agence de promotion de la PME ,un fond de caution et de promotion .Les PME/PMI connaissent un essor considérable (Gillet,2003)¹.L'entrepreneuriat en Algérie est en pleine expansion

1.2.Le financement et la place de l'investisseur :

Pour faciliter l'accès au financement , l'Etat algérien a mis en place un certain nombre de dispositifs .Ces dispositifs sont soutenus par la création d'agences nationales pour aider au financement des projets entrepreneuriaux , principalement lorsqu'il s'agit de micro-financement .

Ces agences ont été créées au début des années 1990, avec un objectif principal de faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs.

Parmi ces agences , nous citons l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes(ANSEJ) créée en 1990, l'agence nationale pour la gestion du microcrédit (ANGEM) créée en 2004 qui pour mission de favoriser la création de micro-entreprises dans les zones urbaines et rurales , et d'encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles génératrices de revenus dans les zones rurales, la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) pour les chômeurs âgés de 30 à 50 ans² .

1.3.La promotion de l'entrepreneuriat en Algérie par des initiatives privées :

Il existe également des initiatives provenant d'acteurs économiques privés, avec à chaque fois , un objectif similaire , celui de la promotion de l'intention et l'action entrepreneuriale.Des initiatives à l'image de l'Académie Algérienne de l'Entrepreneuriat ,créée en octobre 2010,

¹ Gillet A.,(2003), Les femmes créatrices de petites et moyennes entreprises en Algérie :motivations,parcours socioprofessionnelset conditions d'émergence, colloque international « marché du travail et genre dans le Maghreb Spécificités,points communs et synergie avec l'Europe » , organisé par MAGE-CNRS(Paris), le DULBEA(Bruxelles) et l'INSEA (Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée, Rabat), Avril 2003 ,Rabat , Maroc. http://www.ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles_definitifs/RS4_Gillet.pdf

² Sylvie Mathérat, Titrisation et financement de l'économie position des banques centrales, Eurosysteme2012, p13. <http://www.eifr.eu/files/file6957163.pdf>

qui tente par des actions de sensibilisation et par voie de concours, donner une visibilité à de jeunes porteurs de projets issus du monde universitaire, toutes filières confondues.

Dans une perspective similaire, la diaspora algérienne aux États-Unis joue un rôle actif. L'Algerian Start up Initiative (ASI) a été créée en 2009, par le biais d'un partenariat entre les entreprises algériennes et les sociétés leaders dans le domaine des NTIC aux États-Unis.

Cette même diaspora a annoncé en octobre 2011 la création d'un fonds d'investissement algero-américain appelé « Casbah Business Angels » introduisant ainsi un nouveau mode de financement¹.

1.4. Une analyse institutionnelle de l'entrepreneuriat en Algérie :

En se basant sur le modèle de Williamson (2002)², l'analyse institutionnelle de l'état de l'entrepreneuriat en Algérie permet de comprendre les éléments pouvant constituer un frein au développement de l'entrepreneuriat en Algérie. Nous retenons dans ce cadre les trois premiers niveaux d'analyse que présente ce modèle :

- 1) ***Le niveau d'encastrement social*** : ce niveau s'intéresse aux éléments ayant trait à la culture (normes, traditions, religion...)
- 2) ***L'environnement institutionnel*** (les règles du jeu)
 - relatives aux procédures liées à la création de l'entreprise
 - relatives aux droits de propriété
- 3) ***Alignement de la gouvernance sur le processus de création d'entreprise***
 - Les difficultés d'accès au financement

¹ Aknine, Ferfra Yacine, 2014, Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises, Revue des sciences économiques et de gestion Université Mouloud Mammeri Tizi ouzou n°14-2014, p67. <http://www.univ-ecostif.com/revueeco/revue14/AKNINE.pdf>

² Williamson, O.E. (2002) The new Institutional Economics : Talking stock, looking Ahead, journal of Economic Literature, 38 : 595-613. <https://www.mah.se/pages/36980/2004-cje.pdf>

L'exploration de ces niveaux montre que l'algerie lui reste beaucoup à faire dans le domaine du développement de l'entrepreneuriat en ce sens que par rapport au premier niveau l'algerie présente les attitudes les moins favorables à l'entrepreneuriat parmi les pays du GEM-MOAN¹

- seuls 57% des adultes algeriens perçoivent l'entrepreneuriat comme un bon choix de carrière (contre 80% des adultes dans les autres pays du GEM-MOAN)
- Seuls 58% pensent que les entrepreneurs ont un statut et un niveau de considération élevés (plus de 75% dans les autres pays du GEM-MOAN)
- Et seuls 39% déclarent découvrir régulièrement des histoires d'entrepreneurs brillants dans les médias publics (le troisième niveau le plus bas parmi les 55 pays du GEM).

Ces résultats illustrent parfaitement que la culture algérienne manque d'orientation vers la performance. Elle constitue un frein aux personnes de s'orienter vers une performance compétitive en étant innovants et ouverts vers l'extérieur. Les auteurs montrent par ailleurs que la culture algérienne encourage l'aversion au risque et à l'incertitude. Les acteurs n'aiment pas prendre de risques et sont par conséquent peu innovants et peu créatifs.

Le manque de leadership est également présent par l'interface d'un autre facteur qui est la religion (Guechtouli et Guechtouli (2011)²¹). En fait la religion anti-individualiste par essence incite au partage et à la générosité. Culturellement une personne qui cherche ses intérêts personnels (purement économiques) est une opportuniste au sens péjoratif du terme. Elle risque d'être exclue de la communauté. Benredjem démontre que la différence de niveaux de vie n'est pas facilement acceptée. « Les algériens, encore marqués par la culture socialiste ou la notion de classe n'existaient pas, n'apprécient pas les gens qui gagnent beaucoup d'argent en entreprenant. Souvent la notion de richesse est liée au phénomène de corruption, de blanchiment d'argent et d'argent facile » (Benredjem, 2010, p10)³.

Concernant le deuxième niveau relatif à l'environnement institutionnel, l'entrepreneur algérien est confronté à un parcours rude en épreuve puisqu'il doit réaliser une série de procédures différentes (longues et contraignantes), supporter les coûts d'enregistrement assez élevés, disposer d'un apport financier personnel; à tout cela vient s'ajouter le frein du troisième niveau en l'occurrence le manque d'alignement entre les structures de

¹ : rapport Global Entrepreneurship Monitor (2009) (Moyen Orient Afrique du Nord).

<http://www.gemconsortium.org/docs/download/627>

² : Guechtouli, Manelle et Guechtouli, Widad. (2014), op.cit, p 18.

http://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_150.pdf

³ : Benredjem, R. (2010), l'intention entrepreneuriale : l'influence des facteurs liés à l'individu et au milieu, op.cit, p 10.

gouvernance et les transactions principalement les difficultés d'accès au financement qui soulève le problème de garanties

En conséquence, les conditions de création d'entreprises sont loins d'être optimales en algerie.

2. : L'Entrepreneuriat rural :

2.1. Définition :

Les habitants des zones périphériques rurales, notamment les femmes, portent le fardeau de la pauvreté du monde, surtout dans les pays les moins développés et les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, ils ont été bien trop longtemps privés des possibilités et des bienfaits de la croissance économique et de la mondialisation.

La diminution des disparités entre villes et campagnes ainsi que celle de l'inégalité entre les sexes est un élément primordial pour tout programme de réduction de la pauvreté. Il est indispensable de mobiliser la productivité potentielle des habitants des campagnes, en particulier celle des femmes, si l'on veut parvenir à une croissance économique forte qui les sortira de la pauvreté.

Le développement rural et l'égalité des sexes sont des éléments clés des stratégies visant à réduire la pauvreté, à générer des revenus et à créer des emplois. Les zones rurales n'offrent pas assez de possibilités à leurs habitants pour leur permettre de réellement vivre, la charge que représentent les pauvres et les populations rurales pèse de plus en plus lourd sur les villes. Un nombre croissant de pauvres des campagnes viennent chercher du travail dans des villes déjà surpeuplées, où les infrastructures sociales et physiques ainsi que les perspectives économiques sont depuis longtemps au-dessus de leurs capacités¹.

L'entrepreneuriat rural joue un rôle important dans la création de richesses et le bien-être

Général, elle créer des emplois pour des habitants ruraux et ouvre les portes pour les porteurs des projets ruraux, La plus grande partie de la population rurale vit, directement ou indirectement, des cultures vivrières à petite échelle, de la pêche, de l'élevage, ou du travail salarié sur les plantations ou les exploitations d'élevage, ou encore des activités connexes découlant de la vie rurale ou des petites communautés urbaines.

¹ Organisation des nations unies pour le développement industriel ONUDI, une voie pour sortir de la pauvreté développer l'entrepreneuriat rural et féminin, Economie Environnement Emploi, Vienne 2003,p5-9.
https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf

2.2. Les Fondements De L'Entrepreneuriat Rural :

Le projet de création « d'entreprise » s'insère dans un environnement organisationnel, social, culturel, économique plus ou moins favorable et dont l'espace rural dispose .

L'entrepreneuriat rural trouve ses fondements à partir des fondements du concept rural d'une part.

- En tant que construction sociale
- En tant que support de ressources
- En tant que lieu d'enjeux

Et d'autre part en tant que processus technique créant une valeur ¹.

2.3. Objectifs de l'entrepreneuriat rural :

Les objectifs de l'entrepreneuriat rural se juxtaposent avec les thèmes fondamentaux de la mise en œuvre de la politique de développement rural .Ils sont déclinés en trois objectifs spécifiques caractérisant les changements et mutations que cela implique. L'objectif étant les résultats attendus, il sont scindés en deux types :

- Les résultats globaux (contribution de tous les acteurs)
- Les résultats spécifiques
 - *une autre manière de gouverner le secteur agricole et rural
 - *une croissance économique internalisée, soutenue et durable
 - *un renouvellement et une efficacité accrue des outils de gestion public².

Le Programme ERF (Entrepreneuriat rural et féminin) de l'ONUDI a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement de l'entrepreneuriat, en insistant sur le développement rural et l'égalité des sexes.

Les visées essentielles du Programme sont la création d'un environnement économique favorable aux initiatives prises par les populations rurales et les femmes et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles qu'il faut pour insuffler un esprit d'entreprise dynamique et pour accroître la productivité.

¹ : Gilles Sagodira, 2011, la formation continue à l'entrepreneuriat : par delà le déterminisme social de l'acte entrepreneurial, Education Université de la réunion France, p111. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00665537/document>

² : FIDA, PROMER I, 2004, Rapport d'évaluation d'intermédiaire, Les entreprises rurales aux foires commerciales !- Rapport n° 1565,p4. <http://www.fidafrique.net/IMG/pdf/Mer-foires.pdf>

3. La politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie :

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour admettre que la création d'entreprise et d'une façon général, le phénomène entrepreneurial joue un rôle majeur dans dans notre société dans le développement et l'épanouissement de la communauté, A fortiori en milieu rural¹ .

S'agissant du monde rural les pouvoirs publics algérien se sont sérieusement investis dans une dynamique de renouveau rural durable, ainsi le ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR)² a mis en œuvre un plan national de développement agricole et rural (PNDR) qui s'articule des deux composantes suivantes :

- La mise à niveau des exploitations agricoles et des filières de production par le biais de plans de développement d'exploitations agricoles, soutenus par le fonds national de reconversion et de développement agricole (FNDR).
- La revitalisation des espaces ruraux , l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la promotion de l'artisanat et des métiers ruraux par la mise en œuvre de projets de mise en valeur des terres par la concession objet d'un dispositif spécifique et de projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI)³ .

Par déclinaison de ces composantes, le monde rural recèle d'autant de projets (démarches entrepreneuriales) privés, durables , formels, individuels ou collectifs , masculin et féminin .

Ainsi l'entrepreneuriat rural en Algérie dispose en plus de la démarche entrepreneuriale classique , d'un autre outil privilégié d'exécution de la politique national de développement rural (le PPDRI) qui est un projet multisectoriel ,réalisé sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales et le retour de celles qui ont quitté le territoire.

Les PPDRI sont soutenus par différents fonds et dispositifs (notamment FDRMVTC : le fond de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession), et deux programmes (PCD, PSD : plan communal et sectoriel de développement).

¹ Célestin M, Mourad K, Hassan A,2012, Essai sur le microcrédit et entrepreneuriat :cas de l'Algérie et du Liban,université de Rouen et Harve,p6. http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam_frontend_push&docID=25331

²: Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) 2004 ,op.cit,p15.
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a71/06400059.pdf>

³ : MDDR :Conception et Mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural, Juin 2004 .p36.

La valeur attendu du processus entrepreneurial rural (PPDRI) par la mise en œuvre d'activités économiques durables, l'amélioration des niveaux et conditions de vie des communautés rurales dans le cadre du développement humain ainsi que la stabilisation des communautés rurales dans les zones isolées et dans les communes classées à promouvoir.

Le PPDRI en tant que processus entrepreneurial a une spécificité comparativement à l'entrepreneuriat classique car « l'entrepreneur institutionnel » accompagne les populations rurales (porteurs de projets) notamment au plans techniques , organisationnel et financier, dans leurs efforts visant à rendre leurs activités économiques durables , génératrices de revenus, pérennes et en mesure de leur assurer une meilleure sécurité alimentaire ainsi que des conditions de vie plus favorables.

3.1.Les Fondements de la politique :

« Le rural est synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser »

Les fondements de la politique de l'entrepreneuriat rural sont générés par les axes de la stratégie de développement rural durable que sont¹ :

- L'établissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes
- La valorisation équilibrée et gestion durable des ressourceset des patrimoines des territoires.
- La synergie économique et sociale et coordination des actions.

3.2.Les Objectifs de la politique :

- * La prise en charge des besoins et attentes des populations rurale.
- *La consolidation des activités économiques de base rurales
- *Elargissement et pluriactivité productive innovante
- *les aménagements ruraux
- *renouvellement et modernisation des équipements économiqueset socio-culturels².

¹ Organisation des nations unies pour le développement industriel ONUDI,2003,op.cit, p6-10.

https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf

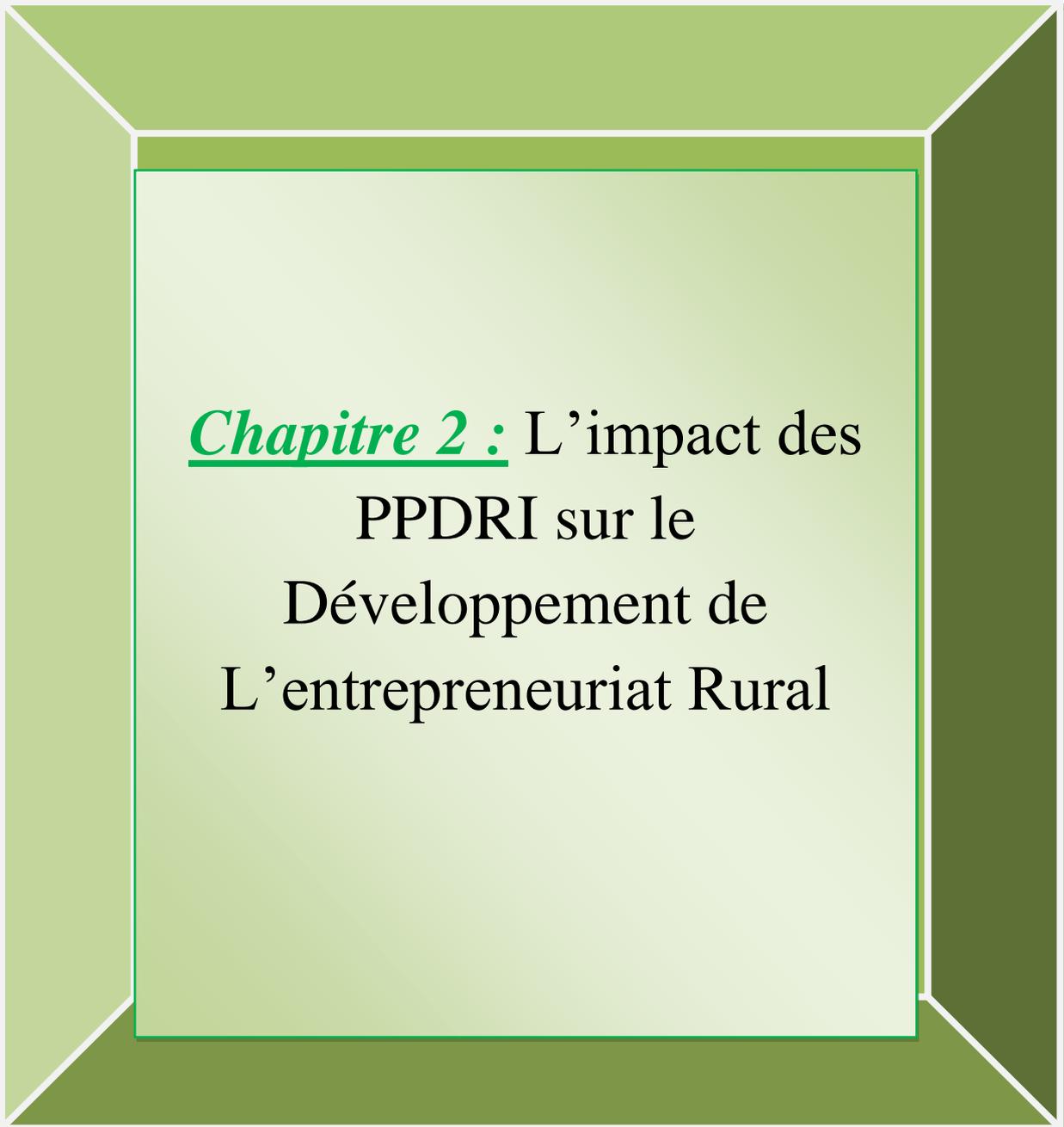
² Organisation des nations unies pour le développement industriel ONUDI,2003,op.cit, p11-13.

https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf

Conclusion :

A l'issue de ce chapitre, nous avons compris que L'Entrepreneuriat est au cœur du développement local, elle contribue à développer l'activité, l'emploi et la richesse commune, elle permet à des individus ou à des groupes de mieux maîtriser leur destin, elle fait l'avenir des territoires dans lesquels il s'inscrit et permet leur développement harmonieux.

Après avoir développé le concept d'Entrepreneuriat et Entrepreneuriat rural, nous avons donc analysé l'impact de la réalisation des PPDRI sur l'augmentation des porteurs de projets ruraux(entrepreneurs ruraux) dans le chapitre suivant.



Chapitre 2 : L'impact des
PPDRI sur le
Développement de
L'entrepreneuriat Rural

Introduction :

Dans ce chapitre, nous présentons l'importance et le rôle des Projets de Proximité et de Développement Rural Intégré PPDRI sur la création des emplois,

Ainsi nous montrons les critères de juger l'impact de ces projets sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie, en se basant sur des statistiques de la Wilaya de Tlemcen qui nous montrent l'évolution de nombres des PPDRI réalisés au milieu rural malgré les défis et obstacles trouvé

Section 1 : L'évolution des PPDRI (Cas de l'Algérie):

La dynamique impulsée à la Politique de Renouveau Rural et au Programme de Soutien au Renouveau Rural, le PR-CHAT a permis d'établir un diagnostic participatif assez riche des difficultés de mise en œuvre de la PRR et d'identifier les solutions qui peuvent aider à lever la plupart d'entre elles.

1. Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural

Administration MADR : 29.000 fonctionnaires (dont 40% de cadres techniques, et dont 1.373 agents de vulgarisation et 1.059 facilitateurs au niveau des communes rurales, soit en moyenne 2,5 agents par commune rurale, l'unité de gestion de base du secteur agricole et rural) 24.000 salariés des entreprises publiques sous l'égide de 2 SGP (SGDA et PRODA) et 2 groupes industriels (GIPLAIT et CEGRO) rattachés au MADR.

50.000 jeunes intégrés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (2011-2013), dont 25% sont des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs et 10% des jeunes sortant de l'éducation secondaire ou des centres de formation professionnelle dans des contrats de un an renouvelable 3 fois et 65% des jeunes sans formation ni qualification pour des stages de 3 mois.

2. Présentation de L'Algérie :

L'Algérie couvre une superficie de 2 381 741 km² et est le plus grand pays d'Afrique. L'Algérie est limitée au Nord par la Mer Méditerranée, au Sud par le Mali et le Niger, à l'Ouest par le Maroc, le Sahara Occidental et la Mauritanie et à l'Est par la Tunisie et la Libye. Au plan administratif, l'Algérie est découpée en 48 wilayas (36 wilayas au nord et 12 wilayas au sud) qui totalisent 1 541 communes (municipalités).

L'Algérie, plus grand pays d'Afrique, a une population au 1er janvier 2013, de 37,9 millions d'habitants, répartie à 80% au nord. Le pays détient respectivement 2,37 % et 1 % des réserves mondiales prouvées de gaz naturel et de pétrole. Sur le plan économique, en 2012, une croissance de 2,5 %, avec un déficit budgétaire de 3,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012 (politique budgétaire expansionniste initiée depuis 2011 pour répondre à la forte demande sociale, en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements). La dette

extérieure représente environ 2,4 % du PIB en 2012, après le remboursement total par anticipation des crédits de rééchelonnement et la suspension de tout nouvel endettement.

L'Algérie compte 1 246 agences bancaires soit 1 guichet pour 25 000 habitants avec 33,2 % des dépôts des ménages. Les crédits aux ménages ne représentent que 8 % du total des crédits octroyés. Le taux de chômage au niveau national est à 10 % (à septembre 2011) ; 10,6 % en milieu urbain et 8,7 % en milieu rural avec une prédominance du chômage féminin (30,5%). Les dépenses sociales consenties annuellement par l'État au profit des catégories défavorisées représentent près de 12 % du PIB.

L'indice de développement humain pour 2013 classe l'Algérie à la 93ème place, dans la catégorie à développement humain élevé.

Les financements disponibles en Algérie peuvent être classés en deux grandes catégories : les financements sous forme de subventions de l'Etat et les financements d'aide ou de création à l'emploi représentés par différents dispositifs : AFS, IAIG, PPDR, projet des 10 000 élevages, et de crédit (ANGEM, ANSEJ, CNAC, FNDIA etc.). La création d'emploi bénéficiera de 350 milliards DA sur le programme quinquennal (2010-2014). Les différents dispositifs sont disponibles au niveau des 48 wilayas du pays.

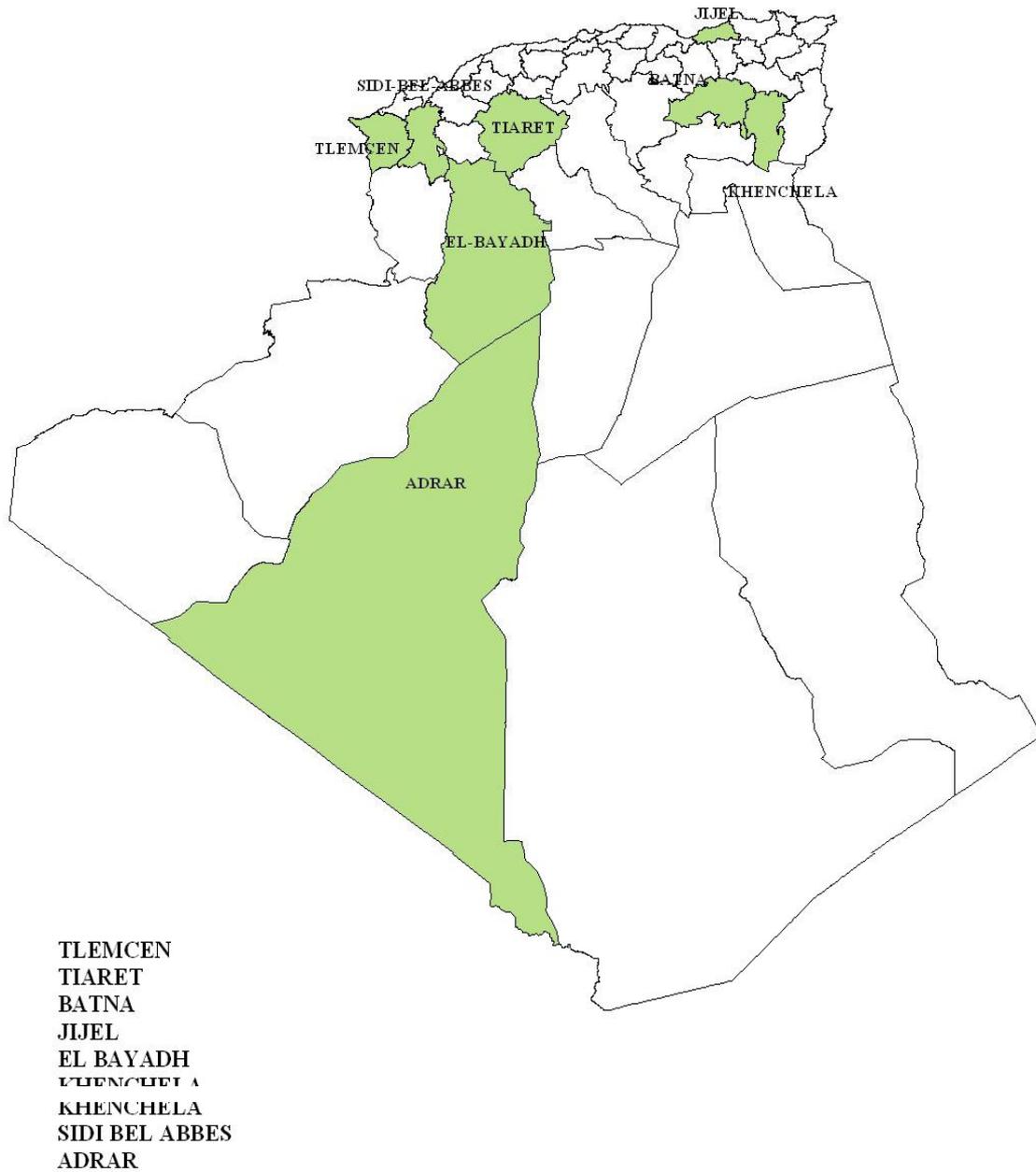
Le MADR développe des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDR) selon une approche territoriale et participative.

Encadré 2.1 : Démarche participative portée par la politique du renouveau rural :

PPDR = (CARC → CTD → CTW → FONDS → MISE EN
ŒUVRE → SUIVI → EVALUATION)

Nous remarquons par cette démarche que les projets de proximité de développement rural intégré PPDR participent au développement de la politique du renouveau rural

Figure2.1 : Les premiers Wilayas dont le nombre de PPDR lancé(2009).



Source : Réunion d'évaluation trimestrielle. Evaluation de la mise en œuvre des contrats de performance de Renouveau Rural. Ministère de l'agriculture et du développement rural.les 23-24 Avril 2011.p3.

Figure 2.2 : portefeuille de Projets.

Chapitre 2 : L'impact des PPDR sur le développement de l'entrepreneuriat rural

Recherche	Thèmes fédérateurs	Nombre de Dairas	Nombre de communes	Nombre de localités	Nombre de ménages concernés	Nombre de projets	Montant des projets (1000 DA)
Wilaya							
ADRAR	5	9	20	51	13 552	53	237 000
CHLEF	4	13	29	155	114 332	459	9 171 769
LAGHOUAT	3	10	24	73	58 646	76	10 021 158
OUM EL BOUAGHI	3	12	29	44	35 127	46	3 320 073
BATNA	4	22	59	175	32 090	179	16 962 035
BEJAIA	2	5	5	6	266	6	67 137
BISKRA	4	12	31	147	66 471	173	14 279 911
BECHAR	5	10	14	31	7 798	44	1 531 337
BLIDA	4	10	22	45	34 688	107	2 294 760
BOUIRA	3	11	29	42	17 987	42	9 814 499
TAMANRASSET	4	6	7	47	61 553	96	712 596
TEBESSA	3	3	5	8	1 560	11	162 574
TLEMCEN	4	19	47	189	49 426	223	10 292 502
TIARET	5	13	41	115	10 855	116	3 505 903
TIZI-OUZOU	5	18	41	88	118 033	176	21 688 959
ALGER	1	1	1	1	11	1	97 320
DJELFA	2	10	14	15	5 228	15	404 900
JIJEL	5	11	28	121	108 066	165	5 498 476
SETIF	5	19	54	169	50 452	176	19 368 227
SAIDA	2	5	10	22	1 047	22	192 000
SKIKDA	4	13	37	77	25 354	78	3 337 226
SIDI BEL ABBES	4	14	45	229	448 640	923	259 694 594
ANNABA	4	6	11	146	161 775	203	10 839 497
GUELMA	4	8	19	28	3 977	32	2 110 774
CONSTANTINE	4	6	12	33	671 344	34	2 464 776
MEDEA	3	19	64	63	15 088	64	2 119 221
MOSTAGANEM	5	9	29	88	11 605	96	889 798
M'SILA	3	15	47	487	62 927	504	29 095 473
MASCARA	3	15	44	232	63 057	237	5 417 025
OUARGLA	4	9	20	46	66 741	50	8 811 199
ORAN	2	8	12	21	3 608	22	1 305 318
EL BAYEDH	4	8	22	145	47 233	254	6 996 824
ILLIZI	4	2	3	18	2 027	31	632 798
BORDJ BOU ARRERIDJ	5	10	34	104	123 511	119	4 488 194
BOUMERDES	5	8	20	46	63 446	59	1 148 294
EL TARF	4	7	24	177	30 262	231	3 700 900
TINDOUF	2	1	2	2	5 525	2	1 559 209
TISSEMSILT	3	8	22	86	10 062	87	5 307 378
EL OUED	5	11	25	84	77 564	111	1 126 601
KHENCHLA	4	7	20	127	106 017	129	8 452 946
SOUK AHRES	1	2	2	2	275	2	61 800
TIPAZA	3	4	8	16	7 187	18	260 040
MILA	4	13	32	93	47 523	94	16 311 865
AIN DEFLA	3	14	36	38	16 829	39	5 258 104
NAAMA	5	7	12	112	95 681	345	4 181 417
AIN TEMOUCHENT	4	7	22	68	9 969	93	344 426
GHARDAIA	4	9	13	173	107 828	334	11 130 379
RELIZANE	4	13	37	347	53 751	514	17 979 960
Total	5	472	1 184	4 591	3 125 994	6 891	544 649 173

Source :Communication FSP « L'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires »El-Aurassi, 4 mars2009.op.cit.p29.

3. Etat de mise en œuvre des programmes du renouveau rural :

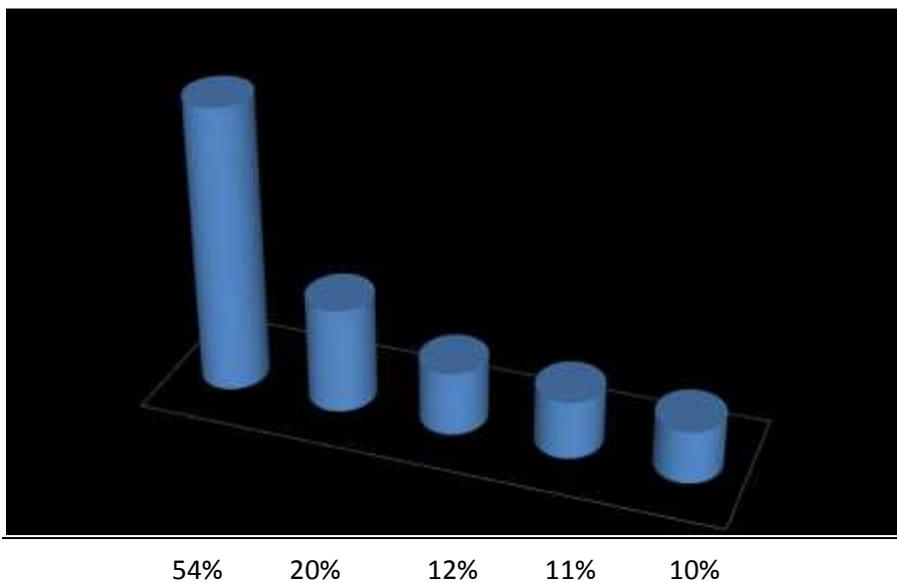
3.1. Lutte Contre la Désertification :

photo 2.1 :la lutte contre la désertification.



Source : CD établie par DPAT Tlemcen.

Figure 2.3 : le programme de lutte contre la désertification.



Source : CD DPAT Tlemcen

Energie électrique Plantation

3.2. Le programme traitement (

photo2.2 : Le programme traitement des bassins versants 1 :



Source : CD DPAT Tlemcen.

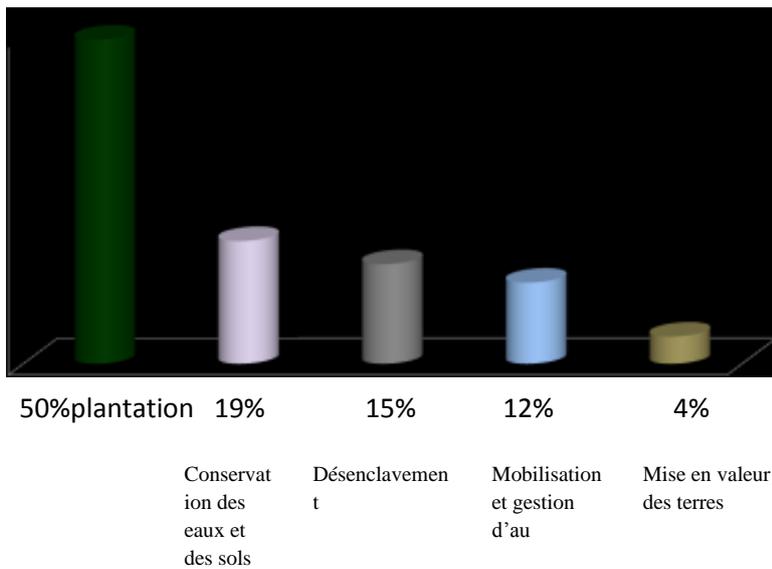
Figure 2.4 : Le programme traitement des bassins versants au niveau des Wilayas2



80 bassins versants concernés dont 59 ont connu un début de réalisation physique au niveau de 26 wilayas.
28 wilayas 467 communes 1035 localités 621 périmètres

Source : DPAT Tlemcen

Figure 2.5 : Le Programme traitement des bassins versants.3



Source : CD DPAT Tlemcen.

3.3. Programme gestion et extension du patrimoine forestier :

photo 2.3: Programme gestion et extension du patrimoine forestier :



Source : CD DPAT Tlemcen.

Figure 2.6 : programme de gestion et extension du patrimoine forestière en Algérie.



Source : DPAT TLEMCEM

4. État de mise en œuvre des PPDR : Cas d'Algérie :

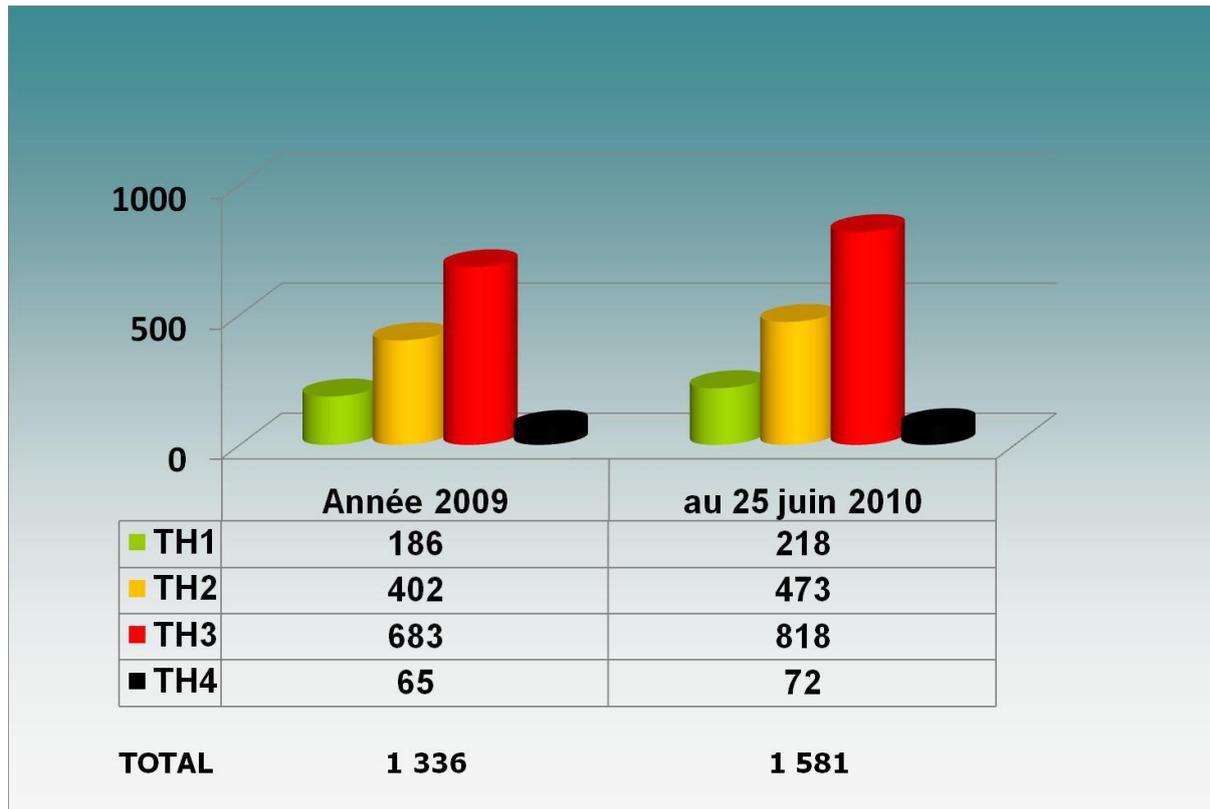
- Objectif Global 2009-2014 : 12.148 PPDR.
- Objectif 2009-2011: 6.059 PPDR : 50% / objectif global.

Tableau 2.1 : État de mise en œuvre des PPDR.

Thèmes	CP Prévu 2009-2011	Approuvés	Lancés	Clôturés
TH1.Modernisation villages et K'sour	811	533	393	52
TH2.Diversification Activités économiques	1727	1528	1034	63
TH3. Protection ressources naturelles	3095	2435	1747	32
TH4. Réhabilitation Patrimoines matériels et immatériels	426	211	134	11
Total	6059	4707	3308	158
Taux		78%	55%	5%

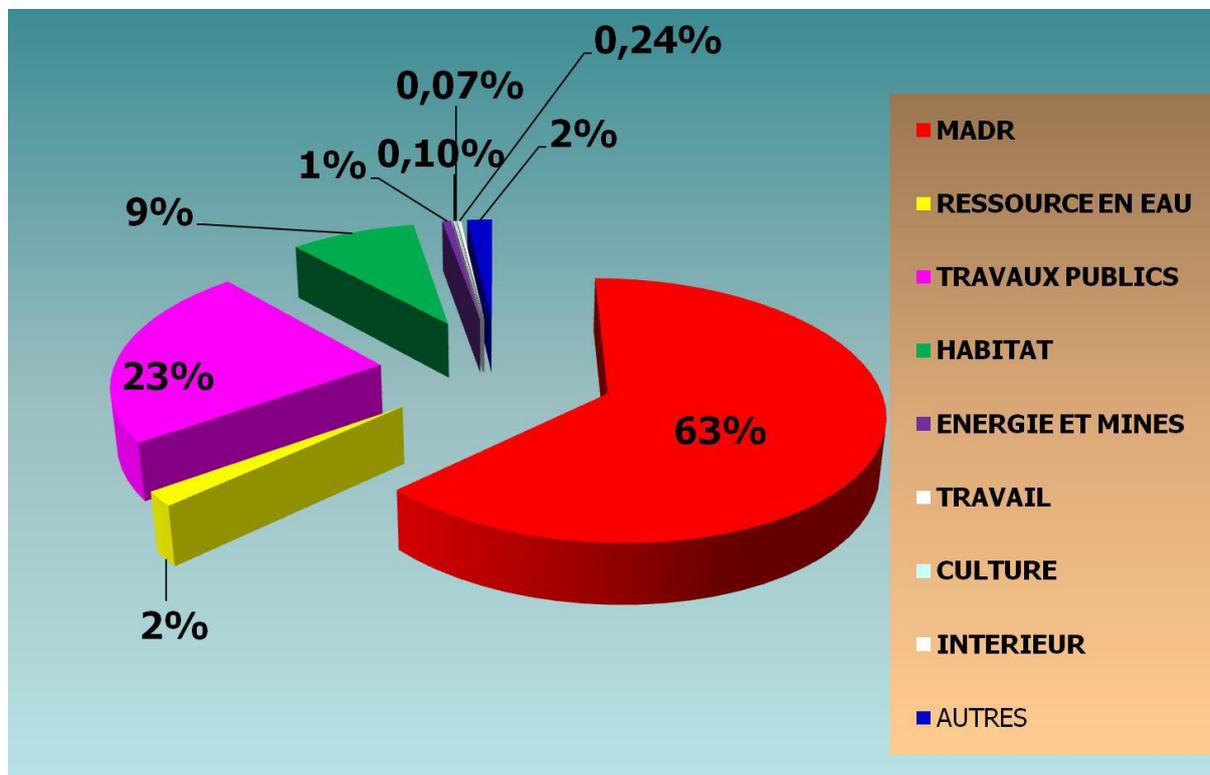
Source : Communication de Ministère de l'agriculture et de développement rural. Evaluation de la mise en œuvre des contrats de performance du renouveau rural. Le 14/07/2011.p15.

Figure 2.7 : situation cumulée des PPDR lancée 2009 par thème fédérateur.



Source : PDAT Tlemcen.

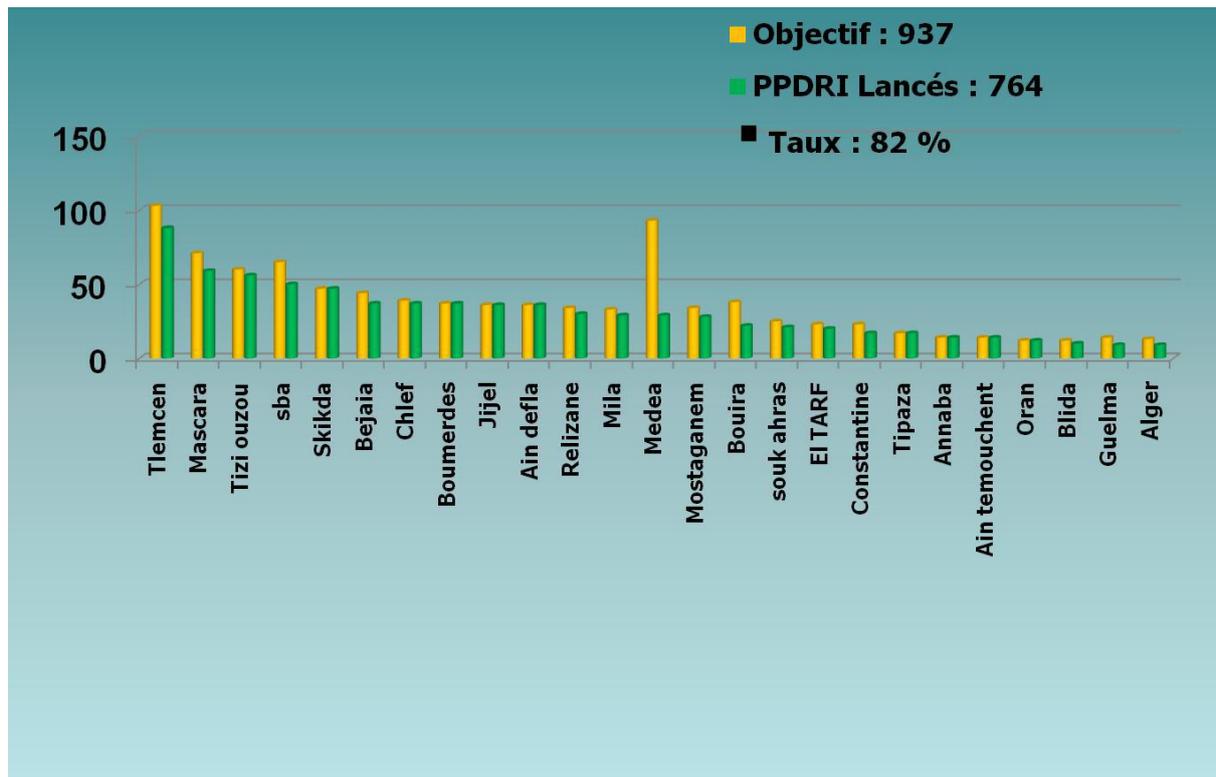
Figure 2.8 : Répartition des réalisations financières par secteur.



Source : DPAT Tlemcen.

5. Classement des régions et des Wilayas suivant la zone de programme et l'importance des projets lancés :

Figure 2.9 : Région Nord :

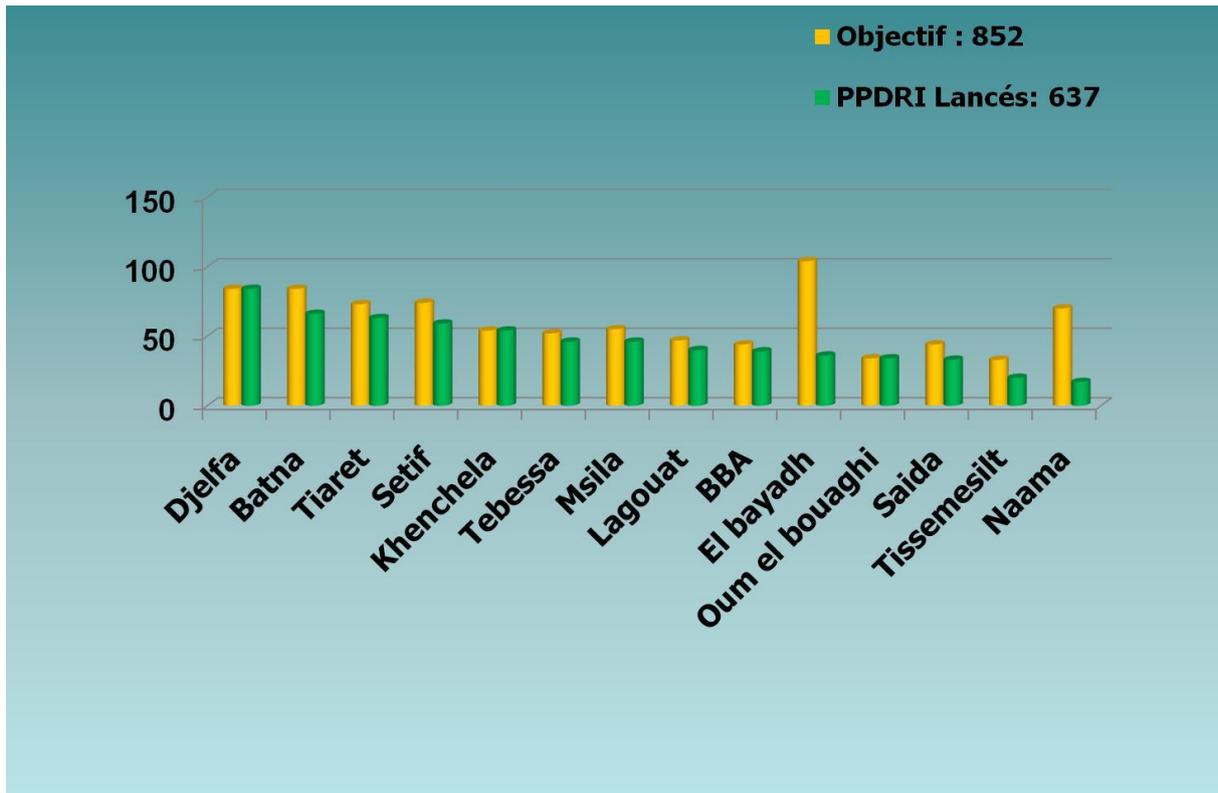


Source : DPAT Tlemcen.

- Composée de 25 Wilayas, elle représente 45 % de l'objectif global.
- elle représente 48 % du programme global lancé.

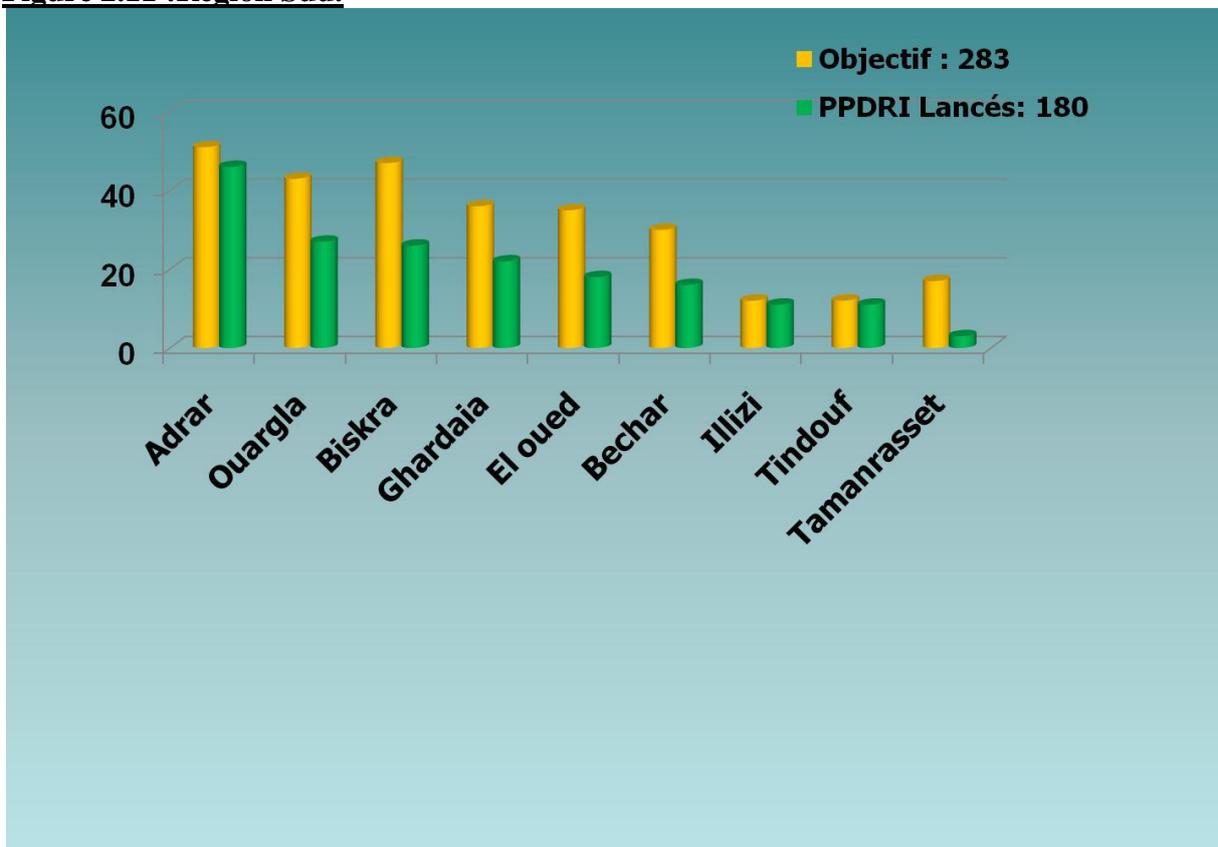
Nous remarquons que la Wilaya de Tlemcen classée première par rapport à d'autres wilayas (région Nord) dans le nombre des PPDR lancés et les objectifs élaborés

Figure 2.10 : Région Haut Plateau.



Source : DPAT Tlemcen.

Figure 2.11 :Région Sud.



Source : DPAT Tlemcen.

6.l'impact prévus pour les PPDRI :

Figure 2.12 : Impact prévus pour les PPDR.

3- Impacts prévus pour les PPDR :

Theme Fédérateur	Nombre de ménages	Nombre d'actions collectives	Nombre d'actions Individuelles	Nombre d'emplois permanents	Emploi temporaire (JT)	Equivalent emplois permanents	Total emplois prévus
Aucun	5 279	98	192	274	75 257	314	588
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	901 192	9 392	18 750	43 820	2 270 870	9 462	53 282

Diversification des activités économiques en milieu rural	870 484	9 936	19 914	59 395	2 490 610	10 378	69 773
Protection et valorisation des ressources naturelles	603 962	4 118	2 628	6 170	2 254 179	9 392	15 562
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	740 105	836	1 428	4 698	126 241	526	5 224
Total	3 121 022	24 380	42 912	114 357	7 217 157	30 071	144 428

Source : [http : F.DJAHICH.pdf.p31](http://F.DJAHICH.pdf.p31).

-Le PPDR est un outil privilégié de la politique de renouveau rural .Il vise à augmenter et diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et de services (12 millions de bénéficiaires sont prévus ce qui représente la population rurale en Algérie). Il est sensé offrir une opportunité, aux ménages ruraux (hommes et femmes) et aux acteurs économiques, d'initier des projets individuels qui répondent à leurs besoins et qui s'inscrivent dans des objectifs économiques.

- Les projets engagés aussi en zone steppique au profit des femmes rurales, s'inscrivent dans le cadre de la politique de Renouveau Rural, notamment le programme de lutte contre la désertification et l'amélioration pastorale. La gestion des projets se fait par les bénéficiaires eux mêmes, accompagnés par l'encadrement du Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS) et de la Direction Générale des Forêts (DGF) au niveau local, les Cellules d'animation rurales communales (CARC), les directions des services agricoles (DSA) ; la profession, le mouvement associatif, chacun en ce qui le concerne.

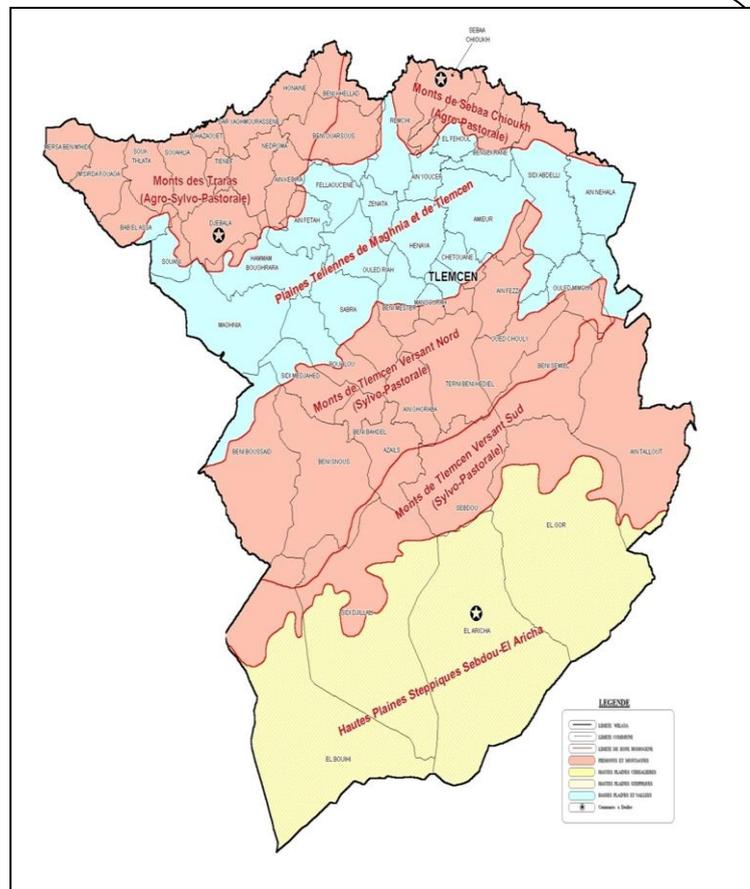
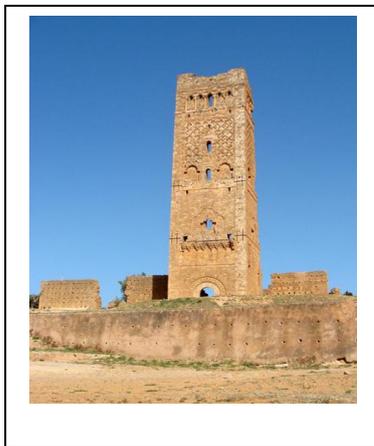
- Pour la seule période 2009-2011, 4.165 PPDR ont été lancés, dont 483 pour la modernisation des villages et ksours, 1.306 pour la diversification des activités économiques,

2.228 pour la protection des ressources naturelles et 148 pour la réhabilitation des patrimoines matériels et immatériels. Leur impact a été enregistré pour 1.241 communes, 5.187 localités, et 681.202 ménages au 31/12/2011. On en comptait 5.300 au 1er semestre 2012, couvrant 1.384 communes, 5.649 localités et 790.336 ménages. Il est important de noter qu'en valeur, les PPDR sont mis en œuvre à **42,2%** par la Direction des Forêts, à **1,6%** par la Direction des Services Agricoles, et pour **55%** par les autres secteurs⁵⁹.

Section2 : Cas de la Wilaya de TLEMCEM :

1. Présentation de la Wilaya de Tlemcen :

Figure 2.13 : Milieu Physique de la Wilaya de Tlemcen.



*Nbre de Communes :	53
*Nbre de Daira :	20
*ST :	901 769 Ha
*SAT:	552 308 Ha
*SAU :	353 129 Ha
* Dont Irrigué :	22 428 Ha
*Forêts :	217 000 Ha
*Steppe :	154 000 Ha

Source : PDRMT Remchi.

Tab 2.2- Présentation de la Wilaya :

Désignation	données
Superficie totale (Ha)	901 769
Superficie forestière (Ha)	225 000
Taux de boisement (%)	24%
Superficie nappes alfatière (Ha)	154 000
dont productives	45 000
Nombre Daira	20
Nombre Commune	53
dont rurales	17
Population totale (RGPH 2008)	949 132
dont Population rurale (monographie de la wilaya2008)	376 805
Circonscription	5
Districts	15
Triages	55
Effectif global:	558
dont dispositif au soutien à l'emploi	91(CID,CIP),161 CFI

Source : direction des forêts Tlemcen.

***la population :**

La population totale de la wilaya est de 949 135 habitants

- Taux de croissance de la population : 1.56%.
- Population active (2010): 324 877 hab.
- Population occupée (2010): 271 899 hab.
- Population rural en 2008 :376 805.

Figure 2.14 : la répartition de la population occupée par secteur d'activité.



Source: Wilaya de Tlemcen. "Invest In Algeria". [Http: tlemcen.pdf.p 15](http://tlemcen.pdf.p 15).

2. Les Principaux axes de développement :

- * Création d'emploi et résolution de chômage
- * Amélioration des conditions de vie en zone rurale
- * La gestion, le traitement et l'entretien du patrimoine forestier
- * Développement et protection de la faune et la flore
- * Protection des infrastructures de base
- * Atteindre l'objectif de programme national de reboisement
- * Lutte contre la désertification et l'érosion hydrique
- * Extension du patrimoine forestier
- * Réhabilitation des subéraies, pinèdes et tetraclinus
- * Valorisation des produits forestiers et de terroir
- * Aménagement des forêts
- * L'intensification de l'aménagement des périmètres des bassins versants
- * Intégration de la Population riveraine dans le développement rural et l'économie national
- * Désenclavement de la population riveraine
- * Renforcement des capacités humaines

3. Répartition des PPDR par thèmes fédérateur dans la Wilaya de Tlemcen.

Tableau 2.3: Répartition des PPDR par thèmes fédérateur Wilaya de Tlemcen.

Thèmes fédérateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Modernisation des villages et des Ksours	4	5	5	5	5	4	28
Diversification des activités économiques	17	18	18	18	18	17	106
Protection et Valorisation des ressources naturelles	35	35	36	36	36	35	213
Protection et Valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel	4	4	5	5	4	4	26
Total	60	62	64	64	63	60	373

Source: Direction des Forêts Wilaya de Tlemcen.

Tableau 2.4 : Evaluation des performances locales par sous programme : A : Tranche 2009.

<u>Tranche 2009</u>	Classement Communes*	Nombre
Nbr de PPDR prévu	1- EL ARICHA	5
	2- EL GOR	5
	3- EL BOUIHI	5
Nbr de PPDR lancé	1- EL ARICHA	5
	2- EL GOR	5
	3- EL BOUIHI	5
Nbr de ménages touché	1- EL ARICHA	566
	2- EL GOR	347
	3- EL BOUIHI	239
Nbr d'emploi créé	1- EL ARICHA	415
	2- EL GOR	291
	3- EL BOUIHI	272
Espace traité	1- EL ARICHA	1 013
	2- EL GOR	537
	3- EL BOUIHI	470

Source : Direction des forêts Tlemcen

B :Tranche 2010.

<u>Tranche 2010</u>	Classement Communes*	Nombre
Nbr de PPDR prévu	1- EL ARICHA	4
	2-SIDI DJILALI	4
	3- SEBDOU	4
Nbr de PPDR lancé	1- SIDI DJILALI	4
	2-EL ARICHA	4
	3- SEBDOU	4
Nbr de ménages touché	1- SIDI DJILALI	126
	2-EL ARICHA	118
	3- SEBDOU	31
Nbr d'emploi crée	1- EL ARICHA	169
	2-SIDI DJILALI	84
	3- SEBDOU	50
Espace traité	1- EL ARICHA	199,5
	2-SEBDOU	159
	3- SIDI DJILALI	120

C :Tranche 2011.

<u>Tranche 2011</u>	Classement Communes*	Nombre
Nbr de PPDR prévu	1- SIDI DJILALI	1
	2- EL ARICHA	1
	3- ELBOUIHI	1
Nbr de PPDR lancé	1- SIDI DJILALI	1
	2- EL ARICHA	1
	3- ELBOUIHI	1
Nbr de ménages touché	1- SIDI DJILALI	50
	2- EL ARICHA	35
	3- ELBOUIHI	20
Nbr d'emploi crée	1- SIDI DJILALI	80
	2- EL ARICHA	60
	3- ELBOUIHI	4
Espace traité	1- SIDI DJILALI	115
	2- EL ARICHA	100

Chapitre 2 : L'impact des PPDR sur le développement de l'entrepreneuriat rural

	3- ELBOUIHI	20
--	-------------	----

D :Tranche 2012.

<u>Tranche 2012</u>	Classement Communes*	Nombre
Nbr de PPDR prévu	1- EL BOUIHI	2
	2- EL GOR	2
	3- SIDI DJILALI	2
Nbr de PPDR lancé	1- EL BOUIHI	-
	2- EL GOR	-
	3- SIDI DJILALI	-
Nbr de ménages touché	1- EL BOUIHI	-
	2- EL GOR	-
	3- SIDI DJILALI	-
Nbr d'emploi crée	1- EL BOUIHI	-
	2- EL GOR	-
	3- SIDI DJILALI	-
Espace traité	1- EL BOUIHI	-
	2- EL GOR	-
	3- SIDI DJILALI	-

Chapitre 4 : L'impact des PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural

Tab 2.5 : Principales réalisations des trois premières communes par sous programme:

Wilaya	Commune *	Principales actions réalisées	U	V prévu	V réalisé
TLEMCEM	1- EL ARICHA	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DE SOLS	M3	4500	4500
	EL ARICHA	REPEUPLEMENT	Ha	30	30
	EL ARICHA	REBOISEMENT	HA	180	160
	EL ARICHA	PLANTATION PASTORALES EN SEC	Ha	520	354
	EL ARICHA	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE (KIT SOLAIRES)	U	100	100
	EL ARICHA	AMENAGEMENT DE PISTE	Km	40	39
	EL ARICHA	CONSTRUCTION D'HABITAT RURAL	U	103	103
	EL ARICHA	CORRECTION TORRENTIELLE SEUIL EN GABION	M3	2750	2750
	EL ARICHA	ETUDE DE FESABILITE, SUIVI ET EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS	PROJETS	4	4
	EL ARICHA	MISE EN DEFENS	Ha	5000	5000
	EL ARICHA	PLANTATION DE BOSQUET D'AMBRAGE	Ha	28	28
	2- SIDI DJILALI	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DE SOLS	M3	5000	5000
	SIDI DJILALI	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS UTILISANT L'ENERGIE	U	62	62

Chapitre 4 : L'impact des PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural

		SOLAIRE (KIT SOLAIRES)			
	SIDI DJILALI	AMENAGEMENT DE PISTE	KM	10	10
	SIDI DJILALI	AMENAGEMENT DE PISTE AGRICOLE	KM	8	8
	SIDI DJILALI	ASSAINISSEMENT DE FORET	HA	30	30
	SIDI DJILALI	CONSTRUCTION D'HABITAT RURAL	U	74	74
	SIDI DJILALI	ETUDE DE FESABILITE, SUIVI ET EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS	PROJETS	3	3
	SIDI DJILALI	MISE EN DEFENS	HA	3000	3000
	SIDI DJILALI	PLANTATION PASTORALE EN SEC	HA	120	120
	SIDI DJILALI	REBOISEMENT	HA	120	65
	SIDI DJILALI	TRAVAUX SYLVICOLES	HA	20	20
	3- EL BOUIHI	PLANTATION DE CEINTURES VERTES ET BANDES FORESTIERES.	HA	60	60
	EL BOUIHI	MISE EN DEFENS	HA	3000	3000
	EL BOUIHI	CORRECTION TORRENTIELLE SEUIL EN GABION	M3	3000	3000
	EL BOUIHI	AMENAGEMENT DE PISTE AGRICOLE	KM	26	16
	EL BOUIHI	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE (KIT SOLAIRES)	U	57	57
	EL BOUIHI	AMENAGEMENT DE POINT D'EAU	U	1	1
	EL BOUIHI	CONSTRUCTION D'HABITAT RURAL	U	51	51

Chapitre 4 : L'impact des PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural

	EL BOUIHI	EQUIPEMENTS DE POMPAGE ET ACCESSOIRES POUR FORAGE PASTORAL	U	1	1
	EL BOUIHI	ETUDE DE FESABILITE, SUIVI ET EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS	PROJETS	5	5
	EL BOUIHI	REALISATION DE SAGUIA	ML	6000	6000
	EL BOUIHI	TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DE SOLS	M3	6000	6000

Source : direction des forêts Tlemcen

Chapitre 4 : L'impact des PPDR sur le développement de l'entrepreneuriat rural

Tableau 2.6 :Etat de mise en oeuvre récapulatif des PPDR (2009-2010-2011-2012) :

Wilaya	ANNEE	Nbr.P PDRI	Nbr.PPD RI	Formul és	Confir més	Validés	Approuvés	Lancés	Cloturés
		prévu	revisée	(CARC)	(Daïra)	(CTW)	(W)		
TLEM CEN	2009	60	118	104	103	103	103	103	67
	2010	62	63	70	64	64	64	64	17
	2011	64	66	74	74	74	74	49	
	2012	64	170	154	149	149	149	45	
TOTAL	2009-2012	250	417	402	390	390	390	261	84

Source : direction des forets Tlemcen

Chapitre 4 : L'impact des PPDR sur le développement de l'entrepreneuriat rural

Tableau 2.7 Indicateurs d'impact des PPDR lancés (CP2009-2010-2011- 2012) :

ANNEE	Nbr de PPDR Lancé	Daïras	Communes	Localités	Nombre de Ménages	Populations Touchées	Emploi	Espace Traité (Ha)	Extension SAU (HA)
2009	103	19	46	103	14624	21297	10449	10566	700
2010	64	13	27	64	8326	2094	5656	3283	293
2011	49	16	30	49	2182	506	3089	2335	445
2012	45	16	33	45	939	37	1443	2131	77
2009-2012	261	19	51	261	26071	23934	20637	18315	1515

Source : direction des forêts Tlemcen

Tab 2.8 : ETAT DE SAISIE DES PPDRI SUR LE SI-PSRR

Année	CP prévu	CP saisie sur le SI-PSRR					
		Formulés	Confirmé	Validés	Approuvés	Lancés	Cloturé
2009	60	104	103	103	103	103	
2010	62	70	64	64	64	64	
2011	64	74	74	74	74	58	
2012	64	154	149	149	149	45	
2013	63	37	37	37	37		
TOTAL GENERAL	313	439	427	427	427	270	

Source : direction des
forets Tlemcen

Nous avons **270** localités lancées sur **427** approuvées par le CTW à peu près c'est la moitié de nombre.

4. Projet de développement rural dans la Wilaya de Tlemcen :

La zone du projet s'étend sur environ **150000 ha** et est constituée de la majeure partie des Monts Traras et de Sebaâ Chioukh dans le nord de la wilaya de Tlemcen

Elle se caractérise par un taux de couverture végétale faible **16%**, concentrée essentiellement dans la région centre et Est des Monts Traras ainsi que par une pente forte et des risques d'érosion élevée.

Le projet est localisé au niveau de **23** communes de la région montagneuse du Nord de la Wilaya de Tlemcen dont 18 communes des Monts des Traras ,5 communes des Monts de Sebaa Chioukh.

Selon l'étude socio-économique (**RGPH 2008**), La population de la zone du projet s'élève à **283 754 habitants**, dont **130 561** habitants seront concernées directement par le projet, **56 357 ménages** dont **26 899** ménages seront concernées directement par le projet. La taille moyenne des ménages est estimée à 5 personnes. La densité de la population est d'environ deux habitants (02) à l'hectare.

La zone du projet regroupe **263 localités** renfermant **823** hameaux et lieux-dits. Plus du quart des hameaux et lieux-dits (**25,5%**) sont considérés comme abritant des populations instables.

On dénombre plus de **12.000** exploitations. La SAU représente plus de **61%** de la superficie. Les terres de statut privé représentent **73%** de la SAU.

L'ensemble des ménages ruraux notamment les femmes et les jeunes chômeurs représente le groupe cible.

4.1. Justification du projet :

Objectifs globaux :

Le projet contribue à l'allègement de la pauvreté, augmenter les revenus et contribuer à la restauration et à la gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du projet permettent de :

- de renforcer les capacités locales de planification à la base et de gestion du développement rural, de conception et mise en œuvre de micro projets de population pauvres notamment celles ayant abandonnées leurs exploitations durant les événements de ces dernières années ;
- de soutenir et garantir la durabilité du développement agricole par une mobilisation prioritaire et stratégique des eaux superficielles et par l'adoption de mesures visant à atténuer la dégradation des terres, à intensifier et diversifier la production agricole ; et faciliter de manière durable l'accès des populations pauvres aux systèmes financiers et en particulier celui des femmes et des jeunes.

4.2. Impacts attendus par tous les intervenants y compris le projet :

Parmi les impacts attendus, on note :

- ✓ La mise en place de la plasticulture et des plantations arboricoles pour respectivement 920 serres et 2 000 ha pour 3 300 exploitations (10 000 ménages représentant une population de 60 000 habitants) ;
- ✓ L'augmentation des productions agricoles et des ressources pastorales ;
- ✓ La plantation d'arbustes fourragers et l'amélioration de la jachère pour 4 000 bénéficiaires soit près de 24 000 habitant seront touchés;
- ✓ L'alphabétisation des femmes et de jeunes filles ;
- ✓ L'amélioration de l'environnement socio économique et des conditions de vie
- ✓ La conservation des ressources naturelles.

5. Etat d'avancement des Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) :

Sur les **189** Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) prévus par le projet, **166 PPDRI** avec **12254 ménages** ont été formulés depuis le lancement du projet au 30/09/2013 (**87,83 % du global**), dont **04 PPDRI** formulés durant le troisième trimestre **2013 avec 358 ménages**.

Par comparaison avec le troisième trimestre 2012 où un seul (**01**) PPDRI a été formulé avec **73 ménages** soit une augmentation de **300%**

Concernant la phase de validation, **142** Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) ont été validés par le comité technique de wilaya (CTW) depuis le lancement du projet **avec 10581 ménages**, dont **00 PPDRI** validés durant le troisième trimestre **2013 avec 00 ménages**

Par comparaison avec le troisième trimestre 2012 où **34 PPDRI** ont été validés **avec 3911 ménages**

Par ailleurs, **03 (PPDRI)** sont touchés par les actions du PDRMT (plantation forestière et réfection des banquettes)

Assistance technique Nationale en approche participative : non lancée

Durant le troisième trimestre 2013 :

Il est à signaler que deux avis d'appels d'Offres Nationaux et Internationaux publiés le 5/7/2007, 12/12/2007, ont été déclarés infructueux.

Fin 2012, la procédure a été relancé, par un avis d'appel d'offre national ouvert N°06/PDRMT/2012 du 15/12/2012 qui a été déclaré infructueux le 17/01/2013 (aucun pli n'a été déposé)

Alphabétisation : action confiée à la DAS.

* Mobilisation des eaux superficielles

En matière d'études :

- Etude des ressources en eau superficielle (Études hydrologiques) :

Achevée et réceptionnée définitivement en 2008

- **Etude technique et suivi des travaux d'aménagement de sources :** **durant le troisième trimestre** le comité des marchés a émit un avis défavorable pour les deux projets de marchés N° 06/PDRMT/2013 et N°07/PDRMT/2013 , la demande d'annulation est au niveau de la DGF pour avis

***Désenclavement :**

En matière d'études : Etudes et suivi des travaux de **réhabilitation des pistes :** **durant le troisième trimestre de l'année 2013**

* Deux marchés N° 08/PDRMT/2013 (111 km) et marché N° 09/PDRMT/2013 (56 km) sont au niveau du comité des marchés pour approbation après levée des réserves

*Une convention N° 05/PDRMT /2013 (33 km) sera déposée au niveau du FNI d'Oran pour engagement après visa de la conservation des forêts

*** Conservation des eaux et des sols :**

Plantations forestières :

durant le troisième trimestre de l'année 2013

- Lancement des travaux de plantations forestières relatifs aux marchés N°01 (60 has), N° 02 (141 has), N° 03 (120has) , à la convention N°01/PDRMT/2013 de 60 has et la convention N°02/PDRMT/2013 du lot N° 01(60has) réservé aux micro-entreprises , les ordres de services sont signés le 09/09/2013
- Approbation par le comité des marchés de Wilaya du cahier des charges N°02/PDRMT/2013 relatif aux travaux de plantation forestières (180 has)
- Publication de l'avis d'appel d'offres ouvert national N° 01/PDRMT/2013 relatif aux travaux de plantation forestières

*Le cumul des réalisations depuis le lancement du projet se chiffre à 29 ha, soit une réalisation des objectifs globaux de 4,46%, aucune réalisation n'a été enregistrée durant le troisième trimestre 2013

Correction torrentielles (seuil en terre) :

En matière d'études :

- Etude de faisabilité et suivi de la correction torrentielle (seuil en terre)

* Durant troisième trimestre de l'année 2013,

- Approbation par le comité des marchés de Wilaya du cahier des charges N°04/PDRMT/2013 modifiant le cahier des charges N°06/PDRMT/2012 relatif à l'étude de faisabilité technique et suivi des travaux de correction torrentielle
- Publication de l'avis d'appel d'offres ouvert national N°01 /PDRMT/2013 relatif à l'étude et suivi des travaux de la correction torrentielle (14000 m3)

Réalisation cumul : **01** étude, soit **33,33%** du global, aucune réalisation n'a été enregistrée durant le troisième trimestre 2013

En matière de réalisation des travaux de correction torrentielle (seuil en terre) :

étape de procédure de passation des marchés

- Approbation par le comité des marchés de Wilaya du cahier des charges N° 03/PDRMT/2013 modifiant le cahier des charges N°05 /PDRMT/2012 relatif aux travaux de corrections torrentielles (11000 m3)
- Publication de l'avis d'appel d'offres ouvert national N° 01 /PDRMT/2013 relatif aux des travaux de la correction torrentielle (11000 m3)

Réhabilitation des banquettes

Durant le troisième trimestre 2013 : aucune réalisation n'a été enregistrée, Le cumul des réalisations depuis le lancement du projet se chiffre à **185 ha, (18,5 %** du global)

En matière d'études : Etude et suivi des travaux de réhabilitation de banquette : étape de procédure de passation des marchés :

- Les deux conventions N°03 /PDRMT/2013 et N° 04/PDRMT contractées après la consultation N° 05/PDRMT/2013 du 17/02/2013 relatives à l'étude technique et suivi des travaux de réhabilitation des banquettes se sont annulées, la procédure est relancée

par une consultation N°11/PDRMT/2013, déclarée elle aussi infructueuse le 02/09/2013 (aucune offre n'a été pré qualifiée techniquement) ,la procédure a été relancée par une l'affichage de la consultation N°14/PDRMT/2013 relative à l'étude technique et suivi de travaux de réhabilitation de banquettes (815 ha)

***Développement de la production végétale:**

Action : Formation et enquêtes diagnostics

Formation en informatique : Achevée et réceptionnée définitivement en 2009, pour les délégués agricoles communaux et les chefs de District des forêts, regroupant 28 personnes.

Durant le troisième trimestre de l'année 2013:

*Le cumul des journées thématiques est de **14 jours** avec **270 bénéficiaires**

***Amélioration Pastorale et Développement de l'élevage**

Durant le troisième trimestre de l'année 2013 :

*Le cumul des journées thématiques est de **07 jours** avec **140 bénéficiaires**

*** Systèmes Financiers de proximité : activité temporisée par le CNS.**

*** Coordination et gestion du projet :**

- Affichage de l'attribution provisoire des consultations suivantes :
 - N° 06 /PDRMT 2013 du 17/07/2013 relative à l'acquisition de fourniture de bureau,
 - N°07/PDRMT/2013 relative à l'acquisition de mobilier de bureau,
 - N°10/PDRMT/2013 relative à l'achat de produit d'entretiens.
- Annulation de la consultation N°09/PDRMT/2013 relative au fonctionnement des moyens de transport (seulement deux plis ont été réceptionnés), la procédure a été relancée par l'affichage de la consultation N°14/PDRMT/2013 du 15/09/2013

En matière de suivi-évaluation :

Etude socio-économique de référence de la zone du projet : Achevée et réceptionnée définitivement en 2009

Chapitre 2 : L'impact des PPDR sur le développement de l'entrepreneuriat rural

- **Formation SIG :** Achevée et réceptionnée définitivement en 2013, la formation SIG a regroupé au total 33 cadres
- **Assistance Technique en suivi-évaluation :** déclaration de l'infructuosité de l'avis d'appel d'offres National ouvert N° 06/PDRM/2012 du 15/12/2012 le 17/01/2013 (aucun pli n'a été déposé)

*Sur le plan financier :

Montant de l'AP : 1 5 000 000,00 DA

Engagement (DA)			Paiement (DA)		
Cumulés 20/09/2013	3eme trimestre 2013	3eme trimestre 2012	Cumulés 20/09/2013	3eme trimestre 2013	3eme trimestre 2012
390 060 087 ,94 DA	39 494 572, 62 DA	9 316 978 ,71 DA	342 235 806, 69 DA	6 282183,43 DA	12 825 775,50 DA
	(10,13%) des engagement s cumulés			(1,84%) des paiements cumulés	

Source : direction des forets Tlemcen

6. Impact des PPDR sur le développement de la Micro-Entreprise et de l'artisanat :

- Dans le cadre de la formulation des PPDR , la sensibilisation se poursuit des populations rurales sur le mode d'accès aux dispositifs d'aide et de soutien mis en place dans le cadre de la stratégie de développement rural durable de lutte contre le chômage et d'emploi des jeunes (ANGEM, ANSEJ, CNAC) ou de promotion sectorielle (FNDPA, FNPAAT).

Durant le troisième trimestre de l'année 2013, les demandes formulées sont comme suit :

-**ANGEM** : 25 dossier formulé, 25 dossiers déposés, 23 bénéficiaires

FDRMVTC : 36 dossiers formulés

-**ANSEJ** : 15 dossier formulé, 15 dossier déposé, 11 bénéficiaires

FNDIA : 12 dossiers formulés

-**CNAC** : 00 dossier formulé

FSAEPEA : 47 dossiers formulés

-**FONAL** 63 dossiers formulés

6.1. Les porteurs des projets ruraux depuis le lancement du projet :

- **ANGEM** : 910 dossiers formulés, 577 dossiers déposés, 390 bénéficiaires
- **FDRMVTC** : 1380 dossiers formulés, 1118 dossiers déposés, 980 bénéficiaires
- **ANSEJ** : 143 dossiers formulés, 140 dossiers déposés, 80 bénéficiaires
- **FNDIA** : 95 dossiers formulés, 70 dossiers déposés, 45 bénéficiaires
- **CNAC** : 88 dossiers formulés, 45 dossiers déposés, 15 bénéficiaires
- **FSAEPEA** : 562 dossiers formulés, 420 dossiers déposés, 312 bénéficiaires

Source : DPAT, Direction des forêts, ANSEJ, CNAC de la Wilaya de Tlemcen

6.2.L'impact des PPDRI sur la création d'emploi au milieu rural :

- ✓ La sensibilisation et vulgarisation de **12254** ménages dans le cadre de la formulation des PPDRI
- ✓ la création de **166** comités de développement communautaires (CDC) suite à la formulation des PPDRI
- ✓ Nombre de PPDRI touchés par les activités du projet : 03 PPDRI pour 143 ménages (plantation forestières et réhabilitation des banquettes)
- ✓ La formation de **28** délégués agricoles communaux et chefs de District des forêts en informatique
- ✓ La formation de **33** cadres du projet et partenaires en SIG (système d'information géographique) ;
- ✓ Nombre de femmes bénéficiaires dans le cadre du dispositif ANGEM : **390** femmes (crédit de 30 000 DA pour la réalisation des activités en couture, aviculture, pâtisserie) ;
- ✓ Nombre d'agriculteurs formés et sensibilisés en production végétale : **270** bénéficiaires
- ✓ Nombre d'agriculteurs formés et sensibilisés en production animale : **140** bénéficiaires
- ✓ Nombre de bénéficiaires de la plantation forestière : **07** bénéficiaires
- ✓ Nombre de bénéficiaires de la réhabilitation des banquettes : **15** bénéficiaires
- ✓ Création de **4070** journées de travail correspond à **17** équivalents emplois

6.3.L'analyse des hypothèses :

Après la lecture des tableaux et statistiques on constate que :

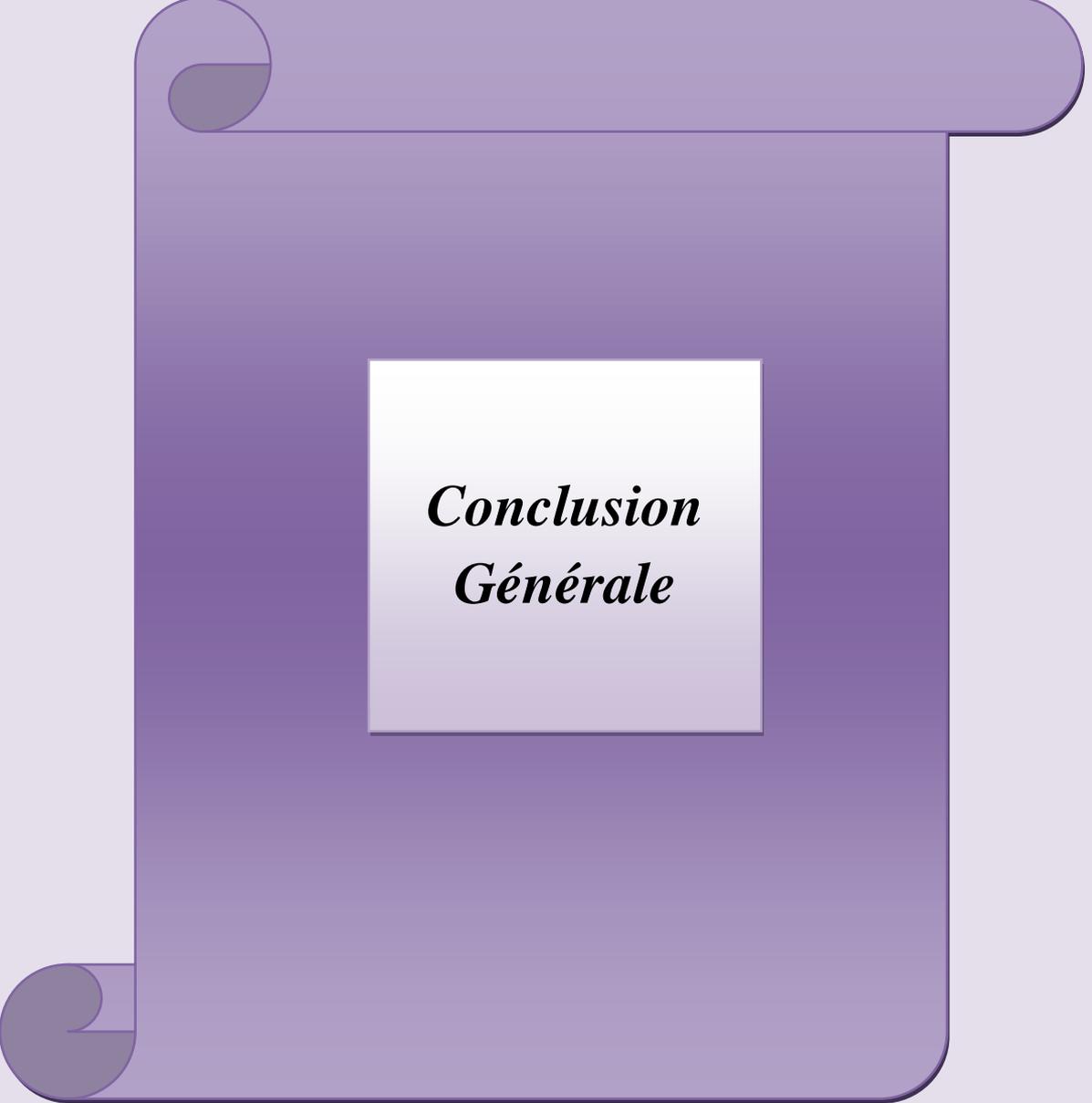
H1 : les projets de proximité de développement rural intégré PPDRI contribuent au développement de l'entrepreneuriat rural. Hypothèse confirmé

H2 : le choix des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI ouvrent des opportunités pour accélérer l'évolution de l'entrepreneuriat rural. Hypothèse partiellement confirmé

Conclusion :

A travers ce dernier chapitre nous avons testé l'effet de réalisation des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI sur l'évolution des entrepreneurs ruraux.

Ces PPDRI visent à doter, les zones rurales, où réside 40 % de la population, d'outils et de moyens de travail susceptibles d'améliorer, d'intensifier et de diversifier la production agricole, de soutenir l'artisanat et d'encourager la création de petites et moyennes entreprises (PME) en contribution avec les partenaires sociaux.



***Conclusion
Générale***

Les Références

1. : Abdel-Madjid D, Professeur, FSEG-UFA Sétif, Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes, mars 2011.p5.
2. Ait-Ziane .K et Ait-Ziane H ,2006,territoire et entrepreneur innovateurs : cas de l'Algérie , colloque international « création d'entreprises et territoires ,tamanrasset,p13. https://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_150.pdf
3. ACKET S, Carole Blond-HANTEN, Blandine LEJEALLE, Ludivine MARTIN, Jordane SEGURA, *L'entrepreneuriat féminin en région de Bruxelles-Capital*, Actiris brussels.2014.p 13. http://www.abe-bao.be/sites/default/files/documents/entrepreneuriat_feminin_bruelles_fr.pdf
4. Aknine, Ferfrra Yacine, 2014, *Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture a partir des dispositifs de soutien et d'aide a la création des entreprises*, Revue des sciences économiques et de gestion Université Mouloud Mammeri Tizi ouzou n°14-2014, p67. <http://www.univ-ecosetif.com/revueeco/revue14/AKNINE.pdf>
5. Alverne Christel.,Arlaud Samuel et YVES Jean.,ROYOUX Dominique, *Le Regard de L'aménagement Du Territoire Sur Les Nouvelles Frontières Entre l'Urbain et Le Rural*, Dans *Rural-Urbain :nouveaux Liens, Nouvelles Frontières*, Actes Du Colloque International de Poitiers,, Urbain :nouveaux liens, nouvelles frontières, actes du colloque international de Poitiers,, Urbain :nouveaux liens, nouvelles frontières, actes du colloque international de Poitiers, 2003,p, 19–25.
6. Encyclopédie d'Allembert et de Diderot: [http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject/var/artfla/encyclopédie/texdata/image\(1mai 2010\)](http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject/var/artfla/encyclopédie/texdata/image(1mai 2010))
7. Alvergne Christel, *le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre*, Karthala –PDM, Paris, 2008, p 21. <http://www.decitre.fr/livres/le-defi-des-territoires-9782845869431.html>
8. ANAT, 2001, Agence National de l'Aménagement du Territoire, *Carte de la pauvreté en Algérie.*:
9. Aquino Patrick, *le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante*, dans *l'Espace Géographique*,Paris Ed. Belin, tome 31,N°1,2002,pp. 3-22. <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-1-p-3.htm>
10. Aron Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Editions Gallimard, 1965, p 370 . <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00610986/document>Omar Bessaoud, *perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord, option Méditerranéennes*, B64,2009

Les Références

11. Auriac Franck., Brunet Roger ,Espaces, jeux et enjeux, Fayard Fondation Diderot, Paris, 1986,p177.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1987_num_16_3_4257
12. Rachid Benaïssa, Ministre de l'Agriculture et de Développement Rural au forum de "Liberté": "La disponibilité des produits alimentaires est de la responsabilité de l'État". <http://fr.africatime.com/algerie/articles/rachid-benaïssa-ministre-de-lagriculture-et-du-developpement-rural-au-forum-de-liberte-la#sthash.WMVPRdIe.dpuf>
13. Le ministre Benaïssa, La sécurité alimentaire, un des objectifs de la "nouvelle vision" de l'agriculture algérienne. <http://www.ennaharonline.com/fr/news/18413.html>
14. Ben sania Madjeda, mémoire de fin d'étude pour l'Obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie Saharienne Option : Phytotechnie, La politique du renouveau rural dans la wilaya de Ghardaïa: Situation et perspectives ,juin 2012,p.27.
15. Benredjem,R.(2010) , l'intention entrepreneuriale : l'influence des facteurs liés à l'individu et au milieu, Cahier de recherche du CERAG : 2009-21 E4halshs-00528755,version1 2010,p5. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00528755/document>
16. Beriet sollicec, **Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural.** 2001, avec Daucé, P., Léon, Y., Schmitt, B., *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, p 1003.
<http://www2.dijon.inra.fr/cesaer/membres/marielle-beriet-sollicec/>
17. Bertin George et collaborateurs, , Développement Social et Intervention, l'harmattan, 2003, p 32. <https://sites.google.com/site/imaginouest/mes-travaux/developpement-local-et-intervention-sociale>
18. J Blanc, Les monnaies parallèles : « évaluation et enjeux théoriques du phénomène », *Revue d'économie financière*, 1998.Volume 49.Numéro 49.p82-84.http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecofi_0987-3368_1998_num_49_5_3727pdf

Les Références

19. Birch,D (1979).The Job Génération Process.Cambridge(Mass).MIT Press.
<http://www.emeraldinsight.com/rpsv/cgi-bin/cgi?body=linker&reqidx=0040-0912%282004%2946:8L.510pdf>
20. Bontron Jean-Claude, *La Notion de Ruralité à L'épreuve Du Changement Social, Dans Les Actes Des Assises, Du Rural Aux Territoires : La Contribution Des Associations*, Paris,CELEVAR, Novembre 2001, p, 14–22.Robert Chambers, le développement rural, la pauvreté cachée. Edition Karthala et CTA.1990 pour la version française.p100.
21. :Bonnal Jean, *participation et risques d'exclusion*, Rome, FAO, 1995, p14.
https://books.google.dz/books/about/Participation_et_risques_d_exclusion_ref.html?id=_1uC_AAAACAAJ&hl=fr
22. Boukhari, le développement humain durable, indh,22 Aout 2005, banque-pdf.com/fr/dveloppement-humain-durable.html.
23. Bouthillier ,S., Uzunidis ,D. L'entrepreneur : une analyse socio-économique.Paris .Editions Economica 1995.p50.
http://books.google.dz/books?hl=fr&lr=&id=ju51bHHy54EC&oi=fnd&pg=PA9&dq=Boutillier+,S.,+Uzunidis+,D+%281995%29.+L%27entrepreneur&ots=aBczFmTe2s&sig=rWwwtDGmmbeGaQFIVvIvH5tgPss&redir_esc=y#v=onepage&q=Boutillier%20%2CS.%2C%20Uzunidis%20%2CD%20%281995%29.%20L%27entrepreneur&f=falsepdf
24. Boudreau Claude, Courville Serge, Seguin Normand, Atlas historique du Québec : le territoire, les Archives nationales du Québec. Les Presses de l'université Laval, 1997, p10. <https://www.ggr.ulaval.ca/sites/default/files/documents/plandecours/ggr-2102.pdf>
25. Brunet Roger, FERRAS Robert, They Hervé, les mots de la géographie, dictionnaire critique. Montpellier-Paris ;Ed. Reclus – la documentation Française, 1993, p157.
https://books.google.dz/books/about/Les_mots_de_la_g%C3%A9ographie.html?id=B8oRAQAIAAJ&hl=fr
26. Bygare, W.D , & Hofner, C.W. »Theorizing about entrepreneurship »,Théory and pratice, 1991 p.13 <http://www.sbaer.uca.edu/research/icsb/1998/32.pdf>
27. Caplet Philippe, Entreprendre en franchise : Les mini-Guides bancaires des professionnels, les clés de la banque PROS 2009, p 12.
<http://www.fbf.fr/fr/files/9FTCT3/Mini-Guide-Pro%207.pdf>
28. chambre de commerce et d'industrie paris, Guide pratique de la reprise : entreprises artisanales, commerciales, hotelières ou de service,Edition transcommerce 2011, p 16.
<http://www.transcommerce.com/upload/File/GuideReprise2011web.pdf>

Les Références

29. Célestin M, Mourad K, Hassan A, 2012, Essai sur le microcrédit et entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban, université de Rouen et Harve, p6. http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013-communications-full-papers/?eID=dam_frontend_push&docID=25331
30. R. Cantillon, Essai sur la nature du commerce en général, Londres, 1755, Partie I, Ch. 13 <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2011/12/Essai-sur-la-nature-du-commerce-en-gener-Richard-Cantillon.pdf>
31. CENEAP, 2001, Centre Nationale d'Etude et d'Analyse pour la population et le développement, Evolution de l'emploi en Algérie, N°21.CD officiel.
32. CENEAP, Session de formation du « Panel de formateurs pour la PRR » organisée par le Cabinet du Ministre délégué au Développement Rural en collaboration avec CENEAP, le CIHEAM-IAMM de Montpellier et le CNASEA 2014, p.3. <http://www.ceneap.com.dz/Pdf/ForPRR.pdf>
33. CNEAPD, La lettre de Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement, la typologie des communes rurales n°64, Janvier 2004, p.2. <http://www.ceneap.com.dz/Pdf/L64.PDF>
34. Chahrazed Guerrad, la question du foncier agricole algérien entre discours et actions – cas de la vallée du Saf-saf (wilaya de skikda), mémoire pour l'obtention du diplôme de magister en aménagement du territoire, 2004, p.47-50.
35. Jean Pièrre claveranne, christophe pascal et David piovesan, revue française des affaires sociales, la documentation française, 2003, N°3. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFAS_033_0055&AJOUTBIBLIO=RFAS_033_0055.pdf
36. CNDR, Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, Document. août 2006. P30
37. L Comélieu, Nathalie Holec et Jean-Pierre Piéchaud : Repères pour l'Agenda 21 local Un exposé clair de la genèse du concept de développement durable, Editions 4d. <http://www.planetecologie.org>

Les Références

38. Comité de pilotage du projet FFEM, optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changement globaux, Rabat janvier 2015.
http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/presentation_C3_Algerie_comite_pilotage_foret.pdf
39. Commission des communautés européennes, Direction générale de l'entreprise, *Livre Vert - L'esprit d'entreprise en Europe*, 2003. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/livre-vert-ce.pdf>
40. Communication de Ministère de l'agriculture et de développement rural. Evaluation de la mise en œuvre des contrats de performance du renouveau rural. Le 14/07/2011.p15
41. Christian Poncelet 4^{ème} congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat sous le haut patronage de Monsieur le président du Sénat, l'accompagnement situation entrepreneuriale : patience et cohérence. P.2. www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes05/toutain.pdf.
42. De Luze H, L'Ethnométhodologie, collection anthropos, éditions Economica, 1997.
http://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fmzicola.free.fr%2Ffiches%2520lectures%2520faites%2520juin%25202005%2FDE%2520LUZE%2520H%25201997%2520ethno%2520m%25209thodes.doc&ei=GJ1oVfbdEobiUYfVgLAL&usg=AFQjCNGA_NqRi05s_DVNxVarbey8Kmicqw
43. Denyse Létourneau, Louis Jacques Filion, Vocabulaire de la création d'entreprise par essaimage : incluant la terminologie élémentaire de la restructuration par scission, les presses de l'université de Montréal 2012, p20.
http://expertise.hec.ca/chaire_entrepreneuriat/wp-content/uploads/Vocabulaire-Creation-Entreprise.pdf
44. DGF, Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), Direction Générale des Forêts (DGF), Boulefred commune de Sebâa Chioukh, P 36.
45. Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales, l'Agriculture et de la Cartographie, recensement général de la population et de l'habitat-2008-résultats issus de l'exploitation exhaustive, collection statistique n°163/2011, ONS 2011,p.84.
<http://www.ons.dz/IMG/armature2008-%20FINAL%281%29.pdf>
46. Drucker ,P. Innovation and Entrepreneurship, Nw York, Harper & Row Publishers. http://www.immagic.com/eLibrary/ARCHIVES/GENERAL/JOURNALS/unreadable_Journal%20Strategic%20Management%202486667.pdf

Les Références

47. Étienne St-Jean, Diane-Gabrielle Tremblay, Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise, Ministère des finances et de l'économie Québec, Institut de recherche sur les PME, GEM Rapport du Québec 2013, p14.
<http://www.thecis.ca/cms3/userfiles/Image/GEM%20Quebec%20Report-4%202014%281%29.pdf>
48. Favreau Louis, LEVESQUE Benoit, Développement économique communautaire : économie sociale et intervention, Presse de l'Université du Québec, 1999, p13.
www4.uqo.ca/observer/Auteurs/LouisFavreau.htm
49. FIDA, PROMER I, 2004, Rapport d'évaluation d'intermédiaire, Les entreprises rurales aux foires commerciales !- Rapport n° 1565, p4.
<http://www.fidafrique.net/IMG/pdf/Mer-foires.pdf>¹ http://tipaza-dz.org/?action=formunik&type=sous_menu&idformunik=189.p9
50. Forum officielle des forestiers algériens, le monde des forêts et de l'environnement en Algérie. 2014. <http://www.forestiersalgeriens.net/t153-la-strategie-nationale-de-developpement-rural-et-les-projets-de-proximite-de-developpement-rural-integre-ppdri>
51. Formation des présidents des assemblées populaire communautaire, janvier 2008.
<http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5C CPP DRI%5C CONTENU FORMATION.pdf>
52. FSP, L'ingénierie territoriale au service au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires, El -Aurassi, 4 Mars 2009.
<http://www.mate.gov.dz/pdf/fsp-lancement/atelier-3/F.DJAHICH.pdf>
53. Gartner W.B, «What are we talking about when we talk entrepreneurship ? » Journal of Business Venturing, p24.
<http://www.divaportal.org/smash/get/diva2:3593/FULLTEXT01.pdf>
54. Gechtouli, M et Guechtouli, W., L'entrepreneuriat en Algérie : quels enjeux pour quelles réalités Working Paper 2014, p33. <http://www.ipag.fr/publications/WP.html>.
55. Gervais Douba, l'entrepreneuriat: de l'esprit d'entreprise à l'esprit d'entreprendre..., Institut universitaire de technologie Rouen Cedex 2002, p10.
<http://archives.auf.org/55/1/02-67.pdf>
56. Gilles Sagodira, 2011, la formation continue à l'entrepreneuriat : par delà le déterminisme social de l'acte entrepreneurial, Education Université de la Réunion France, p111. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00665537/document>

Les Références

57. Gillet A.,(2003), Les femmes créatrices de petites et moyennes entreprises en Algérie :motivations,parcours socioprofessionnelset conditions d'émergence, colloque international « marché du travail et genre dans le Maghreb Spécificités,points communs et synergie avec l'Europe » , organisé par MAGE-CNRS(Paris), le DULBEA(Bruxelles) et l'INSEA (Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée, Rabat), Avril 2003 ,Rabat , Maroc.
http://www.ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles_definitifs/RS4_Gillet.pdf
58. : Godelier Maurice, l'idéal et le matériel : pensées, économies, sociétés, Fayard, Paris 1984, p 348. <http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-2-p-185.htm>
59. Grawitz Madeleine, Lexique des sciences sociales, 8^{ème} édition, Dalloz, 2004, P237
60. Gumuchian Hervé, Représentations et aménagement du territoire, Editions Anthropos, 1991,143p. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espat_0339-3267_1992_num_49_1_3832
61. Gwennaël Solard; À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population ;Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE; http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1245.
62. Hennane souhila, Mémoire de fin d'études Magister en Anthropologie Sociale et Culturelle-Les Représentations Sociales Des Agents De Développement Rural par la Population Locale- Cas Dahmane commune Beni Ouarsous Wilaya de Tlemcen-2011-2012. ⁵ HERVIEU, "Les agriculteurs,PDF,coll.Que Sais-je ?", 1996.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1996_num_234_1_4817_t1_0118_0000_2
63. Hernandez Emile Michel « l'entrepreneuriat-approche théorique », l'Harmattan-Paris-France 2001.p.21. <http://www.youscribe.com/catalogue/livres/ressources-professionnelles/l-entrepreneuriat-169028pdf>
64. Hoang Abdelhamid. C. et SADI, *Choix de la structure financière*, [référence du 09 février 2009]. <http://www.memoireonline.com/11/13/7971/L-entrepreneuriat-feminin.html>
65. Hocine Doufene, la petite paysannerie et le développement des territoires ruraux, département des sciences agronomiques, université Mouloud Mammeri Tizi ouzou, p.4. <http://www.ummt0.dz/IMG/pdf/doufene-2.pdf>
66. Houee Paul, les étapes du développement rural : la révolution contemporaine (1950-1970), Editions ouvrières, Paris, 1972, p256 et 247.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1974_num_29_3_16309:

Les Références

67. INSEE, Rapport du groupe de travail «Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie» Annexes du rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR -Juillet 2003. http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/bassins_vie/annexes_1.pdf
68. JOLLIVET, "Pour Une Agriculture Diversifiée" (l'harmattan, 1988).
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1989_num_98_548_20922_t1_0476_0000_3
69. Joyall André, PME et développement territorial.<http://www.Globenet.org/archives/web/2006://www.Globenet./org/horizon-local/persojoyal-chicha.html> :
70. Jaglin Sylvie, Dubresson Alain, pouvoirs et cités d'Afrique noire : décentralisations en questions, Karthala, 1993,p35.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1995_num_36_143_4995_t1_0714_0000_3
71. Journal Officiel de la République d'Algérie, no 46. Loi d'orientation agricole no 08-16 du 3 août 2008.
72. Khiari Sonia, Amewokunu Yao, De la création ex nihilo d'entreprises innovantes : Pro activité libre, forcée ou ambivalente ?,Edition AIMS Montréal 2007, p7
<http://www.strategie-aims.com/events/conferences/7-xvieme-conference-de-l-aims/communications/2055-de-la-creation-ex-nihilo-dentreprises-innovantes-proactivite-libre-forcee-ou-ambivalente/download> Discours de SEM Le Président de la République Algérienne à Biskra, 2009
73. LARDON Sylvie, MAUREL Pierre, PIVETEAU Vincent, " , Représentations Spatiales et Développement Territorial," Paris, Hermès, 2001 p, 437.
74. :Lefevre Henni, la production de l'espace, Anthropos, Paris, 1974, p 193.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1974_num_31_1_1855
75. :Levy Jacques, Lussault Michel,Dictionnaire de la géographie et de l'Espace des sociétés, Paris, Belin., 2003, p 907.
<http://livre.fnac.com/a4243202/Jacques-Levy-Dictionnaire-de-la-geographie-et-de-l-espace-des-societes>

Les Références

76. MADR : Ministère d'agriculture et de développement rural, Projet de proximité et de développement rural, MADR, 2008, p30.
http://www.interieur.gov.dz/PublishingFiles/contenusformationPresidentsAPC%5CDDRI%5CCONTENU_FORMATION.pdf
77. MADR, Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Renouveau agricole et rural revue et perspective, 2006, p23
78. MADR, Consultation nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture 1992. CD officiel.
79. MADR, Le Renouveau Agricole et Rural En Marche, Revue Et Perspectives, Mai 2012, P 8. livre officielle
80. MADR, Ministre Délégué chargé du développement rural Stratégie de développement rural durable, 31 janvier 2004, p8.
81. MADR, La politique de Renouveau agricole et rural: Rapport d'étape analytique 2008/2011 et perspectives à 2014. Juillet 2010. p.37.
82. MADR, Programme quinquennal 2010-2014, Document de base, MADR, 2010. p.35.
83. MAP, Conférence nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1996. CD officielle.
84. Marshall, A. (1898), *Principles of Economics. An Introduction* volume. Londres. Macmillan.
<http://www.jstor.org/discover/10.2307/2226236?uid=3737904&uid=2&uid=4&sid=21105103091083pdf>
85. Massicotte Guy, *Sciences du territoire : perspectives Québécoises*, Presse universitaire du Québec, 2008, p151.
<http://www.puq.ca/catalogue/livres/sciences-territoire-1678.html>
86. Maurel Marie-Claude, pour une géographie du territoire. L'étude du maillage politico-administratif, dans *Hérodote*, N°33-34, 1984, pp131-173. <http://www.cefres.cz/aldetec/aldetecpdf/MaurelCV.pdf>
87. MAYAUD, "La Petite Exploitation Rurale Triomphante France 19e Siècle" (Belin, Paris, 1999). <http://ruralia.revues.org/17territoire-bernard-rigaldies-ed-du-papyrus>

Les Références

88. Mayaud Jean-Luc, la question territoriale dans le champ de la recherche ruraliste, intervention lors du séminaire Prospective, Agricultures, Politique Et Territoires, 2007. http://bibfac.univtlemcen.dz/bibcentrale/opac_css/doc_num.php?explnum_id=120
89. **Jean-Luc** Mayaud, Sociétés et espaces ruraux de l'Europe contemporaine, 19e-21e siècles, Université Lumière Lyon 2, Institut d'études rurales. Séminaire 2003-2004. <http://ruralia.revues.org/341>
90. Nora MEDJDOUB, Inspectrice au MADR. <http://www.ondh.ma/pdf/trdh/Dev-RuralAlgerie.pdf.p 17>
91. Mellaoui Farida -Murzeau. Analyse de la politique du secteur forestier et des secteurs connexe .adaptation au changement climatique des conditions cadres de la forestière dans la région Mena Projet Régional Silva Mediterranea – PCFM. Juin 2013.p65
92. MENDRAS, “Les Sociétés Paysannes” (folio /histoire, 1995). http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1978_num_19_75_2825_t1_0666_0000_3.
93. MDDR, Appui institutionnel à la mise en œuvre de la SDRD, Rapport principal, juillet 2004. Circulaire officielle
94. MDDR, Audition 2007. Rapport sur le développement rural et ses perspectives, Présentation power point. Document de synthèse et ses 14 annexes, août 2007.
95. MDDR : Conception et Mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural, Juin 2004.p36.
96. MDDR : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, Imprimerie Officielle, Juillet 2004, Alger. P.13
97. MDDR : Conception et mise en oeuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural, juin 2004.p.26.
98. MDDR, Le monde des forêts et de l'environnement en Algérie. [C:\Users\lenovo\Desktop\section3 ppdrui\Renouveau rural \(PPDRI\).htm](C:\Users\lenovo\Desktop\section3 ppdrui\Renouveau rural (PPDRI).htm)
99. MDDR, Ministre Délégué Chargé du Développement Rural, Conception et mise en oeuvre du PPDR “Guide de Procédures», version JUIN 2004, p 13.

Les Références

100. MOAN, rapport Global Entrepreneurship Monitor .(2009)(Moyen Orient Afrique du Nord).
<http://www.gemconsortium.org/docs/download/627>
101. Morize Jean, Manuel, Pratique de Vulgarisation Agricole, Vol 1 Maisonneuve et Larose, 1992, 45. http://cda.portail-omvs.org/sites/cda.portail-omvs.org/files/sites/default/files/fichiers_joint/9330_ocr.pdf
102. Nsimba Luzolo P., *Entrepreneuriat, Petites et moyennes entreprises (PME)*, cours inédit, G₃ Economie UCG-Butembo, 2005-2006,p13. http://www.memoireonline.com/11/13/7971/m_L-entrepreneuriat-feminin10.html
103. OCDE, organisation de coopération et de développement économiques OCDE, promouvoir l'entrepreneuriat et PME innovantes dans une économie mondiale :vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée, Edition OCDE Juin 2004, p25.<http://www.oecd.org/fr/cfe/pme/31946162.pdf>
104. ONS, 2006, Office National des Statistiques. Principaux indicateurs. CD officiel.
105. Organisation des nations unies pour le développement industriel ONUDI,2003, p6https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf
106. ONUDI, Organisation des nations unies pour le développement industriel ONUDI, une voie pour sortir de la pauvreté développer l'entrepreneuriat rural et féminin, Economie Environnement Emploi, Vienne 2003,p5-9.
https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/Pub_free/Une_voie_pour_sortir_de_la_pauvrete.pdf
107. Paul-A, Fortin, Ph.D, déclaration pour un Québec entrepreneurial.2002.http://www.entreprendreicilotbiniere.com/wp-content/uploads/2014/09/declaration_quebec_entrepreneurial-02-2006.pdf
108. Pecqueur Bernard, Dynamique territoriales et mutations économiques, l'Harmattan, Paris, 1996, p. 209-226.

Les Références

<https://lecercleledesdeveloppeurs.files.wordpress.com/2012/04/fdl- -dynamique-territoriale-bis2.pdf>

109. Peredo ,A.M et McLean,M (2006) “Social entrepreneurial : A critical review of the concept », journal of Word Business,vol41,n° 1,p 56-65
<http://web.uvic.ca/~aperedo/page1/page1.html>
- 110.
111. PDRMT, Rapport principal et Appendices. (Rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural des Monts des Traras et de Sabâa Chioukh de la Wilaya de Tlemcen, Vol.1.Fond International de Développement Agricole (FIDA), Alger, P60
112. Plan National De Développement Agricole, document de Ministère, 2000.p.13.
113. PNDAR , Développement agricole et rural, Défis et perspectives stratégiques (le PNDAR), Note de politique générale, BM, décembre 2003.p.56.
114. PNUD, 2000, Programme des Nations Unis pour le Développement. Rapport national sur le développement humain, Algérie 2000.
115. PRR, Session de formation du « Panel de formateurs pour la PRR ».2014.p3.
<http://www.ceneap.com.dz/Pdf/ForPRR.pdf>
116. Review of Agricultural Policies and Agricultural Services 1987-1993, Report No 12543-AL, BM, décembre 1994.p.45-63
109. Riguldies Bernard, CHAPPOZ Yves, le projet de territoire. Editions du papyrus, collection les Guides Actuels, 1996,p27. <http://www.leslibraires.fr/livre/122205-le-projetde-developpement.pdf>
102. Richard M.H, Donalds K,2001, Effective Small business management, Harcourt College Publishers,p 64. <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-047000343X.html>
103. RGPH, 1998, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Algérie, CD officiel.
104. SAY ,J.B (1803)(1972) Traité d'économie politique (1803)ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses.Paris.Clman-

Les Références

- Levy, p 66. <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2011/12/Traite-deconomie-politique-Jean-Baptiste-Say.pdf>
105. Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE),
PERSPECTIVES Ouest-AFRICAINES/ N°04, septembre 2011.
<http://www.oecd.org/fr/csao/publications/48837478.pdf>.
106. Severin Jean-Michel o, Baromètre 2012 de l'entrepreneuriat social, convergence
2015, ashoka KPMG, 2^{ème} édition, p 3.
<http://france.ashoka.org/sites/france.ashoka.org/files/Barometre-de-entrepreneuriat-social-2012.pdf>
107. SDRD, Présentation de la stratégie de développement rural durable (SDRD), Rapport
principal, mars 2004. CD officielle.
108. Shane ,S. et Venkataraman, S (2000) , «The Promise of Entrepreneurship as a Field of
research » , AAcademy of management review, vol25,n°1 , p.217-226.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/smj.v22:10/issuetocpdf>.
109. Smith. A (1776,1904) An Inquiry into the nature and causes of the welth of nations
. London. Editor Edwin Cannan. Methuen andco. fifth edition. p.29-40.
<http://www.econlib.org/library/Smith/smWN13.html#B.IV,%20Ch.2,%20Of%20Restrains%20upon%20the%20Importation%20from%20Foreign%20Countriespdf>
110. Strange Anne, Bayley Tracey, “Le Développement Durable : à La Croisée de
L'économie, de La Société et de L'environnement,” OCDE, 2008, p, 26.
http://www.unitheque.com/Livre/ocde/Les_essentiels_de_l_ocde/Le_developpement_durable-33231.html
111. Sullivan Mort, G , Weerawardena , Jet Carnegie , K, (2003) »Social entrepreneurship :
Towards conceptualization »International Jounal of Nonprofit & Voluntary Sector
Marketing , vol.8,n°1,p76-88.
<http://seipa.edu.pl/s/p/artykuly/92/928/Social%20entrepreneurship%202006.pdf>
112. Sylvain Bureau, Jacqueline Fendt, l'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle
des pays développés : une réalité oublié, Ecole polytechnique CNRS, p10.

Les Références

- <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/13-lentrepreneuriat-au-sein-de-leconomie>
113. Sylvie Mathérat, Titrisation et financement de l'économie position des banques centrales, Eurosystem 2012, p13. <http://www.eifr.eu/files/file6957163.pdf>
114. Teisserenc Pierre, les politiques de développement local, *Economica*, 2002, p230. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco_1150-1944_1994_num_18_1_1170
115. Tommasoli Massimo, "Le Développement Participatif : Analyse Sociale et Logique de Planification," Karthala, 2004 <http://livre.fnac.com/a1580488/Massimo-Tommasoli-Le-developpement-participatif>.
116. Toumi M., Bouzidi A., (2007), Lancer la croissance de l'économie Algérienne par la performance de ses entreprises. Publications des adhérents d'ALTA Network (Algerian talent Network) https://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_150.pdf
117. Tremblay Solange, "Développement Durable et Communications : Au-delà Des Mots, Pour Un Véritable Engagement," Presses de l'Université Du Québec (PUQ), 2007, p, 18. <http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/WEBx0001xPA-EducationKitFR.pdf>
118. Tremblay Marielle, TREMBLAY Pierre-André, TREMBLAY Suzanne, Développement local, économie sociale et démocratie, Presse de l'Université du Québec (PUQ), 2002, p17. http://www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/3401/ES-3401-14.pdf
119. T. Verstraete, « Entrepreneuriat, connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes », éditions l'Harmattan, 1998, p. 83.
120. Wanda. (2007) : « *Distance culturelle, modes de financement et rationalité économique* », in création, développement, gestion de la petite entreprise africaine (sous la direction de Victor TSOPI), Yaoundé, Edition CLE, p. 319. <http://www.seefeld.com/pdf/aktivitaeten/sommer/wander-kulturfuehrer.fr.pdf>
121. William B. Gartner, Is there an elephant in entrepreneurship ? blind assumptions in theory development, university of southern california, entrepreneurship, 2007. p203. http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-540-48543-8_11pdf

Les Références

122. Williamson, O.E. (2002) The new Institutional Economics : Talking stock, looking Ahead , journal of Economic Literature, 38 : 595-613. <https://www.mah.se/pages/36980/2004-cje.pdf>
123. Yvon GASSE, L'influence du milieu dans la création d'entreprises, Organisation et territoires, printemps-été 2003,
p2 : https://www.google.dz/?gws_rd=cr&ei=Jg6LU8O_N4iIyAPOloH4Bw#q=les+diverses+formes++de+l%27entrepreneuriat+pdf
124. Yvon Gasse, l'influence du milieu dans la création d'entreprises 2007, université de Laval, Québec centre d'entrepreneuriat et PME,
p3. http://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCEQFjAB&url=http%3A%2F%2Fapplications.umons.ac.be%2Fdocnum%2F7b423fd-d183-486c-9cec-966066b9b364%2FD970527B-1CA2-42EE-8569-9ED23E335E6B%2FWorking%2520paper%25202007-3a%2520-%2520Influence%2520des%2520facteurs%2520socio-%25C3%25A9conomiques%2520et%2520culturels%2520sur%2520l%25E2%2580%2599entrepreneuriat.pdf&ei=Q6JWVJL0JdDvarXigpgH&usg=AFQjCNHjahKcWZ8QYcSen7_Nb51GaEh4Rg&sig2=jsw1pYadJ-KqDC1PLivktg&bvm=bv.78677474,d.d2spdf
125. Zaghbi Mohammed, Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif. Mémoire de magister option production végétale. 2009. p55. <http://www.univ-setif.dz/MMAGISTER/images/facultes/SNV/2009/Zaghbi%20med.pdf>
126. Zammam Rachid, cours d'entrepreneuriat, Université Mohammed V-Agdal facultés des sciences Rabat 2012, p23.
http://www.fsr.ac.ma/cours/entrepreneuriat/entrepreneuriat_cours.pdf

Liste des tableaux

PARTIE 1 :

CHAPITRE 1 :

SECTION 2 :

Tableau 2.1 : les sources de financement des PPDRI.....86

PARTIE 2 :

CHAPITRE 2 :

Tableau 2.1 : Etat de mise en œuvre des PPDRI.....168

Tableau 2.2. Présentation de la Wilaya.....174

Tableau 2.3. Répartition des PPDRI par thèmes fédérateur Wilaya de Tlemcen.....175

Tableau 2.4. Évaluation des performances locales par sous programme.....176

Tableau 2.5. Principales réalisations des trois premières communes par sous programme.....179

Tableau 2.6. Etat de mise en œuvre récapitulatif des PPDRI (2009-2012).....182

Tableau 2.7. Indicateurs d'impact des PPDRI lancés (2009-2012).....183

Tableau 2.8. Etat de saisie des PPDRI sur le SI-PSRR.....184

Liste des Figures**Partie 1 :****CHAPITRE 1 :****SECTION 1 :****Figure 1.1 :** Carte agricole d'Algérie.....34**Figure 1.2 :** Matrice du renouveau rural.....48**Figure 1.3 :** les programmes du renouveau rural.....48**Figure 1.4 :** l'agriculture et le développement rural.....50**Figure 1.5 :** le cheminement de la SNDAR.....58**Figure 1.6 :** les indices et les indicateurs de développement.....62**Figure 1.7 :** fonctions de l'outil système d'aide à la décision pour le développement rural (SADDR).....63**Figure 1.8 :** table de bord communal.....63**Figure 1.9 :** indice de développement rural soutenable nord Algérie.....67**Figure 1.10 :** indice de développement rural soutenable Sud Algérie.....68**Figure 1.11 :** carte des migrations par Wilaya.....70**SECTION 2 :****Figure 2.1 :** l'organigramme du Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.....80**Figure 2.2 :** Schéma de programmation des PPDRI.....91

[Tapez un texte]

[Tapez un texte]

Iconographie

Liste des Photos

Partie 1 :

CHAPITRE 1 :

Photo 1.1 : une C.A.R.C regroupée dans une classe d'école	75
Photo 1.2 : une enquête de groupe.....	78
Photo 1.3 : un focus groupe.....	78

Liste des Abréviations

A.N.G.E.M : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.

A.N.S.E.J : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes.

A.P.C : Assemblée Populaire Communale.

A.P.W : Assemblée Populaire de Wilaya

B.A.D.R : Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural

B.N.E.D.E.R : Bureau National d'Études pour le Développement Rural.

C.A.P.S : Cellule d'Animation, de Programmation et de Suivi.

C.A.R.C : Cellule d'Animation Rurale Communale.

C.D.C : Comité de Développement Communautaire.

C.E.S : Conservation des eaux et des sols.

C.N.S : Comité National de Suivi.

C.T.W : Comité Technique de Wilaya.

D.P.I.E.E : Direction de la Programmation, des Investissements et des Études Économiques

D.G.F : Direction Générale des Forêts.

D.R.D.P.A : Direction de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles.

D.S.A : Direction des Services Agricoles.

D.S.A.S.I : Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information.

F.D.R.M.V.T.C : Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession.

Liste des Abréviations

F.L.D.D.P.S : Fonds de Lutte contre la Désertification et de développement du Pastoralisme et de la Steppe.

F.N.D.I.A : Fonds National de Développement des Investissements Agricoles.

F.N.R.P.A : Fonds National de Régulation des Produits Agricoles.

M.A.D.R : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

M.D.D.R : Ministre Délégué au Développement Rural

O.N.S: Office National des Statistiques

O.N.T.A : Office National des Terres Agricoles.

P.C.D : Plan Communal de Développement.

P.D.R.M.T.S : Projet de Développement Rural des Monts de Traras et de Sabâa Chioukh .

P.E.R : Projet d'Emploi Rural.

P.R.A.R : Politique de Renouveau Agricole et Rural.

P.N.D.A : Plan National de Développement Agricole

P.N.D.A :R Plan National de Développement Agricole et Rural

P.P.D.R.I : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.

P.S.D : Plan Sectoriel de Développement.

P.R.C.H.A.T : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique

R.G.A : Recensement Général de l'Agriculture

Liste des Abréviations

S.A.U : Superficie Agricole Utile

S.A.T : Superficie Agricole Total

S.D.R.D : Stratégie de Développement Rural Durable.

S.G : Secrétariat Général.

S.I.G : Système d'Information Géographique.

S.I.A.R : Système d'Information Agricole et Rurale.

S.N.A.D.D.R : Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural.

S.N.A.T : Schéma National d'Aménagement du Territoire.

U.G.P : Unité de Gestion du Projet.

Liste des Abréviations



BNEDER



SGP SGDA
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SGP PRODA
الإنتاج الحيواني



ANNEXES

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Instruction n°01 du 27 janvier 2008

رئيس الحكومة

Madame, Messieurs les Walis

Objet : Programme de Soutien au Renouveau Rural « PSRR » 2007-2013.

L'adoption de la Politique de Renouveau Rural en Octobre 2006 par S. E. Monsieur le Président de la République, a été suivie par l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Programme de Soutien au Renouveau Rural « PSRR » pour la période 2007-2013. Ce dernier a été ordonné pour sa mise à exécution, à travers dix neuf (19) Directives Gouvernementales et séquencé comme suit :
Année 2007 : phase pilote ; 2008 : phase de consolidation ; années 2009/2013 : phase de généralisation du PSRR.

Le Programme de Soutien au Renouveau Rural a permis au cours de ses phases préparatoire et pilote, la formulation et la mise en œuvre de 2.323 projets qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre, touchant 277.634 ménages au niveau de 2.654 localités relevant de 872 communes qui engendrent la création de 98.265 emplois.

Les Cellules d'Animation Rurale communale, les Comités Techniques de Daira et de wilaya ont été décisifs dans l'initiation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) qui constituent l'outil d'intervention privilégié au niveau des zones rurales. Construits sur la base d'une démarche participative ascendante, les PPDRI favorisent l'intégration à la base des différentes interventions sectorielles et des ressources financières publiques et privées.

Ainsi, les PPDRI pourront être utilisés, autant que de besoin et plus particulièrement pour résorber les retards accumulés dans le processus de développement de certains territoires et également pour favoriser l'innovation par l'introduction de nouvelles activités économiques. Une note méthodologique consolidée pour l'initiation et la mise en œuvre des PPDRI a été élaborée sur la base des enseignements de l'année pilote et transmise par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural à l'ensemble des wilayas.

Sur un autre plan et aux fins de faciliter une meilleure programmation des investissements et des interventions, le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) a été transformé en Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (Rural et Local) « SNADDR ».

Par ailleurs, l'ensemble des wilayas peuvent disposer à travers le système informatique de Soutien au Renouveau Rural « SI-PSRR », opérationnel via le WEB sur le site : www.mddr.gov.dz, d'un outil efficace pour assurer en temps réel, le suivi et l'évaluation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI), de leur phase de formulation jusqu'à leur réalisation.

A ce jour, 26 wilayas utilisent cet outil, les autres sont invitées à exploiter ce nouveau système qui contribue de façon déterminante à l'accès aux ressources financières qui seront arbitrées dans le cadre des futures Lois de Finances.

Annexe :1

Cinq Milliards de DA ont été inscrits à l'intitulé des wilayas ayant utilisé le SI-PSRR dans le cadre de la Loi de Finances Complémentaire 2007. Une dotation similaire est inscrite dans la Loi de Finances 2008.

Sur la nouvelle ligne budgétaire nouvellement créée et ouverte par le Ministère des Finances sous l'intitulé « PCD-DR », la dotation financière a pour objectif de permettre aux wilayas de participer de manière efficace à la programmation et au financement des Investissements publics de manière intégrée.

Les associations au nombre de 3.500 identifiées par les wilayas et qui œuvrent pour le développement rural seront intégrées dans le réseau, Mouvement Associatif Accompagnant la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable « MAASTRATEGIE » et bénéficieront de ce fait, des formations envisagées dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (2008-2010), dont le lancement est prévu début 2008.

Ainsi, l'ensemble des instruments et procédures nécessaires à une mise en œuvre efficace du Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR) est mis à la disposition de tous les acteurs de l'agglomération, de la commune, de la daïra, de la wilaya et du niveau central.

L'année 2008 qui sera l'année de consolidation du PSRR, s'appuiera sur la mise en œuvre d'un Programme National de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique - PRCHT 2008 / 2010 à travers :

- La mobilisation d'experts et d'enseignants universitaires chargés de la transmission des connaissances pour le Renouveau Rural. Chaque wilaya est invitée à identifier ses propres experts en s'appuyant sur les universités locales, les centres de formation, les experts indépendants et sur les leaders en matière de développement ;
- L'organisation d'une formation destinée aux membres des cellules d'animation rurale communales, des comités techniques de daïra et de wilayas ainsi que du mouvement associatif. Ces formations se dérouleront au niveau de chaque wilaya qui aura la charge de cibler en temps opportun, les acteurs à former et de réunir les conditions matérielles requises ;
- Les formateurs seront identifiés par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural puis formés et orientés vers les wilayas. Deux experts seront désignés par chaque wilaya aux fins de formation. Ils constitueront aussi pour les acteurs de base, des hommes ressources pour l'appui à la mise en œuvre effective de la Politique de Renouveau Rural dans toutes ses dimensions ;
- Les outils, « SNADDR » et « SI-PSRR » seront actualisés et améliorés par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural, chaque fois que nécessaire sur la base des observations et suggestions des utilisateurs du terrain ;
- Une formation spécialisée sera dispensée au profit des enseignants et encadreurs des différents centres d'enseignement et de formation professionnelle ;
- Un travail distinct sera engagé pour permettre aux universités et centres universitaires de dispenser des modules d'Economie Rurale ;
- Un plan de communication d'envergure sera mis en œuvre pour accompagner la consolidation du Programme de Soutien au Renouveau Rural.

Menées en synergie avec les programmes de formation du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales au profit des Chefs de Daïras et des Secrétaires Généraux de wilayas et de communes, ces actions de consolidation, qui visent un rapprochement étroit avec les populations concernées, offrent également aux nouvelles Assemblées Populaires Communales (APC) l'opportunité propice pour s'imprégner de ces dispositifs et initier la mise en œuvre des PPDR au bénéfice des citoyens de leur commune.

Annexe :1

La consolidation du PSRR, grâce au Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHT), devrait préparer la phase de généralisation prévue durant la période 2.009 / 2.013 qui est appelée à se concrétiser par la formulation et la mise en œuvre d'un nombre plus important de PPDR, outils d'aménagement actif des territoires ruraux.

A cet effet, je rappelle l'importance des 19 directives relatives à la mise en œuvre du Programme de Soutien pour le Renouveau Rural (PSRR) auquel j'accorde un intérêt particulier à sa réussite.

Aussi, j'invite Madame et Messieurs les walis à achever l'installation et l'opérationnalité effective des Cellules d'Animation Rurale communales et des Comités Techniques de Daïras et de wilayas, d'exploiter l'outil « SI-PSRR », de redoubler d'efforts pour revitaliser les espaces ruraux par la création d'activités économiques là où elles sont absentes, de consolider et de renforcer celles qui existent déjà tout en contribuant à l'animation des associations et des organisations traditionnelles qui œuvrent pour le développement rural, synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser pour de larges franges de la population.

Le Ministre Délégué chargé du Développement Rural est instruit pour procéder à une évaluation régulière quant à l'exécution de cet important programme qui participe à l'amélioration de la gouvernance des territoires.

En communication et pour attribution à Messieurs :

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur et des Collectivités Locales ;
Le Ministre des Finances ;
Le Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme ;
Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Le Ministre de la Communication ;
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels ;
Le Ministre Délégué chargé du Développement Rural.



عددن في الأرياف يفوق 6 مليون نسمة

58 ألف امرأة فقط يستفدن من تكوين مهني بالجزائر

■ آلية جديدة لتقريب القرض المصغر من الماكثات في البيوت

استفادت أكثر من 58 ألف امرأة ريفية ماكثة البيت من تكوين متعدد التخصصات خلال الأربع سنوات الماضية، كما استفادت من اسقاط شرط المستوى التعليمي حيث صرح وزير التكوين والتعليم المهني الهادي خالدي منذ سبتمبر 2007 بإمكانها تلقي اي تكوين يضمن لها مهنة مستقبلية.



■ ولد محي الدين سعدية

وحسب الوزير فقد تم فتح نحو 1481 وحدة منتدبة على مستوى البلديات للتكفل بانشغالات المرأة وتسهيل عملية استفادتها من القروض المصغرة التي تمنحها الوكالة الوطنية للتشغيل والوكالة الوطنية للقروض المصغرة. وأكد وزير التضامن الوطني، جمال ولد عباس، في لقاء نظمته وزارة التكوين المهني نهاية الاسبوع الماضي بمشاركة قطاعات اخرى معنية بشؤون المرأة قيام الحكومة بإنشاء آلية جديدة في الوكالة الوطنية للقروض المصغرة حيث قامت هذه الاخيرة بمنح 75٪ من القروض للعنصر السنوي الذي كان حسب ولد عباس الأكثر اقبالا من عموم المواطنين البطالين على القرض المصغر، مشيرا في ذات السياق الى أن المرأة في الريف اصبحت أكثر حظا من نظيرتها في المدن الكبرى من حيث مزايا القرض المصغر وقرض الشغل وبرامج الاسرة المنتجة التي وجهت نحو المناطق الريفية في إطار السياسة الوطنية للتنمية.

ولتسهيل هذه المبادرة التي اقتضت منذ نشأتها حسب ولد عباس على وزارتي التكوين والتضامن فقد تم اشراك الوزارة المنتدبة

المكلفة بالاسرة وقضايا المرأة، سعدية نواراة جعفر، أن ما لا يقل عن 60 بالمائة من العنصر النسوي في الجامعة، وأن 45 بالمائة من النساء منتجات داخل البيوت.

وفي مجال محاربة الامية قالت الوزيرة ان الحكومة خصصت غلانا ماليا معتبرا لمحاربة الظاهرة في أوساط النساء في الفضاء الريفي ضمن استراتيجية تمتد الى آفاق 2015 م.

المكلفة بالاسرة وقضايا المرأة حتى تكون العملية أكثر فعالية. ومن جانبه الوزير المنتدب المكلف بالتنمية الريفية، رشيد بن عيسى، سجل أن وجود 6,5 مليون امرأة ريفية في حاجة الى دعم الدولة استنادا لإحصائيات وزارية، مؤكدا في هذا الشأن ضرورة تمكين هذه الفئة من برامج التنمية الريفية. وفي السياق ذاته اشارت الوزيرة المنتدبة

Formation professionnelle Tout pour l'épanouissement de la femme rurale

Une commission a été installée, hier, par le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, dans le sillage de la célébration de la Journée mondiale de la femme, sous le thème de «stratégie nationale de formation pour que la femme rurale soit un véritable acteur du développement rural», et ce, sous l'égide du président de la République.

Cette dernière regroupe des représentants de plusieurs ministères, notamment celui de la Famille et la Condition féminine, la Solidarité nationale, le Développement rural, le Travail, l'Agriculture et Développement rural, ainsi que le mouvement associatif.

Afin de permettre aux

jeunes filles et femmes rurales de participer activement au développement rural, il a été jugé nécessaire de former selon les besoins en qualification nécessaires au projet inscrit dans chaque région. Cette conférence, qui durera deux jours, sera une évaluation du programme mis en place depuis 5 ans pour la femme au foyer. Le ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels a déclaré que dans la «stratégie de formation des femmes au foyer depuis 2004 jusqu'à 2007, nous sommes arrivés à former plus de 500 000 femmes au foyer dans différentes spécialités».

Pour redonner à la femme algérienne sa dignité et sa place dans la société pour qu'elle participe activement

au développement économique du pays, M^{me} Nouara Djaâfar a ajouté que «de nombreuses femmes ont créé leurs propres projets dans le cadre du projet de 100 locaux par commune, et ce, pour les femmes au foyer qui n'arrivent pas à rejoindre les centres de formation». Elle a précisé qu'il faut sensibiliser les parents ainsi que les jeunes filles et les inciter à bénéficier de ce programme dans le but de faire sortir la femme rurale de son isolement et briser l'image de la femme qui n'occupe pas de poste de travail. La femme est la préoccupation de tous les représentants du gouvernement, ce qui manque aujourd'hui, estime-t-on, c'est l'organisation. Chaque ministère et administration a un rôle à jouer. Pour sa part, le

ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, El-Hadi Khaldi a exigé la participation de la femme au foyer à la formation professionnelle. Il a souligné qu'«aujourd'hui, il y a 45 000 femmes au foyer qui suivent des formations dans des centres spécialisés». «Et pour multiplier ce chiffre prochainement, une exposition sera faite pour permettre aux différentes wilayas d'exposer leurs produits», précise-t-il.

Le nombre des effectifs augmentera s'il y a une volonté de la part du mouvement associatif et des autorités locales de donner corps à cette démarche gouvernementale. Pour le Chef du gouvernement, présent à cette conférence, concernant le rôle de la femme au foyer dans le développement rural, il a déploré le dénombrement de la cellule familiale, tout en affirmant qu'il n'a y a pas de différence entre une femme et un homme dans le milieu professionnel.

O. I.

غليزان

217 إمراة ريفية بمراكز التكوين

من مرسلتنا

سجّلت مديرية التكوين المهني والتمهين لولاية غليزان تكوين 403 امرأة، منها 186 امرأة مأكثة في البيت و217 امرأة في الوسط الريفي وهذا خلال دورة فيفري المنصرم. وحسب نفس المصدر، تم تسجيل 08 فروع فيما يخص تكوين المرأة المأكثة في البيت في 05 تخصصات مختلفة، تمثلت في اللباس التقليدي، الخياطة، صناعة الحلويات التقليدية، الحلاقة وصناعة الصالونات، وهي موزعة على المراكز المتواجدة بتراب الولاية، فيما أحصت نفس المديرية ما لا يقل عن 803 امرأة تم تكوينها خلال سنة 2008. موزعة على 30 فرعا في نفس التخصصات. أما فيما يتعلق بتكوين المرأة في الوسط الريفي التي التحقت بمراكز التكوين المهني والتمهين بالولاية والمقدر عددها بـ 217 امرأة ريفية خلال نفس دورة فيفري 2008، ونذرت على 12 فرعا و04 تخصصات على مستوى دوار بوغيدن بعين طارق (22 امرأة ريفية) تخصص خياطة، و22 امرأة بدوار سيدي ميهوب بجديرية في تخصص الطرن على القماش وفرع آخر في نفس التخصص يتكون من 17 امرأة

ريفية بتأولاد يعيش التابعة لعمى مونسى، وفرعين بالرمكة لـ 25 و14 امرأة، بعين طارق في تخصص لباس تقليدي، والطرز على القماش وبالقطار بمارونة تم تسجيل فرع واحد يتكون من 17 امرأة ريفية في تخصص لباس تقليدي وتكوين فرع ببلعسل (يلل) تخصص لباس تقليدي (15 امرأة). وكذا فرعين بكل من واريزان (وادي ارهيو) من 22 امرأة ولحلاف (وادي ارهيو) من 63 امرأة ريفية، في تخصص لباس تقليدي.

وفيما تخرجت 84 امرأة ريفية في تخصص لباس تقليدي بكل من الرمكة (63 امرأة) والقطار (21 امرأة) خلال السنة الماضية

ANNEXE 4 :

CONFERENCE SUR LA FEMME RURALE À ALGER

Plus de 58 000 micro-crédits octroyés depuis 2004

Plus de 58 000 femmes ont bénéficié de micro-crédits depuis 2004, c'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de la Formation professionnelle, El Hadi, lors de l'ouverture de la conférence et l'exposition sur la formation et l'accompagnement de la femme au foyer et la femme rurale, organisée à la salle El-Mouggar.

Le ministre a indiqué, à cette occasion, que près de 1 486 unités sont installées dans les régions enclavées dans le cadre du processus de réinsertion de la femme rurale.

Ce programme consiste à former les femmes à domicile.

De son côté, le chef du Gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, a salué "la femme



Ce programme consiste à former les femmes à domicile productrice à partir de chez elle, dont le nombre ne cesse de s'élever.

Saisissant l'opportunité, Abdelaziz Belkhadem a souligné la nécessité de préserver la

cobésion de la cellule familiale. "J'espère que le déchirement familial qui caractérise l'Occident ne touchera pas notre pays", dira-t-il.

D'un autre côté, la ministre déléguée chargée de la Famille, Nouara Djaâfar, a mis l'accent sur "la stratégie d'alphabétisation, en vue de propulser la participation de la femme dans le développement".

Elle a ajouté, également, que son épanouissement dépendra de son instruction. Pour cela, l'Etat a "pris à bras-le-corps d'éradiquer l'analphabétisme à l'horizon 2015". Ont pris part à cette manifestation, quelque 150 femmes venant de 48 wilayas du pays ■

Rebitha Akriche

ANNEXE 5 :

منذ انطلاق برنامج التجديد الريفي سنة 2007 تسجيل 3200 مشروع جوارى لفائدة النساء

أكدت فتحيحة جحيش المكلفة بالدراسات والتلخيص بالوزارة المنتدبة المكلفة بالتنمية الريفية أنه تم تسجيل 3200 مشروع جوارى منذ انطلاق برنامج دعم التجديد الريفي (2007-2013) وأضافت السيدة جحيش في تدخلها خلال أشغال الندوة والمعرض حول التكوين ومرافقة المرأة الماكثة بالبيت وفي الوسط الريفي أنه قد تم "تسجيل هذه المشاريع في قانون المالية لسنة 2008". وأوضحت المتدخلة أن المشاريع الجوارية المندمجة للتنمية الريفية والمندرجة في إطار البرنامج المذكور تحتوي على باستثمارات ذات طابع جماعي تتكفل بتمويلها الدولة مباشرة مثلما هو الشأن بالنسبة لفتح طريق أو إنجاز مستشفى وأخرى فردية تمول من خلال كل الآليات التمويل التي وضعتها الدولة". وأشارت السيدة جحيش أن سياسة التجديد الريفي وضعت آليات لتحقيق التنمية بهذه المناطق من خلال تضافر كل جهود الفاعلين من وزارة وولاية وبلدية وحركة جمعوية في عمل منسجم.

من جهة أخرى أشارت ممثلة الوزارة المنتدبة المكلفة بالتنمية الريفية أن دراسة قام بها المركز الوطني للدراسات والتحليل الخاصة بالسكان موسم (2005-2006) من أجل تصنيف المناطق الريفية بينت أن 979 بلدية من ضمن 1541 بلدية على المستوى الوطني مصنفة ريفية وأن نسبة 40 بالمائة من البلديات الأخرى بها خصوصيات ريفية". وأوضحت الدراسة أيضا أن "13 مليون نسمة من بين سكان الجزائر يقطنون بهذه البلديات ويشكلون مليون و850 ألف عائلة". من جهتها ذكرت رئيسة الجمعية الوطنية لمحو الأمية "إقرأ" السيدة عائشة باركي أن نسبة الأمية في صفوف العنصر النسوي في الجزائر تبلغ "28 بالمائة من النسبة الوطنية الإجمالية التي تبلغ نحو 21 بالمائة". وبناء على ذلك أكدت باركي أن تجربة الجمعية بينت على مدار 15 سنة بأنه "لا يمكن تحقيق تنمية في ظل تفشي الأمية خاصة في العالم الريفي" مبرزة "ضرورة إيلاء العناية بالمرأة الريفية خاصة مع توفر الإمكانيات والآليات".

SOCIETE

Une conférence sur l'accompagnement de la femme rurale

Sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels organisera une conférence et une exposition sur la stratégie de formation et d'accompagnement pour la femme au foyer et celle vivant dans les milieux ruraux et ce, du 6 au 8 mars.

Cet évènement, qui survient la veille de la célébration de la Journée internationale de la femme, connaîtra la participation de sept ministères, trois associations et plusieurs institutions étatiques ayant une étroite relation avec le thème dont la Gendarmerie nationale, la Sûreté nationale, l'Agence nationale de l'emploi, l'Agence nationale de développement sociale, la Caisse nationale d'assurance au chômage, l'Office nationale de l'alphabétisation, l'Agence nationale de la gestion du petit crédit, l'Agence nationale de développement des investissements, le Crédit populaire algérien (CPA), le Mouvement de solidarité avec la femme rurale.

Pour rappel, l'ouverture de cette conférence aura lieu en présence du chef du gouvernement, M. Abdelaziz Belkhadem.

L'occasion permettra d'impulser les formes de concertation en vue de promouvoir la condition féminine, et cela, à travers plusieurs interventions, débats et témoignages.

La soirée du 7 mars sera réservée aux divertissements au profit des



Annexe 3

Code du PPRI	Code contrat de performance du projet	Thème fédérateur	Année du projet	Durée du projet (mois)	Région	Wilaya	Circonscription	Daira	DISTRICT	Commune	Triage	Localité	Nature des Actions	Unité	Quantité	Montant Global (DA)	TYPE DE PROGRAMME	Source de Financement	Maitre d'ouvrage	BENEFICIAIRES TOTAL PAR	Espace traité	Nombre de ménage touché
13-23.1.4.2 010	13-50.1.3.2 010	ω	2010	24	NORD OUEST	TLEMCE N	TLEMCE N	CHETO UANE	TLEMCE N	CHETO UANE	CHETO UANE	SAFSAF	REBOISEMENT	HA	10	000.00	CEN	PSD-DGF	CONSERVATION DES FORETS		30	
13-23.1.4.2 010.CP	13-50.1.3.2 010.CP	ω	2010	24	NORD OUEST	TLEMCE N	TLEMCE N	CHETO UANE	TLEMCE N	CHETO UANE	CHETO UANE	SAFSAF	REBOISEMENT	HA	10	000.00	CEN	PSD-DGF	CONSERVATION DES FORETS		10	68
13-23.2.3.2 009	13-32.2.3.2 009CP	ω	2010	24	NORD OUEST	TLEMCE N	TLEMCE N	CHETO UANE	TLEMCE N	CHETO UANE	CHETO UANE	SAFSAF	REBOISEMENT	HA	20	000.00	CEN	PSD-DGF	CONSERVATION DES FORETS		20	120
13-32.2.3.2 009	13-32.2.3.2 009CP	ω	2010	24	NORD OUEST	TLEMCE N	TLEMCE N	CHETO UANE	TLEMCE N	CHETO UANE	CHETO UANE	SAFSAF	REBOISEMENT	HA	60	799.20	CEN	FDRMV TC	CONSERVATION DES FORETS	27.00	60	27
13-32.2.3.2 009	13-32.2.3.2 009CP	ω	2010	24	NORD OUEST	TLEMCE N	TLEMCE N	CHETO UANE	TLEMCE N	CHETO UANE	CHETO UANE	DAIET EL FERD	D'ACCES AU PERIMETRE	KM	10	000.00	CEN	FDRMV TC	CONSERVATION DES FORETS		30	30
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN													1	000.00						
30	050 000.00	CEN																				

Annexe 3

	13- 15.3.3.2 009	13- 23.4.3.2 010	13- 23.4.3.2 010	13- 23.4.3.2 010	13- 23.1.4.2 010	13- 23.1.4.2 010	13- 23.1.4.2 010
4	13- 15.3.3.2 009.CP	13- 23.4.3.2 010.CP	13- 23.4.3.2 010.CP	13- 23.4.3.2 010.CP	13- 23.1.4.2 010.CP	13- 23.1.4.2 010.CP	13- 23.1.4.2 010.CP
	ω	ω	ω	ω	4	4	4
2012	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010
24	24	24	24	24	24	24	24
NORD OUEST							
TLEMCE N							
TLEMCE N							
MANSO URAH	REMCHI	MANSO URAH	MANSO URAH	MANSO URAH	MANSO URAH	MANSO URAH	MANSO URAH
TLEMCE N							
TERNY	YUCE AIN	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY
TERNY	YUCE AIN	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY	TERNY
SIDI HAFIF 2	AIN OUAHE B	TELL- TERNY	TELL- TERNY	TELL- TERNY	SIDI HAFIF	SIDI HAFIF	SIDI HAFIF
TRAVAU X SYLVIC OLES	REBOIS EMENT	D'ACCE AU PERIME TRF	D'ACCE AU PERIME TRF	D'ACCE AU PERIME TRF	CORRE CTION TORRE NTIELLE	ET REALIS ATION DE	REBOIS EMENT
HA	HA	U	U	KM	M3	U	HA
50	20	1	6	1 200	1	40	40
1	3		4	4	11	6	6
500	000	750	422	212	749	000	000
000.00	000.00	000.42	600.00	000.00	988.25	000.00	000.00
CEN							
PSD- DGF	PSD- DGF	FDRMV TC	FDRMV TC	FDRMV TC	FDRMV TC	PSD- DGF	PSD- DGF
CONSE RVATIO N DES FORETS							
50	20					40	
15	229				2	29	

Annexe 3

13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011	13-51.1.3.2011
51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011	51.1.3.2011
011	011	011	011	011	011	011	011	011	011
13-51.1.3.2011CP									
ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω
2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
NORD OUEST									
TLEMCE									
TLEMCE									
MANSOURAH									
TLEMCE									
MANSOURAH									
TLEMCE									
TLEMCE									
ETUDE POUR LA REALISATION DE FORAGE									
C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000
999.20	999.20	999.20	999.20	999.20	999.20	999.20	999.20	999.20	999.20
CEN									
FDRMVT									
CONSERVATION DES FORETS									

Annexe 3

13-23.4.3.2 010	13-49.1.3.2010	13-49.1.3.2010 CP	13-49.1.3.2010 CP	13-49.1.3.2010	13-49.1.3.2010	13-49.1.3.2010	13-49.1.3.2010
ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω	ω
2012	2012 PC						
24	24	24	24	24	24	24	24
NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST	NORD OUEST
TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N
TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N
MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH	MANSOURAH
TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N	TLEMCE N
TERNY	AIN GHORABA						
TERNY	AIN GHORABA						
TELL-TERN Y ₂	HAFIR						
OUVERTURE DE PISTE	REALISATION ET EQUIPEMENT DE FORAGE						
KM 6	U 1	U 1	U 1	U 1	U 1	U 1	U 1
799 999.2	0 000.0	0 000.0	0 000.0	0 000.0	0 000.0	0 000.0	0 000.0
CEN	CEN	CEN	CEN	CEN	CEN	CEN	CEN
FDRMVT C	FDRMVT C PC						
CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS	CONSERVATION DES FORETS

Table des matières

Dédicace.....	1
Remerciement.....	2
Sommaire.....	3
Introduction Générale.....	1

Partie 1 :

Chapitre 1 : De la Genèse au développement des projets de proximité de développement rural intégré-PPDRI-
--

Introduction.....	4
Section 1 : Généralités sur les notions de développement, Espace et Territoire Rural.....	6
1. Les critères de définition de l'espace rural.....	6
1.1.La définition par le seuil de population.....	6
1.2.Le rural défini par rapport à la ville.....	7
1.3. Une définition faisant appel à d'autres critères.....	7
1.4. Le rural : un concept en constaté évolution.....	8
1.4.1. Les fondements du rural.....	9
1.4.2. Positionnement : le rural ne se limite pas à l'agricole.....	9
2. Définition de concepts incluant le développement.....	9
2.1.Le développement durable.....	10
2.2. Le développement participatif.....	11
2.3. Le développement intégré.....	11
2.4. Le développement communautaire.....	12
2.5. Le développement agricole.....	13
2.6. Le développement rural.....	13
2.7. Le développement local.....	14
3. Le territoire : une appropriation de l'espace.....	15
4. Les territoires ruraux : l'expression d'un développement.....	18
4.1.Le territoire : base du développement local.....	19
4.2. Le territoire : mis en scène par les acteurs.....	19
5. Les espaces ruraux au cours des siècles.....	21
5.1.Dans na Numide antique.....	21
5.2. La colonisation romaine.....	21
5.3. Avec les Foutouhates.....	22
5.4. Avec la période Ottomane.....	22
5.5. La colonisation Française.....	22

Table des matières

6. Caractéristiques du milieu rural en Algérie.....	23
7. Les instruments de préservation et de valorisation des territoires ruraux.....	24
7.1. Les instruments de préservation des espaces ruraux.....	25
7.1.1. L'aménagement foncier.....	25
7.1.2. La préservation des espaces sensibles.....	27
7.1.2.1. Les aires protégées : un instrument efficace de protection de l'environnement.....	27
7.1.2.2. Le développement de la steppe.....	30
7.1.2.3. Le développement des zones montagne.....	31
7.1.3. Les règles d'urbanisme et l'amélioration de l'habitat.....	32
7.1.3.1. Les règles d'urbanisme.....	32
7.1.3.2. L'habitat rural et la réhabilitation du cadre bâti.....	33
<u>Section 2 : la politique de renouveau rural</u>	35
1. L'évolution des politiques agricoles et rurales (1962-2012).....	36
1.1. Autogestion et révolution agraire (1962-1979).....	36
1.2. Premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999).....	37
1.3. La consultation nationale sur l'agriculture de 1992.....	38
1.4. Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement...	40
1.5. Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008)...	40
1.5.1. Le soutien exploitations agricoles.....	41
1.5.2. L'élargissement des appuis au domaine rural.....	41
1.6. La nomination du MDDR et la stratégie de développement rural durable (SDRD).....	42
1.7. La mise en cohérence des politiques agricoles et rurales.....	43
1.8. La politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour)....	44
1.8.1. Les objectifs et la vision de la politique de renouveau agricole et rural.....	44
1.8.2. Les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural.....	44
2. La politique de renouveau rural, ses définitions, ses constructions et ses articulations avec autres politiques de développement.....	51
2.1. La politique de renouveau rural se définit aussi comme une politique territoriale.....	51
2.2. La politique de renouveau rural s'inscrit dans le cadre de la politique économique et sociale du pays.....	53
2.3. La politique de renouveau rural intègre les différentes évolutions qu'ont connues les secteurs de l'agriculture et du milieu rural.....	53
2.4. La politique de renouveau rural prend en compte les évolutions des politiques agricoles et rurales au niveau mondial.....	54
3. Les principaux objectifs visés par la politique de renouveau rural.....	55
4. La stratégie nationale de développement rural durable SDRD : outil de mise en œuvre de la politique de renouveau rural.....	56
4.1. Les axes de la stratégie.....	57

Table des matières

4.2. Le cheminement de la stratégie.....	57
5. L'approfondissement et la consolidation de la politique de renouveau rural : rôle de la commission nationale de développement rural.....	59
5.1. Le diagnostic exhaustif de la situation des zones rurales.....	60
5.2. La typologie des communes rurales.....	64
5.2.1. L'intérêt d'une typologie des communes rurales.....	64
5.2.2. Les principaux domaines du développement rural retenus pour la typologie.....	65
5.2.3. Les indices utilisés pour la typologie.....	65
5.3. Les migrations rurales.....	69
Conclusion.....	75

Chapitre 2 : Evolution et obstacles des PPDRI

Introduction.....	76
--------------------------	-----------

Section 1 : Présentation générale des PPDRI..... 77

1. Définition.....	77
2. Objectifs des PPDRI.....	78
3. Les acteurs intervenant dans le PPDRI.....	78
3.1. Le service réceptacle du PPDRI.....	78
3.2. L'agent technique facilitateur du PPDRI.....	79
3.3. L'animateur du PPDRI.....	79
3.4. La cellule d'animation rurale communale(CARC).....	79
3.5. Le comité technique de Daïra.....	80
3.6. Le comité technique de wilaya de validation des projets de développement agricoles et rurale(CTW).....	80
3.7. Le financement.....	80
3.8. Le maître d'œuvre du PPDRI.....	80
3.9. L'adhérent du PPDRI.....	80
3.10. Le bureau conseil (consultant).....	80
4. L'enquête du groupe.....	81
5. L'enquête de ménages.....	83
6. Justification du projet.....	83

Section 2 : les étapes d'élaboration des PPDRI..... 84

1. L'initiation du PPDRI.....	85
1.1. Les références réglementaires.....	85
1.2. L'initiation du PPDRI.....	85
2. La préparation du PPDRI.....	85
2.1. Les références réglementaires.....	85
3. La formulation du PPDRI.....	86
3.1. Les références réglementaires.....	86
3.2. Les domaines concernés.....	87
4. L'approbation du PPDRI.....	88

Table des matières

4.1. Les références réglementaires.....	88
4.2. La transmission du dossier à la wilaya.....	88
4.3. La validation du PPDRI par le CTW.....	89
4.4. L'approbation du PPDRI par le Wali.....	90
5. La réalisation et la clôture du PPDRI.....	91
5.1. Les références réglementaires.....	91
5.2. La déclaration de lancement du projet.....	91
5.3. La réalisation du programme d'actions.....	91
5.4. La réalisation des travaux et service fait.....	92
5.5. Le paiement des travaux.....	92
5.6. La modification du PPDRI.....	92
5.7. La clôture du PPDRI.....	92
6. Suivi-évaluation et contrôle du PPDRI.....	93
6.1. Les références réglementaires.....	93
6.2. L'organigramme de suivi-évaluation du PPDRI.....	93
7. Exemple d'un PPDRI-Wilaya de Tlemcen -.....	93
7.1. PPDRI Ouled Bellahcen.....	94
Conclusion.....	129

Partie 2 :

Chapitre 1 : le développement de l'entrepreneuriat rural

Introduction.....	130
<u>Section 1 : Généralités sur l'entrepreneuriat</u>	131
1. Typologie de l'entrepreneuriat.....	131
1.1. L'entrepreneuriat formel et informel.....	131
1.2. L'entrepreneuriat individuel et collectif.....	131
1.3. L'entrepreneuriat occasionnel et entrepreneuriat durable.....	132
1.4. L'entrepreneuriat féminin et masculin.....	132
1.5. L'entrepreneuriat privé, public et social.....	132
2. Importance de l'entrepreneuriat dans la société.....	132
3. Les diverses formes d'entrepreneuriat.....	135
3.1. La création ex-nihilo.....	135
3.2. La création par essaimage.....	138
3.3. La création par franchise.....	138
3.4. La reprise d'entreprise.....	138
4. Définition de l'entrepreneuriat.....	140
5. Historique de l'entrepreneuriat.....	141
6. Les moyens de financement de l'entrepreneuriat.....	145
7. Les conceptions dominantes de l'entrepreneuriat.....	146
8. Les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneuriat.....	147
9. Les caractéristiques individuelles favorables à l'entrepreneuriat.....	148

Table des matières

Section 2 : la politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie	150
1. L'entrepreneuriat en Algérie.....	150
1.1. Etat des lieux.....	150
1.2. Le financement et la place de l'investisseur.....	151
1.3. La promotion de l'entrepreneuriat en Algérie par des initiatives privées.....	151
1.4. Une analyse institutionnelle de l'entrepreneuriat en Algérie.....	152
2. L'entrepreneuriat rural.....	154
2.1. Définition.....	154
2.2. Les fondements de l'entrepreneuriat rural.....	155
2.3. Objectifs de l'entrepreneuriat rural.....	155
3. La politique de l'entrepreneuriat rural en Algérie.....	156
3.1. Fondements de la politique.....	157
3.2. Les objectifs de la politique.....	157
Conclusion	158
Conclusion général	195
Références	197
Annexe1	212
Annexe2	215
Annexe3	220
Liste des tableaux	224
Liste des figures	225
Liste des photos	227
Liste des Abréviations	229
Table des matières	233

Résumé :

Cette thèse s'intéresse à l'impact des projets de proximité de développement rural intégré PPDRI sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie. La revue de littérature conduit à la réalisation d'une étude analytique d'après les statistiques et les données que nous avons obtenus de sources officielles qui concernent les étapes de réalisation de la politique de renouveau rural en Algérie, spécialement dans la Wilaya de Tlemcen, et le programme d'exécution des PPDRI (projet de proximité de développement rural intégré) au programme quinquennal (2009-2014), aussi l'effet de ces projets à l'évolution des entrepreneurs ruraux et à la création d'emploi au milieu rural. Le résultat de l'étude suggère que les projets de proximité de développement rural intégré PPDRI ont un rôle important sur le développement de l'entrepreneuriat rural.

Mot clé : PPDRI, entrepreneuriat rural, la politique de renouveau rural

Abstract :

This thesis focuses on the impact of projects of local integrated rural development PPDRI on the development of rural entrepreneurship in Algeria. The literature review led to the completion of an analytical study based on statistics and data we obtained from official sources concerning the stages of realization of the rural renewal policy in Algeria especially in the Tlemcen and execution program of PPDRI (project to integrated rural development) in the five-year program (2009-2014), and the effect of these projects in the development of rural entrepreneurs and job creation in rural areas. The result of the study suggests that the projects of integrated rural development PPDRI have an important role on the development of rural entrepreneurship.

Keyword : PPDRI, rural entrepreneurship, the rural renewal policy.

الملخص:

تهدف هذه الأطروحة إلى دراسة أثر المشاريع الجوارية للتنمية الريفية على تطور المقاولتية الريفية في الجزائر. بعد إستعراض المفاهيم الأساسية استندت دراستنا التجريبية على تحليل إحصائيات رسمية تحصلنا عليها من مصادر موثوقة تخص جميع مراحل تنفيذ سياسة التجديد الريفي في بلد الجزائر و بالخصوص في ولاية تلمسان بما فيها تنفيذ المشاريع الجوارية للتنمية الريفية وهذا ضمن إطار البرنامج الخماسي (2009-2014) وتأثيرها على زيادة و تنمية عدد المقاولون الريفيون و خلق مناصب شغل جديدة في الوسط الريفي. أظهر التحليل في الأخير أن المشاريع الجوارية للتنمية الريفية لها أهمية كبرى في تطوير المقاولتية الريفية.

الكلمات المفتاحية: المشاريع الجوارية للتنمية الريفية، المقاولتية الريفية، سياسة التجديد الريفي.